# OEUVRES CHOISIES DE L'ABBE PREVOST, AVEC FIGURES:...

Conyers Middleton, Antoine François Prévost

Digitized by Google

6

BIBLIOTECA NAZIONALE

BIBLIOTECA LUCCHESI-PALLI
II.ª SALA
SCAFFALE 16
PLUTEO III
N.° CATENA 13

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# ŒUVRES

## CHOISIES

## DE L'ABBÉ PRÉVOST,

*Avec Figures.*

TOME TRENTE-SIXIÈME.

Digitized by Google

Digitized by Google

# HISTOIRE
## DE
# CICÉRON,
*TIRÉE*
## DE SES ÉCRITS
ET
DES MONUMENS DE SON SIECLE:
*Avec les Preuves & des Eclairciſſemens :*
Traduite de l'Anglois, par l'Abbé PRÉVOST.

TOME PREMIER.

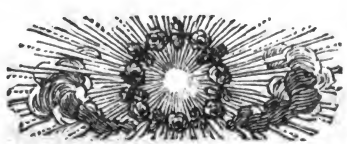

Real Istituto Musicale MAPOLI

R. CONSERVATORIO DI MUSICA DI NAPOLI

A AMSTERDAM,
*Et ſe trouve à* PARIS,
RUE ET HÔTEL SERPENTE.

M. DCC. LXXXIV.

Digitized by Google

66077

Digitized by Google

# *AVERTISSEMENT.*

LA communication des arts & des ſciences eſt ſi bien établie entre les anglois & nous, qu'il eſt preſque indifférent pour leur avantage & pour le nôtre, de laquelle des deux nations vienne un bon ouvrage. Il paſſe auſſitôt chez l'autre par une prompte traduction, & depuis longtems toutes nos richeſſes littéraires ſont devenues communes. N'examinons point qui d'eux ou de nous ont mis le plus juſqu'à préſent dans cette ſorte de commerce. C'eſt un intérêt d'honneur, que je trouve bien moins important que celui de l'utilité.

Ainſi M. Middleton a dû s'attendre, en publiant la vie de CICÉRON, que par le ſort de tous les bons livres d'Angleterre, le ſien ne tarderoit point à paroître en françois. Mais connoiſſant le goût des deux nations, il a prévu ſans doute qu'il n'y conſerveroit pas exactement la même forme. Je ne parle pas ſeulement

de celle qui consiste dans le tour de l'expression, & qui n'a pu manquer de recevoir des changemens d'autant plus considérables, qu'en supposant le style de M. Middleton, fort élégant dans sa langue, cet exemple prouveroit seul que le goût de l'élégance est fort différent dans la nôtre. Nous aurions peine à nous faire goûter, surtout dans le style historique, par des phrases d'une longueur extraordinaire, & par ce grand nombre de particules & de conjonctions grammaticales qui sont comme l'ornement du style anglois. Le *But*, le *So-that*, le *Therefore*, &c. y reviennent presqu'à chaque ligne, & servent peut-être utilement à soutenir l'attention du lecteur, en le forçant d'aller bien loin pour trouver la fin d'une phrase ou d'une pensée; mais cet avantage est payé trop cher, quand c'est, comme je le pense, au prix de la netteté, du feu & de l'agrément, qui ne peuvent guère se trouver dans ce perpétuel enchaînement de périodes. J'avouerai néanmoins, pour ôter l'air de critique à cette remarque, que la langue an-

Digitized by Google

gloiſe a des propriétés qui peuvent y faire ſupporter ce qu'on n'aimeroit pas dans la nôtre (*a*).

Mais n'ayant ſuivi pour le ſtyle, que

(*a*) Le ſeul uſage qui fait tirer aux pronoms leur genre de la perſonne & non de la choſe, ſert à mettre de la clarté dans bien des phraſes, qui ne ſeroient point intelligibles en françois avec la même conſtruction. Après avoir parlé en françois de Cicéron & de Terentia, ſi je dis que je ſuis entré dans ſa chambre, je ne me fais point entendre, parce que le pronom *ſa* tirant ſon genre de *chambre*, il demeure incertain ſi c'eſt dans la chambre du mari ou de la femme que je ſuis entré. Mais en anglois, lorſque j'ai dit *her room*, on entend tout d'un coup que c'eſt la chambre de Terentia; & dans quelque endroit de la phraſe que ce mot ſoit placé, il n'eſt pas ſujet à la moindre équivoque, parce que le genre du pronom *her* ſe prenant de la perſonne, il faut néceſſairement que *her room* ſoit la chambre d'une femme; comme *his room* ſeroit infailliblement celle d'un homme. La langue angloiſe a quantité de ces uſages, qui ſont de véritables richeſſes, & qui peuvent faire comprendre que ce n'eſt point par les mêmes voies qu'on ſe rend clair dans la nôtre.



Digitized by Google

les loix communes de la traduction, telles que M. Middleton ſe les eſt lui-même impoſées dans ſa préface, je ne m'arrête ni à faire valoir ma méthode, ni à la juſtifier. Les changemens dont j'ai parlé ſont d'une autre nature.

Il n'en eſt pas d'une hiſtoire comme d'un ouvrage de poéſie ou d'éloquence, dont le mérite conſiſte proprement dans les penſées & dans l'expreſſion. Un traducteur qui entreprend de rendre en françois les odes d'Horace ou le Panégyrique de Pline, s'attache autant qu'il eſt poſſible à les repréſenter tels qu'ils ſont, & ne doit eſpérer de ſuccès que par cette voie. Dans la traduction d'une hiſtoire, c'eſt à la repréſentation des faits qu'il faut s'attacher; & l'intérêt de la clarté, de la préciſion & de la juſteſſe peut quelquefois obliger le traducteur d'abandonner la route de ſon original, lorſqu'il en découvre une plus ſûre pour donner ces trois qualités à ſa narration. Ainſi quoique l'ouvrage de M. Middleton puiſſe les avoir dans ſa patrie, il m'a paru que pour ſuivre le goût de la

Digitized by Google

mienne, il y avoit à faire quelques réformations qui n'intéreſſent point la fidélité des faits.

1°. Ses réflexions m'ont paru quelquefois trop étendues, & j'ai pris la liberté d'en reſſerrer pluſieurs dans leur ſubſtance.

2°. Elles tombent quelquefois ſur la religion, ſur le gouvernement, ou ſur divers points qui ſont toujours délicats pour un françois, & je n'ai pas fait difficulté d'en ſupprimer quelques-unes qui m'ont paru trop libres.

3°. M. Middleton ayant pris plaiſir à s'étendre dans l'extrait de pluſieurs harangues de Cicéron, j'ai cru que les plus beaux traits d'éloquence qui n'avoient point un rapport immédiat au fond de cette hiſtoire, n'y pouvoient faire une figure agréable. Je me ſuis imaginé au contraire qu'ils n'y jetoient que de la langueur en interrompant la narration, & je n'y ai laiſſé, par cette raiſon, que ce qui m'a paru lié néceſſairement au ſujet. Lorſque les ouvrages de Cicéron ſont en-

Digitized by Google

tre les mains de tout le monde, il me ſemble que ce n'eſt point dans l'hiſtoire de ſa vie qu'il faut les chercher.

Mais autant que j'ai pris ſoin de retrancher tous les ornemens ſuperflus, autant je me ſuis efforcé de conſerver tout ce qui peut donner un juſte éclat au caractère de Cicéron. Ainſi en ſupprimant d'inutiles lambeaux de ſes harangues, je me ſuis bien gardé de toucher aux ſommaires des ſujets, & aux circonſtances que M. Middleton a recueillies pour éclaircir les tems & les occaſions où elles ont été prononcées. Ces détails ſont d'autant plus glorieux pour Cicéron, qu'on lui voit preſque toujours prendre la défenſe de l'infortune ou de la vertu, & que dans un ſi grand nombre de plaidoyers qu'il nous a laiſſés, il n'y a que l'amour de la patrie qui l'ait armé quelquefois contre de mauvais citoyens qui la déshonoroient par leurs vices, ou qui cherchoient à l'opprimer. De toutes ces obſervations, on conclura que je me ſuis moins attaché à ſuivre ſervilement mon original qu'à lui

Digitized by Google

donner une forme qu'on puiſſe goûter en France; & c'eſt préciſément l'idée que je veux faire prendre de ma traduction.

On ſera ſurpris, à la première vue, que l'hiſtoire d'un homme qu'on ne ſe repréſente ordinairement que ſous l'idée d'un philoſophe & d'un orateur, ait pu fournir la matière de quatre volumes; mais ceux qui ne connoiſſent Cicéron que ſous ces deux titres, en auront plus de plaiſir à voir qu'ils ne ſont que la moitié de ſon caractère. Auſſi le principal mérite de M. Middleton dans cet ouvrage eſt-il d'avoir raſſemblé avec autant de jugement que de ſoin, tout ce qui peut ſervir à donner une idée complette de ſon héros. Il ne manque rien au ſoin qu'il a pris de recueillir mille traits diſperſés, qui s'étoient comme dérobés juſqu'aujourd'hui à la vue des commentateurs & des hiſtoriens; & la manière dont il les emploie eſt toujours ſi judicieuſe, qu'il ne s'écarte nulle part de ſon projet. S'il entre néceſſairement dans ſa narration quelque partie de l'hiſtoire romaine, c'eſt avec une ſu-

Digitized by Google

bordination ſi conſtante & un rapport ſi fidelle au but de ſon travail, qu'on ſent à tous momens qu'il n'y mêle rien d'étranger. Cette ſage réſerve étoit d'autant plus difficile que le ſiècle de Cicéron étant celui des plus grands évènemens de l'hiſtoire de Rome, il étoit aſſez naturel de ſe laiſſer ſéduire par les objets brillans qui ſe préſentoient ſans ceſſe à ſa plume, & de ſacrifier quelquefois la juſteſſe aux ornemens.

Il a porté ſi loin le ſcrupule, qu'on s'eſt plaint de le trouver trop réſervé ſur les louanges de quelques grands hommes, que le commun des lecteurs connoît moins par leurs vices que par leurs vertus. Tels ſont Pompée, Jules-Céſar, M. Caton, M. Brutus, dont les noms ſont devenus ſi reſpectables, qu'on ne les prononce guère ſans éloges. M. Middleton attaché ſans ceſſe à ſuivre le fil de la vérité, ne repréſente ordinairement ſes acteurs que par le rapport qu'ils ont à l'évènement qu'il raconte, & ne ſe croit point obligé de rappeler des vertus étrangères à ſon

Digitized by Google

ſujet, pour compenſer dans leur caractère les vices ou les fautes par leſquels ils appartiennent à l'hiſtoire qu'il écrit. Il me paroît plus naturel de le juſtifier par cette raiſon, ſur-tout après la déclaration qu'il fait dans ſa préface, d'écrire ſans aucune vue d'intérêt & de ne favoriſer aucun parti, que de lui reprocher avec un critique d'avoir tenu, ſuivant les idées de ſa nation, la balance un peu inégale entre les partiſans & les ennemis de certains principes, ou, ce qui ſeroit peut-être plus vraiſemblable, d'avoir voulu faire valoir ſon héros aux dépens de ceux qui étoient comme les rivaux de ſa gloire. Pour moi, qui n'ai pu m'empêcher de reconnoître qu'il a donné quelque apparence de ſujet à ce reproche, je puis dire du moins, après l'étude que j'ai faite de ſon ouvrage, que s'il n'a pas rapporté tout ce qu'on trouve dans les hiſtoriens romains à l'avantage de Pompée, de Jules-Céſar, &c. il ne leur attribue rien qui ne ſoit prouvé par des témoignages inconteſtables; de ſorte que s'il peut être accuſé de

Digitized by Google

quelque chose, c'est uniquement de n'avoir pas donné plus d'étendue à leur caractère. Mais il reste à savoir s'il le devoit, & jusqu'à quel point un historien particulier doit s'étendre sur ce qui n'est point essentiel à son sujet. On s'appercevra que cette observation regarde principalement Pompée, qui n'est pas toujours digne ici du nom de Grand, ni dans sa conduite ni dans ses intentions.

Avec quelque soin que M. Middleton ait cherché parmi les écrivains modernes, ce qui pouvoit servir à son entreprise, il paroît avoir ignoré que les mémoires de notre académie des inscriptions & belles-lettres renferment quantité d'excellentes dissertations, dont il pouvoit tirer beaucoup d'utilité. Combien n'auroit-il pas trouvé d'éclaircissemens pour diverses parties de son sujet dans les recherches de M. l'abbé Couture, sur la vie privée des romains? En parlant si souvent de l'emploi que Cicéron faisoit de son tems, des visites qu'il recevoit le matin, de ses exercices au barreau, de ses amusemens à la campagne,

Digitized by Google

ne ſeroit-il pas à ſouhaiter qu'il eût orné ſa narration de quelques détails qui puſſent faire connoître les uſages romains, ſur-tout lorſque c'eſt aux ouvrages mêmes de Cicéron, qu'on eſt redevable d'une partie de ces lumières.

Au défaut de ce ſoin, il ne ſera pas inutile ici pour l'intelligence d'une infinité d'endroits de notre hiſtoire, de remarquer que les romains avoient été quatre cens ſoixante ans ſans connoître dans la journée, que le matin, le midi & le ſoir. Encore la loi des douze (*a*) Tables ne fait-elle mention que du lever & du coucher du ſoleil, & ce ne fut que quelques années après, que l'huiſſier du conſul publia le midi à haute voix. Laiſſons les degrés par leſquels on ſortit de ce groſſier uſage. Mais au tems de Cicéron les romains ſe ſervoient de cadrans ſolaires, & de clepſydres ou d'horloges d'eau qui faiſoient le partage des heures. Il y avoit douze heures au jour,

(*a*) Plin. Hiſt. nat. liv. 7, c. 60.

Digitized by Google

tantôt plus longues, tantôt plus courtes, ſuivant la diverſité des ſaiſons. Les ſix premières étoient depuis le lever du ſoleil juſqu'à midi, les ſix dernières, depuis midi juſqu'à la nuit; & pour avertir les pères de famille de l'heure qu'il étoit, il y avoit communément dans la maiſon un eſclave qui n'avoit point d'autre emploi que celui d'obſerver les heures.

L'uſage des gens du monde étoit d'employer la première heure du jour à faire leur cour à leurs ſupérieurs, c'eſt-à-dire, le peuple aux magiſtrats, & les magiſtrats mêmes aux riches. On en trouve la preuve dans tous les anciens écrivains. Juvenal fait une peinture fort vive de ces viſites. Il met les courtiſans en campagne de grand matin, (*a*) & ne leur donne

(*a*) Habet Trebius propter quod rumpere ſomnum
Debeat & ligulas dimittere, ſollicitus-ne
Tota ſalutatrix jam turba peregerit orbem
Sideribus dubiis, aut illo tempore quo ſe
Frigida circumagunt pigri ſarraca Bootæ.
*Sat.* 5.

pas

pas même le loiſir d'attacher leurs jarretières & les cordons de leurs ſouliers. Martial & Pline le jeune ne donnent pas moins d'agrément (*a*) à leurs deſcrip-

---

Quod porro officium, ne nobis blandiar, aut quod
Pauperis hîc meritum eſt, ſi curet nocte togatus
Currere! Cum prætor lictorem impellat & ire
Præcipitem jubeat, dudum vigilantibus aſtris:
Ne prior Albanam aut Modiam collega ſalutet.
*Sat.* 3.

(*a*) Martial ſe plaint d'un ſeigneur romain qui n'avoit pas agréé ſa viſite: Depuis votre retour de Lybie, lui dit-il, je ſuis venu cinq fois de ſuite à votre porte, ſans avoir pu parvenir à vous donner le bon jour: vos gens m'ont toujours dit, ou que vous dormiez encore, ou que vous étiez déjà en affaire. Je vois bien, ſeigneur Afer, ce que c'eſt; vous ne voulez point de mon bon jour. Hé bien, je vous donne le bon ſoir & vous dis adieu:

Dicere de Libycis reduci tibi gentibus, Afer,
Continuis volui quinque diebus, ave:
Non vacat aut dormit, dictum eſt bis, terque reverſo;
Jam ſatis eſt: nos vis, Afer, avere, vale.

tions. Ces trois auteurs vivoient à la vérité ſous les empereurs Domitien, Nerva & Trajan; mais ce qu'ils diſent de ces ſalutations, ſe pratiquoit auſſi régulièrement du tems de la république. Cicéron en parle dans pluſieurs endroits, mais ſur-tout lorſqu'il excuſe Cœlius de ce que contre l'uſage des romains, il habitoit une autre maiſon que celle où demeuroit ſon père. Il n'a, dit-il, quitté la maiſon paternelle que pour s'approcher de nous, & pour être plus à portée de nous faire ſa cour.

Voilà ce qui rempliſſoit à Rome la

---

Pline le jeune appelle cette mode de courir avant le jour chez les grands ſeigneurs *officia antelucana*, & rapporte à ce ſujet l'hiſtoire de Caton, qui, en revenant de ſouper en ville, avoit été trouvé ivre par une troupe de ces diſeurs de bon jour. Il ajoute qu'ils eurent tant de reſpect pour ſa vertu, quoiqu'elle ne parût guère dans cette occaſion, qu'ils ſe retirèrent en ſilence, non moins honteux que ſi Caton les eût trouvés eux-mêmes en faute: PUTARES non ab illis Catonem, ſed illos à Catone deprehenſos. *Lib.* 3, *Ep.* 12.

Digitized by Google

première heure du jour, & très-ſouvent la ſeconde auſſi. Mais ſi c'étoit une coutume, ce n'étoit pas une loi indiſpenſable. Les gens de lettres, les gens d'affaires, les négocians, n'avoient garde de prodiguer des momens ſi précieux.

Pour la troiſième heure, qui répondoit à nos neuf heures du matin, elle étoit toujours employée aux affaires du barreau, excepté dans les jours que la religion avoit conſacrés au repos, ou qui étoient deſtinés à des choſes plus importantes que les jugemens, telles que les comices (*a*). Nous ſommes aujourd'hui au 5 d'août, diſoit Cicéron aux juges (*b*), & vous avez commencé à vous aſſembler à neuf heures. Martial (*c*) rend témoignage que cet ordre étoit le même de

(*a*) Feriis jurgia & lites amovento, eaſque in familiis, operibus patratis habento. *Cicer. de Leg.* 2.

(*b*) Nonæ hodie ſunt ſextiles; hora tertia convenire cœpiſtis.

(*c*) Exercet raucos tertia cauſidicos.

ſon tems. Ceux qui ne ſe trouvoient point aux plaidoyeries comme juges, comme parties, comme avocats ou comme ſolliciteurs, y aſſiſtoient comme ſpectateurs & auditeurs, & même comme juges. « Sachez, dit Cicéron, aux ſénateurs qui compoſoient l'aſſemblée devant laquelle il accuſoit Verrès, « que ſi vous ne jugez pas Ver» rès, comme vous le devez, le peuple ro» main qui m'entend vous jugera vous» mêmes, que ſi vous faites grace au coupa» ble, il n'y en aura point à eſpérer pour » vous ». En effet, dans les procès particuliers, comme ils ſe plaidoient dans les temples, il n'y avoit guère que les amis des accuſateurs & des accuſés qui s'y trouvaſſent: mais quand c'étoit une affaire où le public étoit intéreſſé, par exemple, quand un homme au ſortir de la magiſtrature étoit accuſé d'avoir mal gouverné ſa province ou mal adminiſtré les deniers publics, d'avoir pillé les alliés ou donné quelqu'atteinte à la liberté de ſes concitoyens, alors la place où les cauſes ſe plaidoient étoit trop petite pour conte-

Digitized by Google

nir tous ceux que la curioſité y attiroit. Si ces grandes cauſes manquoient, ce qui arrivoit rarement depuis que les romains furent en poſſeſſion de la Sicile, de la Sardaigne, de la Grèce, de la Macédoine, de l'Afrique, de l'Aſie, de l'Eſpagne & de la Gaule, on n'en paſſoit pas moins la troiſième, la quatrième & la cinquième heure du jour dans les places; & malheur alors aux magiſtrats dont la conduite n'étoit pas irréprochable. La médiſance les épargnoit d'autant moins qu'il n'y avoit aucune loi qui les mît à couvert. Juſqu'au règne de Tibère, qui voulut que les diſcours & les entretiens contre le gouvernement fuſſent punis comme les actions, on parloit librement des perſonnes les plus reſpectables (*a*).

Quoique tous les citoyens, généralement parlant, donnaſſent ces trois heures à la place publique & à ce qui s'y paſſoit,

(*a*) Lege majeſtatis facta arguebantur, dicta impune erant. *Tacit. Ann.* 1.

il y en avoit cependant de plus assidus que les autres. Horace les appelle *Forenses*; Plaute & Priscien, *Subbasilicani*; & M. Cœlius écrivant à Cicéron, *Subrostrani* ou *Subrostrarii*. Ils avoient, dit-il, fait courir (*a*) le bruit que vous aviez été tué le 5 de mai. Les autres, moins oisifs, s'occupoient suivant leur condition, leur dignité & leurs desseins. Les chevaliers faisoient la banque, tenoient regiſtre des traités & des contrats légitimes. Les prétendans aux charges & aux honneurs mendioient les suffrages. Ceux qui avoient avec eux quelque liaison d'amitié, de sang, de patrie, ou de tribu, les sénateurs mêmes de la plus haute considération, par affection ou par complaisance pour ces candidats, les accompagnoient dans les rues, dans les places, dans les temples, & les recommandoient à tous ceux qu'ils rencontroient; & parce que c'étoit une politesse

(*a*) Te ad non. jun. subrostrarii, quod illorum capiti sit, dissiparunt periisse.

Digitized by Google

chez les romains d'appeler les gens par leurs noms & par leurs ſurnoms, & qu'il étoit impoſſible qu'un candidat ſe fût mis tant de différens noms dans la tête, ils avoient à leur gauche des nomenclateurs qui leur ſuggéroient tous les noms des paſſans. Si dans ce tems-là quelque magiſtrat de diſtinction revenoit de la province, on ſortoit en foule de la ville pour aller au-devant de lui, & on l'accompagnoit juſques dans ſa maiſon, dont on avoit pris ſoin d'orner les avenues de fleurs & de feſtons. De même ſi un ami partoit pour les pays étrangers, on l'eſcortoit le plus loin qu'on pouvoit, on le mettoit dans ſon chemin, & l'on faiſoit en ſa préſence des prières & des vœux pour le ſuccès de ſon voyage & pour ſon heureux retour. Enfin venoit la ſixième heure du jour; chacun ſongeoit à ſe retirer chez ſoi, dînoit légèrement (*a*), & faiſoit la méridienne.

On croyoit avoir bien employé le jour,

(*a*) Sexta, quies laſſis.

ſuivant l'épigramme de Martial (*a*), lorſqu'on avoit donné les ſix premières heures aux affaires. C'étoient donc deux différens perſonnages que les romains faiſoient en un même jour. Celui du matin étoit tout compoſé, celui de l'après-midi étoit tout naturel. Le premier étoit fier & hautain dans les aſſemblées; le ſecond étoit humain & gracieux dans la ſociété. Cependant les gens laborieux ne faiſoient pas ce partage ſi égal, & pouſſoient le travail bien au-delà des bornes ordinaires. Mais c'étoient des perſonnages rares & faits pour donner de bons exemples. Tels étoient un Cicéron, un (*b*) Aſinius Pollion, &c. Caton, cette image vivante de la vertu, n'avoit pas été ſi opiniâtre

(*a*) Sex horæ tantum rebus tribuantur agendis;
Vivere poſt illas littera Zeta monet.

(*b*) Aſinium Pollionem oratorem magnum meminimus, quem nulla res ultra decimam retinuit. Ne epiſtolas quidem poſt eam horam legebat, ne quid novæ curæ naſceretur; ſed totius diei laſſitudinem duabus reliquis horis ponebat.

Digitized by Google

au travail pendant ſa préture. Il rendoit exactement la juſtice pendant les trois ou quatre heures deſtinées pour cette occupation; après quoi il ſe retiroit chez lui pour dîner ſobrement, & Plutarque réfute comme un reproche injurieux ce que diſoient les ennemis de ce grand homme, qu'il avoit tenu le ſiège après avoir dîné. Caton eſt un aſſez bon modèle; & quand nous croirons que les autres romains vivoient comme Caton, nous ne leur ferons pas grand tort. Plutarque aſſure que quelques momens après ſon dîner il alloit régulièrement jouer à la paulme ou au ballon, *Pila*, dans le champ de Mars. Il dit que le jour même qu'il eſſuya le refus le plus mortifiant de la part du peuple, qui lui préféra un compétiteur indigne pour la charge de conſul, il n'en donna pas un moment de moins à cet exercice.

La paulme & le ballon étoient ainſi d'un uſage preſque général. La danſe n'étoit guère moins commune. On ne croiroit pas que Scipion l'Afriquain, cet homme

Digitized by Google

ſi grave, ſe fît un amuſement de la danſe. Cependant Seneque dit en termes exprès que dans ſes récréations il danſoit, « non de ces danſes molles & efféminées (*a*) qui marquent la corruption des mœurs, mais de ces danſes » mâles & animées qui étoient en uſage » chez les anciens, & que leurs ennemis » même auroient pu voir ſans rien rabattre de l'eſtime & de la vénération qu'ils » avoient conçues pour leur vertu ». Cependant le plus grand nombre ſe promenoit ou à pied, ou, comme nous dirions aujourd'hui, en carroſſe; deux ſortes de promenades dont l'une s'appeloit *Ambulatio*, & l'autre *Geſtatio*. Cicéron en parle ſouvent dans ſes lettres. Les romains de ſon ſiècle, bien différens de

(*a*) Et Scipio triumphale illud corpus movit ad numeros, non molliter ſe infringens, ut nunc mos eſt etiam inceſſu ipſo ultra muliebrem mollitiem fluentibus, ſed ut illi antiqui viri ſolebant, virilem in modum tripudiare, non facturi detrimentum etiamſi ab hoſtibus ſuis ſpectarentur.

Digitized by Google

leurs ancêtres, qui ſuivoient le ſimple goût de la nature, (*a*) ne pouvoient ſe repoſer ni ſe promener qu'à grands frais. Ils ne vouloient point que leurs divertiſſemens dépendiſſent de la diſpoſition du ciel. Avec le ſecours de l'art ils (*b*) ſe faiſoient des promenoirs couverts & de longues galleries où la propreté diſputoit avec la magnificence. Ils auroient cru s'avilir s'ils euſſent attendu le beau tems pour aller prendre l'air, ou s'ils euſſent expoſé leurs équipages à la pluie & à la boue. Cicéron qui conſervoit encore quelque choſe des mœurs anti-

---

(*a*) Nulla decempedis
Metata privatis opacam
Porticus excipiebat Arcton :
Nec fortuitum ſpernere cœſpitem
Leges ſinebant, oppida publico
Sumptu jubentes & deorum
Templa novo reparare ſaxo.

(*b*) Balnea ſexcentis & pluris porticus, in qua
Geſtetur dominus quoties pluit : anne ſerenum
Exputet, ſpargatve luto jumenta recenti ?
Hoc potius, namque hic mundæ nitet ungula mulæ.

Digitized by Google

ques, parle assez modestement d'une (*a*) galerie qu'il vouloit ajouter à sa maison. Vitruve & Columelle prescrivent la manière dont il les falloit tourner, afin qu'elles fussent de toutes les saisons (*b*). Les grands seigneurs avoient ces commodités autour de leurs maisons de campagne, quelques-uns mêmes à la ville & dans les fauxbourgs. Elles faisoient alors partie des jardins, & elles étoient compriſes sous le même nom. On lit en mille endroits les jardins de César, les jardins de Lucullus; & l'on trouvera dans cette histoire ceux de Crassipes, gendre de Cicéron. Outre les promenoirs particuliers, il y en avoit de publics, même pour les dames, comme le portique de Metellus, & celui de Catulus qui étoit paré des dépouilles des cimbres. Les exercices qui se faisoient dans ces lieux finissoient vers

(*a*) Tecta igitur ambulatiuncula addenda est. *Ep. ad Att.*

(*b*) Ut & hyeme plurimum solis & æstate minimum recipiant.

Digitized by Google

les trois heures après-midi, car c'eſt ainſi qu'il faut entendre l'*Octava* & le *Nona* des romains; après (*a*) quoi chacun ſe rendoit en diligence aux bains publics ou particuliers, & ceux qui venoient trop tard aux premiers, couroient riſque de ne ſe baigner qu'à l'eau froide. On s'y baignoit à juſte prix, puiſqu'il n'en coutoit que la troiſiéme partie de l'as, ſuivant le témoignage de Cicéron, d'Horace & de Juvenal. Au bain ſuccédoient les huiles & les eſſences, dont les romains ſe frottoient; enſuite le ſouper, dont l'heure étoit la neuvième ou la dixième du jour, qui répondoit à nos deux ou trois heures avant le coucher du ſoleil.

Nous avons pluſieurs diſſertations ſur les repas des romains. Celle qui ſe trouve dans le premier tome des mémoires de l'académie des inſcriptions eſt fort cu-

(*a*) Ubi hora balnei nunciata eſt; eſt autem hyeme nona, æſtate octava. *Plin. liv.* 3, *Ep.* 1.

Redde pilam, ſonat æs thermarum: ludere pergis:
Virgine vis ſola lotus abire domum? *Mart.*

Digitized by Google

rieuſe & très-utile, mais ſi étendue que je me contente d'y renvoyer mes lecteurs, pour leur apprendre ce que c'étoit que ces ſoupers où Cicéron ne déguiſe pas qu'il prenoit beaucoup de plaiſir, & qui lui cauſoient quelquefois de mortelles indigeſtions.

Ces remarques me paroiſſent ſuffire pour le deſſein que j'ai de m'épargner une infinité de notes, qu'il faudroit répéter dans pluſieurs occaſions, & qui groſſiroient exceſſivement cet ouvrage. C'eſt aſſez qu'après la lecture d'un avertiſſement, on ſoit en état de ſuivre ſans obſtacle toutes les parties de la narration, & l'on me demanderoit trop, ſi pour entendre la vie d'un citoyen romain, on avoit beſoin d'y trouver toute l'hiſtoire de Rome en commentaires. M. Middleton eſt ſi exact ſur les faits, & laiſſe déſirer ſi peu d'éclairciſſemens dans ſon texte, qu'à la réſerve des obſervations qu'on vient de lire, je n'ai preſque rien trouvé de néceſſaire à ſuppléer. Cependant il reſte un article ſur lequel on ſentira que j'ai dû

Digitized by Google

joindre ici quelques réflexions. La ſcène qui va s'ouvrir eſt à Rome pendant la plus grande partie de la vie de Cicéron; c'eſt-à-dire, qu'il eſt queſtion continuellement d'aſſemblées du peuple romain, & de harangues, ou d'autres actions publiques, qui peuvent faire naître pluſieurs difficultés. Voici de quoi les expliquer.

1°. On a propoſé les quatre queſtions ſuivantes à l'académie des inſcriptions. Comment doit-on entendre qu'un orateur parloit à tout le peuple romain pour des affaires de la dernière conſéquence, qui devoient être terminées par les ſuffrages du peuple? Peut-on ſuppoſer que l'orateur étoit entendu de toute cette multitude qu'il devoit perſuader?

2°. Lorſqu'un homme étoit accuſé, & que l'accuſateur & l'accuſé plaidoient leur cauſe devant le peuple, dont les ſuffrages le condamnoient ou le renvoyoient abſous, doit-on s'imaginer que tout ce peuple pût entendre aſſez diſtinctement les deux cauſes pour condamner ou pour

Digitized by Google

abſoudre celui des deux qui le méritoit?

3°. Lorſqu'on lit dans les hiſtoriens qu'un général montoit ſur une eſpèce de tribune pour haranguer ſon armée, eſt-il naturel de penſer que ce général pût être entendu de toute l'armée, comme les hiſtoriens ſemblent l'inſinuer?

4°. Enfin, lorſque le ſénat & le peuple étoient oppoſés, qu'un conſul montoit ſur la tribune aux harangues, pour intimider ou ramener les eſprits, & qu'un tribun faiſoit ſuccéder un diſcours à la harangue du conſul, faut-il ſe perſuader que tous les citoyens donnaſſent leur ſuffrage avec une entière connoiſſance, & ſuivant qu'ils étoient frappés des raiſonnemens de l'orateur?

On a répondu à la première queſtion: « lorſqu'un orateur parloit devant le peu- » ple, ſon intention étoit de ſe faire en- » tendre, comme celle du peuple étoit » de ne rien perdre de ce que diſoit » l'orateur. D'un côté l'attention & le » ſilence regnoient dans l'auditoire, de » l'intérêt duquel il étoit queſtion; de » l'autre,

Digitized by Google

» l'autre, celui qui ſe préſentoit pour ha-
» ranguer devoit avoir éprouvé ſa voix
» & ſa poitrine, & s'être encore étudié
» à prononcer juſqu'aux moindres ſylla-
» bes. C'étoit pour cette raiſon que tous
» les maîtres d'éloquence demandoient
» dans un jeune homme qui aſpiroit à la
» profeſſion d'orateur, *ſolutam linguam*,
» *canoram vocem*, *latera firma*, une lan-
» gue déliée, une voix ſonore, une forte
» poitrine, &c. Ce qui fait dire à Cicé-
» ron, dans ſa harangue pour Ligarius,
» *quantum potero, voce contendam ut me*
» *populus romanus exaudiat.* Il répète la
» même choſe dans plus d'un endroit,
» & preſque dans les mêmes termes.

» On convient néanmoins que quelques
» efforts que fît un orateur, qui parloit,
» ou dans la grande place, *pro roſtris*,
» ou dans le champ de Mars, *intra ſepta*,
» il étoit moralement impoſſible qu'il fût
» bien entendu des derniers de l'aſſemblée.
» Mais bien des choſes ſuppléoient à ce dé-
» faut, & le peuple pour cela ne donnoit
» point ſon ſuffrage au haſard, ſoit qu'il s'a-



Digitized by Google

» gît de recevoir ou de rejeter une loi, » ſoit qu'il fallût abſoudre ou condamner » un accuſé ».

Il n'eſt pas fort difficile de répondre à cette autre queſtion, ſavoir, « s'il eſt » naturel de penſer qu'un général d'armée » qui haranguoit, fût entendu de toute » l'aſſemblée. Il ſuffiſoit qu'il le fût de » ceux qui l'écoutoient de près, de ſes » lieutenans, des tribuns, des centurions » & autres officiers ſubalternes de chaque » légion. Ceux-ci faiſoient, pour ainſi dire, » paſſer de main en main ce qu'ils avoient » entendu, juſqu'aux derniers rangs ».

Mais pour juger mieux de ces réponſes, il faut entrer dans quelque détail de la manière dont les loix romaines étoient établies, & dont le peuple rendoit ſes jugemens. Lorſqu'il s'agiſſoit de faire un nouveau réglement, après que le magiſtrat en avoit conféré dans le ſénat, s'il étoit patricien, ou avec les tribuns s'il étoit plébéien, il faiſoit écrire ce réglement ſur des planches qu'on affichoit dans les endroits de la ville les plus fré-

Digitized by Google

quentés, tels que le forum, le mont Capitolin, &c. & cela pendant trois jours de marché conſécutifs, afin que les romains qui vivoient à la campagne, & qui ces jours-là ne manquoient jamais de venir à la ville pour les néceſſités de leurs ménages particuliers, puſſent apprendre en même-tems ce qu'on méditoit de nouveau dans le gouvernement de la république. Ces ſortes de foires ou de marchés ſe tenoient de neuf jours en neuf jours, & portoient par cette raiſon le nom de *nundinæ*. Voilà quelle étoit la première formalité de la légiſlation : *promulgatio per trinumdinum*. Ainſi, dans l'oraiſon *pro domo ſua*, Cicéron prétend avec raiſon que l'adoption de P. Clodius s'étant faite en vertu d'une loi, qui faute d'avoir été annoncée pendant trois jours, étoit nulle de plein droit, tout ce qui s'étoit fait en conſéquence devoit être auſſi cenſé nul.

La ſeconde formalité conſiſtoit dans les diſcours qui ſe faiſoient pour ou contre la loi, que chacun avoit pu lire dans



Digitized by Google

ces affiches publiques. Outre les réflexions particulières de chaque citoyen, les orateurs avoient la liberté de s'expliquer au peuple, qui donnoit une grande attention à leurs discours, comme on peut le prouver par l'histoire de la loi Valeria & de la loi Manilia. On doit donc conclure que le peuple déjà instruit par la lecture des affiches, par les raisonnemens des politiques, & par les réflexions qu'il avoit pu faire à loisir, en perdant quelques paroles ou quelques périodes des orateurs, ne perdoit pas tout le fruit de son assiduité à les écouter.

Ce qu'on vient de dire ne regarde que les discours qui se faisoient dans la grande place. Comme elle étoit environnée d'édifices, il semble qu'elle devoit être plus favorable à la voix des orateurs, que cette partie du champ de Mars où se tenoient les assemblées du peuple romain, soit pour l'acceptation des loix, soit pour l'élection des magistrats, ou pour le jugement de ceux qui étoient accusés de quelque crime capital.

Digitized by Google

On ne parle point des assemblées tumultueuses où le peuple échauffé n'écoute plus que sa passion, & refuse d'entendre ceux qui parlent pour le parti contraire. Non-seulement l'orateur n'est point entendu des extrémités de la place; il ne l'est pas même de ceux qui s'approchent de plus près. Lorsqu'un citoyen étoit accusé devant le peuple, l'accusateur & l'accusé plaidoient leur cause devant ce peuple, dont les suffrages devoient décider du sort de l'accusé : mais ce n'étoit pas l'occupation d'un seul jour; souvent le jugement des préteurs ou celui des commissaires avoit précédé celui du peuple, & ce n'étoit guère que par la voie d'appel qu'on en venoit au dernier. Cette manière de procéder fut établie par le roi Hostilius. Les termes de sa loi se trouvent dans Tite-Live : *duumviri per duellionem judicent : si à duumviris provocaverit, provocatione certato.* Avant que d'en venir là, l'accusateur avoit fait citer l'accusé devant les juges ordinaires, & lui



Digitized by Google

avoit donné, pour ſe défendre, le tems marqué par les loix, c'eſt-à-dire trente jours, plus ou moins. La condamnation ayant été prononcée en première inſtance, le peuple devenoit juge dans les comices des tribuns, s'il ne s'agiſſoit que d'une peine pécuniaire; & dans les comices des centuries s'il étoit queſtion d'une peine capitale. Les concluſions de l'accuſateur devoient être affichées comme une loi pendant trois jours de marché conſécutifs. Le jour venu, elles étoient renouvelées par l'accuſateur en ces termes : *Rogo vos, quirites, velitis jubeatisve, ut M. Tullio aqua & igni interdicatur, quod falſum ſenatus-conſultum retulerit, quod cives indemnatos indicta cauſa necandos curaverit* : ou bien, *velitis, jubeatis, quirites, ut M. Poſthumio ducentum millium æris mulcta ſit.* Alors le peuple ſe diviſant par centuries ou par tribus, chaque particulier donnoit ſon avis de vive voix ou par bulletin, en paſſant par de petits ponts faits exprès. L'ordre &

le ſilence qu'on obſervoit, dans ces occaſions, fait croire que le peuple avoit ſuffiſamment entendu les moyens de l'accuſateur & les raiſons de l'accuſé.

S'il arrivoit que les tribuns du peuple, ſans attendre un jugement préalable, vouluſſent accuſer quelqu'un devant le peuple, celui qui avoit pris cette commiſſion montoit dans la tribune, & de là il aſſignoit un jour au coupable, pour entendre les faits dont il devoit le charger. Ce jour étant arrivé, il le citoit par un crieur; & pendant trois différens jours, non conſécutifs, il répétoit les chefs de ſon accuſation. L'accuſé avoit le tems & la liberté de ſe juſtifier. S'il ne le faiſoit pas, & dans la place même des roſtres, le tribun lui donnoit jour pour comparoître devant le peuple, & pour entendre ſa condamnation après les trois jours de marché réglés par la loi. Denys d'Halicarnaſſe fait aſſez connoître que ces formalités s'obſervoient dès la naiſſance de la république romaine, & Cicéron qui vivoit ſur la fin du même



Digitized by Google

gouvernement, s'en explique encore avec plus de clarté (*a*).

On reconnoîtra preſqu'à chaque page de l'hiſtoire de Cicéron, que ces remarques ne ſont point inutiles dans ma préface.

M. Middleton, qui rend un compte ſi exact & ſi précis de l'occaſion & du tems où chaque ouvrage de Cicéron fut compoſé, ne trouvera pas d'inutilité non plus dans l'article ſuivant, & n'auroit pas manqué d'en faire uſage s'il avoit jeté les yeux ſur les mémoires de nos académies. Il y trouvera du moins de quoi rectifier ſon ſentiment, par le témoignage de Cicéron même dont il a lu ſi ſoigneuſement les écrits. Il eſt queſ-

(*a*) Moderata populi judicia à majoribus ſunt conſtituta. Primum ne pœna capitis cum pecunia conjungatur; deinde ne niſi prædicta die quis accuſetur. Tum ut ter ante magiſtratus accuſet interminſa die, quàm mulctam irroget aut pœnam judicet: quarto ſit accuſatio trium nundinum, prodita die, qua die judicium ſit futurum. *Pro Dom. Dion. Hal. liv.* 7.

Digitized by Google

tion de savoir si le livre de Cicéron, appelé (*a*) le second ou le quatrième des académiques, est effectivement un livre qui doive être mis dans cet ordre, & considéré relativement au premier, ou si c'est un ouvrage tout-à-fait détaché des autres livres. Personne n'avoit remarqué que cet écrit n'a aucun rapport aux livres académiques : mais M. l'abbé Sallier, après avoir bien pesé les raisons qui l'ont porté à croire que c'est effectivement un ouvrage séparé, n'a pas fait difficulté d'abandonner l'ancienne opinion.

Il tire sa preuve des lettres mêmes de Cicéron. Ce fut l'an de Rome 708, sous la troisième dictature de César, & dans la 62^e^ année de Cicéron, que les livres académiques furent composés. D'abord il les avoit réduits à deux, dont l'un portoit le nom de *Catulus*, & l'autre

(*a*) Les éditions de Cicéron le placent ordinairement le second, & celle de Gronovius en fait le quatrième sur l'autorité de Nonnius.

Digitized by Google

celui de *Lucullus*. Il leur avoit joint *Hortenſius* pour troiſième interlocuteur. « Je faiſois parler, dit-il (*a*), dans les » livres académiques Catulus, Lucullus » & Hortenſius. Certes ce rôle ne leur » convenoit pas. Ils n'avoient jamais pen- » ſé, pas même en ſonge, à ces ſubti- » lités philoſophiques »..... C'eſt dans ces paroles qu'on trouve l'éclairciſſement de ce qu'il dit ailleurs, que dans les livres académiques, il faiſoit parler des perſonnes illuſtres à la vérité, mais qui n'étoient point du tout au fait de ces matières épineuſes; il dit qu'il placera dans un autre lieu Catulus & Lucullus (*b*). Enfin dans la ſeizième lettre il ajoute : « J'avois choiſi Catulus, Lucullus & » Hortenſius, mais cela n'étoit pas con- » venable, parce que le public ſavoit aſ- » ſez que s'ils n'étoient point abſolument » ignorans dans ces matières, du moins » ils y étoient peu verſés ». Il ôta donc

(*a*) Ep. ad Att. 12, 19.
(*b*) Ep. 16.

Digitized by Google

les noms de ces trois illuſtres interlocuteurs, & il mit à leur place (*a*) ceux de Caton & de Brutus. Voilà le premier changement qui arriva dans cet ouvrage, & M. Middleton l'a remarqué. Bientôt après il y en eut d'autres. De deux livres, Cicéron en fit quatre. Enfin (*b*) il mit tous les quatre livres ſous le nom de Varron. Non-ſeulement il les lui adreſſa, mais il le prit pour interlocuteur dans ces dialogues. Atticus étoit le troiſième & Cicéron le ſecond. Il ſe détermina à prendre Varron pour interlocuteur, ſur des avis qu'il reçut d'Atticus, que Varron ſouhaitoit fort d'entrer (*c*) dans quelques-uns de ſes dialogues. Il paroît par les lettres de Cicéron à Atticus, que cette attention étoit honorable pour (*d*) ceux

---

(*a*) Ep. 16. (*b*) Ep. 26. (*c*) Ep. 19.

(*d*) Commotus tuis literis, quod ad me de Varrone ſcripſeras, totam academiam ab hominibus nobiliſſimis abſtuli, tranſtuli ad noſtrum ſodalem. Ecce tuæ literæ de Varrone. *Ep.* 13. *l.* 16.

Digitized by Google

ſur qui elle tomboit.... « Dites-moi, je » vous prie, ajoute Cicéron, à quoi vous » avez connu que cela feroit plaiſir à Var- » ron. Je voudrois ſavoir qui eſt celui » dont il vous a paru jaloux, à moins que » ce ne ſoit Brutus. Il ne falloit que cela » pour me déterminer; mais je voudrois » bien en être aſſuré ».

Dans la dix-huitième lettre il répète la même choſe, & cette lettre nous apprend de plus pourquoi Cicéron avoit différé ſi long-tems à ſe ſervir du nom de Varron dans ſes dialogues : c'eſt que Varron ne lui avoit jamais rien adreſſé de ce qu'il avoit mis au jour. Cicéron vouloit être prévenu. « Il m'avoit déclaré » dit-il à Atticus dans ſa douzième lettre, » qu'il ſe préparoit à m'adreſſer un ouvrage » conſidérable. Deux années ſe ſont paſſées » depuis, & cependant cet homme, qui » va ſi vîte quand il veut, n'eſt pas plus » avancé que le premier jour. Je voulois » lui répondre à meſure égale, & même » plus ſi je le pouvois ». Telles étoient les raiſons qui avoient empêché Cicéron

Digitized by Google

de faire les premières démarches. Il attendoit Varron. Mais enfin il le prévint, & il fut le premier à lui adreſſer un ouvrage dans lequel il lui donnoit le principal perſonnage. Dans ces livres il ſoutenoit les principes d'Antiochus (*a*). Ils étoient de ſon goût. « J'ai renfermé, dit-il, en » quatre livres toute la doctrine des aca- » démiciens. Je fais dire à Varron tout ce » qu'Antiochus a raſſemblé de preuves con- » tre le ſentiment de ceux qui ne recon- » noiſſent aucune vérité certaine. Je lui » répons, & vous êtes (*b*) en tiers avec » nous ».

A ces preuves M. l'abbé Sallier joint la lettre même de Cicéron à Varron. Elle eſt comme l'épître dédicatoire de l'ouvrage. « Je me contente, lui dit-il, de » vous avertir; je n'ai garde d'exiger. » Mais je vous envoie quatre *admoniteurs* » aſſez effrontés ».... c'étoient les quatre livres académiques. Cicéron ſe défioit

(*a*) Ep. 12. It. 19.

(*b*) Tu es tertius in ſermone noſtro.

Digitized by Google

de leur retenue. « Ils ſont, continue-t-il, » de la nouvelle académie. Ils en ſor- » tent, & vous connoiſſez le front de » cette ſecte. J'attendois de vous tous les » jours quelqu'ouvrage, & je me propo- » ſois de vous marquer ma reconnoiſſance » par un préſent tout-à-fait ſemblable; » mais vous différiez trop, parce que » vous (*a*) y mettiez trop de ſoin ».

De tout ce détail, il réſulte, 1°. que les quatre livres académiques de Cicéron avoient pour interlocuteurs les ſeuls Varron, Cicéron & Atticus; & par conſéquent le livre intitulé *Lucullus*, ne peut être ni le ſecond ni le quatrième, puiſ-

(*a*) Munus flagitare ne populus quidem ſolet, niſi concitatus. Tamen ego expectatione promiſſi tui moveor, ut admoneam te, non ut flagitem..... quatuor admonitores non nimis verecundos. Noſti enim profecto eos adoleſcentioris academiæ..... ſed cum tardius faceres, id eſt, ut ego interpretor, diligentius, teneri non potui quin conjunctionem ſtudiorum amoriſque noſtri, quo poſſem literarum genere, declararem. Feci igitur ſermonem, &c.

Digitized by Google

que de ces trois interlocuteurs, un ſeul, qui eſt Cicéron, y paroît : les autres ſont Lucullus, Catulus & Hortenſius. On n'a qu'à conſulter le commencement & la fin de ce dialogue.

2°. Cicéron, ſuivant les citations précédentes, avoit effacé les noms de Catulus & de Lucullus des livres académiques, pour les placer dans quelqu'autre endroit & répondre à leurs difficultés. Il ne parle point d'Hortenſius, parce qu'il lui avoit donné place ailleurs, & particulièrement dans un traité de l'étude de la philoſophie, que nous n'avons plus. Ainſi le dialogue où Lucullus, Catulus & Hortenſius parlent ſeuls, n'eſt pas un des livres académiques, ni le ſecond, ni le quatrième.

Il faut donc dire que le dialogue intitulé *Lucullus*, eſt de la première forme, ſuivant laquelle on a vu Cicéron faire parler Catulus, Lucullus & Hortenſius, ou que c'eſt le dialogue dans lequel il avoit promis de les placer : mais quelque parti qu'on prenne là-deſſus, il eſt

Digitized by Google

conſtant que le Lucullus de Cicéron n'eſt pas une ſuite des livres académiques; que de ces livres il ne nous reſte qu'un fragment aſſez étendu qui fait partie du premier, & qu'enfin c'eſt ſans raiſon que les éditions de Cicéron nomment le *Lucullus* le ſecond ou le quatrième des académiques.

A l'occaſion de la mort de Tullia, fille de Cicéron, & du temple qu'il vouloit lui faire élever, on eſt fâché que M. Middleton paſſe trop facilement condamnation ſur la folie de ce deſſein, & que ne l'attribuant qu'à l'excès de la douleur paternelle, il ne faſſe pas remarquer, que ſans recourir à l'exemple des anciennes apothéoſes, ces ſortes de conſécrations étoient alors & continuèrent d'être en uſage. Alexandre le Grand avoit fait l'apothéoſe d'Epheſtion. Auguſte fit celle de Jules-Céſar. Rien n'étoit ſi commun du tems même de Cicéron, que de voir élever des temples aux proconſuls & aux généraux romains dans les provinces qu'ils avoient conquiſes ou gouvernées,

&

& l'on compte parmi les vertus de Cicéron d'avoir refuſé pluſieurs fois cet honneur. On mettoit ſur les lits ſacrés, les ſtatues des grands hommes avec celles des dieux. Combien d'anciennes inſcriptions rendent témoignage que les pères & les mères, les maris & les femmes, ſe plaiſoient à flatter leur douleur en mettant au rang des dieux les objets aimés qu'ils avoient perdus? Dans l'inſcription ſépulcrale d'un certain Narciſſion, ſa mère & ſon frère diſent qu'il eſt maintenant aſſis avec les dieux, invoqué comme eux, & qu'ils lui ont élevé un autel. Dans une autre (*a*) inſcription rapportée par Reineſius, & que M. Bouilland avoit copiée à Smyrne ſur un marbre quarré qui avoit ſervi de baſe à une colonne ou à une ſtatue, le mort qu'on fait parler, dit que Mercure l'a tranſporté dans le ciel où il eſt aſſis avec les dieux, & où il boit & mange avec eux. Spon rapporte l'inſcription ſépulcrale d'un (*b*) certain Ca-

(*a*) Reineſ. claſ. 17, inſcrip. 140.

(*b*) Spon. p. 358, inſcrip. 114. It. p. 374.



Digitized by Google

rus Théophilus, où le mort dit qu'il eſt ſemblable à Caſtor & à Pollux; & il finit en aſſurant qu'il eſt devenu dieu ou démon. On trouve encore une inſcription grecque, rapportée par Reineſius & par Spon, où L. Minicius Anthimus & Scribonia (*a*) Feliciſſima, appellent leur fils A. Minicius Anthémianus, *leur dieu* particulier & domeſtique. Mais ſans parler de la Grèce où ces exemples étoient fort communs, on ſait que chez les romains, les enfans rendoient à leurs parens, après leur mort, des honneurs qui approchoient fort de ceux que l'on rendoit aux dieux; que leurs tombeaux étoient comme des eſpèces de temples, & que les ancêtres étoient honorés par ceux d'une même famille, comme des dieux domeſtiques, auxquels il leur étoit permis de rendre un certain culte quoiqu'ils n'euſſent pas été conſacrés par l'autorité publique. Cicéron dans ce projet de loix qu'il avoit formé ſur les ancien-

(*a*) Rein. p. 694. Spon. p. 370.

Digitized by Google

nes loix & ſur les coutumes romaines, met celle-ci : *Sacra privata perpetua manento. Deorum manium jura ſancta ſunto. Hos letho datos divos habento*; où l'on voit que les dieux mêmes ne ſont que les ancêtres de chaque famille. Plutarque dit que les enfans, après avoir brûlé le corps (*a*) de leurs parens, croyoient que lorſqu'il ne reſtoit plus que les os, le mort étoit devenu dieu; & Labéon cité par Servius, ſur (*b*) le troiſième livre de l'Enéïde, prétendoit qu'il y avoit certaines cérémonies qui transformoient les ames en dieux, & qu'elles prenoient alors le nom de *Dii animales*. Tout cela étoit fondé ſur la doctrine de pluſieurs anciens philoſophes, qui croyoient que l'ame participoit de la nature divine, & qu'elle pouvoit s'élever par différens degrés juſqu'à une reſſemblance parfaite avec les dieux. Il n'eſt pas ſurprenant que Cicéron rempli de toutes ces idées, y trou-

(*a*) Plutarq. Quæſt. Rom.

(*b*) Verſ. 254.



Digitized by Google

vât encore plus de vraiſemblance dans les tranſports de ſa douleur, & qu'il ſe perſuadât ſincèrement tout ce que la tendreſſe paternelle lui faiſoit ſouhaiter en faveur de ſa fille.

Finiſſons des remarques qui s'allongeroient à l'infini ſi j'étois dans le goût de la plupart des commentateurs. La réſerve continuelle dont j'ai uſé dans mes notes, fera voir qu'à l'exemple de M. Middleton, je n'ai point penſé à charger cet ouvrage d'ornemens inutiles.

Mais je ne puis me diſpenſer d'ajouter quelques mots d'éclairciſſement ſur un point qui m'a cauſé ſouvent de l'embarras. Je parle de l'évaluation des ſeſterces. M. Middleton n'ayant point expliqué ſur quelle règle il a fait la ſienne, il m'a paru quelquefois qu'il faiſoit monter les ſommes romaines fort au-deſſus de l'idée que le ſujet en fait prendre, & je n'ai pas fait difficulté d'en réduire quelques-unes à des termes plus modérés. Si l'on me demande quelle règle j'ai ſuivie moi-même, j'avouerai avec M. l'abbé

Digitized by Google

de Montgault, que je n'en ai pas trouvé d'assez certaine pour me persuader absolument que mon calcul ait toujours été juste, & je n'ai consulté dans ces occasions que la vraisemblance. Dans une matière où il y a presqu'autant d'avis que de savans, il est assez indifférent quel parti l'on prenne. M. de Montgault a suivi dans sa traduction des Lettres à Atticus, l'évaluation de M. de Saint-Réal. Il suppose que mille sesterces valoient environ quatre-vingt-quatorze livres de notre monnoie; mais il déclare que rien ne lui paroît moins sûr.

Ce qu'il y a de certain sur cette matière, c'est que le sesterce étoit une petite monnoie d'argent, qui valoit le quart du denier romain, ou deux as & demi. Cette marque H S, signifie donc *dipondium cum semisse*, & *sestertius* est la même chose que *semistertius*. Les romains comptoient par *sestertii* & par *sestertia*, car on ne trouve jamais *sestertium* au singulier, parce qu'on disoit *mille sestertii* & non pas *unum sestertium*.



Digitized by Google

Les *ſeſtertia* valoient autant de milliers de ces petites pièces d'argent nommées *ſeſtertii* qu'il y avoit d'unités dans le nombre. Ainſi *ſeſtertia X.* ou *ſeſtertium decem*, c'étoit dix mille petits ſeſterces. Ce n'eſt que par le ſujet qu'on peut reconnoître s'il s'agit de grands ou de petits ſeſterces, & les uns & les autres s'expriment par cette marque H S; le *ſeſtertius*, parce qu'il valoit deux as & demi; & le *ſeſtertium* parce qu'il valoit deux livres & demi d'argent. M. de Saint-Réal avance ſur la foi d'un ſavant, dont il ne fait pas connoître le nom, que les romains ne ſe ſervoient de cette marque H S que pour les petits ſeſterces, & que pour les grands ils écrivoient tout au long *ſeſtertia*, au lieu que les copiſtes avoient écrit en abrégé les uns & les autres. Mais cela eſt avancé ſans autorité & ſans fondement. L'uniformité qui ſe trouve dans les manuſcrits prouve que cette manière de marquer les grands ſeſterces ne vient pas des copiſtes. Il y a même un endroit

Digitized by Google

dans Suetone qui décide abſolument que les romains écrivoient en abrégé les grands ſeſterces auſſi bien que les petits. C'eſt dans la vie de Galba, au chapitre ſixième.

Ces dernières remarques ſont du traducteur des Lettres à Atticus, de qui j'ai cru devoir emprunter auſſi ſa traduction dans tous les endroits où M. Middleton a cité divers lambeaux de ces lettres.



Digitized by Google

# PRÉFACE
## DE M. MIDDLETON.

L'HISTOIRE n'a point de partie plus agréable & plus inſtructive que les vies particulières des grands & vertueux perſonnages qui ont fait une figure diſtinguée ſur le théâtre du monde. On y trouve réuni ſous le même point de vue tout ce que les annales d'un ſiècle entier préſentent de plus remarquable; &, dans le vaſte champ de l'hiſtoire, gliſſant, ſi j'oſe parler ainſi, ſur les endroits ſtériles, on cueille de toutes parts les fleurs qui tombent ſous les yeux, & l'on raſſemble des richeſſes qui ſe trouvoient diſperſées.

Mais on obſerve dans la plupart des vies particulières un défaut dont il eſt rare que les écrivains ſe garantiſſent. C'eſt celui de ſe prévenir exceſſivement en faveur de leur ſujet, & de nous donner moins une hiſtoire qu'un panégyrique.

Digitized by Google

Ils travaillent les caractères comme les peintres font les portraits ; ils mettent l'honneur de leur art, non à copier la nature, mais à l'embellir, non à tirer une juſte reſſemblance, mais à faire une belle peinture, & à transformer l'homme en héros. A la vérité cette affectation eſt plus difficile à éviter qu'il ne ſemble. L'inclination même qui porte à compoſer l'hiſtoire d'un particulier, eſt déjà une ſorte de prévention pour ſa perſonne ; & lorſqu'on a commencé l'ouvrage avec une diſpoſition ſi favorable, il eſt fort naturel de jeter de l'ombre ſur ſes défauts, de donner une couleur trop forte à ſes vertus, & de tirer, ſi l'on peut, d'un bon caractère, le tableau d'un caractère excellent.

Reconnoître que cette faute eſt commune à la plupart des biographes, c'eſt confeſſer que j'ai dû faire tous mes efforts pour m'en garantir. Mais quoiqu'effectivement je n'aie rien négligé dans cette vue, je n'aſſurerai point que j'y aie tout-à-fait réuſſi. J'en laiſſe du moins la déci-

Digitized by Google

ſion à mes lecteurs, car je dois avouer ingénument qu'en formant le plan de cet ouvrage, j'étois prévenu d'une opinion extrêmement avantageuſe du mérite de CICÉRON. Mes recherches & mes réflexions n'ayant fait que l'augmenter dans le cours de mon travail, je ſuis perſuadé qu'à l'égard d'un caractère auſſi brillant que le ſien, il paroîtroit plus excuſable que je me fuſſe un peu emporté dans mes louanges par un ſentiment d'admiration pour mon héros, qu'il ne le ſeroit d'avoir eu trop de réſerve à lui rendre juſtice par la crainte de paſſer pour un écrivain partial. Cependant l'envie de me préſerver également de ces deux excès, m'a fait prendre le parti de laiſſer parler les faits pour eux-mêmes, & de ne rien avancer d'important ſans le ſoutenir par un témoignage authentique; & ſi l'on ſe donne la peine de recourir à la ſource, on trouvera toujours que le paſſage entier eſt capable de donner beaucoup plus de lumière & de force aux points dont il eſt queſ-

Digitized by Google

tion, qu'ils n'en peuvent recevoir d'un ſimple fragment ou d'une courte note.

Mais de quelques préjugés qu'un écrivain puiſſe être ſuſpect, il eſt certain que dans un ouvrage de cette nature, il en a beaucoup plus à combattre dans ſes lecteurs. La ſcène eſt établie dans un ſiècle & dans un lieu avec leſquels nous ſommes familiers dès notre enfance. Nous apprenons au collège les noms des principaux acteurs ; nous nous faiſons parmi les romains des favoris ſuivant notre humeur & nos inclinations, & c'eſt dans le tems que nous ſommes le moins capables de juger du mérite, que nous nous en formons une idée qui dure quelquefois autant que notre vie. Ainſi Marius, Sylla, Pompée, Céſar, Caton, Cicéron, Brutus, Marc-Antoine, ont chacun leurs avocats, zélés pour leur réputation, & prêts à prendre querelle pour ſoutenir la ſupériorité de leur mérite. Mais entre les noms célèbres de l'antiquité, ce ſont toujours ceux des conquérans & des généraux d'armée qui s'at-

Digitized by Google

tirent le plus d'admiration. Ils impriment des notions de grandeur d'ame, de pouvoir, de capacité pour le commandement, qui ſurpaſſent tout ce qu'on a connu dans les autres mortels. On les croit deſtinés par le ciel à l'empire, & nés pour fouler aux pieds les créatures de leur eſpèce; ſans faire réflexion aux maux innombrables que le déſir de la gloire entraîne, & que ſon acquiſition ne ſe fonde que ſur la deſtruction des hommes & ſur la ruine de la ſociété. Il n'y a point de caractères qui paroiſſent ſi brillans dans l'hiſtoire. Un lecteur frappé de l'éclat de leurs conquêtes & de la pompe de leurs triomphes, les regarde comme l'ornement du nom romain; tandis que ces paiſibles citoyens, ces ſages amis du genre humain, dont l'ambition ſe borne à maintenir les loix & la liberté de leur pays, paſſent en comparaiſon pour des gens d'un caractère d'autant plus mépriſable, qu'on les voit ſuccomber à la fin ſous les oppreſſeurs de leur patrie.

Digitized by Google

S'il m'arrive donc dans le cours de cette hiſtoire, d'aſſurer quelque choſe qui contrediſe l'opinion commune & qui choque les préjugés de mes lecteurs, je dois les prier de conſidérer avec ſoin les autorités ſur leſquelles je me fonde; &, s'ils n'en étoient pas ſatisfaits, de ſuſpendre leur jugement juſqu'à la fin de l'ouvrage. Quantité de faits, qui paroîtront peut-être haſardés & douteux à la première vue, s'éclairciront dans le progrès de la lecture; & pour tout ce qui regarde Cicéron, je recommande particulièrement d'attendre qu'on puiſſe ſe former l'image complette de ſon caractère avant qu'on entreprenne de juger des parties ſéparées, qui ne peuvent être parfaitement connues que dans leur aſſemblage.

Quintilien nous donne une régle excellente pour tous les cas de cette nature. «Soyons, dit-il (*a*), extrêmement

(*a*) Modeſte tamen & circonſpecto judicio de tantis viris pronunciandum eſt, ne quod pleriſque

» modeſtes, extrêmement circonſpects » dans les jugemens que nous portons de » ces grands hommes, de peur qu'il ne » nous arrive, comme à la plupart des cen- » ſeurs, de condamner ce que nous n'en- » tendons point ». Une autre réflexion qui ſe préſente d'elle-même, quoiqu'elle n'ait pas toujours le poids qu'elle mérite, c'eſt qu'un écrivain, qui a fait ſon étude particulière du ſujet qu'il traite, doit naturellement l'avoir mieux approfondi que ſes lecteurs; & s'il avance quelque fait dont le fondement paroiſſe incertain, on doit auſſi long-tems du moins qu'on n'a pas de forte raiſon pour penſer autrement, l'attribuer à des vues plus étendues de ſon ſujet, qui le portent à croire que ce qui lui paroît clair à lui-même, ne l'eſt pas moins pour tout le monde, & ne demande point par conſéquent d'autre explication. Si des conſidérations ſi raiſonnables font l'impreſſion que je dois

---

accidit, damnent quæ non intelligunt. *Quintil. Inſtit.* 10, 1.

Digitized by Google

en attendre, je me flatte qu'on ne me reprochera point la moindre altération dans la peinture des faits & des perſonnes, ni d'autre faveur pour Cicéron que celle que l'humanité doit faire accorder aux caractères dont les qualités dominantes ſont la nobleſſe & la bonté.

En préſentant ſur la ſcène un grand nombre de perſonnes qui vivoient en même-tems dans la même ville, qui étoient aſſujetties à la même diſcipline, & dont l'ambition ſe propoſoit les mêmes termes, on doit leur trouver tant de reſſemblance, que la principale difficulté pour un hiſtorien eſt de leur ôter un trop grand air d'uniformité. C'eſt à quoi je me ſuis particulièrement attaché; non par des peintures d'imagination, propres à cauſer du plaiſir ou de la ſurpriſe, mais par une étude attentive des faits particuliers que l'hiſtoire nous a tranſmis, & par un ſoin continuel de les rapporter à leur ſource, c'eſt-à-dire aux différentes affections dont ils tirent leur origine. En effet, il n'y a

point de traits qui distinguent plus parfaitement les hommes : & lorsqu'ils sont représentés naturellement & placés dans le jour qui leur convient, ils ne manquent point de nous faire saisir cette différence précise qui forme en particulier chaque caractère.

Quoique le titre de mon ouvrage n'annonce que l'histoire de la vie de Cicéron, j'aurois pu le nommer avec autant de raison l'histoire de son tems. Depuis le premier moment de son élévation aux magistratures, il ne se passe rien d'important dans l'état où il ne fasse un rôle considérable ; de sorte que pour donner de la clarté & de la justesse à toutes les parties de ma narration, je me suis cru obligé de reprendre les affaires de Rome pendant sa minorité, & de représenter, du moins dans un sommaire, l'histoire d'environ soixante ans, qui par la grandeur des évènemens, autant que par la dignité des acteurs, forment sans contredit la plus intéressante partie des annales romaines.

Dans

Digitized by Google

Dans l'exécution de mon deſſein, j'ai ſuivi, avec toute la fidélité que j'ai pu, le plan que Cicéron nous a tracé lui-même, pour modèle d'une hiſtoire achevée. « Ses » règles fondamentales ſont, qu'un écri- » vain n'ait jamais la hardieſſe d'aſſurer ce » qui eſt faux, ni de ſupprimer ce qui eſt » vrai; qu'il ne ſe rende jamais ſuſpect » de faveur ni de haine; que dans la re- » lation des faits il obſerve l'ordre des » tems, & qu'il y joigne quelquefois la » deſcription des lieux; qu'il commence » par l'explication des deſſeins, pour paſ- » ſer enſuite à celle des actions, & de-là » au récit des évènemens; qu'en expli- » quant les deſſeins, il ne faſſe pas diffi- » culté d'en porter ſon jugement; qu'en » racontant les actions il en développe les » principales circonſtances; & que dans » l'expoſition des évènemens il diſtingue » ce qui eſt l'ouvrage de la fortune, ou » de la témérité, ou de la prudence; qu'il » faſſe une peinture reſſemblante du carac- » tère particulier des grands hommes: en- » fin, qu'il revête ſon ouvrage d'un ſtyle

» clair & ſoutenu, ſans avoir recours à » des ornemens étrangers, & ſans cher- » cher d'autre mérite que celui de ſe faire » entendre ». Telles ſont les règles que Cicéron s'étoit propoſées lui-même, lorſqu'il avoit médité le plan d'une hiſtoire générale de ſon pays.

Mais ſi c'eſt de lui que j'ai emprunté ma méthode, je lui dois auſſi la matière de mon travail. Ses écrits ſont le monument le plus authentique qui nous reſte des affaires de ſon ſiècle; & ce n'eſt pas ſeulement un témoin, c'eſt un des principaux acteurs, qui parle dans les récits qu'il nous en a laiſſés. Ils ſont épars, à la vérité, dans ſes divers ouvrages, & l'on n'en trouvera pas un ſeul qui ne contienne quelque circonſtance de ſa propre hiſtoire & de celle de la république. Mais c'eſt à ſes lettres familières, & ſur-tout à celles qui portent le nom de *Lettres à Atticus*, qu'on peut donner juſtement le titre de mémoires de ſon tems. Elles renferment non-ſeulement le détail de tous les faits conſidérables, mais juſqu'aux mo-

Digitized by Google

tifs & aux reſſorts des évènemens, & Cornelius Nepos, auteur poli du même (*a*) ſiècle, qui connoiſſoit parfaitement ce qu'elles valoient, ne balance point à dire qu'elles ne laiſſent preſque rien à déſirer pour l'hiſtoire de ce tems-là.

J'ai donc commencé par lire attentivement les œuvres de Cicéron, dans la ſeule vue d'en tirer tous les paſſages auxquels je trouverois quelque rapport à mon deſſein. L'ennui de recueillir un nombre infini de témoignages qui ſe trouvent diſperſés dans pluſieurs volumes, de les rapporter à leur ſujet & de les mettre en ordre, la crainte d'en laiſſer échapper quelques-uns à la première lecture, & la peine, par conſéquent, de revenir plus d'une fois ſur

(*a*) Sexdecim volumina epiſtolarum ab conſulatu ejus uſque ad extremum tempus ad Atticum miſſarum; quæ qui legat non multum deſideret hiſtoriam contextam eorum temporum. Sic enim omnia de ſtudiis principum, vitiis ducum, ac mutationibus reipublicæ perſcripta ſunt, ut nihil in his non appareat. *Corn. Nep. It. vit. Attic.* 16.



Digitized by Google

mes traces, enfin les omiſſions que la négligence ou l'oubli rendent preſqu'inévitables dans un ſi long travail, ont ſervi à diminuer l'étonnement où j'étois qu'il ne ſe fût trouvé perſonne avant moi qui eût tenté le même ouvrage; du moins avec l'étendue & dans la forme que je me ſuis efforcé de lui donner pour l'offrir au public.

En mettant mes matériaux en œuvre, j'ai pris le parti d'en faire entrer un grand nombre dans le cours de ma narration, perſuadé que c'eſt donner de l'autorité & du luſtre à un ſentiment que de le mettre dans la bouche & de l'exprimer dans les termes de Cicéron. J'ai pris ſoin ſeulement d'en ménager ſi bien l'uſage qu'ils ne paruſſent point couſus à mon texte, comme autant de pièces brillantes; mais qu'ils ne fiſſent avec lui qu'un même tiſſu, & qu'ils en devinſſent naturellement une partie. C'eſt dans cette vue que j'ai pris quelquefois occaſion de mon ſujet pour y mêler différentes lettres & d'aſſez longs extraits des harangues de Cicéron, en

m'attachant à celles qui pouvoient jeter quelque jour ſur les faits, les coutumes & les caractères, ou qui m'ont paru contenir quelque choſe de curieux & d'agréable. Peut-être m'accuſera-t-on de pareſſe, & de n'avoir penſé qu'à diminuer mes peines en me ſervant de termes empruntés. Mais on ſe tromperoit beaucoup, & je puis dire au contraire que cette partie de mon travail n'a pas été la plus facile. C'eſt ce qui paroîtra clair à ceux qui ont eſſayé de traduire les auteurs grecs & romains. Ils ſavent que la difficulté conſiſte moins à rendre leur ſens qu'à le donner dans une forme qui réponde à leur langage; je parle des auteurs romains ou grecs, dans leſquels on remarque quelque analogie entre le ſens & l'expreſſion, & qu'on veut faire parler dans une autre langue comme l'on ſuppoſe qu'ils feroient eux-mêmes s'ils vivoient aujourd'hui; car pour ſoutenir l'idée d'un bon écrivain, il faut conſerver à ſon ſtyle autant de ſplendeur qu'à ſes ſentimens. Ainſi lorſque je repréſente Cicéron comme le plus

éloquent des anciens orateurs, toujours abondant, délicat, naturel dans l'expreſſion, il ſeroit ridicule de ne produire de lui que des exemples durs & forcés, qui choqueroient l'oreille d'un lecteur poli. C'eſt aſſez généralement le défaut de nos traductions modernes, où l'on fait parler les plus beaux eſprits de l'antiquité dans un langage qu'un homme de goût n'employeroit pas en traitant un ſujet original. Les verſions trop littérales manquent toujours d'élégance (*a*), & l'excès de fidélité ruine néceſſairement la beauté du ſtyle. D'un autre côté, en négligeant trop la lettre, on court riſque de s'écarter du ſens, & l'idée du traducteur ſe mêle quelquefois à celle qu'il traduit. Un écrivain ſans eſprit ne s'élève jamais au-deſſus de la verſion ſimple; c'eſt-à-dire, que dans la crainte de s'égarer par la moindre excurſion, il ne s'attache qu'à rendre un

(*a*) Nec tamen exprimi verbum è verbo neceſſe erit, ut interpretes indiſerti ſolent. *Cicer. de Finib.*

Digitized by Google

mot par un autre mot : tandis que ceux qui ont le génie plus élevé, & qui préfèrent la ſeconde méthode, ſe croient trop ſupérieurs à l'occupation de traduire, & portent la vanité juſqu'à prétendre embellir leur auteur. J'ai tâché de garder un tempérament entre ces deux extrémités. Mon premier ſoin a toujours été de conſerver toute ſa force au ſentiment, & le ſecond de m'attacher aux mots quand j'ai pu les rendre dans un ſtyle aiſé & naturel. J'y ai mis toute la variété que la différence des ſujets m'a paru demander, & je me perſuade que les divers fragmens de Cicéron que j'ai traduits, paroîtront, non-ſeulement les plus brillantes parties de mon ouvrage, mais les plus utiles & les plus inſtructives, par l'avantage qu'on trouve toujours dans le commerce d'un écrivain (*a*), avec qui l'on ne peut converſer, ſuivant la penſée d'Eraſme, ſans s'appercevoir qu'on devient meilleur.

(*a*) Quis autem ſumſit hujus libros in manum, quin ſurrexerit animo ſedatiore ? *Eraſm. Epiſt. ad Joan. Vlatten.*



Digitized by Google

Après avoir lu ſoigneuſement les ouvrages de Cicéron, j'ai conſulté les anciens auteurs grecs & romains, qui ont traité les affaires de ſon ſiècle. Ils m'ont ſervi particulièrement à remplir les intervalles de l'hiſtoire générale, à expliquer pluſieurs paſſages qui n'ont point aſſez d'étendue dans les écrits de Cicéron, & à les orner de quelques faits ou de quelques circonſtances qui ont rapport à Cicéron même, ou à quelqu'un des principaux acteurs dont j'ai tracé les caractères.

Mais quelque utilité qu'il y ait à tirer des hiſtoriens grecs, qui ont écrit particulièrement l'hiſtoire de ce tems-là, tels que Plutarque, Appian, Dion, & quoique nous leur ayons l'obligation de nous avoir conſervé quantité de faits anciens, que nous aurions perdus ſans eux, ou que nous n'aurions reçus qu'imparfaitement, ils ne doivent être lus qu'avec beaucoup de précaution. L'ignorance de la langue & des uſages de Rome les expoſoit à quantité de mépriſes, ſans parler

Digitized by Google

des préjugés qu'ils ne manquoient guère d'apporter à la compoſition de leurs ouvrages. Plutarque a vécu depuis le règne de Claudius juſqu'à celui d'Adrien, ſous lequel il mourut dans un âge fort avancé, & revêtu de la dignité de grand-prêtre d'Apollon. Quoiqu'il eût paſſé dans différentes occaſions près de quarante ans à Rome, il n'avoit jamais ſu aſſez parfaitement la langue romaine pour entreprendre l'hiſtoire du pays. Mais quand on lui accorderoit tous les talens qui forment un parfait hiſtorien, l'entrepriſe d'écrire les vies de tous les grands hommes de l'Italie & de la Grèce, ſurpaſſoit les forces d'un ſeul écrivain, quelque loiſir & quelque habileté qu'on lui ſuppoſe; à plus forte raiſon celles d'un homme, qui de ſon propre aveu étoit ſi occupé des affaires publiques & des leçons de philoſophie qu'il donnoit aux ſeigneurs romains, qu'il ne trouva pas le tems d'apprendre la langue (*a*) latine. Ses ouvrages doivent par

(*a*) Plutarq. *Vie de Demoſthène*; & *Vie de Plutarque.*

Digitized by Google

conſéquent ſe reſſentir des embarras de ſa vie, c'eſt-à-dire, qu'ils ne peuvent être qu'imparfaits & ſuperficiels, & qu'il faut les regarder moins comme un projet rempli que comme une ſimple eſquiſſe.

On ne doutera point de la vérité de cette remarque, ſi l'on prend pour exemple ſa vie même de Cicéron, où l'on trouve, non-ſeulement toutes les erreurs des hiſtoriens qui l'avoient précédé, mais encore un grand nombre de fautes qui lui ſont propres. En général, cet ouvrage porte toutes les marques d'une précipitation & d'une négligence exceſſives. L'auteur paſſe légèrement ſur les plus grandes actions de ſon héros, s'arrête ſur ſes bons mots & ſur ſes ſonges, dont la plupart étoient fort mal atteſtés. Dans la dernière ſcène de ſa vie, qui fut aſſurément la plus glorieuſe, lorſque tous les conſeils de l'empire & le deſtin de Rome n'avoient pas d'autre ſoutien que lui, Plutarque eſt ſec & badin. Quelle occaſion demandoit-il pour déployer le caractère de Cicéron dans toute ſa ſplendeur, & pour illuſtrer

Digitized by Google

une des plus curieuſes parties de l'hiſtoire, qui n'avoit encore été bien développée par aucun hiſtorien ? Manquoit-il de matériaux lorſqu'il avoit les lettres de Cicéron & ſes philippiques ? Mais il paroît qu'il les connoiſſoit peu, ou qu'il en fit peu d'uſage.

Appian floriſſoit auſſi ſous le règne de l'empereur Adrien. Etant venu à Rome (*a*) vers le tems de la mort de Plutarque, lorſque ſes œuvres étoient entre les mains de tout le monde, il en fit tant d'uſage, qu'il paroît les avoir copiées dans les endroits les plus conſidérables de ſon hiſtoire.

Dion Caſſius a vécu plus tard, depuis les Antonins juſqu'au règne d'Alexandre Sevère. Outre les ſujets d'exception qui lui ſont communs avec les deux hiſtoriens précédens, on remarque qu'il avoit conçu (*b*) contre Cicéron quelque prévention particulière, qui le lui fait traiter

(*a*) *Vid.* Appian. de Bell. civil. liv. 2, p. 481.
(*b*) *Vid.* Dio. liv. 44, init.

Digitized by Google

dans toutes les occaſions avec la dernière malignité. Si l'on en cherche la raiſon, il ne s'en préſente point de plus naturelle que la jalouſie commune à tous les grecs, contre un homme qui paſſoit pour avoir éclipſé l'éloquence & les autres arts de la Grèce, & qui, en expliquant aux romains toutes les parties de la philoſophie dans leur propre langue, avoit rendu preſqu'inutiles à Rome le ſavoir & les inſtructions des grecs. On trouveroit encore une raiſon qui n'eſt pas moins probable, dans le caractère & les principes de cet hiſtorien, qui étoient entièrement oppoſés à ceux de Cicéron. Il vivoit ſous le plus tyrannique de tous les gouvernemens. Son maître avoit élevé ſa fortune. Par reconnoiſſance pour le pouvoir deſpotique auquel il devoit ſon élévation, il ſe crut obligé de décrier un nom que le zèle de la patrie avoit fait reſpecter, & de rabaiſſer un écrivain dont les ouvrages tendoient à ranimer cet ancien eſprit de liberté qui avoit fait autrefois la gloire du peuple romain.

Digitized by Google

Auſſi Dion ne laiſſe-t-il jamais échapper l'occaſion de préférer le gouvernement abſolu d'un ſeul maître au gouvernement démocratique, comme le plus avantageux à l'empire romain.

C'eſt ſur ces fondemens ſans doute que la haine de Dion s'emporte quelquefois juſqu'à des excès d'abſurdité qui la trahiſſent, & qui ſuffiſent pour lui ſervir de réfutation. Dans les conteſtations du ſénat, au ſujet de Marc-Antoine, il prête à Fuſius Calenus une harangue contre Cicéron, la plus groſſière & la plus brutale qu'un eſprit dépravé puiſſe inventer; comme ſi le bon ſens permettoit de croire qu'une pièce de cette nature puiſſe avoir été prononcée au ſénat dans des conjonctures où Cicéron y jouiſſoit d'un parfait aſcendant, lui qui, dans aucun tems, n'avoit point eſſuyé d'inſulte ſans punir ſur le champ l'aggreſſeur. Il paroît au contraire par ce qui nous reſte des diſcours de Cicéron ſur les mêmes débats, que malgré la chaleur de la diſpute & des oppoſitions, les expreſſions & les pro-

Digitized by Google

cédés entre lui & Calenus furent toujours accompagnés de beaucoup de décence, & que s'il le condamne ou s'il l'avertit avec sa liberté ordinaire, c'est sans s'écarter (*a*) de la politesse, & quelquefois même avec un compliment.

Mais quelques passages de cet historien feront encore mieux connoître la justice de notre censure : « Il prétend que le » père de Cicéron étoit un foulon ; & » il ne laisse pas d'ajouter qu'il gagnoit sa » vie à travailler à la vigne & aux oli-

---

(*a*) Nam quod me tecum iracunde agere dixisti solere, non est ita. Vehementer me agere fateor : iracunde nego, omnino irasci amicis non temere soleo, ne si merentur quidem. Itaque sine verborum contumelia à te dissentire possum ; sine animi summo dolore non possum. *Phil.* 8, 5. Satis multa cum Fusio, ac sine odio omnia ; nihil sine dolore. *Ibid.* 6. Quapropter ut invitus sæpe dissensi à Q. Fusio, ita sum libenter assensus ejus sententiæ : ex quo judicare debetis me non cum homine solere, sed cum causa dissidere. Itaque non assentior solum, sed etiam gratias ago Q. Fusio, &c. *Phil.* 11, 6.

Digitized by Google

» viers. Il fait naître Cicéron dans la » pouſſière des vieux draps & dans la puan- » teur d'un fumier. Il veut qu'il n'ait ex- » cellé dans aucun art, & que pendant » toute ſa vie il n'ait rien fait qui ſoit » digne d'un grand homme & d'un ha- » bile orateur. Il l'accuſe d'avoir proſ- » titué ſa femme, d'avoir élevé ſon fils » dans l'ivrognerie, d'avoir entretenu un » commerce inceſtueux avec ſa fille, & » d'avoir vécu dans l'adultère avec Ce- » rellia, quoiqu'il reconnoiſſe en même- » tems que Cerellia étoit âgée de ſoi- » xante-dix ans (*a*) ». Ces impoſtures, & quantité d'autres infamies, dont il charge Cicéron, méritent le même degré de foi que la déclaration qu'il fait enſuite, d'avoir reçu du ciel, par une viſion, & contre ſon propre penchant l'ordre d'écrire l'hiſtoire (*b*).

C'eſt de ces extraits de Cicéron & des autres anciens, que j'ai formé le premier

(*a*) *Vid.* Dio. liv. 46, p. 295, &c.
(*b*) *Ibid.* liv. 43, p. 828.

Digitized by Google

plan de mon ouvrage, avant que d'avoir jeté les yeux sur les écrivains modernes qui ont traité le même sujet. Je n'ai pas voulu m'engager si-tôt dans les lectures qui auroient été capables de me remplir de préjugés, & qui m'auroient peut-être empêché de distinguer nettement la vérité dans ses sources naturelles. La composition de l'histoire impose les mêmes devoirs qu'une relation de voyage. Ce seroit peu de transcrire les mémoires de ceux qui ont parcouru les mêmes lieux avant nous. Il faut donner nos propres observations. Il faut avoir examiné les faits & les lieux avec l'étude la plus attentive, & ne pas craindre de publier le fruit de nos réflexions, sans aucun égard pour ce que les autres ont écrit; & quoique dans une entreprise de cette nature, où la matière du travail est commune à tout le monde, on soit exposé à répéter bien des choses qui peuvent avoir été déjà publiées, un auteur qui a quelque génie trouve toujours dans son sujet des parties assez neuves pour faire

Digitized by Google

faire donner à ſon ouvrage la qualité d'original, & pour obtenir le droit de prétendre que ſon travail eſt à lui. Je me flatte ici de cet avantage; d'autant plus que ſi j'ai trouvé plus d'écrivains que je ne m'y étois attendu, qui ont entrepris l'hiſtoire de Cicéron, ceux qui me ſont tombés entre les mains m'ont bientôt guéri de la curioſité de voir les autres. Je n'y ai remarqué que de frivoles éloges du caractère général de leur héros, ou des fragmens de ſes actions, mal digérés, & réunis confuſément dans l'eſpace de quelques pages.

J'en dois excepter néanmoins deux livres qui m'ont été réellement utiles; celui qui porte le titre de *Sebaſtiani Corradi Quæſtura*, & (*a*) l'hiſtoire de Cicéron en latin par *Fabricius*. Le premier eſt l'ouvrage d'un ſavant critique italien, qui avoit employé une partie de ſa vie à expliquer les écrits de Cicéron; mais

(*a*) M. T. Ciceronis Hiſtoria, à Franciſco Fabricio.

il s'eſt moins attaché à ſon hiſtoire qu'à ſon apologie. Son principal but étoit de purger la mémoire de Cicéron de toutes les accuſations dont ſes ennemis l'ont ſouillée, & ſur-tout des calomnies de Dion. Il y a de l'eſprit & du ſavoir dans cette pièce. Elle eſt en langue latine, & le ſtyle en eſt fort beau; mais le dialogue eſt une allégorie forcée, où l'on introduit un queſteur, qui produit divers témoignages tirés des actes de Cicéron, & qu'il appelle de la *monnoie légitime* par oppoſition à la fauſſe monnoie des hiſtoriens grecs; méthode peu agréable, & qu'on ne ſoutient pas même avec patience. Ce qui n'empêche point que ſes obſervations ne ſoient bien fondées, à la réſerve de quelques endroits où ſon zèle pour l'honneur de Cicéron aveugle quelquefois ſon jugement, & lui fait employer pour la défenſe de ſon héros, des voies que Cicéron même n'auroit point approuvées.

L'ouvrage de Fabricius eſt à la tête de pluſieurs éditions des œuvres de Ci-

Digitized by Google

céron. C'eſt un détail aſſez ſec de ſes actions & de ſes écrits, réduit, à la vérité, dans un ordre fort exact, ſuivant les annales de Rome & celles de la vie du héros; mais ſans autre explication que celle des tems, qui paroît avoir été l'unique objet de cet écrivain. Cependant comme ſon entrepriſe eſt exécutée avec beaucoup de ſoin, elle m'a épargné une partie de la peine que j'aurois eue à ranger mes matériaux dans l'ordre qui leur convient. Les annales de Pighius que je n'ai pas ceſſé de conſulter, m'ont été fort utiles auſſi dans la même vue.

Les françois ont quelques auteurs dont les ouvrages m'ont paru mériter de l'attention. *L'Hiſtoire des deux Triumvirats, les Révolutions du gouvernement de Rome,* & *l'Exil de Cicéron*, ſont des livres utiles & ingénieux où l'on trouve une expoſition fidelle de l'état général des affaires romaines. Mais comme j'avois déjà puiſé dans les ſources d'où leurs matériaux ſont recueillis, le principal fruit

que j'ai tiré de cette lecture, eſt l'engagement où elle m'a mis de revoir avec un nouveau ſoin divers paſſages ſur leſquels je ne me trouvois pas d'accord avec les auteurs de ces trois ouvrages, & l'occaſion qu'elle m'a donnée de ſuppléer à quelques circonſtances que j'avois omiſes ou que j'avois touchées trop légèrement. L'auteur de l'Exil de Cicéron eſt celui qui a traité le plus ſoigneuſement ſon ſujet. Il confirme à tout moment ſa narration par le témoignage des anciens écrivains; & cette méthode, qui laiſſe voir à découvert les fondemens de l'édifice, eſt aſſurément la ſeule qui puiſſe rendre un lecteur content de l'hiſtorien, & qui porte avec elle une véritable conviction: car ſans cela l'hiſtoire prend l'air du roman, ou ne fait du moins qu'une impreſſion proportionnée à l'opinion qu'on a du jugement & de l'intégrité du compilateur.

Nous avons dans notre langue un petit ouvrage ſous le titre d'*Obſervations ſur la vie de Cicéron*, que je n'ai pas lu

Digitized by Google

ſans plaiſir, quoique je m'accorde peu avec l'auteur dans l'idée qu'il ſe forme de ſon héros. Mais j'y ai trouvé du feu, de l'élégance, & j'ai reconnu dans les ſentimens de l'auteur un ardent amour pour la vertu. Se former l'idée d'un grand homme ſur quelques traits ſuperficiels de ſes écrits, ou ſur quelques circonſtances de ſa conduite, ſans examiner le rapport qu'elles ont à la totalité du caractère, ou ſans conſidérer le caractère dans ſa totalité, pour juger ſi elles y ont effectivement quelque rapport; c'eſt voir les choſes avec un microſcope, qui n'eſt fait que pour les repréſenter en gros. La moindre tumeur paroît une montagne. Une petite tache devient une affreuſe difformité. Mais ce qui change ainſi la nature de l'objet s'évanouit auſſitôt qu'on le regarde dans ſon jour naturel. Je ſuis donc perſuadé qu'avec autant de raiſon & d'auſſi bons principes que j'en ai reconnu dans cet écrivain, il ne lira point l'hiſtoire de Cicéron telle que je la donne au public,



Digitized by Google

ſans prendre une opinion plus avantageuſe d'un homme, qui après avoir employé toute ſa vie à combattre le vice, la faction & la tyrannie, eſt mort le *martyr* de la liberté de ſa patrie.

Comme j'ai eu ſouvent l'occaſion de louer les lettres à Atticus, & d'en recommander l'uſage pour l'éclairciſſement de l'hiſtoire du même tems, je ne dois pas refuſer un éloge à l'excellente traduction & au judicieux commentaire qui nous en ont facilité l'intelligence. Je parle de l'ouvrage de M. l'abbé Mongault, qui ne ſe bornant point à recueillir les meilleures remarques des autres commentateurs, eſt entré dans ſa carrière avec l'eſprit d'un véritable critique, & nous a fort heureuſement expliqué par ſes propres lumières quantité de paſſages qui paſſoient pour inexplicables. Depuis que ce ſavant homme a rendu un ſi important ſervice à la république des lettres, & particulièrement à ſes compatriotes dont il a employé la langue, on eſt ſurpris avec raiſon que

Digitized by Google

d'autres écrivains du même pays n'ayent pas mieux profité de ſes peines, & n'ayent pas tiré plus de fruit des lettres à Atticus, pour éviter diverſes fautes où ils ſont tombés dans l'hiſtoire du ſiècle de Cicéron.

Mais au lieu de parler ſi librement des erreurs d'autrui, il y auroit peut-être plus de bienſéance à demander quelque faveur pour les miennes. Suivant Diodore de Sicile, « on pardonne aiſément » dans un hiſtorien les fautes d'ignorance, » parce qu'elles ſont comme le partage » de l'eſpèce humaine, & que rien n'eſt » ſi difficile que de découvrir d'âge en » âge le fil de la vérité. Mais ceux qui négli- » gent de s'inſtruire, & qui par haine » ou par flatterie s'écartent volontaire- » ment du droit chemin, méritent la » cenſure du public »..... Je ſuis bien éloigné de me croire exempt d'erreur. Ce que j'aſſure uniquement, c'eſt que je n'en ai pas commis de volontaire, & que j'ai employé tous les moyens qui ſe ſont préſentés pour m'en garantir. Mais puiſ-



Digitized by Google

que dans la multitude d'hiſtoires anciennes & modernes, que j'ai conſultées à l'occaſion de mon entrepriſe, il n'y en a pas une où je ne puſſe faire remarquer pluſieurs fautes, je mériterois le reproche d'arrogance, ſi je m'imaginois qu'on ne trouvera dans mon ouvrage aucune trace d'inattention ou de négligence, ni le moindre défaut de jugement. Au contraire, je croirai devoir de la reconnoiſſance à ceux qui me feront appercevoir mes erreurs, & je regarderai comme l'ami de mon livre, celui qui m'aidant à le perfectionner, ſervira par conſéquent à le rendre plus utile. Cette diſpoſition ſuit naturellement des vues qui me l'ont fait entreprendre, car je n'ai penſé à ſervir aucun parti : mon principal motif eſt le bien général, auquel j'ai cru me rendre utile, en offrant au public l'exemple d'un caractère, qui de tous ceux que je connois dans l'antiquité, m'a paru le plus accompli dans le genre civil, & le plus fécond en leçons de morale & de prudence.

Digitized by Google

Si je réuſſis donc, comme je me le ſuis propoſé dans mon travail, à faire naître une plus haute idée du mérite & des ouvrages de Cicéron, à faire mieux entendre ſes écrits & à les rendre plus familiers à la jeuneſſe, je ne pourrai guère manquer d'atteindre à mon but; car on imite volontiers ce qu'on admire, & je me figure qu'il n'eſt guère poſſible d'exciter du goût pour Cicéron, ſans en inſpirer en même-tems pour tout ce qui eſt digne de louange. S'il s'eſt trouvé quelque différence dans les jugemens qu'on a portés de ſa conduite, il n'y en a jamais eu dans l'opinion qu'on s'eſt formée de ſes ouvrages. Le monde payen ne nous a rien laiſſé qui développe ſi parfaitement, & qui recommande avec tant de force ces généreux principes, dont la nature humaine tire ſa gloire & ſa perfection, l'amour de la vertu, de la liberté, de la patrie, & de tout le genre humain.

Cette réflexion ne peut être mieux ſoutenue que par l'autorité d'Eraſme. Il

Digitized by Google

avoit contracté dans ſa jeuneſſe quelques préjugés contre Cicéron ; mais l'âge & l'expérience l'ayant fait revenir de cette erreur, il la retracta dans ce paſſage d'une de ſes lettres à Vlatten :

« Quand j'étois jeune, lui dit-il (*a*), » Seneque me plaiſoit beaucoup plus que » Cicéron ; & juſqu'à l'âge de vingt ans, » quoique je me ſentiſſe du goût pour » tous les écrivains de l'antiquité, Cicé- » ron m'en inſpiroit ſi peu que j'aurois » cru perdre mon tems à le lire. Je ne » ſais ſi mon jugement s'eſt formé avec » l'âge ; mais il eſt certain que depuis » que je touche à la vieilleſſe, je prens » plus de plaiſir à cette lecture, que je » n'ai jamais fait dans les premiers tems » de ma vie. Ce n'eſt pas ſeulement le » tour divin de ſon ſtyle, c'eſt ſa mo- » rale & la ſainteté de ſon cœur qui » m'enchantent. En un mot, il a inſpiré » mon ame, & il m'a fait ſentir qu'il

(*a*) Eraſm. Epiſt. ad Joan. Vlattenum, in Cicer. Tuſcul. Quæſt.

» m'a rendu meilleur. Je ne balance » donc point à preſſer notre jeuneſſe d'em- » ployer le tems à lire ſes ouvrages & » à les apprendre par cœur, plutôt qu'à » ces frivoles diſputes qui ne ſont aujour- » d'hui que trop en uſage. Pour moi, » quoique ma vie ſoit ſur ſon déclin, lorſ- » que j'aurai fini ce qui m'occupe actuel- » lement, je ne ferai pas difficulté de » me réconcilier avec mon Cicéron, & » de renouer avec lui un commerce qui » a été malheureuſement interrompu pen- » dant pluſieurs années ».

Avant que de conclure cette préface, il ne ſera pas inutile de donner ici une idée générale du gouvernement de Rome, depuis ſa première inſtitution par Romulus juſqu'à la naiſſance de Cicéron. Un lecteur qui n'eſt point verſé dans les affaires romaines, a beſoin de cet éclairciſſement pour commencer la lecture de mon ouvrage.

Cicéron & tous les anciens écrivains ont ſouvent célébré la conſtitution de

Digitized by Google

Rome (*a*) comme le plus parfait de tous les gouvernemens. Elle étoit compoſée de trois formes qui ſont ordinairement ſéparées l'une de l'autre, la monarchique, l'ariſtocratique & la populaire. C'étoit le peuple, comme chef de la république, qui s'éliſoit un roi, pour lui ſervir de guide à la guerre, & pour veiller au maintien des loix pendant la paix. Le ſénat, qui ſervoit de conſeil au roi, étoit élu auſſi par le peuple, & ne ſe conduiſoit que par ſes avis. Ainſi le pouvoir abſolu réſidoit proprement dans l'aſſemblée des citoyens ou dans le corps de la ſociété, dont la prérogative étoit de donner leur force aux loix (*b*), de créer

(*a*) Statuo eſſe optime conſtitutam rempublicam quæ ex tribus generibus illis, regali, optimo, & populari, confuſa modico. *Fragment. de Rep.* 2. Cum in illis de republica libris perſuadere videatur Africanus, omnium rerum publicarum noſtram veterem illam fuiſſe optimam. *De Legib.* 2, 10. *Polyb. liv.* 6, *p.* 450. *Dion. Hal. liv.* 2, 82.

(*b*) Dionyſ. Hal. liv. 1, 87.

Digitized by Google

les magiſtrats, de déclarer la guerre, & de recevoir dans toutes ſortes de cas les appels du tribunal royal & de celui du ſénat..... Quelques auteurs ont conteſté ce droit d'appel au peuple. Mais Cicéron le compte expreſſément entre les conſtitutions royales (*a*), auſſi anciennes, dit-il, que la fondation de la ville; & dans ſon traité de la (*b*) République, il en a donné des preuves plus étendues, dont Seneque cite un paſſage pour confirmer la même vérité, en faiſant entendre qu'elle étoit prouvée auſſi par les livres pontificaux. Valere Maxime en apporte un exemple qui ſe trouve encore dans Tite-Live : c'eſt celui d'Horace, qui étant condamné à la mort par

(*a*) Nam cum à primo urbis ortu, regiis inſtitutis, partim etiam legibus, auſpicia, cæremoniæ, comitia, *provocationes*..... divinitus eſſent inſtituta. *Tuſ. Quæſt.* 4, 1.

(*b*) Cum Ciceronis libros de republica prehendit..... notat provocationem ad populum etiam à regibus fuiſſe. Id ita in pontificalibus libris aliqui putant & Feneſtella. *Senec. Epiſt.* 108.

Digitized by Google

le roi Tullus (*a*) pour avoir tué sa sœur, appela au peuple & fut absous.

Telle étoit la constitution de Rome dans son origine & sous le gouvernement même des rois. Comme un état dans sa fondation n'a point encore de force établie pour contraindre, il falloit trouver nécessairement quelque moyen de lier un peuple qui n'étoit point accoutumé à la soumission, & les premiers législateurs n'en virent point de plus puissant que la certitude de la liberté (*b*), jointe au pouvoir de faire ses propres loix. Mais les rois ayant usurpé par degrés toute l'administration, & s'étant rendus insupportables par la violence de leur gouvernement, éprouvèrent enfin qu'une ville

(*a*) M. Horatius interfectæ sororis crimine à Tullo rege damnatus, ad populum provocato judicio absolutus est. *Val. Max. liv.* 8, 1. *Liv.* 1, 26.

(*b*) Il semble que Romulus avoit emprunté son plan de l'ancien gouvernement d'Athènes, institué par Thésée. *Voyez Plutarq.* Vie de Thésée, p. 11.

Digitized by Google

formée à l'exercice des armes & au goût de la liberté, devoit être conduite avec plus de ménagemens. Ils furent chaſſés par un ſoulèvement général du ſénat & du peuple.

Un évènement de cette nature devint comme le fondement de cette valeur invincible & de cette affection pour la patrie, qui conduiſirent les romains à l'empire de l'univers. La ſupériorité de leurs droits civils leur inſpira naturellement une généroſité ſupérieure pour les défendre, & les rendit dans la ſuite le plus brave & le plus libre de tous les peuples.

Cependant cette grande révolution ſervit moins à changer l'ancienne forme du gouvernement qu'à la rétablir. Le nom de roi fut aboli, mais on en conſerva le pouvoir; avec cette unique différence, qu'au lieu d'un ſeul chef, élu pour tout le tems de ſa vie, on en choiſit deux, dont l'autorité fut annuelle, ſous le nom de conſuls. Ils furent revêtus de toutes les prérogatives & de toutes les

Digitized by Google

marques de la royauté (*a*); ils préſidèrent comme les rois à toutes les affaires de la république; & pour convaincre les citoyens qu'on n'avoit cherché qu'à raffermir les fondemens de la liberté commune, & qu'à rétablir plus ſolidement leur ſouveraineté, P. Valerius Publicola, l'un des premiers conſuls, confirma par une nouvelle loi, le droit d'appel au peuple. Enſuite, par une autre loi, il établit ſous des peines capitales (*b*) que perſonne n'exerceroit la magiſtrature à Rome qu'après avoir reçu ſon autorité du peuple; & pour reconnoître encore plus ſolennellement que le pouvoir ſuprême réſidoit dans le corps des citoyens, le même conſul ne parut jamais dans les aſſemblées publiques ſans faire baiſſer ſes faiſceaux & ſes maſſes;

(*a*) Sed quoniam regale civitatis genus, probatum quondam, non tam regni quàm regis vitiis repudiatum eſt; nomen tamen videbitur regis repudiatum, res manebit, ſi unus omnibus reliquis magiſtratibus imperabit. *De Legib.* 3, 7.

(*b*) Dion. Hal. liv. 5, 292.

déférence

déférence reſpectueuſe qui tourna dans la ſuite en uſage (*a*), & qui fut pratiquée conſtamment par tous les conſuls. Ainſi la république conſerva tous les avantages du gouvernement royal ſans demeurer expoſée à ſes dangers, parce que dans un eſpace auſſi court que le règne des conſuls, il n'étoit pas fort à craindre qu'ils trouvaſſent l'occaſion de s'ériger en tyrans & d'opprimer la liberté.

Après l'expulſion des rois, la ville ne fut pas long-tems ſans ſe diviſer en deux grands partis, *l'ariſtocratique* & le populaire, ou ſous d'autres noms, le *ſénat* & les plébéiens (*b*). La jalouſie qu'ils avoient mutuellement de leur pouvoir,

(*a*) Vocato ad concilium populo, ſummiſſis faſcibus in concionem aſcendit. *Liv.* 2, 7.

(*b*) Duo genera ſemper in hac civitate fuerunt... ex quibus alteri ſe populares, alteri optimates & haberi & eſſe voluerunt. Qui ea quæ faciebant, quæque dicebant, jucunda multitudini eſſe volebant, populares; qui autem ita ſe gerebant ut ſua conſilia optimo cuique probarent, optimates habebantur. *Pro Sext.* 45.



Digitized by Google

les portoit ſans ceſſe à ſouhaiter d'étendre chacun le ſien. Mais le principal avantage de la révolution tourna bientôt du côté des nobles ou des patriciens, dont le ſénat étoit compoſé. Ayant les conſuls à leur tête, ils étoient non-ſeulement les premiers moteurs, mais les adminiſtrateurs continuels de toutes les affaires de l'état; ce qui leur fit emporter ſi hautement la balance, que dans l'eſpace de ſeize ans l'excès de leur inſolence & de leur orgueil, força les plébéiens à cette fameuſe retraite ſur le mont ſacré, d'où rien ne fut capable de les rappeler ſans avoir pris des meſures certaines pour l'établiſſement de leur repos. Ils ſe firent accorder le droit de créer de leur propre corps un nouvel ordre de magiſtrats, auxquels ils donnèrent le nom de tribuns, qui furent revêtus d'un plein pouvoir pour les protéger contre toutes ſortes d'injures, avec des ſtipulations qui rendoient leurs prérogatives (*a*) ſacrées & leur perſonne inviolable.

(*a*) Dion. Hal. 6, 410.

Digitized by Google

Ainſi les plébéiens ſe donnèrent des chefs convenables à leurs prétentions, des chefs qui n'étoient comptables de leur conduite à perſonne, qui n'avoient point d'autre objet que de combattre perpétuellement la nobleſſe, de veiller ſur les libertés de leurs concitoyens, & de ſe diſtinguer dans l'exercice annuel de leur emploi par un zèle éclatant pour l'intérêt du peuple contre le parti ariſtocratique. De cinq qu'ils étoient dans l'origine, leur nombre s'étant accru juſqu'à dix, ils ne ceſsèrent point de fatiguer le ſénat par de nouvelles demandes juſqu'à ce qu'ils eurent ouvert l'entrée des magiſtratures, & par conſéquent celle du ſénat, aux familles plébéiennes.

Au fond cette conduite étoit raiſonnable, & marquoit un zèle ſincère pour le bien commun de la patrie. Après une infinité de conteſtations, les tribuns avoient élevé le gouvernement de Rome à ſa perfection; les honneurs, qui avoient été confinés dans un certain nombre de familles particulières, ſe trouvoient éga-

lement partagés ou du moins indifféremment proposés à tous les citoyens qui pouvoient se faire distinguer par leurs services ou par leur vertu. Alors la vraie balance, le juste tempérament du pouvoir entre le sénat & le peuple, en un mot, ce point dont on ne s'étoit jamais écarté dans les tems d'ordre, & que tous les honnêtes gens souhaitoient de voir solidement établi dans tous les tems, consistoit dans un tel partage de l'autorité, que les propositions, les délibérations, les conseils fussent au pouvoir du sénat, & qu'il fût au pouvoir du peuple de leur donner la force de loi par son approbation & son consentement.

Mais les tribuns ne s'arrêtèrent pas longtems à de si sages principes. Ce n'étoit point assez pour eux d'avoir solidement établi les droits du peuple, s'ils ne parvenoient à détruire ceux du sénat. Lorsqu'ils trouvoient des obstacles à leur ambition, & qu'ils manquoient de succès dans leurs vues particulières, ils avoient recours à la populace, qu'il leur étoit

Digitized by Google

toujours aiſé d'échauffer autant qu'ils le jugeoient à propos, par des loix factieuſes qu'ils propoſoient pour la diviſion des terres publiques entre les pauvres citoyens, pour la diſtribution gratuite du blé ou pour l'extinction des petites dettes ; toutes propoſitions contraires au repos, à la diſcipline & à la foi publique des ſociétés. Cet abus du pouvoir des tribuns fut porté au comble par les deux Gracchus, qui employèrent toutes ſortes de moyens (*a*) pour mortifier le ſénat, & gratifier le peuple, & qui par leurs loix des champs & les autres entrepriſes ſéditieuſes, réuſſirent dans quelque meſure à ruiner l'équilibre qui faiſoit le bonheur & le repos de la république.

Mais la mort violente de ces deux tribuns & de leurs principaux partiſans, termina la ſédition qu'ils avoient exci-

(*a*) Nihil immotum, nihil tranquillum, nihil quietum denique in eodem ſtatu relinquebant, &c. *Vell. Paterc.* 2, 6.

tée, & fit couler pour la première fois dans les rues de Rome le ſang d'un grand nombre de citoyens : triſte effet des diſſentions civiles, qui furent enfin pouſſées juſqu'à ces barbares excès, après s'être contenues long-tems dans les bornes ſi modérées, qu'elles s'appaiſoient ordinairement par les méthodes de la patience & de la condeſcendance mutuelle. Il doit paroître étrange que ces deux illuſtres frères, qui étoient les délices du peuple romain, & dont l'autorité étoit alors au comble, ne laiſsèrent point d'être abandonnés par la multitude auſſitôt qu'elle vit briller des armes, juſqu'à ſouffrir qu'ils fuſſent maſſacrés à la vue de toute la ville. Cet exemple fait voir qu'il y a peu de fond à faire ſur l'aſſiſtance du peuple (*a*) lorſque la diſpute s'échauffe

(*a*) Le détail des circonſtances fera mieux ſentir encore la vérité de cette remarque. Tiberius Gracchus avoit irrité le ſénat par toutes les entrepriſes qui ſe liſent dans l'hiſtoire. Il continuoit de le pouſſer ſans ménagement, à la tête d'une

Digitized by Google

jusqu'aux coups, & que si les séditions sont capables d'ébranler un état libre,

---

assemblée du peuple; & ses ennemis abusant de quelques faux bruits, rapportèrent aux sénateurs qu'il pensoit à se mettre le diadême sur la tête. Scipion Nasicaa qui depuis long-tems avoit conçu une forte haine contre Gracchus, prit occasion de ce rapport pour s'écrier: « Il n'y a plus rien » à consulter, puisqu'il en veut à la tyrannie; con» sul, c'est à vous à secourir la république, & à » exterminer de force sans procédure & sans dé» lai, le destructeur de la liberté ». Le consul, qui étoit homme sage, lui répondit doucement, qu'un magistrat ne devoit jamais user de voies de fait, & qu'il ne lui arriveroit pas de faire mourir un citoyen sans jugement & sans sentence, moins encore un citoyen de ce rang & de ce mérite. « Mais si Gracchus & le peuple, ajouta-t-il, font » des loix injustes & usurpent une autorité qui ne » leur est pas due, je saurai m'opposer à l'une & à » l'autre entreprise, & punir en consul les atten» tats & les révoltes ». Ce petit discours modéré d'un homme de bon sens, alluma encore plus la passion de Nasicaa; & se tournant vers la compagnie: « Puisque, leur dit-il, le suprême magistrat » abandonne la république, ceux qui voudront en



Digitized by Google

elles n'iront jamais jusqu'à le détruire, aussi long-tems qu'il sera sans armes,

---

» prendre soin n'ont qu'à me suivre, & je me fais » fort de la secourir ». Il part en même-tems, & retroussant sa robe, ainsi que ceux qui le suivirent, en très-grand nombre, ils coururent tous à grands pas vers le lieu où le peuple étoit assemblé; chacun par respect pour les plus notables de la ville, qui composoient la tête de cette troupe, leur laissant un passage libre. Leurs valets & leurs esclaves s'armèrent en chemin de tous les bâtons qu'ils purent trouver, avec lesquels ils écartèrent tout ce qui étoit capable de retarder leur route, & donnèrent au public une parfaite image de la guerre, dans le tems d'une pleine paix. Par-tout où ils rencontroient des amis ou des connoissances de Gracchus, ils insultoient, ils frappoient, & poussèrent la chose jusqu'à en tuer quelques-uns. Arrivés enfin au capitole, le désordre recommença avec plus de vigueur; & sous prétexte qu'on cherchoit le tribun, on ne sauroit dire combien de gens furent maltraités par cette troupe confuse de gens mêlés de toutes les conditions, à qui la fureur des nobles avoit permis ces violences. Cependant chacun fuit; tout le peuple s'écarte, les amis du tribun se sauvent; & Gracchus se voyant aban-

Digitized by Google

c'eſt-à-dire, qu'il ne ſera point ſoutenu par la force militaire. Mais quoique cette

---

donné de tout le monde, n'eut point d'autre reſſource que de ſuivre ces lâches amis, qui le quittoient, & à qui la frayeur n'avoit pas aſſez laiſſé de liberté pour voir qu'ils auroient pu avec un peu de fermeté réſiſter à cette troupe déſarmée & confuſe. Il ſe ſauvoit avec les autres, quand il ſe ſentit retenu par le bout de ſa robe; il prit le parti de l'abandonner à celui qui le tenoit, & ce fut un ſpectacle bien indigne & bien touchant, de voir au milieu de la paix tout un peuple fuyant, ſans ſavoir pourquoi, & ſon premier magiſtrat ſe ſauvant en chemiſe avec lui. Un ſecond accident, plus funeſte que le précédent, l'arrêta de nouveau. La précipitation avec laquelle chacun fuyoit, fit tomber les premiers; ceux qui ſuivoient ne leur donnèrent pas le tems de ſe relever. Preſſés par les autres, ils ſe jetèrent ſur ceux qui étoient déjà par terre, de ſorte que s'embarraſſant les uns les autres, ils embarraſsèrent auſſi le tribun qui les ſuivoit, & qui tomba avec eux dans ce tumulte. Ce fut alors qu'un de ſes collègues au tribunat, nommé Publius Saturcius, jaloux de ſon autorité, ou gagné par les nobles, le frappa le premier d'un bâton à la tête. Ce coup fut bientôt ſuivi d'un

vigoureuſe conduite du ſénat parût alors néceſſaire au repos de la ville, elle lui devint bientôt funeſte par l'occaſion qu'elle fit naître aux ambitieux de reconnoître ſenſiblement qu'il n'y avoit point d'autre voie que celle de la violence pour ſou-

---

autre que lui donna Lucius Rufus. Une infinité de coups ſuivirent le dernier : & ainſi mourut, ſans prononcer une ſeule parole (*), ſans faire aucune réſiſtance, & ſans donner la moindre marque de douleur, le fameux Tiberius Gracchus, tribun du peuple, fils de Tiberius Gracchus, & petit-fils de Scipion, avant la trentième année de ſon âge, l'homme de la république le plus aimé du peuple, le plus haï des grands, & le plus eſtimé de tous. On juge bien que le déſordre étoit trop grand pour finir ſitôt : la fureur dura encore long-tems, & quelques amis de Gracchus s'étant ralliés & mis en défenſe, il fut tué dans cette eſpèce de combat civil plus de trois cens citoyens, de part ou d'autre, ſans qu'on ſe ſervît dans toute cette tuerie d'aucune arme de fer. *S. Real, Conjurat. des Gracques.*

---

(*) Ille nulla voce delibans inſitam virtutem, concidit tacitus. *Cicer. Rhet. liv.* 4.

Digitized by Google

tenir l'uſurpation de l'autorité ; de ſorte que ceux qui aſpirèrent dans la ſuite à quelque pouvoir extraordinare s'arrêtant peu, comme on le remarquera dans cet ouvrage, aux délibérations du ſénat, & aux ſuffrages que le peuple donnoit à Rome, ſe mirent dans l'uſage d'y venir à la tête d'une armée, & de ſoutenir leurs prétentions par la force.

La faveur des Gracchus auprès du peuple étoit fondée ſur une réelle affection qu'ils avoient méritée par une infinité de ſervices. Mais lorſque les tribuns ſuivans jugèrent à propos d'employer la force pour modérer l'autorité du ſénat, & pour ſoutenir des intérêts auxquels ils donnoient fauſſement le nom de populaires ; au lieu de gagner la populace par des loix utiles & par d'autres ſervices, ils prirent une voie plus courte encore, qui fut de la corrompre à prix d'argent. Cette méthode, qui étoit inconnue du tems des Gracchus, aſſura aux perſonnes puiſſantes un nombre de partiſans mercenaires dévoués à l'exécution de leurs ordres, & toujours

Digitized by Google

prêts à remplir le forum au premier ſigne. Les clameurs & la violence leur faiſoient tout emporter dans les aſſemblées publiques, & leur diſpoſition en y paroiſſant étoit toujours de ratifier ce qui leur ſeroit propoſé. Ainſi, ſans détruire l'apparence des formes légales, un citoyen puiſſant étoit sûr de ſoutenir par la terreur des armes, & de faire exécuter par la ſupériorité de la force (*a*), les ſuffrages que la faction & la brigue lui avoient fait obtenir.

Après la mort du plus jeune des deux Gracchus, l'objet perpétuel des ſénateurs, fut d'abolir ou de modérer les loix qu'ils avoient portées à leur préjudice, ſur-tout

(*a*) Itaque homines ſeditioſi ac turbulenti... conductas habent conciones. Neque id agunt ut ea dicant & ferant quæ illi velint audire, qui in concione ſunt; ſed pretio ac mercede perficiunt, ut quicquid dicant, id illi velle audire videantur. Nonne exiſtimatis Gracchos, aut Saturninum, aut quemquam illorum veterum, qui populares habebantur, ullum unquam in concione habuiſſe conductum? Nemo habuit. *Pro Sext.* 46.

Digitized by Google

celle qui leur ôtoit le droit de judicature & qui le transféroit aux chevaliers ; outrage auquel ils avoient été d'autant plus ſenſibles, que depuis la fondation de Rome on ne leur avoit point conteſté cette prérogative. Cependant il n'y avoit point d'injuſtice à reprocher à Gracchus. Les ſénateurs ſe trouvant en poſſeſſion de toutes les magiſtratures & de tous les gouvernemens de l'empire, c'étoient leurs oppreſſions qui étoient les plus dures, & qui excitoient le plus ſouvent des plaintes : mais comme le jugement des affaires étoit entre leurs mains, ils ne manquoient pas de ſe ſoutenir mutuellement contre toutes ſortes d'accuſations, & de s'abſoudre chacun à leur tour, ſans conſidérer que c'étoit joindre l'outrage au ſcandale pour les ſujets de la république & pour ſes alliés. La loi même de Gracchus n'avoit été portée qu'à l'occaſion d'un exemple éclatant de cette nature, qui lui avoit ſervi de prétexte aſſez plauſible. Malgré des raiſons ſi juſtes, les ſénateurs ne purent ſe voir patiemment dans

la dépendance d'un tribunal d'un ordre inférieur, qui avoit toujours été jaloux de leur pouvoir, & qui étoit réſolu de punir ſévèrement leurs crimes. Après quantité de vains efforts pour ſe délivrer de cette ſervitude, Q. Servilius Cepion ſe trouvant conſul, environ vingt-cinq ans après la publication de la loi, parvint à la faire mitiger, par l'addition d'un certain nombre de ſénateurs aux trois centuries des chevaliers ou des juges équeſtres, & ce changement cauſa tant de joie aux ſénateurs qu'ils honorèrent le conſul (*a*) du titre de leur patron. La loi de Cepion fut extrêmement applaudie par L. Craſſus, le plus célèbre orateur de ſon tems, qui dans un diſcours au peuple, ſoutint l'autorité du ſénat avec toute la force de ſon éloquence. Tel étoit l'ordre des affaires, lorſque Cicéron naquit ſous le conſulat même de Cepion; & comme il trouva

(*a*) Is..... conſulatus decore, maximi pontificatus ſacerdotio ut ſenatus patronus diceretur, aſſecutus. *Val. Max.* 6, 9.

Digitized by Google

dans ſon enfance, l'oraiſon de L. Craſſus admirée de tout le monde, il la prit, ſuivant l'aveu qu'il en fait lui-même, pour le modèle de ſon éloquence & de ſa politique (*a*).

---

(*a*) Suaſit Serviliam legem Craſſus..... ſed hæc Craſſi cum edita eſt oratio..... quatuor & triginta tum habebat annos, totidemque annis mihi ætate præſtabat; iis enim conſulibus eam legem ſuaſit quibus nos nati ſumus. *Brut. p.* 274. Mihi quidem, à pueritia, quaſi magiſtra fuit illa in legem Cæpionis oratio: in qua & auctoritas ornatur ſenatus, pro quo ordine illa dicuntur. *Ibid.* 278.

Digitized by Google

Il n'eſt pas beſoin de faire remarquer que c'eſt pour ſe conformer à l'uſage qu'on a mis Marc-Antoine, &c. dans la narration, quoiqu'à la colonne & pour d'autres romains de la même famille, on ait mis Antonius. Pour les lieux, on s'eſt ſervi des anciens noms, lorſqu'on n'a pas cru pouvoir faire autrement. Quel moyen, par exemple, de dire que l'armée romaine étoit à *Caſtel Franco?* J'ai mieux aimé laiſſer le nom latin. La maiſon que Cicéron avoit du côté de Naples eſt appelée par les uns *Pompeii*, par d'autres *Pompeianum*, & *Pompeium.*

HISTOIRE

Digitized by Google

# HISTOIRE
## DE LA VIE
## DE
# CICÉRON.

## *LIVRE PREMIER.*

CICÉRON a pris ſoin lui-même de prévenir tous les doutes de la poſtérité ſur l'année & le jour de ſa naiſſance, en la fixant dans une de ſes lettres à *Atticus*, (*a*) au troiſième jour de janvier de l'année ſix cent quarante-ſept de la fondation

(*a*) III. Nonas Jan. natali meo. *Epiſt. ad Att.* 7, 5. *Id.* 13, 42. Sous le Conſulat de Q. Servilius Cœpio & de C. Atilius Setranus.



Digitized by Google

de Rome, c'eſt-à-dire, environ cent ſept ans avant (*a*) celle de Jeſus-Chriſt. Si l'on en croit Plutarque, elle fut accompagnée de pluſieurs prodiges, qui ſemblèrent annoncer l'excellence & l'éclat de ſon caractère. « On auroit pu les prendre, ajoute cet » hiſtorien, pour autant de ſonges frivoles, ſi » l'on n'avoit été bientôt forcé par l'évènement de » les regarder comme de véritables pronoſtics ». Cependant puiſqu'il ne s'en trouve aucune trace dans les ouvrages de Cicéron même, ni dans aucun hiſtorien de ſon ſiècle, nous pouvons les attribuer à la crédulité, ou même à l'intervention d'un écrivain qui ſe plaît ſouvent à relever ſes narrations par des circonſtances merveilleuſes.

La mère de Cicéron ſe nommoit *Helvia*, nom qui tient rang dans l'hiſtoire & dans les anciennes inſcriptions entre ceux des plus honorables familles de Rome. Helvia n'étoit pas plus mal partagée du côté des richeſſes que de celui de l'extraction. Elle eut une ſœur mariée à *C. Aculeo*, chevalier romain, d'un mérite diſtingué, ami intime du célèbre orateur *L. Craſſus*, & célèbre lui-même par une connoiſſance ſingulière du droit civil, dans lequel ſes fils, couſins germains de

(*a*) On ſuit dans ce calcul l'ère commune de la naiſſance de J. C. qui a été placée trois ans trop tard. Cette année eſt auſſi celle de la naiſſance du grand Pompée. *Vid. Pigh. Ann. Plin.* 37, 2.

Digitized by Google

Cicéron, s'acquirent auſſi dans la ſuite une réputation extraordinaire. Il eſt remarquable que Cicéron ne parle de ſa mère dans aucun endroit de ſes écrits; mais Quintus ſon frère, nous a laiſſé d'elle une hiſtoire aſſez badine, qui n'en eſt pas moins propre à faire juger avantageuſement de ſa prudence dans la conduite de ſa maiſon. Il rapporte « qu'elle » avoit coutume (*a*) de cacheter toutes ſes bou» teilles, auſſi-bien celles qui étoient vides que » celles qui ne l'étoient pas, pour s'aſſurer par » cette ruſe que celles qui ſe trouvoient vides » & ſans cachet, avoient été vidées par ſes do» meſtiques ». On conçoit que le vol le plus ordinaire dans les grandes maiſons de Rome, étoit celui du vin, qui tentoit continuellement les eſclaves.

A l'égard du père de Cicéron, les témoignages qui nous reſtent de ſon origine (*b*), lui ſont ou contraires ou favorables à l'excès; ce qui ne ſauroit paroître étrange dans l'hiſtoire d'un homme tel que ſon fils, qui fut ſans ceſſe en bute aux traits de l'envie & de la haine, & qui en devint enfin la victime. Quelques-uns lui donnent (*c*) des

(*a*) Sicut olim matrem meam facere memini, quæ lagenas etiam inanes obſignabat, ne dicerentur inanes aliquæ fuiſſe, quæ furtim eſſent exſiccatæ. *Ep. fam.* 16, 26.

Poſſet qui ignoſcere ſervis.
Et ſigno læſo non inſanire lagenæ. *Horat.*

(*b*) Vid. Plutarq. *Vie de Cicéron.*

(*c*) Regia progenies & Tullo ſanguis ab alto. *Sil. Ital.*



Digitized by Google

rois pour ayeux ; d'autres lui font puiſer ſon ſang dans les ſources les plus viles. Mais c'eſt entre ces deux extrêmes qu'il faut placer la vérité. Si ſa famille n'avoit jamais poſſédé les grands emplois de la république, elle étoit néanmoins ancienne, honorable, d'une nobleſſe & d'une diſtinction particulière (*a*) dans le canton d'Italie où elle avoit ſon établiſſement, & de rang équeſtre (*b*) dès qu'elle fut admiſe aux droits des citoyens romains. Quelques ſpéculatifs ont inſinué que Cicéron affecta pendant toute ſa vie de faire peu valoir la ſplendeur de ſa famille,

(*a*) Hinc enim orti ſtirpe antiquiſſima : hic ſacra, hic genus, hic majorum multa veſtigia. *De Leg.* 2, 1, 2.

(*b*) L'ordre équeſtre, ou cet ordre du peuple romain que nous appelons communément *les chevaliers*, n'avoit rien qui reſſemblât à aucun ordre de chevalerie moderne. Il dépendoit uniquement du *cenſus*, c'eſt-à-dire, de l'évaluation des biens qui ſe faiſoit ordinairement de cinq en cinq ans par les cenſeurs. Les citoyens dont le fonds de biens montoit à quatre cens ſeſterces, étoient reçus dans l'ordre des chevaliers, qui tenoient comme le milieu entre les ſénateurs & le peuple, mais ſans autre diſtinction qu'un anneau d'or qu'ils portoient au doigt. Le revenu d'un ſénateur devoit être double de celui du chevalier, & s'il ſouffroit quelque diminution dans l'un ou l'autre ordre, on étoit rayé du rôle par les cenſeurs.

Si quadringintis ſex ſeptem milia deſunt,
Plebs eris. *Horat.* Epiſt. 1, 57.

Plin. *Hiſt. nat. liv.* 23, 12.

Digitized by Google

dans le deſſein de s'en faire regarder comme le fondateur, & qu'il ſupprime volontairement tout ce qui pouvoit rappeler l'idée de ſon extraction royale, pour flatter les romains dans l'averſion qu'ils avoient pour le nom de roi; de quoi ſes ennemis mêmes (*a*) ne manquèrent point de lui faire un reproche. Mais ces imaginations ont ſi peu de fondement, que dans toutes les occaſions qu'il a eues de parler du caractère & de la condition de ſes ancêtres, on s'apperçoit au contraire qu'il prend plaiſir à déclarer avec une merveilleuſe franchiſe, « qu'ils avoient été contens » de l'héritage de leurs pères, & des honneurs » particuliers à leur patrie, ſans s'être laiſſés piquer » par l'ambition de ſe produire ſur le grand théâ» tre de Rome ». Et dans un diſcours au peuple ſur ſon élévation au conſulat : « Je ne penſe » point, diſoit-il (*b*), à m'étendre ſur l'éloge » de mes ancêtres; non qu'ils ne fuſſent effecti» vement tels que moi, qui ai reçu d'eux le » ſang qui coule dans mes veines, & qui dois » tout ce que je vaux à leurs inſtructions, mais » parce qu'ils ont vécu ſans connoître le prix des » applaudiſſemens du peuple romain, & l'éclat » de ces honneurs que vous avez le droit de confé» rer par vos ſuffrages ». C'eſt apparemment cette

(*a*) *Vide.* Sebaſt. Corrad. Quæſtur. pag. 43, 44.
(*b*) De Lege Agrar. 1.

raiſon qui l'a fait nommer tant de fois *un homme nouveau*, moins parce que ſa famille étoit nouvelle ou ſans luſtre, que parce qu'il en étoit le premier qui eût cherché & qui fût parvenu à ſe procurer les plus glorieuſes dignités de l'état.

Le lieu de ſa naiſſance fut *Arpinum*. Cette ville qui appartient aujourd'hui au royaume de Naples, étoit autrefois du pays des Samnites, & s'étant procuré le droit de bourgeoiſie par ſa ſoumiſſion à la république, elle avoit obtenu d'être inſérée dans la tribu cornélienne. Elle eſt célèbre encore par l'honneur qu'elle a eu de produire le grand C. Marius; ce qui fit dire à Pompée dans une harangue publique, « que Rome étoit redevable à ce canton, de la naiſſance de deux citoyens, qui avoient ſauvé ſucceſſivement la république de ſa (*a*) ruine ». Le territoire d'Arpinum étoit rude & montagneux. Cicéron lui applique dans une de ſes lettres (*b*) la deſcription qu'Homère fait de l'île d'Ithaque. Mais la maiſon de ſes pères, éloignée de la ville environ d'une lieue, étoit dans la plus agréable ſituation du monde, & bâtie d'une manière fort convenable à la nature du climat. Elle étoit environnée de boſquets & d'allées couvertes, qui conduiſoient juſqu'aux bords d'une rivière nommée *Fibrenus*,

(*a*) De Legib. 2, 3. Valere Maxime 2, 2.
(*b*) Ad Att. 2, XI.

Digitized by Google

divisée en deux bras d'égale grandeur, par une petite île ornée d'un grand nombre d'arbres & d'un portique où l'on avoit réuni toutes sortes de commodités pour l'étude & pour les exercices du corps. C'étoit dans ce beau lieu que Cicéron se retiroit ordinairement lorsqu'il avoit quelque ouvrage d'importance à finir. « La clarté, la fraîcheur & la rapidité de l'eau qui descendoit » avec un charmant murmure entre une infinité » de petits rochers; la verdure de ses bords, » l'ombre qu'ils recevoient continuellement d'une » double allée de peupliers, & sur-tout la cascade naturelle que le Fibrenus formoit un peu » au-dessous de l'île, en se jettant dans le Liris, » qui étoit une rivière beaucoup plus considérable », nous donne l'idée d'une scène extrêmement riante, dans les termes de Cicéron, qui a pris soin de la décrire. Aussi charma-t-elle Atticus la première fois qu'il la vit. « Il parut surpris » que Cicéron ne préférât point cette demeure à » toutes ses autres maisons, & ne parlant qu'avec mépris de la magnificence recherchée des » plus célèbres campagnes d'Italie, où l'art n'offroit aux yeux que des pavés de marbre, des » canaux artificiels, & des cascades forcées, il ne » trouva rien de comparable aux agrémens naturels d'un si beau lieu ». Cicéron nous apprend (*a*)

(*a*) De Legib. 2, 1, 3.



Digitized by Google

que « l'édifice étoit encore fort bas & de peu » d'étendue pendant la vie de ſon grand-père, ſe » reſſentant, comme la ferme Sabine du vieux » Curius, de la frugalité de l'ancien tems; mais » que ſon père l'embellit & l'augmenta, juſqu'à » le changer en une grande & belle habitation ». Elle appartient aujourd'hui (*a*) à l'ordre de ſaint Dominique.

Cicéron étant l'aîné de ſa famille, reçut, ſuivant l'uſage, le nom de ſon père & de ſon grand-père, qui étoit *Marcus*. C'étoit proprement un nom perſonnel, qui répondoit dans nos uſages à celui du baptême, & qu'on impoſoit auſſi avec (*b*) quelques cérémonies religieuſes le neuvième jour après la naiſſance. Tullius étoit le nom commun de la famille. Il ſignifioit dans l'ancien langage, *des ruiſſeaux*, ou toute autre eau coulante; ce qui porte à croire avec beaucoup de vraiſemblance, qu'il venoit de la ſituation d'Arpinum (*c*) &

(*a*) Appreſſo la villa di ſan Domenecco, hora coſi nominato queſto luogo ove nacque Cicerone, come dice Pietro Marſo; laquale villa e diſcoſta da Arpino da tre miglia. *Vid. Leand. Alberti deſcrittione d'Italia, p. 267.*

(*b*) Eſt Nundina romanorum dea, à nono naſcentium die nuncupata, qui luſtricus dicitur. Eſt autem dies luſtricus quo infantes lūſtrantur & nomen accipiunt. *Macrob.* 1, 16.

(*c*) Pomp. Feſtus, in voce *Tullius.*

Digitized by Google

de la jonction des deux rivières ; le troisième nom se tiroit ordinairement de quelque action mémorable, de quelque qualité naturelle ou acquise, ou de quelqu'autre accident qui faisoit la distinction de celui qui l'avoit porté le premier. Plutarque assure que le surnom de Cicéron lui étoit venu (*a*) d'un de ses ancêtres, qui avoit sur le nez une excroissence de chair, ou une verrue, de la forme d'un pois, que les romains nommoient *cicer*. Mais je trouve plus de vraisemblance dans l'opinion de Pline, qui a cru que tous les noms romains (*b*) où l'on trouve quelque rapport avec différentes espèces de grains, tels que ceux des Fabius, des Lentulus, &c. n'avoient point d'autre origine que la réputation qu'ils s'étoient faite d'exceller dans la culture de ces grains ou de ces légumes. On peut s'imaginer que comme le nom de Tullius étoit venu de la situation d'Arpinum, celui de Cicéron vint de quelque talent particulier de la même famille, pour la culture des pois. En général, l'agriculture étoit une des plus honorables occupations des anciens

(*a*) De là vient l'erreur d'un grand nombre de sculpteurs & de peintres, qui représentent Cicéron avec une verrue sur le nez, sans faire attention que ce n'étoit point la verrue, mais le nom seulement qui lui étoit venu de ses ancêtres.

(*b*) Hist. nat. 18, 3, 1.

Digitized by Google

romains, & le grain même dont les Tullius tiroient leur nom, avoit été ſi cher au peuple dans tous les âges de la république, que c'étoit une (*a*) des libéralités ordinaires qui étoient exercées par les riches, & qu'on vendoit continuellement aux théâtres & dans les rues de Rome, des pois tout cuits pour l'uſage des ſpectateurs ou des paſſans.

Cicéron avoit encore ſon grand-père au tems de ſa naiſſance, & l'on peut recueillir de quelques endroits du Traité des loix (*b*), que ce n'étoit point un homme oiſif ni ſans conſidération dans ſa patrie. Il s'étoit fait le chef d'un parti conſidérable à Arpinum, pour arrêter les entrepriſes d'un citoyen turbulent, nommé M. Gratidius, dont il avoit épouſé la ſœur, & qui ſollicitoit l'établiſſement d'une loi, par laquelle la ville fût obligée de prendre toutes ſes réſolutions dans les affaires publiques, par la voie du ſcrutin. Cette cauſe fut évoquée au tribunal du conſul Scaurus, & le vieux Cicéron la plaida ſi habilement (*c*) que le conſul lui fit la faveur de

(*a*) In cicere atque faba bona tu perdaſque lupinis,
Lætus ut in circo ſpatieris & æneus ut ſles.
*Horat. l.* 2, 3, 182.

(*b*) De Legib. 2, 1.

(*c*) Ac noſtro quidem huic cùm res eſſet delata, conſul Scaurus, utinam, inquit, M. Cicero, iſto animo atque

Digitized by Google

dire en public, « qu'il étoit à ſouhaiter qu'un » homme de cette vertu & de ce zèle pour l'in- » térêt de ſa patrie, voulût s'établir à Rome pour » y exercer ſes talens ſur le grand théâtre de la » république, au lieu de les tenir comme enſé- » velis dans l'étroite ſphère d'une petite ville ». Il nous eſt reſté auſſi une ſentence ingénieuſe de ce vénérable & digne romain : « Les hommes » de ſon tems, diſoit-il, reſſembloient (*a*) aux » eſclaves ſyriens ; plus ils ſavoient de grec, moins » ils étoient honnêtes gens ». On reconnoît ici le caractère d'un vieil amateur de la patrie, qui voit avec chagrin l'introduction des arts étrangers, & qui regrette la diſcipline & les mœurs

virtute in ſumma Rep. nobilium verſari quàm in municipali voluiſſet. *Ibid.* 3, 16.

(*a*) Noſtros homines ſimiles eſſe ſyrorum venalium ; ut quiſque græcè ſciret, ita eſſe nequiſſimum. *De Orat.* 2, 66.

Une grande partie des eſclaves de Rome étoient ſyriens, car les pirates de Cilicie qui infeſtoient continuellement les côtes de Syrie, tranſportoient leurs captifs à Délos, & les vendoient aux grecs, par les mains deſquels ils paſſoient à Rome. Ceux d'entre ces eſclaves qui avoient vécu le plus long-tems avec des maîtres grecs, & qui parloient le mieux, par conſéquent, la langue grecque, étoient auſſi ceux qui étoient le mieux inſtruits de tous les arts, ou plutôt de tous les artifices de la Grèce, ce que le vieux Cicéron imputoit comme Caton le cenſeur, à la Grèce même. *Ib. Adrian. Turneb. in Jocos Ciceron.*

Digitized by Google

de ſes pères, dont cette eſpèce de luxe entraîne ordinairement la ruine. Il eut deux fils, dont l'aîné, qui ſe nommoit Marcus, fut père de Cicéron. L'autre, nommé Lucius, fut l'ami particulier du célèbre orateur M. Antonius, qu'il accompagna dans ſon (*a*) gouvernement de Cilicie. Lucius laiſſa un fils du même nom, dont Cicéron parle ſouvent dans ſes écrits, avec les marques d'une vive (*b*) affection, jeune homme auſſi diſtingué par ſes qualités naturelles que par ſa vertu.

Marcus, père de Ciceron, ſe rendit eſtimable auſſi par ſon ſavoir & ſa prudence, qui l'élevèrent juſqu'à la familiarité la plus intime avec les principaux (*c*) magiſtrats de la république, ſpécialement avec Caton, L. Craſſus & L. Cæſar. Mais ſes infirmités continuelles & la foibleſſe de ſa conſtitution le retinrent pendant la plus grande partie de ſa vie à Arpinum, dans la tranquillité d'une agréable retraite & dans l'étude des belles-lettres (*d*). Cependant ſa principale occupation, après la naiſſance de ſes deux fils, fut de leur donner la meilleure éducation qu'il

(*a*) De Orat. 2, 1.

(*b*) De Finib. 5, 1. Ad Attric. 1, 5.

(*c*) Epiſt. famil. 15, 4. De Orat. 2, 1.

(*d*) Qui cùm eſſet infirma valetudine, hic ferè ætatam egit in litteris. *De Legib.* 2, 1.

Digitized by Google

put leur procurer à Rome, dans l'eſpérance d'exciter leur ambition à ſurmonter enfin l'indolence de ſa famille, & de leur inſpirer le goût des honneurs publics. Ils furent élevés avec les jeunes Aculeons, leurs couſins, ſous la direction de L. Craſſus, & ſuivant une méthode approuvée, non-ſeulement de ce grand homme, qui étoit alors au plus haut degré de conſidération par ſes dignités & par ſon éloquence, mais encore (*a*) de ceux qu'il reconnoiſſoit lui-même pour ſes maîtres. De tous les peuples du monde, les romains étoient ceux qui apportoient le plus d'exactitude & de ſoin à l'éducation de leurs enfans. Cette attention commençoit dès le moment de la naiſſance. Ils les confioient à la conduite de quelque matrone auſſi reſpectable par ſa condition que par ſon caractère, dont la commiſſion principale étoit « de » former les premières habitudes de leurs diſcours » & de leurs actions, de veiller ſur leurs paſſions » naiſſantes, pour les diriger à leurs juſtes objets, » de préſider à leurs amuſemens, & de n'y rien » ſouffrir qui bleſsât la modeſtie & la décence; » afin que leurs inclinations toujours innocentes, » & ſans aucune altération cauſée par les faux » goûts du plaiſir, ſe portaſſent d'elles-mêmes à

(*a*) Cumque nos cum conſobrinis noſtris, Aculeonis filiis, & ea diſceremus quæ Craſſo placerent, & ab iis doctoribus, quibus ille uteretur, erudiremur. *De Orat.* 1, 1.

Digitized by Google

» tout ce qu'il y a d'estimable, & s'attachassent » de toutes leurs forces à la profession (*a*) dans » laquelle ils pouvoient exceller ».

L'opinion de quelques anciens maîtres étoit qu'avant sept ans les enfans n'étoient capables d'aucune discipline. Mais les maîtres les plus sensés pensoient qu'il ne falloit perdre aucun tems pour la culture de l'esprit, & que l'instruction littéraire devoit toujours marcher à pas égal avec celle des mœurs; que trois ans suffisoient pour les nourrices, & qu'un enfant devoit commencer (*b*) à s'instruire lorsqu'il commence à parler. On regardoit aussi comme une question fort importante, dans quel langage on devoit les accoutumer à recevoir les instructions, & de quelle langue, non-seulement les nourrices, mais les pères & les mères devoient se servir en leur parlant, puisque leurs premières habitudes devoient se former nécessairement de ces semences de pureté ou de corruption. C'est ainsi qu'on crut les deux Gracchus redevables de leur éloquence aux

(*a*) Eligebatur autem aliqua major natu propinqua, cujus probatis spectatisque moribus, omnis cujuspiam familiæ soboles committeretur, &c. quæ disciplina & severitas eo pertinebat ut sincera & integra, & nullis pravitatibus detorta uniuscujusque natura, toto statim pectore arriperet artes honestas, &c. *Tacit. Dial. de Orator.* 28.

(*b*) Quintil. 1, 1.

Digitized by Google

inſtructions de leur mère Cornelia, dame romaine, d'une politeſſe extraordinaire, & dont les lettres ſe firent lire & admirer long-tems après (*a*) ſa mort, pour l'élégance & la pureté du langage.

Telle fut probablement une partie de cette diſcipline domeſtique, dans laquelle Cicéron fut élevé, & dont il rappelle la mémoire avec complaiſance dans pluſieurs endroits de ſes écrits. Mais auſſi-tôt que ſon père l'eut jugé capable d'une méthode plus haute & plus étendue, il le conduiſit à Rome, où il lui fit prendre une maiſon particulière (*b*); l'ayant mis dans une école publique, ſous un maître grec de la première réputation, il ſe perſuada que c'étoit le ſeul moyen d'achever dignement l'éducation d'un fils, que ſon mérite naturel ſembloit conduire aux plus grands rôles du théâtre du monde, & « qui (*c*) » devoit s'accoutumer, ſuivant la remarque de » Quintilien, à redouter peu les regards des hom» mes, puiſque la ſolitude eſt une mauvaiſe école » pour celui qui doit paroître aux yeux du pu» blic ». Ce fut dans cette nouvelle carrière que Cicéron fit éclater ces premiers rayons de mérite

(*a*) Ibid It. in Brut. p. 319. Edit. Sebaſt. Corrad.

(*b*) C'eſt une nouvelle preuve de l'état floriſſant de leur famille, puiſque le loyer d'une maiſon convenable à un chevalier romain, n'étoit pas moins de deux cens piſtoles.

(*c*) L. 1, 2.

Digitized by Google

& d'habileté qui l'élevèrent dans la ſuite au comble de la gloire. Ses compagnons d'étude rapportèrent des circonſtances ſi merveilleuſes de ſes talens & de ſa promptitude à recevoir toutes ſortes de lumières, que ce récit amenoit ſouvent leurs parens & leurs amis à l'école, pour y admirer un jeune homme d'une (*a*) ſi grande eſpérance.

Vers le même tems, Plotius, fameux rhétoricien, leva le premier dans Rome une école d'éloquence latine, & ſe vit (*b*) bientôt environné d'une multitude d'écoliers. L'ardeur du jeune Cicéron le porta auſſi-tôt à ſe procurer les leçons d'un ſi grand maître; mais il en fut détourné par le conſeil de pluſieurs habiles gens, qui crurent les maîtres grecs beaucoup plus capables de le former aux exercices du barreau, pour leſquels il étoit fait naturellement. Cette méthode de commencer par la langue grecque, eſt approuvée de Quintilien. La langue nationale s'apprend aſſez d'elle-même, & l'ordre ſembloit demander qu'on commençât par la ſource d'où tout le ſavoir romain étoit deſcendu. Cependant Quintilien ne veut point que cette règle ſoit obſervée ſans reſtriction : l'étude d'une langue étrangère ne doit pas être pouſſée ſi loin qu'elle faſſe négliger la

(*a*) Plutarq. *Vie de Cicéron.*

(*b*) Sueton. *De Claris Rhet. c.* 2.

langue

Digitized by Google

langue naturelle, ou qu'elle expoſe (*a*) à prendre un accent déſagréable, & une prononciation vicieuſe.

Le père de Cicéron, animé de jour en jour par les talens admirables qui ſe développoient dans ſon fils, épargna auſſi peu ſa dépenſe que ſes peines, pour les perfectionner par le ſecours des meilleurs maîtres : il choiſit, entre les plus célèbres, Archias, qui étoit venu à Rome avec une haute réputation dans la poéſie, lorſque le jeune Cicéron (*b*) n'avoit qu'environ cinq ans, & qui avoit été reçu dans la maiſon de Lucullus ; car l'uſage des grands de Rome étoit d'entretenir chez eux quelque philoſophe ou quelqu'autre ſavant de la Grèce, en lui laiſſant la liberté d'y tenir école ouverte pour la jeune nobleſſe, qui venoit y recevoir les mêmes leçons que leurs enfans. Cicéron fit tant de progrès dans la poéſie ſous un tel maître, qu'à l'âge où il étoit, il compoſa un poëme, ſous le titre de *Glaucus Pontius*, qui fut publié à Rome, & qui ſubſiſtoit encore au ſiècle de Plutarque.

(*a*) L. 1, 1.

(*b*) Pro Archia, 1, 2.

(*c*) Ce Glaucus étoit un pêcheur d'Anthedon en Béotie, qui, après avoir mangé d'une certaine herbe, ſauta dans la mer & fut transformé en dieu marin. Le lieu où cet accident étoit arrivé, porta le nom de *ſaut de*



Digitized by Google

Après les études de l'enfance, on faiſoit prendre aux jeunes gens l'habit d'homme, c'eſt-à-dire, l'habit ordinaire des citoyens, qu'on nommoit la *robe virile*. Ce changement qui les délivroit de l'empire de leurs gouverneurs (*a*), & qui les faiſoit paſſer dans un état beaucoup plus libre, étoit pour eux l'occaſion d'une joie extraordinaire. On les introduiſoit en même-tems à la grande place publique, qui ſe nommoit le *forum*, où ſe tenoient les aſſemblées de la ville, & où les magiſtrats haranguoient le peuple, de la tribune qu'on appelloit *roſtra*. Ce lieu étoit par conſéquent l'école des affaires & de l'éloquence. C'étoit la ſcène où tous les intérêts de l'empire étoient diſcutés, & comme également la ſource des fortunes particulières & des eſpérances publiques. Les jeunes gens y étoient introduits avec beaucoup de ſolennité, environnés de tous leurs amis, eſcortés de tous les domeſtiques de leur famille; & lorſque les cérémonies religieuſes étoient finies au capitole, on les mettoit ſous la protection ſpéciale de quelque ſénateur renommé par ſon

---

*Glaucus*, & fut long-tems célèbre par un oracle de ce dieu qui étoit fort honoré des matelots. Eſchyle a pris de cette fable le ſujet d'une de ſes tragédies. *Pauſan. Bæot. c.* 22.

(*a*) Cum primum pavido cuſtos mihi purpura ceſſit.
*Perſ. ſat.* 5, 30.

éloquence & par ſes lumières dans le droit public, pour être dirigés continuellement par ſes conſeils, & pour ſe former par ſes exemples à tout ce qui pouvoit les rendre utiles au bien de l'état.

Les commentateurs ne s'accordent point ſur le tems précis où l'on faiſoit prendre aux jeunes gens la robe virile : l'opinion la plus probable, eſt que dans les premiers âges de la république, ils la prenoient à la fin de leur dix-ſeptième année ; mais que la diſcipline étant venue à ſe relâcher, l'indulgence des pères fit avancer cette ſolemnité d'un an ; de ſorte qu'au tems de Cicéron, l'uſage étoit de prendre la robe virile à ſeize ans. Sous les empereurs on la donnoit à toutes ſortes d'âges, ſuivant le caprice des ſeigneurs romains. Néron ne faiſoit qu'entrer dans ſa quatorzième année, lorſqu'il la reçut de Claudius, & Tacite remarque (*a*) que ce fut une faveur accordée avant la ſaiſon.

On donna pour profeſſeur ou pour guide à Cicéron, Q. Mutius Scævola l'augure, l'homme de ſon tems qui étoit le plus verſé dans les affaires d'état & dans celles du barreau. Il étoit parvenu à l'extrême vieilleſſe, après avoir paſſé par tous les emplois de la république, avec une ſin-

(*a*) Annal. 12, 41. *Vid.* Norris Cenotaph. Piſan. Diſſertat. 2, c. 4. It. Sueton. Auguſt. & Notas Pituſci.

gulière réputation d'intégrité. Cicéron (*a*) s'attacha conſtamment à lui. Il recueillit ſoigneuſement dans ſa mémoire tout ce qui ſortoit de la bouche d'un homme ſi reſpectable, comme autant de leçons de prudence pour toutes les ſituations de ſa vie. Après la mort de Q. Mutius, il prit le même attachement & la même confiance pour Scævola le grand-prêtre, dont on n'admiroit pas moins la probité & les lumières, & qui ſans faire profeſſion d'enſeigner (*b*), donnoit volontiers ſes avis aux jeunes étudians que ſa réputation attiroit autour de lui. Avec tant de ſecours il ne manqua rien aux progrès que Cicéron fit dans la connoiſſance du droit public, fondement ſi néceſſaire à tous ceux qui ſe deſtinoient au ſervice de la patrie, « que l'uſage commun des premières écoles étoit de faire apprendre par cœur aux » enfans (*c*) les loix des douze tables, comme » ils apprenoient les poëtes & les auteurs claſſiques ». Cicéron s'attacha ſi ardemment à cette étude, & pénétra ſi parfaitement juſqu'aux points les plus obſcurs de la juriſprudence romaine, qu'il ſe rendit capable à cet âge d'entrer en diſpute (*d*) avec les plus célèbres juriſconſultes de ſon tems;

(*a*) De Amicit. 1.
(*b*) Brut. p. 89. Edit. Sab. Corradi.
(*c*) De Legib. 2, 23.
(*d*) Epiſt. famil. 7, 22.

Digitized by Google

de ſorte que plaidant un jour contre S. Sulpicius ſon ami, il lui dit d'un air de badinage, ce qu'il étoit en état d'exécuter ſérieuſement ; « que s'il » continuoit (*a*) de le preſſer, il ne lui répon- » doit pas qu'avant trois jours on ne le vît pro- » feſſeur en droit ».

La ſcience des loix étoit, après celle des armes & de l'éloquence, la plus sûre recommandation (*b*) aux premiers honneurs de la république. Cette raiſon la faiſoit tranſmettre comme un héritage (*c*) dans pluſieurs des plus nobles familles de Rome, qui en donnant gratuitement leurs avis lorſqu'on venoit les conſulter, ſe concilioient la faveur & l'attachement des citoyens, & ſe procuroient par cette voie une autorité conſidérable dans les affaires publiques. C'étoit l'uſage de ces anciens ſénateurs qui s'étoient fait une réputation extraordinaire de ſageſſe & d'expérience, d'aller faire tous les matins quelques tours de promenade au forum, comme pour donner une eſpèce de ſignal volontaire à ceux qui avoient beſoin de leurs conſeils, auſſi-bien ſur

(*a*) Pro Muræn. 13.

(*b*) Ibid. 14.

(*c*) Quorum vero patres aut majores aliqua gloria præſtiterunt, ii ſtudent plerumque in eodem genere laudis excellere, ut Q. Marcius, P. filius, in jure civili. *Offic.* 1, 32; 2, 19.



Digitized by Google

leurs affaires domeſtiques, que ſur quelque point de la loi. Mais vers les derniers tems de la république, ils prirent la méthode de ſe tenir (*a*) chez eux, la porte ouverte, ſur une eſpèce de trône, ou de fauteuil élevé, où l'accès étoit libre au peuple, & d'où ils donnoient audience à tous ceux qui s'approchoient pour la demander. Tel étoit particulièrement l'uſage des deux Scævola, & ſur-tout celui de l'Augure, dont la maiſon n'avoit point (*b*) d'autre nom que *l'oracle de la ville.* « Et dans la guerre marſique, épuiſé comme il étoit par l'âge & par ſes infirmités, l'entrée de ſa maiſon étoit ouverte dès la pointe du jour à tous les citoyens, & perſonne ne le vit au lit (*c*) pendant toute la guerre ».

Mais les déſirs de Cicéron ne ſe bornoient

(*a*) M. vero Manilium nos etiam vidimus tranſverſo ambulantem foro; quod erat inſigne, eum qui id faceret, facere civibus omnibus conſilii ſui copiam. Ad quos olim & ita ambulantes & in ſolio ſedentes ita adibatur, non ſolùm ut de jure civili ad eos, verùm etiam de filia collocanda.... de omni denique aut officio aut negotio referretur. *De Orat.* 3, 33.

(*b*) Eſt enim ſine dubio domus juriſconſulti totius oraculum civitatis. Teſtis eſt hujuſce Q. Mutii janua & veſtibulum, quod in ejus infirmiſſima valetudine, affectaque jam ætate, maxima quotidie frequentia, ac ſummorum hominum ſplendore celebratur. *De Orat.* 2, 37.

(*c*) Philip. 8, X.

Digitized by Google

pas à devenir le défenſeur de la fortune de ſes concitoyens. La connoiſſance des loix n'étoit qu'une partie du caractère qu'il travailloit à ſe former, d'avocat univerſel, non-ſeulement des biens, mais de la vie & de la liberté des hommes. Telle étoit l'idée de l'orateur; & l'exercice de cette noble profeſſion demandoit « une faci-» lité parfaite à parler avec autant d'abondance » que de juſteſſe & d'agrément, ſur tous les ſu-» jets qui pouvoient ſe préſenter; d'où il falloit » conclure que l'art de l'orateur renfermoit tous » les autres arts libéraux, & ne pouvoit être » porté à ſa perfection ſans une juſte connoiſſan-» ce de tout ce qu'il y a de grand & de loua-» ble dans l'univers ». C'étoit ſous cette face qu'il conſidéroit lui-même (*a*) ſon entrepriſe, & ſon occupation conſtante étoit de jeter des fondemens aſſez ſolides pour ſoutenir le poids d'un ſi grand caractère. Ainſi, pendant qu'il étoit attaché à l'étude des loix civiles, ſous la direction des Scævola, il employoit une grande partie de ſon tems à ſuivre les avocats au barreau, à prêter toute ſon attention aux harangues des magiſtrats, à lire chaque jour ou à écrire quelque choſe dans ſon cabinet, ne manquant jamais de faire des remarques & des commentaires ſur ce qu'il venoit de

(*a*) De Orat. 1, 5, 6, 13, 36.



Digitized by Google

lire ou d'entendre. Il étoit paſſionné dans ſa jeuneſſe pour un exercice qui avoit été recommandé avant lui par quelque fameux orateur: c'étoit de lire ſi attentivement un nombre de vers de quelque poëte eſtimé, ou quelque partie d'une bonne harangue, que la ſubſtance en pût demeurer dans ſa mémoire, & de rendre enſuite les mêmes penſées & les mêmes ſentimens dans d'autres termes, les plus élégans que ſa propre imagination pût lui fournir. Cependant il abandonna cette pratique, après avoir fait réflexion que les auteurs qu'il s'efforçoit d'imiter, ayant déjà employé les termes les plus propres à leur ſujet, il ne tiroit aucune utilité de ſon exercice, s'il ſe rappeloit exactement leurs expreſſions; & que s'il en employoit d'autres, il nuiſoit à ſon propre déſſein en s'accoutumant au médiocre. Il ſe fit lui-même une méthode dont le fruit lui parut plus certain. S'étant mis à traduire en latin les meilleures oraiſons des orateurs grecs, il en prit occaſion d'obſerver & d'employer les termes les plus élégans de ſa propre langue, & de l'enrichir même de quantité de mots nouveaux, empruntés (*a*) ou imités de la langue grecque. Dans cet intervalle, ſes études poétiques ne furent pas négligées. Il traduiſit le poëme d'*Ara-*

(*a*) De Orat. 1, 34.

Digitized by Google

*tus*, ſur les phénomènes du ciel, en vers latins, dont il nous reſte encore pluſieurs fragmens. Il compoſa à l'honneur de Marius, ſon compatriote, un poëme héroïque, qui fut admiré, & relu ſouvent par Atticus. Scævola faiſoit tant de cas de cet ouvrage, que dans une épigramme qu'il fit apparemment ſur ce ſujet, il déclare « que ſa durée (*a*) égalera celle du nom & du » ſavoir romain. » Il nous en reſte quelques vers qui contiennent le récit d'un (*b*) augure mémorable, que Marius reçut par la victoire d'un aigle ſur un ſerpent. Le feu & l'élégance qui règnent dans ce fragment, ne doivent laiſſer aucun doute

---

(*a*) Eaque, ut ait Scævola de fratris mei Mario, caneſcet ſæclis innumerabilibus. *De Leg.* 1, 1.

(*b*) Hic Jovis Altiſoni ſubito pinnata ſatelles
Arboris è trunco, ſerpentis ſaucia morſu,
Subjugat ipſa feris transfigens unguibus anguem
Semianimum, & varia graviter cervice micantem:
Quem ſe intorquentem lanians roſtroque cruentans
Jam ſatiata animos, jam duros ulta dolores,
Abjicit efflantem & laceratum adfligit in unda,
Seque obitu à ſolis nitidos converſit ad ortus.
Hanc ubi præpetibus pennis lapſuque volantem
Conſpexit Marius, divini numinis Augur,
Fauſtaque ſigna ſuæ laudis redituſque notavit.
Partibus intonuit cœli Pater ipſe ſiniſtris.
Sic Aquilæ clarum firmavit Jupiter omen.

*De Divinat.* 1, 47.

Digitized by Google

que le génie poétique de Cicéron n'eût égalé ſes talens pour l'éloquence, s'il eût été cultivé avec le même ſoin. Il publia un autre poëme latin nommé *Limon* (*a*), dont il ne nous eſt reſté que quatre lignes dans la vie de Térence par Donatus. Mais au milieu de ces amuſemens de ſa jeuneſſe, par leſquels il ne cherchoit vraiſemblablement qu'à ſe donner de la facilité pour l'invention, il s'appliqua ſoigneuſement à la philoſophie, pour ſe perfectionner l'eſprit & le jugement. Entre ſes maîtres, on compte Phèdre l'épicurien, dont la doctrine le charma dans ſa jeuneſſe. Cependant à meſure que ſon eſprit ſe forma par le raiſonnement & l'expérience, il conçut du dégoût pour les principes de cette ſecte, & les abandonna entièrement; ce qui ne l'empêcha point de conſerver toujours de l'eſtime (*b*) pour un maître dont il goûtoit le ſavoir, la douceur & la politeſſe.

La tranquillité de Rome étoit alors troublée par une guerre domeſtique, que les hiſtoriens

(*a*) Comme on ne connoît point le ſujet de cet ouvrage, on n'en peut juger que par le nom grec qui en eſt le titre, & qui ſemble ſignifier que le poëme, tel qu'un jardin, renfermoit une varieté de différentes fleurs. Pline parle de ces titres grecs dans la préface de ſon hiſtoire naturelle, & Suidas au nom *Pamphile*.

(*b*) Epiſt. fam. 13. 1.

Digitized by Google

appelèrent *Italique*, *Sociale*, *ou Marſique*. C'étoient les principales villes d'Italie qui lui avoient donné naiſſance, en formant une ligue pour ſoutenir la demande qu'elles avoient faite hautement du droit de bourgeoiſie romaine. Le tribun Druſus qui leur avoit promis de les ſatisfaire, ayant été aſſaſſiné dans le tems qu'il s'efforçoit d'établir une loi en leur faveur, leur mécontentement s'étoit changé en fureur, & (*a*) ce qu'elles n'avoient pu obtenir par leurs inſtances, elles réſolurent de l'emporter par la force. Elles traitoient « d'odieuſe injuſtice (*b*) le refus qu'on leur faiſoit du droit de bourgeoiſie dans une ville qu'elles » avoient ſoutenue conſtamment par les armes. » Dans toutes les guerres, elles avoient fourni le » double des troupes de la ville de Rome, & » c'étoit par leurs forces que cette ville ſuperbe » s'étoit élevée au point de grandeur dont elle » prenoit droit de les mépriſer ». Cette guerre fut pouſſée pendant deux ans avec une animoſité égale entre les deux partis, & les ſuccès ne furent pas moins balancés. Rome y perdit deux conſuls. Ses armées furent battues pluſieurs fois, mais les confédérés, affoiblis par des pertes fréquentes & par la déſertion d'une partie de leurs

(*a*) Philip. 12, 27.
(*b*) Vell. Paterc. 2, 15.

Digitized by Google

alliés, furent enfin forcés de se soumettre à la fortune supérieure (*a*) de Rome. Pendant le tumulte des armes, les affaires du barreau furent interrompues. La plus grande partie des magistrats abandonnèrent les exercices du barreau, pour se jeter dans les emplois militaires. Hortentius, jeune orateur, le plus fameux de son âge, servit la première année en qualité de volontaire, & commanda un régiment (*b*) la seconde.

Cicéron ne laissa point échapper l'occasion de faire une campagne, sous les enseignes du consul Cn. Pompée Strabon, père de Pompée le grand. On regardoit comme une partie de l'éducation romaine, de faire apprendre aux jeunes gens le métier de la guerre par des services personnels, sous le commandement de quelque général d'expérience & de réputation. Car dans un état qui devoit son établissement & sa grandeur à la force des armes, la valeur militaire étoit la voie la plus courte & la plus sûre pour s'élever aux honneurs; & la constitution du gouvernement demandoit, non-seulement, que les généraux eussent quelque teinture des lettres humaines, & sur-tout de l'éloquence, pour représenter (*c*) avec dignité dans un camp; mais encore,

(*a*) Flor. 1, 18.

(*b*) Brut. 425.

(*c*) Quantum dicendi gratia & copia valeat, in quo

Digitized by Google

que ceux qui se destinoient à des fonctions plus tranquilles, telles que les exercices du barreau & l'administration des affaires domestiques, ne fussent point sans quelque connoissance de l'art militaire, pour se trouver en état de prendre, dans l'occasion, le commandement d'une armée, lorsqu'ils succédoient, suivant l'usage, au gouvernement des provinces. Cicéron fut présent dans cette expédition, à la conférence de Cn. Pompée & de Vettius, général des marses, qui avoient battu les romains l'année d'auparavant, dans une rencontre sanglante où le consul Rutilius avoit perdu (*a*) la vie. L'assemblée se fit à la vue des deux camps; & toutes les formalités en furent ménagées avec beaucoup de décence. Sextus Pompée, frère du consul, qui étoit lié d'une amitié fort ancienne avec Vettius, vint exprès de Rome pour y assister; & dès le premier coup d'œil qu'ils jetèrent l'un sur l'autre, après avoir déploré le malheur qu'ils avoient de se rencontrer à la tête de deux armées ennemies, il demanda à Vettius *quel nom* (*b*) *il devoit lui donner; si c'étoit celui de son hôte ou de son ennemi? Je suis*, répondit

ipso inest quædam dignitas imperatoria. *Pro leg. Manil.* 14.

(*a*) Appi. Bell. civ. p. 376.

(*b*) Quem te appellem, inquit? At ille : Voluntate hospitem, necessitate hostem. *Phil.* 12, 11.

Digitized by Google

Vettius, *votre hôte & votre ami par inclination; votre ennemi par néceſſité.* Ainſi ces anciens guerriers n'avoient pas moins de politeſſe dans les occaſions d'honnêteté, que de fierté & de courage dans les actions militaires.

Marius & Sylla ſervoient dans cette guerre en qualité de lieutenans généraux des conſuls, & commandoient d'autres armées dans différentes parties de l'Italie. Mais les ſuccès de Marius ne répondirent point à la grandeur de ſon nom, ni au premier éclat de ſa gloire. Sa vieilleſſe le rendoit trop circonſpect. Après tant de conſulats & de triomphes, il n'oſoit commettre ſa réputation à la fortune. Il ſe tenoit continuellement (*a*) ſur la défenſive, à l'exemple du vieux Fabius; & ne penſant qu'à fatiguer l'ennemi, ſans en venir jamais aux mains, il ſe contentoit de profiter des avantages que l'occaſion lui préſentoit, & d'empêcher qu'on n'en remportât ſur lui. Sylla, au contraire, étoit perpétuellement en action, & laiſſoit paſſer peu de jours ſans exécuter quelque nouvelle entrepriſe. N'ayant point encore obtenu l'honneur du conſulat, il ſembloit qu'il combattît dans cette eſpérance, à la vue de ſes concitoyens. Il preſſoit ſans ceſſe l'ennemi, il ne reſpiroit que l'occaſion d'une bataille, il joignoit aux vues de

(*b*) Plutar. *vie de Marius.*

l'ambition celle d'éclipſer la réputation de Marius par la grandeur de ſes exploits militaires, & la fortune le ſervit ſi heureuſement, qu'il remporta pluſieurs victoires avec tous les avantages de la conduite & de la valeur. Cicéron, qui étoit vraiſemblablement dans ſon camp, comme au principal théâtre de la guerre, & dans la meilleure école pour un jeune volontaire, rapporte une action dont il fut témoin, & qui fut exécutée avec beaucoup de vigueur & de ſuccès. « Sylla (*a*) faiſant un ſacrifice devant ſa tente, dans les champs » de Nole, on vit ſortir un ſerpent du fond » de l'autel. Cet augure parut ſi favorable au » ſacrificateur, qui ſe nommoit Poſthumius, que » ſe tournant auſſi-tôt vers le général, il le preſſa » de marcher ſur le champ contre l'ennemi. Sylla » profita habilement des circonſtances. Il fit ſortir » ſes troupes ſans perdre un moment, & les mena » droit aux ſamnites qu'il força dans leur camp » ſous les murs de Nole ». Cette victoire lui fit tant d'honneur, qu'il en fit peindre enſuite toute l'hiſtoire dans un ſallon de ſa maiſon (*b*) de Tuſculum. Ainſi l'ardeur de Cicéron pour s'inſ-

(*a*) In Syllæ ſcriptum hiſtoria videmus, quod te inſpectante factum eſt, ut cum ille in agro Nolano immolaret ante prætorium, ab infima ara ſubito anguis emergeret, &c. *De Divinat.* 1, 33; 2, 30.

(*b*) Plin. *Hiſt. nat.* 22, 6.

Digitized by Google

truire, rendoit ſes obſervations auſſi exactes à l'armée qu'au barreau. Il ne s'éloignoit pas un moment de la perſonne du général, pour ne laiſſer rien échapper qui méritât ſes remarques & ſes réflexions.

A l'entrée de cette guerre, les romains avoient accordé le droit de bourgeoiſie à toutes les villes qui étoient demeurées fermes dans la ſoumiſſion. Après deux campagnes qui coûtèrent la vie à trois cens mille hommes, l'intérêt de leur repos leur fit prendre le parti d'accorder la même faveur à toutes les autres. Cette démarche, qu'ils regardèrent comme le fondement d'une paix perpétuelle, devint, ſuivant la remarque d'un ingénieux écrivain (*a*), une des principales cauſes qui hâtèrent leur ruine. L'énorme accroiſſement que Rome reçut de ſon union avec tant de villes, ne put manquer de donner naiſſance à quantité de nouveaux déſordres, qui y jetèrent par degrés la corruption. Il étoit impoſſible que les mêmes loix & la même diſcipline qui avoient été calculées pour un ſeul peuple renfermé dans les mêmes murs, euſſent la force néceſſaire pour contenir dans l'ordre tout le vaſte corps de l'Italie. Auſſi faut-il commencer de ce tems à regarder la faction, la violence & l'influence des grands, comme

(*a*) L'auteur de la décadence des romains.

les

Digitized by Google

les ſeules règles qui décidèrent de toutes les affaires publiques. Celui qui pouvoit attrouper ſur le *forum* des villes entières de toutes les parties de l'Italie, ou produire un grand nombre d'étrangers ou d'eſclaves, auxquels il faiſoit prendre le nom & la forme de citoyens, ſe rendoit preſque infailliblement le maître des réſolutions; car dans l'impoſſibilité qu'il y avoit alors de diſtinguer d'où venoient les ſuffrages, on ne pouvoit guère s'aſſurer ſi (*a*) les actes ſe paſſoient régulièrement.

A peine la guerre italique étoit finie, qu'il s'en éleva une autre, beaucoup plus éloignée de Rome, mais des plus difficiles & des plus ſanglantes que la république eût jamais eues à ſoutenir. Mithridates, roi de Pont, prince martial & puiſſant, ambitieux, incapable de repos, d'une habileté qui répondoit à la grandeur de ſes deſſeins, dévoré par le chagrin & l'indignation de voir toutes ſes eſpérances confondues, & ſon ambition reſſerrée dans les bornes de l'héritage de ſes pères par la puiſſance démeſurée de Rome, ſortit bruſquement de ſes limites, ſe répandit comme un torrent dans la baſſe Aſie, & dans un ſeul jour fit maſſacrer de ſang froid (*b*) quatre-vingt mille citoyens romains. Ses forces n'étoient point in-

(*a*) De la grandeur des romains, &c. c. 9.
(*b*) Pro Leg. Manil. 3.

férieures à ſon entrepriſe. Il avoit en mer une flotte de plus quatre cens vaiſſeaux. Son armée étoit compoſée de deux cens cinquante mille hommes d'infanterie, & de cinquante mille chevaux. Armes, munitions, rien n'avoit été négligé pour (*a*) aſſurer le ſuccès d'une ſi terrible expédition.

Sylla, qui avoit obtenu le conſulat pour récompenſe de ſes derniers ſervices, ſe trouva chargé naturellement (*b*) de la conduite de cette guerre en qualité de gouverneur de l'Aſie. Mais le vieux Marius n'avoit pas vu naître ſa réputation ſans jalouſie; & la vieilleſſe d'ailleurs n'ayant point diminué ſon avidité pour toutes les commiſſions qui pouvoient augmenter ſes richeſſes & ſon pouvoir, il engagea Sulpicius, tribun fort populaire & fort éloquent, à mettre le peuple dans ſes intérêts, pour lui faire obtenir le commandement de l'armée à la place de Sylla. Cette concurrence produiſit à Rome des mouvemens extraordinaires entre les deux partis. Le fils du conſul Q. Pompée & le gendre de Sylla furent tués dans le tumulte. Sylla étoit occupé à calmer quelques reſtes d'agitation du côté de Nole; mais à la première nouvelle du déſordre, il ſe rendit à Rome avec ſes légions, & s'en étant fait ouvrir les portes

(*a*) Appian. Bell. Mithrid. init. p. 171.
(*b*) Appian. Bell. civ. l. 1, 383.

Digitized by Google

après quelque réſiſtance, il força Marius & ſes partiſans à chercher leur ſalut dans la fuite. Ce fut proprement la première guerre civile qu'on eut jamais vue dans Rome, & non-ſeulement l'exemple, mais l'occaſion même de toutes celles qui la ſuivirent. Le tribun Sulpicius fut pris & tué. Marius, dans la chaleur avec laquelle il fut pourſuivi, ſe vit contraint pour mettre ſa vie à couvert, de plonger juſqu'au menton dans l'eau des marais de Minturnum. Il demeura caché quelque tems (*a*) dans cette ſituation, juſqu'à ce qu'ayant été découvert & tiré de ſon aſile, il fut ſauvé par la compaſſion des habitans du pays, qui après l'avoir rétabli du froid & de la faim qu'il avoit eſſuyés, lui fournirent un vaiſſeau pour ſe retirer en Afrique.

Son concurrent ayant profité de cet intervalle pour rendre la tranquillité à Rome, par la proſcription de douze de ſes principaux ennemis, marcha auſſi-tôt contre Mithridates. Mais à peine fut-il parti, que les diſſentions civiles recommençant entre les conſuls Cinna & Octavius, donnè-

(*a*) Pro Plarc. X. Cette relation de la fuite de Marius, qu'on trouve pluſieurs fois répété dans Cicéron, porte à croire que l'hiſtoire des deux gaulois, envoyés dans la priſon pour tuer ce général, eſt une invention de quelque écrivain moderne qui a voulu rendre l'aventure plus tragique & plus touchante.

rent naiſſance à la guerre que Cicéron (*a*) appelle *octavienne*. Cinna ayant entrepris de renverſer tout ce que Sylla venoit d'établir, fut chaſſé de la ville avec ſix tribuns par ſon collègue, & dépoſé du conſulat. Le reſſentiment d'une ſi ſanglante injure lui fit lever une armée. Marius, qu'il appela à ſon ſecours, vint joindre ſes forces aux ſiennes; & forçant l'entrée de Rome avec les plus cruelles hoſtilités, il fit paſſer au fil de l'épée tous les amis de Sylla, ſans diſtinction d'âge & de dignité, & ſans aucun reſpect pour les ſervices rendus à la patrie. Entre une infinité de victimes, on vit périr le conſul Cn. Octavius, les deux frères Lucius Céſar & Caius, P. Craſſus, & l'orateur M. Antonius, « dont la tête fut clouée » à la tribune aux harangues, d'où il avoit tant » de fois défendu la république pendant ſon con- » ſulat, & d'où il avoit ſauvé la tête d'un ſi grand » nombre de ſes concitoyens ». Ces termes, qui ſont de Cicéron, peuvent paſſer pour une eſpèce de prédiction de ſon propre ſort, qui devoit être à-peu-près le même, & cauſé par le petit-fils de ce même Antonius, dont il déploroit l'infortune. Q. Catulus fut traité avec la même barbarie, quoiqu'il eût partagé l'honneur du conſulat avec Marius, & ſa victoire contre les cimbres, en com-

(*a*) De Divinat. 1, 2. Philip. 14.

mandant avec lui les troupes romaines. Les plus ardentes interceſſions de ſes amis n'ayant pu tirer de Marius (*a*) que cette réponſe pluſieurs fois répétée : *Je veux qu'il meure*, il prit le parti de ſe tuer lui-même.

Cicéron fut témoin de cette mémorable entrée de Marius, & nous apprend que loin de paroître affoibli par ſes dernières diſgraces, il marqua plus de vigueur & d'activité que jamais. Il lui entendit raconter au peuple, pour excuſer la cruauté dont il venoit d'uſer à l'égard de ſes ennemis, « les calamités (*b*) qu'il avoit eſſuyées » nouvellement lorſqu'il s'étoit vu chaſſer d'une » ville qu'il avoit ſauvée de ſa ruine, lorſqu'il » avoit vu tous ſes biens ſaiſis & pillés, lorſque » ſans aucune compaſſion pour la foibleſſe de » l'âge, on avoit aſſocié ſon jeune fils à tous ſes » malheurs, lorſqu'il avoit failli de perdre la vie » dans les marais de Minturnum, & qu'il n'en avoit » dû la conſervation qu'à la pitié des habitans, » enfin lorſqu'il avoit été forcé de paſſer en Afri- » que dans une mauvaiſe barque, & d'aller men- » dier un aſile chez ceux à qui il avoit autrefois

(*a*) Cum neceſſariis Catuli deprecantibus, non ſemel reſpondit, ſed ſæpe : *Moriatur.* Tuſculan. 5, 19. De Orat. 3, 3.

(*b*) Poſt. redit. ad Quirit. 8.

» distribué des couronnes : mais qu'ayant eu le » bonheur de se rétablir dans sa dignité & dans » la possession de tout ce qu'il avoit perdu, il se » garderoit bien de jamais perdre ce courage & » cette vertu qu'il avoit toujours su conserver ». Ainsi, Marius & Cinna, s'étant rendus maîtres de la république, ne trouvèrent point d'obstacle à se faire déclarer consuls : mais à peine Marius eut-il pris possession de sa nouvelle dignité, qu'il fut enlevé par une mort imprévue, le 13 janvier, dans la soixante-dixième année de son âge, & suivant l'opinion la plus probable, d'une attaque (*a*) de pleurésie.

Sa naissance fut obscure, quoiqu'il se trouve quelques historiens qui le font descendre d'une famille équestre ; & n'ayant point eu d'autre éducation que celle des armes, sous Scipion l'africain le plus grand maître de son siècle, ses longs services, sa valeur extraordinaire, & une sorte de patience & d'endurcissement qui lui étoit pro-

(*a*) Plutar. *Vie de Mar.* Le célèbre orateur Crassus étoit mort peu auparavant de la même maladie. C'étoit alors comme aujourd'hui, la maladie particulière de Rome. Les romains modernes l'appellent *puntura*, ce qui semble revenir assez clairement à ce que les anciens exprimoient par *percussus frigore*. Un froid subit dans un corps qui s'est plus échauffé qu'à l'ordinaire.

Digitized by Google

pre dans les fatigues de la guerre, l'éleyèrent par degrés à tous les honneurs militaires, avec la réputation d'un parfait soldat. Si l'obscurité de son extraction l'avilissoit aux yeux de la haute noblesse, elle avoit servi au contraire à lui procurer la faveur du peuple, qui le regardoit comme le seul homme à qui la fortune & la sûreté publique dussent être confiées dans les occasions dangereuses, ou qui fût propre à la conduite d'une guerre sanglante & désespérée. En effet, il délivra deux fois Rome du plus grand danger qui l'eût jamais menacée. Scipion qui avoit observé ses talens dans le tems même qu'il n'étoit qu'officier subalterne, marqua l'opinion qu'il en avoit par une espèce de prédiction. Quelques officiers qui étoient à souper avec lui à Numance, lui ayant demandé quel général il croyoit que la république dût souhaiter après lui, en cas qu'il vînt à manquer par quelque accident ? Le voilà, répondit-il en montrant Marius, qui étoit à l'autre bout de la table. En campagne il n'échappoit jamais rien à sa prudence & à ses précautions. Tandis qu'il cherchoit des occasions & des facilités pour engager une action, il affectoit de prendre toutes ses mesures avec les augures & les devins; & s'il parvenoit à livrer la bataille, c'étoit après avoir inspiré à ses soldats par des avis du ciel ou par de prétendus pré-

ſages, une forte confiance à la victoire; de ſorte qu'il étoit redouté de l'ennemi comme s'il eût quelque choſe de ſupérieur à l'humanité, & que du côté oppoſé comme du ſien, on le croyoit toujours pouſſé par l'inſpiration particulière de quelque dieu. Cependant ſon mérite ſe renfermoit au fond dans les bornes de l'art militaire. Il n'avoit aucune autre ſorte de lumières, & il affectoit ouvertement de les mépriſer. Ainſi, pour ramener le détail de ſon caractère au but qui me l'a fait entreprendre, Arpinum eut l'avantage extrêmement ſingulier de produire deux des plus grands hommes de la république, mais à des titres bien oppoſés: illuſtres & glorieux l'un & l'autre; l'un avec le dernier mépris pour l'éloquence & les beaux arts, l'autre pour les avoir portés plus heureuſement que perſonne à leur perfection. Marius ne fit donc aucune figure au barreau, & ne prit point d'autre voie pour ſoutenir ſon autorité dans la ville, qu'en nourriſſant la jalouſie mutuelle qui étoit entre le ſénat & le peuple. La haine déclarée qu'il portoit à l'un, lui répondoit toujours de la faveur de l'autre; mais s'il ménageoit le peuple, c'étoit moins dans la vue du bien public que pour l'avancement de ſon propre intérêt & de ſa propre gloire; car il n'avoit rien qui ſe reſſentît du zèle d'un vertueux citoyen pour la patrie. En un mot, il étoit ruſé, cruel, avare & perfide;

d'un caractère fort utile au dehors ; mais inquiet & turbulent dans le ſein de Rome ; implacable ennemi des nobles, cherchant ſans ceſſe l'occaſion de les chagriner, & prêt à ſacrifier aux premiers mouvemens de ſon ambition ou de ſa vengeance, cette république qu'il avoit ſauvée pluſieurs fois. Après une vie paſſée dans la perpétuelle agitation des guerres étrangères & domeſtiques, il mourut tranquillement dans un âge fort avancé, & conſul pour la ſeptième fois ; honneur dont nul romain n'avoit pu ſe vanter avant lui. L'académicien Cotta cite cet exemple entre pluſieurs autres argumens contre l'exiſtence de la providence (*a*).

---

(*a*) Natus equeſtri loco. *Vell. Paterc.* 2, XI. Se P. Africani diſcipulum ac militem. *Pro Balb.* 20. *Valer. Max.* 8, 15. Populus romanus non alium repellendis tantis hoſtibus magis idoneum quàm Marium eſſe ratus. *Vell. Pat.* 2, 12. Bis Italiam obſidione & metu liberavit ſervitutis. *In Catil.* 4, X. Omnes ſocii atque hoſtes credere illi aut mentem divinam eſſe, aut deorum nutu cuncta portendi. *Salluſt. Bell. Jug.* 92. Conſpicuæ felicitatis Arpinum, ſive unicum litterarum glorioſiſſimum contemptorem, ſive abundantiſſimum fontem intueri velis. *Valer. Max.* 22. Quantùm bello optimus, tantùm pace peſſimus ; immodicus gloriæ, inſatiabilis, impotens, ſemperque inquietus. *Vell. Paterc.* 2, XI. Cur omnium perfidiſſimus C. Marius, Q. Catulum præſtantiſſima dignitate

Les affaires du barreau ſouffrirent beaucoup d'interruption dans un tems tumultueux où quelques-uns des plus fameux orateurs avoient été tués & d'autres bannis. Cicéron ne laiſſa point de ſuivre les magiſtrats qui montèrent ſucceſſivement ſur la tribune, & n'étant guère éloigné de ſa vingtième année, ce fut apparemment vers ce tems-là qu'il donna au public ces ouvrages de rhétorique, dont il parle lui-même comme d'un fruit de ſa jeuneſſe, & qui ſont venus juſqu'à nous, ſous le titre de *Traité de l'Invention*. Il les rétracta dans un âge plus avancé, comme indignes d'une ſaiſon plus mûre, & comme l'amuſement d'un jeune homme qui n'avoit cherché qu'à réduire en ordre les préceptes (*a*) qu'il avoit emportés de l'école. Dans le même tems Philon, philoſophe académicien de la première réputation, vint chercher un aſile à Rome avec pluſieurs (*b*) des princi-

---

virum mori potuit jubere? cur tam feliciter, ſeptimùm conſul, domi ſuæ ſenex eſt mortuus? *De Nat. Deor.* 3, 32.

(*a*) Quæ pueris aut adoleſcentulis nobis ex commentariolis noſtris inchoata ac rudia exciderunt, vix hac ætate & hoc uſu, &c. *De Orat.* 1, 2. *Quintil. l.* 3, 8.

(*b*) Eodem tempore, cum princeps academiæ, Philo, cum athenienſium optimatibus, mithridatico bello domum profugiſſet, Romamque veniſſet, totum ei me tradidi, &c. *Brut.* 430.

Digitized by Google

paux citoyens d'Athènes, contre la furie de Mithridates, qui s'étoit rendu maître de cette partie de la Grèce & de tous les lieux voisins. Cicéron devint aussi-tôt son disciple, & prit beaucoup de goût pour sa philosophie. Il se livra d'autant plus librement à cette inclination, qu'il y avoit de justes raisons de craindre que la pratique des affaires du barreau, sur laquelle il avoit établi toutes ses espérances de fortune & de réputation, ne fût absolument renversée par la continuation des désordres publics.

Mais le parti de Cinna ayant dissipé toutes les oppositions domestiques, pendant que Sylla étoit engagé au-dehors dans la guerre contre Mithridates, les troubles publics furent suivis pendant trois ans d'une cessation d'armes, qui fit reprendre aux exercices du barreau leur cours ordinaire. Molon le rhodien, l'un des principaux orateurs de ce siècle, étant venu s'établir à Rome, Cicéron s'empressa aussi-tôt de recevoir ses (*a*) leçons, & reprit l'étude de l'éloquence avec toute sa première ardeur. Mais ce qui eut encore plus de force pour l'exciter au travail, fut la réputation éclatante du jeune Hortensius, qui tenoit alors le premier rang au barreau, & dont la gloire piqua si vivement son ambition, que la

(*a*) Eodem anno Moloni dedimus operam. *Ibid.*

Digitized by Google

nuit comme le jour, à peine s'accordoit-il un moment de repos. Il entretenoit dans sa maison Diodore le stoïcien, dont il recevoit les instructions sur plusieurs sciences, mais principalement sur la logique, que Zenon appeloit *une éloquence ferme*, & serrée, comme il nommoit l'éloquence une logique large & diffuse; comparant (*a*) l'une au poing ou à la main fermée, & l'autre à la main ouverte & étendue. Avec cette assiduité aux leçons de logique, il ne laissoit point passer un jour sans s'exercer dans les différentes parties de l'éloquence; sur-tout dans la déclamation, qu'il cultivoit fort soigneusement avec ses condisciples M. Pison & Q. Pompée, deux jeunes romains d'un âge un peu plus avancé que le sien, avec lesquels il étoit lié d'une étroite amitié. « Ils déclamoient quelquefois (*b*) en latin, mais beaucoup plus souvent en grec, parce que la langue grecque leur fournissoit une plus grande » variété d'expressions, & l'occasion d'enrichir » leur propre langue par de nouveaux mots imi-

(*a*) Zeno quidem ille, à quo disciplina stoïcorum est, manu demonstrare solebat quid inter has artes interesset. Nam cum compresserat digitos pugnumque fecerat, dialecticam aiebat ejusmodi esse: cum autem diduxerat & manum dilataverat, palmæ illius eloquentiam similem esse dicebat. *Orat.* 259. *Edit. Lamb.*

(*b*) Brut. pag. 357, 433.

Digitized by Google

» tés de l'autre ; ſans compter que les maîtres » grecs, dont l'habileté l'emportoit beaucoup ſur » celle des maîtres latins, n'auroient pas pu les » corriger par leurs remarques & leurs avis, s'ils » ne s'étoient pas ſervis de leur langue ».

Sylla ne s'étant point relâché (*a*) dans cet intervalle, avoit chaſſé Mithridates de la Grèce & de l'Aſie, & l'avoit forcé de ſe renfermer encore une fois dans ſon propre domaine ; mais tandis qu'il ſoutenoit ſi glorieuſement la dignité de la république, il étoit maltraité à Rome par la faction de Cinna qui avoit repris l'aſcendant, & qui obtint la confiſcation de ſes biens, après l'avoir fait déclarer l'ennemi du public. Une inſulte qui bleſſoit également ſon honneur & ſa fortune lui inſpira toute l'ardeur de la vengeance. Malgré tant de ſuccès, il ne penſa qu'à finir la guerre par un traité honorable, dont le principal article fut que Mithridates payeroit tous les frais de la campagne, & ſe contiendroit à l'avenir dans l'héritage de ſes pères. Reprenant enſuite le chemin de Rome, il emporta d'Athènes avec lui la fameuſe bibliothèque d'Apellicon le teïen, dans laquelle étoient les œuvres d'Ariſtote & de Théophraſte, qui étoient à peine connues juſqu'alors en Italie, ou qui n'étoient nulle

(*a*) Plutar. *Vie de Sylla.*

Digitized by Google

part auſſi entières. Mais ces ſoins littéraires diminuèrent ſi peu ſes projets de vengeance, qu'il écrivit au ſénat dans ſa marche, pour lui reprocher l'ingratitude dont on avoit récompenſé ſes ſervices, & pour lui donner avis qu'il alloit à Rome, avec la réſolution de faire juſtice à la république & à lui-même, ſur les auteurs de toutes ces violences : jamais la terreur n'avoit été ſi vive dans Rome, où l'expérience récente des cruautés de Marius ne laiſſoit aucun doute qu'on ne vît bientôt renouveler les mêmes tragédies.

Pendant que les ennemis de Sylla raſſembloient toutes leurs forces pour ſe mettre en état de lui réſiſter, Cinna leur chef fut tué dans une ſédition de ſes propres ſoldats. Le vainqueur de Mithridates ayant pris terre à Brindes, avec une armée de trente mille hommes, ne perdit pas un moment dans ſa marche. Il eut la ſatisfaction de voir venir à ſa rencontre une partie de la nobleſſe, entre laquelle étoit le jeune Pompée, âgé d'environ vingt-trois ans, qui ſans caractère public & ſans commiſſion, n'avoit pas laiſſé de lever par ſon ſeul crédit trois légions de vétérans qui avoient ſervi ſous ſon père. Sylla ſenſible à ſon zèle, le reçut avec beaucoup de careſſes, & récompenſa dans la ſuite par un grand nombre de faveurs les ſervices qu'il continua (*a*) de re-

(*a*) Appian. Bell. civ. l. 1, 397, 399.

Digitized by Google

cevoir de lui dans cette guerre. Elle fut pouſſée ſans beaucoup de réſiſtance. Rien ne paroiſſoit capable d'arrêter Sylla. Il défit Norbanus, l'un des conſuls, & la force de ſon reſſentiment ne l'empêcha point de donner la vie à Scipion, qui ſous prétexte d'une conférence avec l'autre conſul (*a*), avoit trouvé le moyen de corrompre ſon armée & de l'attirer à lui. Il lui laiſſa la liberté de ſe retirer dans un exil volontaire (*b*) à Marſeille. Rome ſe donna pour nouveaux conſuls Cn. Papirius Carbo, & le jeune Marius, dont le premier fut chaſſé d'Italie après diverſes défaites, & l'autre ſe vit enfin reſſerré dans Prænеſte. Là, perdant l'eſpoir d'être ſecouru, & n'ayant plus de reſſource autour de lui, il prit le parti d'écrire à Damaſippe, préteur de Rome, d'aſſembler le ſénat, comme s'il eût été queſtion de propoſer quelque affaire d'importance, & de faire paſſer au fil de l'épée tous les ſénateurs. Une partie de la nobleſſe périt dans ce maſſacre; & le grand-prêtre Scævola, que Cicéron nomme le modèle de l'ancienne ſobriété & de l'ancienne

(*a*) Sylla cum Scipione inter Cales & Teanum leges inter ſe & conditiones contulerunt. Non tenuit omninò colloquium illud fidem; à vi tamen & periculo abfuit. *Philip.* 12, XI.

(*b*) Pro Sext. 3.

Digitized by Google

prudence, fut aſſaſſiné devant (*a*) l'autel de Veſta. Après avoir fait ce ſacrifice aux mânes de ſon père, le jeune Marius ſe tua volontairement.

Pompée, dans le même tems, pourſuivoit Carbon en Sicile, & l'ayant pris à Lilyba, il envoya ſa tête à Sylla, ſans s'être laiſſé fléchir par les baſſes ſupplications que ce malheureux conſul employa pour obtenir la vie. On a fait un reproche de cette action à Pompée (*b*). Il avoit reçu de Carbon des ſervices importans, dans une occaſion où l'honneur de ſon père & ſa propre fortune étoient intéreſſés. Mais c'eſt l'effet ordinaire des factions civiles, de faire préférer l'utilité préſente du parti qu'on embraſſe à toutes les conſidérations publiques ou particulières. Jeune & ambitieux, comme l'étoit Pompée, il n'eſt pas ſurprenant que le déſir de plaire à Sylla, l'emportât dans ſon cœur ſur un ſcrupule d'honneur & de reconnoiſſance. Cependant Cicéron ſemble l'excuſer (*c*) par le caractère même de

(*a*) De Nat. Deor. 3, 32.

(*b*) Sed nobis tacentibus, Cn. Carbonis, à quo admodum adoleſcens, de paternis bonis in foro dimicans protectus es, juſſu tuo interempti, mors animis hominum obſervabitur, non ſine aliqua reprehenſione; quia tam ingrato facto plus L. Syllæ viribus quàm propriæ indulſiſti verecundiæ. *Valer. Max.* 3, 3.

(*c*) Hoc vero qui Lilybæi à Pompeio noſtro interfectus eſt, improbior nemo, meo judicio, fuit. *Epiſt. famil.* 9, 21.

Carbon,

Carbon, qu'il repréſente comme un des plus méchans hommes du monde.

Après tant de victoires, Sylla ne trouva plus d'obſtacle à ſa vengeance. Il en revint aux proſcriptions, dont il avoit été l'inventeur, méthode déteſtable (*a*) qu'il exerça de ſang froid avec une cruauté dont on n'avoit jamais vu d'exemple à Rome, ni peut-être dans aucun endroit du monde. Il l'étendit dans toutes les parties de l'Italie, où non-ſeulement le crime de s'être déclaré contre lui, ne fut pardonné à perſonne, mais la licence ne connoiſſant plus de bornes dans une armée inſolente, ce fut aſſez (*b*) d'être riche en terre ou en argent, ou de poſſéder quelque belle maiſon de campagne, pour paroître criminel aux

(*a*) Primus ille, & utinam ultimus, exemplum proſcriptionis invenit. *Velleius Patercul.* 2, 28. La proſcription ſe faiſoit en expoſant dans les places publiques les noms de ceux qui étoient condamnés à mourir, avec promeſſe d'une certaine récompenſe pour ceux qui apporteroient leurs têtes. Ainſi, quoique Marius & Cinna euſſent maſſacré de ſang froid leurs ennemis, ce n'avoit point été proprement par la voie de la proſcription, ni en propoſant une récompenſe aux meurtriers.

(*b*) Namque uti quiſque domum aut villam, poſtremò aut vas aut veſtimentum alicujus concupiverat, dabat operam ut is in proſcriptorum numero eſſet. Neque prius finis jugulandi fuit quàm Sylla omnes ſuos divitiis explevit. *Sall. c.* 51. Plutarq. *Vie de Sylla.*

yeux d'un vainqueur avide qui croyoit tout permis à ſon reſſentiment. Dans cette deſtruction générale de la faction de Marius, Jules-Céſar, qui n'étoit âgé que d'environ dix-ſept ans, eut beaucoup de peine à ſauver ſa vie. Il étoit allié de fort près au vieux Marius. Il avoit épouſé la fille de Cinna (*a*), & toutes les menaces de Sylla n'avoient pu le faire conſentir à la répudier. Ces deux motifs de haine le faiſant regarder au parti victorieux comme un ennemi irréconciliable, il fut dépouillé du bien de ſa femme, & de la dignité de grand-prêtre qu'il avoit obtenue. La crainte d'être encore moins ménagé lui fit prendre le parti de ſe cacher à la campagne ; mais le haſard ayant fait découvrir ſa retraite à quelques ſatellites de Sylla, il ne ſauva ſa tête qu'à force d'argent. Enfin, l'interceſſion des veſtales & l'autorité de quelques-uns de ſes parens, arrachèrent à Sylla la promeſſe de le laiſſer vivre ; mais en leur accordant cette faveur, il leur fit obſerver que celui dont ils ſollicitoient la conſervation avec tant de chaleur, cauſeroit (*b*) un jour

(*a*) Cinnæ gener, cujus filiam ut repudiaret, nullo modo compelli potuit. *Vell. Paterc.* 2, 42.

(*b*) Scirent eum quem incolumem tantoperè cuperent, quandoque optimatum partibus, quas ſecum ſimul defendiſſent, exitio futurum. Nam Cæſari multos Marios inеſſe. *Sueton. Cæſar. c.* 1. Plut. *Vie de Céſar.*

Digitized by Google

la ruine de cette ariſtocratie qui coûtoit tant de peine à établir ; *car je vois, leur dit-il, pluſieurs Marius dans un ſeul Céſar.* L'évènement confirma cette prédiction. Céſar apprenoit tous les jours par les exemples qu'il avoit continuellement devant les yeux, à former le deſſein de ruiner la liberté de ſa patrie, & à l'exécuter ; ſyſtême qui l'occupa effectivement pendant toute ſa vie.

La fin des proſcriptions ayant rétabli à Rome quelque apparence de calme, on vit prendre une nouvelle face au gouvernement. L. Flaccus, choiſi pour interrex, nomma auſſi-tôt Sylla dictateur, pour mettre ordre aux affaires de la république ſans aucune limitation de tems, & ſacrifia tout ce qu'il avoit fait juſqu'alors, & tout ce qu'il alloit entreprendre, par une loi particulière qui donnoit à Sylla le pouvoir de condamner un citoyen à mort (*a*) ſans aucune forme de procès. L'office de dictateur, qui avoit été autrefois d'une utilité extrême à la république dans les tems orageux & difficiles, étoit devenu auſſi odieux que ſuſpect dans l'état de richeſſe & de puiſſance où elle étoit parvenue. On ſentoit de quel danger il étoit pour la liberté, & cette crainte en avoit fait interrompre entièrement l'uſage depuis plus (*b*) de cent vingt ans. Ainſi la loi de Flac-

(*a*) De Lep. Agrar. con. Rull. 3, 2.

(*b*) Cujus honoris uſurpatio per annos CXX, inter-

cus fut purement l'effet de la force & de la terreur; & le peuple dont on prétendoit qu'elle étoit l'ouvrage, ne la regarda qu'avec déteſtation. Sylla n'en étant pas moins en poſſeſſion de l'autorité abſolue, fit pluſieurs règlemens fort utiles pour le rétabliſſement de l'ordre (*a*); & par la plénitude de ſon pouvoir, il changea preſqu'entièrement la forme démocratique du gouvernement en ariſtocratique, en relevant les prérogatives du ſénat autant qu'il rabaiſſa celles du peuple. Il ôta à l'ordre équeſtre le jugement des cauſes, dont il étoit en poſſeſſion depuis le tems de Gracchus, pour le reſtituer au ſénat. Il priva le peuple du droit de choiſir les prêtres, & le rendit au collège même des prêtres qui l'avoit poſſédé anciennement. Mais l'exercice le plus hardi de ſon autorité fut de diminuer le pouvoir immodéré des tribuns, qui avoit été la ſource de toutes les diſſentions civiles. Il établit qu'ils ne pourroient poſſéder d'autres magiſtratures après le tribunat. Il reſtreignit la liberté des appels qui ſe faiſoient

---

miſſa, ut appareat populum romanum uſum dictatoris non tam deſideraſſe, quàm timuiſſe poteſtatem imperii, quo priores ad vindicandam maximis periculis remp. uſi fuerunt. *Vell. Paterc.* 2, 28.

(*a*) De Legib. 3, 10. *Vid.* Annal. Pigh. ad ann. Urb. 672.

à leur tribunal. Il leur ôta leur principal privilège, qui étoit de propoſer les loix au peuple, & il leur laiſſa uniquement le droit d'oppoſition; c'eſt-à-dire, ſuivant Cicéron, qu'il leur laiſſa le pouvoir de ſe rendre utiles, & qu'il leur ôta celui de nuire. Cependant pour n'être pas ſoupçonné d'aſpirer à la tyrannie perpétuelle, & de penſer à la ſubverſion entière de la république, il ſouffrit que les conſuls fuſſent élus avec les formalités ordinaires, & qu'ils priſſent ſuivant l'uſage le gouvernement des affaires communes, tandis qu'il s'employoit particulièrement à réformer les déſordres de l'état, en veillant à l'exécution des loix nouvelles, & à la diſtribution des biens confiſqués; de ſorte que la république parut encore une fois rétablie ſur le fondement des loix, & que les procédures recommencèrent à prendre leur forme ordinaire au barreau.

Ce fut vers le même tems, que Molon le rhodien qui avoit quitté Rome pendant les troubles, y revint avec la commiſſion de ſolliciter le payement des ſommes qui étoient dues à ſa patrie, pour les ſervices qu'elle avoit rendus dans la guerre contre Mithridates (*a*). Cicéron ſaiſit encore cette occaſion de perfectionner ſes talens par les inſtructions d'un maître, dont le ſavoir

(*a*) Brut. p. 434.

& le caractère étoient si respectés, qu'il fut le premier d'entre tous les étrangers, à qui l'on accorda la permission de se servir de la langue grecque au sénat, sans l'assistance d'un interprète (*a*): faveur qui marque encore combien les disciplines grecques, & sur-tout l'éloquence, étoient alors en honneur dans la république.

Cicéron étoit à la fin de la carrière qu'il s'étoit proposé de parcourir, pour y recueillir par un travail obstiné toutes les perfections qu'il faisoit entrer dans l'idée de l'orateur; car sous le nom de Crassus, il nous explique lui-même l'institution qu'il croyoit nécessaire pour former ce caractère. « On n'y peut prétendre, dit-il, qu'après (*b*) avoir appris tout ce qui mérite d'être » connu dans l'art & dans la nature. Le seul » nom d'orateur emporte cette nécessité, puisque » sa profession consiste à parler sur tous les sujets » qui peuvent être proposés; & sans la connoissance du sujet qu'on traite, l'éloquence ne seroit qu'un amas d'impertinences puériles ». Il avoit appris des meilleurs maîtres les élémens de

(*a*) Eum ante omnes exterarum gentium in senatu, sine interprete, auditum constat. *Val. Max.* 2, 2.

(*b*) Ac, mea quidem sententia, nemo poterit esse omni laude cumulatus orator, nisi erit omnium rerum atque artium scientiam consecutus, &c. *De Orat.* 1, 6, 2, 2.

Digitized by Google

la grammaire & du langage. Il s'étoit instruit dans les belles-lettres par les leçons du poëte Archias. Ses maîtres en philosophie avoient été les principaux chefs de chaque secte; Phèdre l'épicurien, Philon l'académicien, Diodore le stoïcien. Il s'étoit perfectionné dans la connoissance des loix entre les mains des deux Scævola, les plus habiles jurisconsultes & les plus grands politiques de Rome. Et rapportant toutes ces études à l'ambition qu'il avoit de s'acquérir un rang distingué dans l'art de l'éloquence, il avoit suivi les plus fameux orateurs de son tems; il avoit assisté à leurs plaidoyers & à leurs lectures; il s'étoit exercé lui-même à composer & à déclamer sous leur direction; enfin, pour ne rien négliger de tout ce qu'il croyoit propre à polir & à orner son style, il résolut d'employer les intervalles de son loisir dans la compagnie des femmes de Rome, qui avoient le plus de réputation pour la politesse du langage. Ainsi pendant qu'il prenoit les leçons de Scævola l'augure, il se procuroit souvent l'entretien de Lælia son épouse, dont les discours, suivant le témoignage qu'il en rend lui-même, « avoient la teinture (*a*) de toute l'élé-

(*a*) Legimus epistolas Corneliæ, matris Gracchorum.... Auditus est nobis Lælia, Caii filiæ, sæpe sermo: ergo illam patris elegantia tinctam vidimus, & filias ejus Mu-

» gance de ſon père Lælius, l'orateur le plus poli » de ſon ſiècle ». Il avoit la même liaiſon avec Mucia, fille de Lælia, qui épouſa le célèbre orateur L. Craſſus, & avec les deux Licinia, l'une femme de L. Scipion, & l'autre du jeune Marius, qui excelloient dans cette délicateſſe de langage qui étoit comme propre à leur famille, & qui ont rendu leur nom célèbre en ſervant à la tranſmettre à la poſtérité.

Il ne manquoit donc aucune perfection de l'art à Cicéron lorſqu'il ſe préſenta au barreau, âgé d'environ vingt-ſix ans; & loin d'y chercher à ſe former (*a*) par l'exemple & par l'expérience, comme la plupart des jeunes gens du même âge, il y parut en état tout d'un coup d'entreprendre la défenſe de toutes les cauſes qu'on voudroit lui confier. Les anciens ne ſe ſont pas mieux accordés que les modernes ſur la première dans laquelle il fut engagé. Quelques-uns ont cru que ce fut celle de P. Quinctius; d'autres, celle de S. Roſcius. Mais les uns & les autres ſont dans l'erreur, car dans l'oraiſon pour Quinctius, il déclare expreſſément qu'il avoit déjà plaidé d'autres cauſes; & dans celle qui regarde Roſcius, il dit ſeulement que c'eſt la première

---

cias ambas, quarum ſermo mihi fuit notus, &c. *Brut.* 319.

(*a*) Ibid. 433.

cauſe publique & *criminelle* qu'il eut ſoutenue. Il eſt vraiſemblable qu'avant que de ſe haſarder en public dans une affaire de cette importance, il avoit fait quelque plaidoyer moins conſidérable, pour eſſayer ſes forces & pour donner un commencement de ſplendeur à ſa réputation. C'eſt l'avis que Quintilien (*a*) donne aux jeunes avocats, & l'on ſait que toutes ſes règles ſont tirées de l'exemple de Cicéron.

Dans la cauſe de Quinctius il s'agiſſoit de le défendre contre une accuſation de banqueroute, intentée par un créancier, qui ſous divers prétextes avoit obtenu la permiſſion de ſaiſir & de vendre ſon bien. Ce créancier étoit un des crieurs publics qui marchoient à la ſuite des magiſtrats, & ſa faveur auprès d'eux le rendoit ſi capable d'opprimer Quinctius, qu'il avoit déjà obtenu ſur lui un avantage conſidérable par le crédit d'Hortenſius, dont il avoit fait ſon avocat. Cicéron entreprit cette cauſe à la ſollicitation du célèbre comédien Roſcius, dont Quinctius (*b*) avoit épouſé la ſœur. Ce ne fut qu'après s'en être défendu long-tems, « par la crainte de ne ſe pas » trouver plus capable d'ouvrir la bouche au bar- » reau devant Hortenſius, que les autres comé-

(*a*) Quintil. 12, 6.
(*b*) Pro Quinct. 24.

» diens ne l'étoient de paroître au théâtre devant » Roſcius ». Mais loin de ſe rendre à cette réponſe, Roſcius inſiſta ſur la certitude qu'il avoit de ſes talens, ne connoiſſant perſonne, au contraire, qui fût ſi capable de ſoutenir une cauſe déſeſperée, contre un adverſaire adroit & puiſſant.

Ce glorieux eſſai fut ſuivi de pluſieurs autres cauſes moins éclatantes, juſqu'à celle de S. Roſcius d'Ameria, qu'il entreprit dans ſa vingt-ſeptième année, c'eſt-à-dire, ſuivant l'obſervation des ſavans, au même âge où Démoſthènes avoit commencé à ſe diſtinguer dans Athènes; comme ſi c'étoit la ſaiſon de la maturité pour les génies de cette trempe. Le cas de Roſcius n'étoit pas favorable. Son père avoit perdu la vie dans la dernière proſcription de Sylla; & ſon bien, qui valoit environ ſix cens mille livres, avoit été vendu pour une ſomme fort légère à L. Cornelius Chryſogonus, jeune eſclave favoriſé, que Sylla avoit rendu libre, & qui, pour s'aſſurer la poſſeſſion de ce qu'il avoit acquis, accuſoit le fils du meurtre de ſon père, & produiſoit même des preuves contre lui. Ainſi Roſcius étoit menacé, non-ſeulement de ſe voir dépouiller de ſon patrimoine, mais de perdre par une accuſation ſi cruelle & l'honneur & la vie. Tous les anciens avocats avoient refuſé de le défendre, parce qu'une cauſe

Digitized by Google

de cette nature conduiſant néceſſairement (*a*) à bien des plaintes, ſoit contre le malheur des conjonctures, ſoit contre l'oppreſſion des grands, ils redoutoient tous le pouvoir de l'agreſſeur & le reſſentiment de Sylla. Mais Cicéron ſaiſit ſans balancer une ſi glorieuſe occaſion de s'engager ouvertement au ſervice de ſa patrie, & de donner un témoignage public de ſes principes & de ce zèle pour la liberté, à laquelle il avoit dévoué tout le travail de ſa vie. Il eut la ſatisfaction de voir déclarer Roſcius innocent; ſon courage & ſon habileté furent également applaudis de toute la ville; & dès ce moment (*b*) il paſſa pour un avocat du premier ordre, à qui les cauſes les plus importantes pouvoient être commiſes avec ſûreté.

Ce plaidoyer lui faiſant naître l'occaſion de rappeler le ſupplice établi par les premiers ro-

(*a*) Ita loqui homines, huic patronos propter Chryſogoni gratiam defuturos.... ipſo nomine parricidii & atrocitate criminis fore ut hic nullo negotio tolleretur, cum à nullo defenſus ſit.... patronos huic defuturos putaverunt; deſunt. Qui libere dicat, qui cum fide defendat, non deeſt profectò, judices. *Pro Roſc. Amerin.*

(*b*) Prima cauſa publica, pro S. Roſcio dicta, tantum commendationis habuit, ut non ulla eſſet quæ non noſtro digna patrocinio videretur. Deinceps inde multæ. *Brut.* 434.

mains pour les parricides ( c'étoit de renfermer le criminel dans un ſac, & de le précipiter dans le Tybre ), il fait remarquer, avec beaucoup d'abondance dans l'expreſſion, que le « but (*a*) de » cette invention de la juſtice, étoit de le ſépa» rer en quelque ſorte du ſyſtême de la nature, » en lui ôtant la communication de l'air, celle » de la lumière, de l'eau & de la terre ; afin que » celui qui avoit détruit l'auteur de ſon être, fût » privé de la faveur de ces élémens, d'où toutes » les créatures tirent leur exiſtence. On n'auroit » pas voulu l'abandonner aux bêtes féroces, de » peur que la contagion d'une ſi horrible mé» chanceté ne les rendît plus furieuſes ; ni le » jeter nud dans les flots, de peur qu'il ne ſouil» lât l'eau même, qui ſert à purifier toutes les » choſes ſouillées. On ne lui laiſſoit aucune com» munication avec ce qu'il y a de plus commun » & de plus vil ; car eſt-il rien de ſi commun » que l'air pour les vivans, que la terre pour les » morts, que la mer pour ce qui flotte deſſus, » que le rivage pour tout ce qui y eſt rejeté par » les flots ? Cependant ces miſérables vivent le » plus long-tems qu'il leur eſt poſſible, ſans reſ» pirer l'air, meurent ſans toucher la terre, ſont » agités par les vagues ſans en être lavés, ſont pouſ-

(*a*) Pro Roſc. 26.

Digitized by Google

» sés sur le rivage sans y trouver de repos entre » les rochers ». Ce passage fut reçu avec de grandes acclamations ; mais en ayant porté lui-même son jugement dans un âge plus avancé, il le traite d'excès d'une jeune imagination, qui demandoit d'être réduit à de plus justes bornes, & qui fut moins applaudi pour ce qu'il (*a*) valoit en lui-même, qu'en faveur des espérances qu'il faisoit concevoir des talens de l'orateur, lorsqu'ils seroient parvenus à leur maturité.

L'inclination qu'il crut remarquer dans le peuple à favoriser son client, & les applaudissemens mêmes de l'assemblée, lui donnèrent tant de hardiesse, qu'il représenta avec beaucoup d'enjouement l'insolence & la bassesse de Chrysogonus, sans craindre de porter quelques coups à Sylla même, quoiqu'il prît soin de les adoucir en sa sant observer, « que dans la multitude d'affaires dont il » étoit accablé, avec un empire aussi absolu sur » la terre (*b*) que celui de Jupiter au ciel, il lui » étoit presqu'également impossible, & de tout » connoître, & de ne pas fermer quelquefois les » yeux sur bien des choses auxquelles ses favoris » s'échappoient contre ses intentions. Il ne vou- » loit pas se plaindre, dit-il adroitement (*c*),

(*a*) Orat. 258. Edit. Lambin.
(*b*) Pro Rosc. 43.
(*c*) Pro Rosc. 43.

Digitized by Google

» que dans un tems tel que celui-là, le bien » d'un homme innocent fût exposé à une vente » publique; car s'il lui étoit permis de s'expli- » quer librement, Roscius n'étoit pas un person- » nage assez important dans la ville de Rome, » pour hasarder cette plainte à son sujet: mais le » point sur lequel il se croyoit obligé d'insister, » étoit que par la loi même de la proscription, » soit qu'elle fût de Flaccus l'interrex, ou de Sylla » le dictateur, ce qu'il n'avoit jamais approfondi, » le bien de Roscius n'avoit pas dû être confisqué, » ni être exposé par conséquent à cette vente ». Dans sa péroraison il fait considérer aux juges que les aggresseurs n'avoient pour but dans cette cause & dans la condamnation de Roscius, que de s'établir un droit pour détruire les enfans des proscrits; & les conjurant par tous les dieux de ne pas s'exposer au reproche d'avoir fait revivre une seconde proscription, plus odieuse & plus cruelle que la première, il les fait souvenir que le sénat avoit refusé de participer à l'autre, par la seule crainte qu'on ne la crût revêtue de son autorité; que c'étoit à eux par cette sentence à mettre un frein à l'esprit de cruauté qui s'étoit répandu à Rome; cet esprit si pernicieux à la république & si opposé au caractère & aux principes de leurs ancêtres. Comme cette défense lui avoit fait un honneur extrême dans sa jeunesse, il s'en rappe-

Digitized by Google

loit le ſouvenir avec plaiſir, dans l'âge le plus avancé de ſa vie. Il recommandoit à ſon fils, comme la plus courte voie pour arriver à la gloire & à l'autorité dans ſa patrie, de défendre l'innocence malheureuſe, ſur-tout lorſqu'elle étoit opprimée par le pouvoir des grands; « comme j'ai » fait (*a*) dans pluſieurs cauſes, lui diſoit-il, mais » particulièrement dans celle de Roſcius contre » un homme auſſi puiſſant que Sylla ». Belle leçon en effet pour exciter les avocats à faire uſage de leurs talens en faveur de l'innocence & de la vertu, & à ne ſe propoſer que la juſtice, pour objet de leur travail.

Plutarque aſſure qu'après cette cauſe, Cicéron prit occaſion de quelques raiſons de ſanté pour faire un voyage, mais que ce ne fut en effet qu'un prétexte, & que ſon véritable motif fut la crainte du reſſentiment de Sylla. Cette idée paroît ſans fondement. Sylla revenu de tous ſes déſirs de vengeance, ne penſoit plus qu'au rétabliſſement de la tranquillité publique. D'ailleurs, il eſt certain que Cicéron paſſa une année entière à Rome après cet évènement, ſans aucune apparence de crainte, occupé de pluſieurs autres cauſes, & d'une

(*a*) Ut nos, & ſæpe aliàs & adoleſcentes, contra L. Syllæ dominantis opes pro S. Roſcio Amerino fecimus; quæ, ut ſcis, extat oratio. *De Offic.* 2, 24.

Digitized by Google

en particulier (*a*) qui paroiſſoit encore plus capable de déplaire à Sylla ; car en plaidant pour une femme d'Arctium, il ſoutint le droit de certaines villes d'Italie à la bourgeoiſie de Rome, contre une loi expreſſe de Sylla qui les en privoit, prétendant que c'étoit un de ces droits naturels contre leſquels ni loi ni autorité ne pouvoit preſcrire. Il remporta auſſi l'avantage de cette cauſe, quoiqu'il eût pour (*b*) adverſaire, Cotta, orateur du premier rang.

Mais il nous apprend lui-même le motif de ſon voyage : « Dans ce tems-là, dit-il, j'étois » devenu (*c*) maigre & d'une foibleſſe extrême. » Mon cou avoit diminué en groſſeur & s'étoit » fort allongé, ce qui paſſe pour un accident très- » dangereux, quand on ſe trouve d'ailleurs en-

(*a*) Prima cauſa publica pro S. Roſcio dicta. Deinceps inde multæ. Itaque cum eſſem biennium verſatus in cauſis, &c. *Brut.* p. 434, 437.

(*b*) Populus romanus, L. Sulla dictatore ferente, comitiis centuriatis, municipiis civitatem ademit. Ademit iiſdem agros ; de agris ratum eſt. Fuit enim populi poteſtas. De civitate ne tandiu quidem valuit quandiu illa Sullani temporis arma valuerunt. Atque ego hanc adoleſcentulus cauſam cum agerem, contra hominem diſertiſſimum, contradicente Cotta & Sulla vivo, judicatum eſt. *Pro dom. ad Pontif.* 33. *Pro Cæcin.* 33.

(*c*) Brut. 437.

gagé

Digitized by Google

» gagé dans des exercices qui fatiguent les pou-
» mons. Ceux qui prenoient intérêt à ma vie fu-
» rent d'autant plus alarmés, que j'étois dans l'u-
» sage de parler sans relâche & sans variation,
» avec toute l'étendue de ma voix, & une agitation
» continuelle de toutes les parties de mon corps.
» Mes amis & les médecins m'avoient conseillé
» d'abandonner le barreau, & loin de céder à
» leurs instances, ma résolution étoit de m'exposer
» plutôt à toutes sortes de risques, que de renon-
» cer aux espérances de gloire que j'avois fondées
» sur les exercices de l'éloquence. Mais lorsqu'ils
» m'eurent fait considérer qu'en ménageant du
» moins ma voix, & changeant quelque chose à ma
» méthode, je pouvois éviter le danger, & parler
» même avec plus de facilité, je formai le dessein de
» faire le voyage d'Asie, dans la seule vue de m'ac-
» coutumer à une autre sorte de déclamation. Ainsi,
» après avoir établi pendant deux ans ma réputa-
» tion au barreau, je quittai Rome », &c.

Il étoit âgé de vingt-huit ans, lorsqu'il prit le chemin de la Grèce & de l'Asie. C'étoit la route ordinaire de ceux qui voyageoient par curiosité ou par le désir de se perfectionner. Sa première visite fut à Athènes, qui étoit alors comme le centre des arts & des sciences. Il n'y passa que six mois, quoique plusieurs historiens l'y fassent demeurer

environ trois ans (*a*). « S'étant logé chez Antio-» chus, chef de la vieille académie, il renou-» vela ſous cet excellent maître les études pour » leſquelles il avoit été paſſionné dès ſa première » jeuneſſe ». Titus Pomponius, à qui ſon affection pour Athènes, & le long ſéjour qu'il fit dans cette ville, ont fait donner (*b*) le ſurnom d'Atticus, y étoit alors dans les mêmes occupations. Ils avoient été condiſciples dans d'autres écoles, & leur amitié reprenant une nouvelle force, ils ſe lièrent pour toute leur vie avec cette tendre & conſtante affection qui paſſe encore pour un modèle. Atticus, qui ſuivoit la ſecte d'Epicure, enlevoit ſouvent Cicéron à ſon hôte Antiochus, pour le livrer à Phèdre & à Zénon, chefs de l'école épicurienne, qu'il croyoit capables de le ramener à leurs principes. Ils eurent là-deſſus de fréquentes diſputes; mais le but de Cicéron dans ces viſites, étoit de ſe convaincre plus fortement de (*c*) la foibleſſe de cette doctrine, en voyant combien elle étoit aiſée à réfuter dans la bouche même de ſes plus habiles partiſans. Son goût pour

(*a*) Euſebe. Chronic.

(*b*) Pomponius ita enim ſe Athenis collocavit, ut ſit pœne unus ex civibus, & id etiam cognomine videatur habiturus. *De Fin.* 5, 2.

(*c*) De Finib. 1, 5. De Nat. Deor. 1, 21.

Digitized by Google

la philoſophie ne lui fit pas négliger l'exercice de l'éloquence, qu'il cultivoit chaque jour ſous Demetrius (*a*) le ſyrien, maître d'une expérience conſommée.

Ce fut apparemment dans ce voyage d'Athènes qu'il ſe fit initier aux myſtères d'Eleuſine, car malgré l'incertitude du tems auquel ce fait doit être rapporté, on ne ſauroit le placer mieux que dans un voyage entrepris pour ſe perfectionner l'eſprit & le corps. Le reſpect avec lequel il s'expliqua toujours ſur ces myſtères, & ce qu'il a laiſſé entrevoir de leur fin & de leur uſage, ſemble confirmer l'opinion d'un ſavant (*b*) & ingénieux écrivain, qui les a crus inventés pour conſerver la doctrine de l'unité de dieu & de l'immortalité de l'ame. A l'égard du premier de ces deux points, en faiſant obſerver à Atticus, qui étoit auſſi dans l'initiation, que les dieux des religions populaires n'étoient que des *hommes morts*, qu'on avoit tranſportés de la terre au ciel, il lui rappelle (*c*)

(*a*) Eodem tamen tempore, apud Demetrium ſyrum, veterem & non ignobilem dicendi magiſtrum, ſtudioſè exerceri ſolebam. *Brut.* 437.

(*b*) *Vid.* Warburtons, divine legation of Moſes, vol. 1.

(*c*) Ipſi illi, majorum gentium dii qui habentur, hinc à nobis in cœlum profecti reperientur.... Reminiſcere, quoniam es initiatus, quæ traduntur myſteriis; tùm denique

la doctrine des mystères pour lui confirmer l'étendue de cette vérité. Sur l'autre point il déclare que son initiation avoit été pour lui, suivant la signification du terme, le commencement d'une vie nouvelle, en lui apprenant le moyen, non-seule-

---

quàm hoc latè pateat intelliges. *Tusc. quæst.* 1, 13. Initiaque, ut appellantur, ita verè principia vitæ cognovimus; neque solùm cum lætitia vivendi rationem accepimus, sed etiam cum spe meliore moriendi. *De Leg.* 2, 14. Ces mystères se célébroient dans des saisons régulières de l'année, avec un appareil qui attiroit beaucoup de spectateurs de tous les pays. L. Crassus l'orateur, étant arrivé à Athènes deux jours après leur célébration, fit ses efforts pour engager les magistrats à les renouveler en sa faveur, & ne l'ayant pu obtenir, il partit mécontent; ce qui fait voir combien ils craignoient de les avilir. Les spectacles qu'on y donnoit étoient, comme on le suppose, des représentations du ciel, de l'enfer, de l'élysée, & de tout ce qui appartenoit à l'état des morts, pour inculquer plus fortement, & pour réduire en exemples la doctrine qu'on enseignoit aux initiés. Et comme ces sujets étoient propres à la poésie, les anciens poëtes y faisoient souvent allusion. Cicéron dans une de ses lettres à Atticus, le prie, à la sollicitation du poëte *Chilius*, de lui envoyer une relation des rites éleusiniens, qui étoit destinée vraisemblablement à orner quelque poéme de Chilius. Ceci peut servir à confirmer les idées de M. Warburtons, qui a cru que la description que Virgile fait des enfers au sixième livre de l'Eneïde, n'étoit qu'une copie des spectacles éleusiniens. *De Orat.* 3, 20. *Ad Att.* 1, 5.

Digitized by Google

ment de vivre avec plus de plaisir, mais de mourir aussi avec de meilleures espérances.

D'Athènes, Cicéron passa en Asie, où il rassembla autour de lui les plus fameux orateurs du pays, qui l'accompagnèrent pendant le reste de son voyage. Il s'exerçoit avec eux dans tous les lieux où il s'arrêtoit. Le principal, dit-il, étoit (*a*) « Menippe de Stratonique, le plus éloquent per» sonnage de l'Asie : & si le caractère d'un ora» teur attique est de n'être ni ennuyeux ni im» pertinent, il peut être rangé dans cette classe. » J'avois aussi continuellement avec moi Denis » de Magnesie, Æschile de Cnide, & Xenocles » d'Adramirte, qui peuvent passer pour les plus » habiles rhétoriciens de cette contrée. Je me » rendis à Rhodes, où je revis Molon, dont j'a» vois été le disciple à Rome, orateur d'une gran» de expérience, excellent écrivain, & d'une ha» bileté égale, pour découvrir les imperfections » de ses écoliers, & pour cultiver leurs talens par » les plus rapides progrès. Sa principale peine avec » moi, fut de réprimer l'excessive abondance d'une » jeune imagination ».

Mais si l'étude de la philosophie ne l'avoit point empêché à Athènes de donner une partie de son application à l'éloquence, il ne se dispensa pas

(*a*) Brut. 437.

non plus, en étudiant l'éloquence à Rhodes, de recevoir les leçons du philoſophe Poſſidonius, le plus ſavant ſtoïcien de ſon ſiècle, qu'il nomme, non-ſeulement ſon maître, mais encore ſon ami (*a*). Il s'étoit propoſé de travailler, comme à meſure égale, à l'augmentation de ſon ſavoir & de ſon éloquence, regardant toujours l'un comme le fondement de l'autre, & ne comptant pour un avantage l'art de diſtribuer les ornemens, qu'autant qu'il étoit ſatisfait de l'abondance de ſes matériaux. A Rhodes il déclamoit en grec, parce que Molon n'entendoit point la langue latine. Un

(*a*) Cicéron rapporte de Poſſidonius un trait que Pompée prenoit ſouvent plaiſir à raconter. Après la guerre de Mithridates, Pompée retournant de Syrie à Rome, coucha à Rhodes pour entendre ce philoſophe. Apprenant qu'il étoit malade de la goutte, il ne laiſſa pas de le voir, mais n'eſpérant plus de l'entendre, il lui marqua dans ſa viſite le regret qu'il en avoit. Vous m'entendez, répondit Poſſidonius, & l'on ne dira point que pour quelques douleurs corporelles, j'aie ſouffert qu'un homme tel que vous me ſoit venu voir inutilement. Là-deſſus ayant commencé à diſſerter, il prouva avec beaucoup d'éloquence qu'il n'y a rien de bon que ce qui eſt honnête. Mais tandis qu'il ſe faiſoit admirer, ſa goutte lui cauſant de cruelles douleurs, il s'écrioit : O ! douleur, tu ne l'emporteras point ; ſois auſſi affreuſe que tu le veux, tu ne me feras pas confeſſer que tu ſois un mal. *Nat. Deor.* 2, 24. *De Finib.* 5, 31.

Digitized by Google

jour qu'il avoit fini sa déclamation, & que toute l'assemblée le combloit de louanges, Molon, au lieu de lui faire aussi son compliment, demeura quelque tems en silence, & levant les yeux sur lui avec quelque air de trouble : Je ne suis pas moins sensible que les autres, lui dit-il, je vous loue & je vous admire, Cicéron ; mais je déplore la fortune de la Grèce, lorsque je vois les arts & l'éloquence, qui étoient les seuls ornemens qui lui restassent, transplantés par vous en Italie.

Ayant employé deux ans dans ses voyages, Cicéron revint à Rome, mais « si changé qu'on ne » l'auroit pas pris pour le même homme. La véhé» mence de sa voix & de son action étoit modé» rée, les excès de son style & de son imagina» tion étoient corrigés. Sa poitrine étoit forti» fiée, & toute sa constitution parfaitement con» formée ». La méthode qu'il avoit observée dans sa course, est presque la seule dont un voyageur puisse attendre des fruits réels. Il n'avoit quitté Rome qu'après avoir fini la carrière de son éducation domestique, car rien n'est si préjudiciable à une nation que la nécessité d'aller chercher les premières instructions au-dehors. Après avoir acquis dans le sein de sa patrie toutes les qualités qui forment le citoyen & le magistrat, il partit dans la maturité de l'âge & de la raison, c'est-à-dire, fortifié contre les impressions du vice, & moins excité

par la néceſſité de s'inſtruire, que par le deſſein de polir toutes ſes connoiſſances en viſitant les lieux où les arts & les ſciences floriſſoient dans toute leur perfection. Dans le plus délicieux voyage du monde, il vit tout ce qui étoit capable d'occuper l'attention d'un voyageur curieux; mais ne ſe rendant point eſclave du plaiſir, il ne s'arrêta dans chaque lieu qu'autant que le demandoit ſon utilité. La connoiſſance qu'il avoit déjà des loix romaines le rendoit capable de les comparer avec celles des autres villes, & de recueillir en chemin tout ce qui pouvoit être de quelque avantage pour ſa patrie ou pour lui-même. Il prenoit ſon logement chez les perſonnages les plus diſtingués, non par la naiſſance ou par les richeſſes, mais par la vertu, l'eſprit & le ſavoir; gens honorés & reſpectés dans leurs villes comme les ſoutiens de la patrie, & les plus fameux orateurs ou les plus célèbres philoſophes de leurs tems. Il en fit ſes compagnons de voyage, pour ne pas perdre un ſeul moment dont il pût tirer de l'inſtruction. Enfin qui s'étonnera que d'une entrepriſe conduite avec tant de ſageſſe, il eût recueilli tous les fruits (*a*) qui peuvent perfectionner le caractère d'un homme ſenſé?

Pompée retournoit en ce tems-là de l'Afrique,

(*a*) Plutarq. *Vie de Cicéron.*

où il avoit conſidérablement (*a*) étendu les limites de l'empire par un grand nombre de conquêtes. Sylla le reçut avec des marques extraordinaires de reſpect & d'eſtime, juſqu'à ſe mettre à la tête de la nobleſſe, pour aller au-devant de lui, & le ſaluer du titre de *grand*, qui lui fut déféré dans la ſuite par l'autorité du peuple. Mais ayant demandé les honneurs du triomphe, cette prétention refroidit le dictateur & le ſénat, qui la regardèrent comme un excès d'ambition dans un homme qui n'avoit paſſé par aucun des offices publics, & qui n'avoit pas même atteint l'âge d'être reçu au ſénat, ni d'aſpirer par conſéquent à des diſtinctions qu'on n'avoit encore accordées qu'à des conſuls ou à des préteurs. Mais Pompée inſiſtant ſur ſa demande, arracha enfin ſon conſentement au dictateur. Il fut le premier triomphateur dont le char fut traîné par des éléphans, & le ſeul de l'ordre équeſtre à qui l'on ait jamais accordé l'honneur du triomphe (*b*). Le peuple

(*a*) Brut. 438.

(*b*) Bellum in Africa maximum confecit, victorem exercitum deportavit. Quid verò tam inauditum quàm equitem romanum triumphare? *Pro Leg. Man.* 21.

Africa verò tota ſubacta, magnique nomine, ſpolio inde capto, eques romanus, id quod antea nemo, curru triumphali invectus eſt. *Plin. Hiſt. nat.* 7. Romæ primùm juncti elephantes ſubiêre currum Pompei magni, africano triumpho. *Ibid.* 8, 2.

Digitized by Google

reſſentit une joie extrême de voir un homme de ſon corps élevé à ce comble de gloire, & plus encore lorſqu'après cette faſtueuſe ſolemnité on le vit deſcendre dans la condition privée, & reprendre ſon ancien rang entre les ſimples chevaliers.

Pendant que Pompée méritoit le nom de grand par ſes exploits, Jules-Céſar, qui étoit moins âgé que lui de ſix ans, faiſoit éclater auſſi ſes talens militaires au ſiège de Mitylène, où il ſervoit en qualité de volontaire. Mitylène étoit une riche & floriſſante cité de l'île de Leſbos (*a*), qui avoit aſſiſté Mithridates dans la dernière guerre, & qui lui avoit perfidement livré M. Aquilius, homme conſulaire, envoyé en ambaſſade auprès de ce prince, mais forcé enſuite après la défaite de l'armée romaine, de chercher un aſyle dans Leſbos. On prétend que Mithridates s'emporta contre lui aux dernières indignités, juſqu'à le faire mener en triomphe, monté ſur un âne, en le forçant

(*a*) Quid Mitylenæ? quæ certè veſtræ, quirites, belli lege & victoriæ jure factæ ſunt. Urbs & natura & ſitu & deſcriptione ædificiorum & pulchritudine imprimis nobilis. *De Leg. agrar.* 2, 16. A Thermo, in expugnatione Mitylenarum, corona civica donatus eſt. *Suet. Cæſ.* 2. Hinc civicæ coronæ militum virtutis inſigne clariſſimum. *Plin. Hiſt. nat.* 16, 4. *Vell. Paterc.* 2, 18. *Appian. Bell. Mithrid. p.* 184. *Val. Max.* 9, 13.

de crier à haute voix qu'il étoit Aquilius, & qu'il avoit été la principale cauſe de la guerre. Mais la ville de Mitylène paya bien cher ſa trahiſon. Ayant été priſe d'aſſaut par Q. Thermus, elle fut preſqu'entièrement démolie, avec l'humiliation de ne devoir ſon rétabliſſement dans la ſuite qu'à la bonté de Pompée, qui ſe laiſſa fléchir en ſa faveur par les prières de Théophanes ſon affranchi. Céſar fut honoré à ce ſiège, de la couronne civique, qui n'étant que de feuilles de chêne, ne laiſſoit pas d'être regardée comme la plus glorieuſe récompenſe de la vertu militaire, & qui ne s'accordoit qu'à ceux qui avoient ſauvé la vie d'un citoyen, & tué en même-tems un ennemi.

Sylla étoit mort pendant le ſéjour de Cicéron dans la Grèce, après avoir abdiqué la dictature, & rétabli la liberté de la république; digne d'admiration, ſans doute, pour avoir ſu ſe réduire au rang de ſénateur, & vivre avec une parfaite ſécurité dans le même lieu où il avoit exercé la plus ſanglante tyrannie. Mais rien n'eſt ſi grand dans ſon caractère que la fermeté avec laquelle on le vit, pendant les trois années que dura la faction de Marius, ſoutenir ouvertement la réſolution de pourſuivre ſes ennemis particuliers par les armes, tandis qu'étant chargé de la conduite d'une autre guerre, il ne s'employoit pas avec moins de vigueur & de ſoin contre les ennemis de la

Digitized by Google

république, alliant ainſi ſon devoir avec ſa vengeance, & voulant châtier l'étranger avant que de tourner ſon reſſentiment contre ſes concitoyens (*a*). Sa famille étoit noble & patricienne, quoiqu'elle eût fait peu de figure dans la république & qu'elle fût même dans l'obſcurité depuis pluſieurs générations. Il ſut la relever, non-ſeulement par l'ambition qui le fit aſpirer aux honneurs publics, mais encore par ſon goût pour les lettres dont il fut conſtamment le protecteur. Ayant été inſtruit dès ſon enfance de tous les arts de la Grèce & de Rome, la politeſſe même de ſon éducation jointe à l'enjouement naturel de ſon caractère, lui avoit donné trop (*b*) de penchant pour le plaiſir, & s'étant engagé dans la fréquen-

(*a*) Vix quidquam in Syllæ operibus clarius duxerim, quàm quod cùm per triennium Cinnanæ Marianæque partes Italiam obſiderent, neque illaturum ſe bellum eis diſſimulavit, nec quod erat in manibus omiſit, exiſtimavitque ante frangendum hoſtem quàm ulciſcendum civem. *Vell. Pat.* 2, 24.

(*b*) Gentis patriciæ nobilis fuit, familia prope jam extincta majorum ignavia. Litteris græcis atque latinis juxtà atque doctiſſimè eruditus. *Salluſt. Bell. Jugurt.* 93. Uſque ad quæſturæ ſuæ comitia vitam libidine, vino, ludicræ artis amore inquinatam perduxit. Quapropter C. Marium conſulem moleſtè tuliſſe traditur, quòd ſibi aſperrimum in Africa bellum gerenti, tam delicatus quæſtor ſorte obveniſſet, &c. *Valer. Max.* 6, 9. *Salluſt. ib.*

Digitized by Google

tation des comédiens & d'autres gens, dont les mœurs n'étoient pas plus réglées, il avoit pouſſé quelquefois trop loin la licence; de ſorte qu'ayant été nommé queſteur dans la guerre contre Jugurtha, Marius ſe plaignit que *dans un ſervice ſi rude, le ſort lui eût donné un queſteur ſi tendre & ſi délicat.* Mais ſoit qu'il fût animé par l'exemple ou piqué par le reproche de ſon général, il ſe conduiſit dans cette charge avec beaucoup de vigueur & de courage, ne ſe laiſſant vaincre par perſonne dans tous les exercices militaires, ſe familiariſant avec les moindres ſoldats, cherchant à ſe les attacher par ſes ſervices & par ſes bienfaits; & dans un eſpace fort court, il s'acquit tellement la faveur des troupes, avec la réputation d'un brave & ſage officier, qu'il chaſſa enfin Marius même; Marius fut exilé, proſcrit, dans cette même partie du monde où il avoit eſſuyé ſes mépris lorſqu'il avoit été nommé ſon queſteur. Il avoit une facilité merveilleuſe (*a*) à dé-

(*a*) Ad ſimulanda negotia altitudo ingenii incredibilis. *Sall. ibid.* Quæ tam diverſa tamque inter ſe contraria ſi quis apud animum ſuum expendere velit, duos in uno homine Syllas fuiſſe crediderit. *Val. Max. 6, 9.* Adeò enim Sylla fuit diſſimilis bellator ac victor, ut dum vicit juſtiſſimo lenior, poſt victoriam audito fuerit crudelior. Ut in eodem homine duplicis ac diverſiſſimi animi conſpiceretur exemplum. *Vell. Pat. 2, 25.*

Digitized by Google

guiſer ſes paſſions & ſes deſſeins, & ſuivant les circonſtances, il paroiſſoit ſi différent de lui-même, qu'on auroit cru que *c'étoient deux hommes dans un ſeul.* Autant qu'il étoit doux & modéré avant la victoire, autant devenoit-il cruel & ſanguinaire lorſqu'il avoit remporté des avantages certains. Dans la guerre il employoit le même artifice qu'il avoit vu réuſſir heureuſement à Marius; il ſavoit répandre dans ſon armée une ſorte d'enthouſiaſme & de mépris du danger, par des ſuppoſitions de préſages & de ſecours déclarés du ciel. Il avoit toujours avec lui dans cette vue une petite (*a*) ſtatue d'Apollon, qui venoit du temple de Delphes, & lorſqu'il étoit près de livrer bataille, il l'embraſſoit aux yeux de ſes ſoldats, en la priant de remplir les promeſſes qu'il feignoit d'en avoir reçues. Sa proſpérité n'ayant jamais été interrompue, il avoit pris droit de cette conſtance de la fortune, pour ſe donner un ſurnom qui étoit encore ſans exemple à Rome : ce fut celui de *Felix* ou d'heureux; mais Velleius Paterculus remarque, que pour être véritablement heureux (*b*), il au-

(*a*) Quoties prælium committere deſtinabat, parvum Apollinis ſignum, Delphis ſublatum, in conſpectu militum complexus orabat, uti promiſſa maturaret. *Val. Max.* 1, 2. *De Divin.* 1, 33.

(*b*) Quod quidem uſurpaſſet juſtiſſimè, ſi eundem & vincendi & vivendi finem habuiſſet. *Vell. Pat.* 2, 27.

Digitized by Google

roit fallu que ſa vie eût fini avec ſes triomphes. Pline appelle ce ſurnom un titre odieux (*a*) acheté au prix du ſang, & par l'oppreſſion de la patrie. Cependant Sylla a l'avantage particulier d'être le ſeul dans l'hiſtoire en qui la haine d'une odieuſe cruauté ait été comme éteinte par l'éclat de ſes grandes actions. Cicéron même, qui avoit bonne opinion de ſa cauſe, ne déteſtoit pas moins l'inhumanité de ſa victoire. Il parle toujours de lui ſans reſpect, & traitant ſon gouvernement de tyrannie, il le qualifie de (*b*) maître de trois vices pernicieux, la luxure, la cruauté & l'avarice. On remarque qu'il fut le premier de ſa famille dont le corps fut brûlé après ſa mort. Il avoit donné lui-même cet ordre en mourant, parce qu'ayant fait exhumer le cadavre de Marius, & l'ayant fait jetter dans l'Anio, il appréhendoit (*c*) la même inſulte pour le ſien. Peu de tems avant ſa mort il avoit compoſé ſa propre épitaphe, dont le

(*a*) Unus hominum ad hoc ævi *Felicis* ſibi cognomen aſſeruit, civili nempe ſanguine, ac patriæ oppugnatione adoptatum, &c. *Plin. Hiſt. nat.* 7, 43.

(*b*) Qui trium peſtiferorum vitiorum, luxuriæ, avaritiæ, crudelitatis, magiſter fuit. *De Fin.* 3, 22. *De Offic.* 2, 8.

(*c*) Quod, haud ſcio an timens ſuo corpori, primus è patriciis Corneliis igne voluit cremari. *De Leg.* 2, 22. *Val. Max.* 9, 2.

ſens (*a*) étoit « que perſonne ne l'avoit jamais » égalé, ſoit dans le bien qu'il avoit fait à ſes amis, » ſoit dans le mal qu'il avoit cauſé à ſes enne- » mis (*b*) ».

A peine fut-il mort que les anciennes ſemences de diſſention, qui n'avoient été qu'étouffées par la terreur de ſon pouvoir, reprirent toute leur force, entre deux factions à la tête deſquelles on vit les deux conſuls Q. Catulus & Marcus Lepidus. Ils n'étoient pas moins oppoſés dans leurs principes de politique que dans leurs inclinations. Lepidus réſolu, à toutes ſortes de riſques, de caſſer tous les actes de Sylla & de rappeler tous les exilés du parti de Marius, commença ouvertement à ſolliciter le peuple de le ſeconder dans ce projet. Mais quelque apparence de juſtice qu'il pût donner à ſon entrepriſe, elle étoit hors de ſaiſon, & l'effet n'en pouvoit être que de renverſer la

---

(*a*) Plutarq. *Vie de Sylla.*

(*b*) L'inſcription ſuivante fut trouvée en Italie en 1723, près de l'Arpinum de Cicéron, entre Atine & Sora ; elle avoit été vraiſemblablement dédiée à Sylla après qu'il eut pris le ſurnom de *Felix*, c'eſt-à-dire, après ſes victoires.

JOVI
Quod periculum
Feliciter evaſerit
L. SULLA
V. S. L. A.

conſtitution

conſtitution actuelle de la république, qui après tant d'agitations & de bleſſures ſanglantes, avoit beſoin de repos pour réparer ſes forces. Catulus le père, le premier homme d'état de ſon tems, & le plus ferme ſoutien de la forme ariſtocratique, ayant perdu la vie par l'ordre de Marius, il n'étoit pas ſurprenant que ſon fils, qui joignoit le reſſentiment de ſa mort à l'héritage de ſes principes & de ſes vertus, s'oppoſât de toute ſa force aux deſſeins de ſon collègue. Auſſi les traverſa-t-il avec tant de ſuccès, que l'ayant réduit à la voie des armes, il le mit dans la néceſſité de ſe retirer dans ſon gouvernement des Gaules pour y lever des troupes. Le ſénat alarmé des levées de Lepidus, lui ôta auſſi-tôt le commandement qu'il avoit par ſes emplois; ce qui ne l'empêcha point de revenir promptement en Italie à la tête d'une nombreuſe armée, & s'étant emparé de l'Étrurie ſans oppoſition, il marcha vers Rome pour demander, les armes à la main, un ſecond conſulat. Il étoit accompagné d'un grand nombre de magiſtrats diſtingués, ſecondé par les vœux des tribuns; & fondant ſes eſpérances ſur la faveur du peuple qui avoit toujours été pour la cauſe de Marius, il ne ſe promettoit pas moins que de ſuccéder à Sylla dans le pouvoir abſolu. Catulus, dont le conſulat venoit d'expirer, fut revêtu en même-tems de l'autorité proconſulaire, & chargé de la défenſe du gouver-

nement avec Pompée, par un décret particulier du ſénat. Ces deux généraux ayant réuni leurs forces avant que Lepidus fût arrivé à Rome, l'attaquèrent près du pont Milvien, à deux milles des murs, & mirent ſon armée en déroute. Mais la Gaule Ciſalpine étoit encore occupée par M. Brutus, ſon lieutenant, père de celui qui fut enſuite le meurtrier de Céſar. Pompée marcha ſans perdre de tems, pour aller réduire cette province. Il força Brutus de ſe renfermer dans Modène, & de ſe remettre enſuite entre ſes mains, après avoir ſoutenu un ſiège de quelque durée; mais l'ayant fait conduire, ſur ſa propre demande, par une eſcorte de cavalerie dans un village voiſin du Pô, on apprit avec étonnement qu'il l'avoit fait maſſacrer dans le même lieu. Cette action paſſa pour injuſte & cruelle, & tout le monde blâma Pompée d'avoir fait tuer de ſang-froid un homme de la première qualité, & qui ne s'étoit rendu qu'après s'être fait garantir la vie : mais il s'étoit laiſſé entraîner vraiſemblablement par le conſeil de Q. Catulus, en prenant droit de la trahiſon de Brutus pour délivrer la république d'un des plus dangereux chefs de la trahiſon de Marius, capable par ſon rang & ſon autorité de troubler l'ariſtocratie qui avoit été établie par Sylla, & dont les honnêtes gens de Rome déſiroient la conſervation. Lepidus ſe ſauva dans la Sardaigne, où il ne ſurvécut pas long-

Digitized by Google

tems à la ruine de ſa fortune & de ſes eſpérances. Telle fut la fin de la guerre civile de Lepidus : c'eſt le nom que lui donnent les hiſtoriens romains ; & quoiqu'elle ait peu duré, (*a*) Salluſte l'a jugée aſſez conſidérable pour en faire le ſujet d'une hiſtoire particulière, dont il nous reſte encore quelques fragmens.

Cicéron, en revenant de la Grèce à Rome, paſſa par Delphes pour conſulter Apollon, & ſi l'on en croit Plutarque, dans les grandes eſpérances dont il étoit rempli, ſon ambition fut un peu mortifiée par la réponſe de l'oracle. Ayant demandé par quels moyens il pouvoit s'élever au ſommet de la gloire, le dieu lui répondit que c'étoit en prenant pour guide de ſa vie, non l'opinion publique, mais ſon propre génie. Cette leçon lui fit garder, après ſon retour, de grandes précautions dans ſa conduite, & le fit aſpirer aux honneurs avec plus de modération. Mais il eſt difficile de ſe perſuader

(*a*) M. Lepido, Q. Catulo conſulibus, civile bellum pœne citiùs oppreſſum eſt quàm inciperet. . . . Fax illius motus ab ipſo Syllæ rogo exarſit. Cupidus namque rerum novarum per inſolentiam Lepidus parabat acta tanti viri reſcindere, nec immeritò, ſi tamen poſſet ſine magna clade reipublicæ, &c. *Flor.* 3, 17.

Plutarque *Vie de Pompée.* Appian. l. 1, 416. Salluſt. fragm. hiſt. l. 1. Valer. Max. 6, 2. Pigh. Annal. A. U. 676.

qu'avec tant de sageſſe & de lumières, il eût voulu la devoir à un oracle, qui ſuivant l'opinion même qu'il en avoit, (*a*) étoit tombé dans le mépris depuis long-tems, & paſſoit pour une impoſture aux yeux des gens ſenſés. Mais s'il alla réellement à Delphes, ce qui ne paroît par aucun endroit de ſes écrits, il faut attribuer ce voyage aux mêmes motifs qui conduiſent aujourd'hui tant de voyageurs à la Mecque; c'eſt-à-dire, à la curioſité de voir un lieu ſi renommé par ſes myſtères & par ſes richeſſes. A quelque opinion qu'on s'arrête, il parut ſi éloigné des précautions dont Plutarque prétend lui faire honneur, qu'il reprit auſſi-tôt la profeſſion d'orateur, & qu'après avoir employé un an au barreau, il obtint la dignité de queſteur.

Entre pluſieurs cauſes qu'il plaida dans cet intervalle, on compte celle de Roſcius, ce fameux comédien, à qui ſes talens merveilleux dans ſon art, avoient fait obtenir l'amitié & la familiarité (*b*)

(*a*) Pyrrhi temporibus jam Apollo verſus facere deſierat... Cur iſto modo jam oracula non eduntur, non modo noſtra ætate, ſed jam diu, ut modo nihil poſſit eſſe contemptius? Quomodo autem iſta vis evanuit? An poſtquàm homines minus credùli eſſe cœperunt? *De Divin.* 2, 56, 57.

(*b*) Nec vulgi tantùm favorem, verùm etiam principum familiaritates amplexus eſt. *Val. Max.* 8, 7.

des plus grands personnages de Rome. Le sujet avoit rapport à sa profession ; Fannius lui avoit donné un jeune esclave à former pour le théâtre, sous la seule condition de partager avec cet éleve les profits de son art, quand il seroit en état de l'exercer. L'esclave fut tué dans la suite, & Roscius ayant attaqué le meurtrier pour les dommages, obtint par accommodement une petite ferme de la valeur de sept ou huit cens pistoles. Fannius fit aussi ses poursuites, & l'on supposoit qu'il avoit obtenu l'équivalent ; mais prétendant n'avoir rien touché, il demandoit à Roscius la moitié de ce qu'il avoit reçu. On ne peut s'empêcher ici d'observer dans le plaidoyer de Cicéron, le degré d'estime & de réputation où Roscius étoit à Rome, & la peinture aimable qu'il fait de son caractère. « Fera-t-on tomber sur Roscius, dit l'orateur, le » soupçon d'avoir trompé son associé ? Le croira-» t-on souillé de cette tache ? lui, je le dis avec » confiance, dont la probité surpasse encore les » talens ; lui qui a plus de droiture & d'honneur » que d'expérience dans son art ; lui que le peu-» ple romain (*a*) reconnoît encore plus pour

(*a*) Quem populus romanus meliorem virum quàm histrionem esse arbitratur ; qui ita dignissimus est scena, propter artificium, ut dignissimus sit curia propter abstinentiam. *Pro Q. Rosc.* 6.

» honnête homme que pour excellent acteur, & » qui pendant qu'il fait l'honneur du théâtre par » ſon habileté, mérite une place au ſénat pour » ſa vertu ». Dans un autre endroit (*a*) il dit de lui, qu'il excelloit tellement dans ſon art, qu'il ſembloit mériter ſeul de monter ſur le théâtre romain; & qu'il étoit ſi ſupérieur au commun des hommes par ſes autres qualités, qu'il ſembloit moins propre que tout autre à ſa profeſſion. Il ajoute encore (*b*) que ſon action étoit ſi admirable & ſi parfaite, que pour exprimer l'excellence d'un artiſte dans tout autre genre, c'étoit une ſorte de proverbe de l'appeller un *Roſcius*. Ses appointemens ordinaires pour chaque jour (*c*) de repréſentation montoient à trente piſtoles. Pline calcule ſes revenus d'une année à quarante mille livres, & Cicéron les porte juſqu'à cinquante (*d*) mille. Il étoit généreux, bienfaiſant & ſans attachement aux richeſſes. Après avoir gagné des biens conſidérables au théâtre, il continua de repréſenter

(*a*) Ibid. 25.

(*b*) Ut in quo quiſque artificio excelleret, is in ſuo genere Roſcius diceretur. *De Orat.* 1, 26.

(*c*) Ut mercedem diurnam de publico mille denarios ſolus acceperit. *Macrob.* 2, 10.

(*d*) H. S. quingenta annua meritaſſe prodatur. *Plin. Hiſt. nat.* 7, 39. Decem his annis proximis H. S. ſexagies honeſtiſſimè conſequi potuit: noluit. *Pro Roſc.* 8.

Digitized by Google

pendant plusieurs années sans prétendre aucun salaire; d'où Cicéron conclut, « qu'il est incroyable que celui qui dans l'espace de dix ans avoit pu gagner cinq cens mille livres qu'il avoit refusées, eût pu s'abaisser à la fraude pour une » mépriſable ſomme de quatre mille livres ».

Lorsque Cicéron étoit revenu de la Grèce, Rome avoit deux orateurs (*a*) distingués par leur naissance & leur réputation, *Cotta & Hortensius*, dont la gloire l'enflamma d'une noble & vive émulation. La méthode de Cotta étoit aisée & paisible. C'étoit une expression coulante, avec beaucoup d'élégance & de choix. L'éloquence d'Hortensius étoit vive, élevée, pleine de chaleur dans le langage & dans l'action. Celle-ci ayant plus de ressemblance avec celle de Cicéron, dont l'âge d'ailleurs lui donnoit un autre rapport avec Hortensius, il la prit pour son modèle. Quoique la profession d'avocat fût très-laborieuse, elle n'avoit alors rien de mercenaire; car il étoit défendu par la loi de prendre de l'argent ou d'autres récompenses pour un plaidoyer. Les romains de la plus haute distinction par la naissance ou par les richesses, consacroient gratuitement leurs

(*a*) Duo tum excellebant oratores, qui me imitandi cupidine inflammarent, Cotta & Hortensius, &c. *Brut.* 440.



Digitized by Google

talens au ſervice de leurs concitoyens, comme les protecteurs de (*a*) l'innocence & de la vertu infortunée. C'étoit un ancien établiſſement de Romulus, qui avoit chargé les patriciens & les ſénateurs de la défenſe du peuple, ſans aucune rétribution qui pût porter le nom de ſalaire. Mais dans les ſiècles ſuivans, lorſque l'avarice des nobles eut fait paſſer comme en uſage que les cliens offriſſent un préſent annuel à leurs patrons, & que le corps des citoyens fut devenu comme tributaire du ſénat, M. Cincius, tribun du peuple, publia une loi qui n'étoit qu'un renouvellement de l'ancienne (*b*), par laquelle il fut défendu aux ſénateurs de recevoir, à quelque titre que ce fût, ni de l'argent, ni d'autres ſortes de préſens, ſur-tout pour les plaidoyers de la juſtice. Dans les conteſtations qui s'élevèrent à la naiſſance de cette loi, Cicéron rapporte une réponſe vive & piquante du tribun Cincius, à C. Cento, un des orateurs qui avoient

(*a*) Diſerti igitur hominis & facilè laborantis, quodque in patriis eſt moribus, multorum cauſas & non gravate & gratuitò defendentis, beneficia & patrocinia late patent. *De Offic.* 2, 19.

(*b*) Quid legem Cinciam de donis & muneribus, niſi quia vectigalis jam & ſtipendiaria plebs eſſe ſenatui cœperat. *Tit. Liv.* 34, 4. Conſurgunt patres legemque Cinciam flagitant qua cavetur antiquitus ne quis ob cauſam pecuniam donumve accipiat. *Tacit. Ann.* 11.

Digitized by Google

entrepris de s'y oppoſer. Cento lui ayant demandé avec quelque air de mépris pourquoi il ſe donnoit tant de mouvement? C'eſt pour vous obliger déſormais, lui répondit Cincius, de payer les choſes que vous employez à votre (*a*) uſage. Cependant il ne faut pas s'imaginer que cette généroſité des grands fut ſi abſolument déſintéreſſée qu'ils ne s'en propoſaſſent aucun fruit. C'en étoit un bien noble & bien flatteur que les éloges & les acclamations de leur patrie. C'étoit proprement l'inſtrument de leur ambition, & la voie la plus ſûre pour s'élever aux premières dignités de l'état. Ils donnoient leur travail au peuple, & le peuple s'acquittoit de cette dette par les honneurs & les emplois qui dépendoient de ſes ſuffrages. On auroit peine à s'imaginer une conſtitution plus ſage & plus heureuſe que celle où par une connexion néceſſaire, la vertu & l'honneur concouroient à ſe ſoutenir & à ſe perpétuer mutuellement, où les honneurs étoient une récompenſe qui excitoit le mérite, & où le mérite ne manquoit jamais de procurer les honneurs. S'il y a des règles de politique, qui puiſſent aſſurer

(*a*) M. Cincius quo die legem de donis & muneribus tulit, cum C. Cento prodiiſſet, & ſatis contumelioſè quæſiiſſet, quid fers, Cinciole? Ut emas, inquit, Cæ, ſi uti velis. *De Orat.* 2, 71. Cette loi fut portée l'an de Rome 594.

Digitized by Google

la grandeur & la proſpérité d'une nation, elles étoient ſans doute à Rome.

Ainſi les trois principaux orateurs de la république s'employèrent pendant cet été à briguer les offices auxquels leur âge, leur rang leur donnoit des prétentions. Cotta aſpiroit au conſulat, Hortenſius à l'édilité, & Cicéron à la queſture. Ils virent tous trois leur ambition ſatisfaite; & Cicéron eut ſpécialement la gloire de l'emporter ſur ſes compétiteurs, par le ſuffrage unanime de toutes les (*a*) tribus; avec cette honorable obſervation, que c'étoit la première année qu'il y eût pu prétendre ſuivant les loix, n'étant encore que dans la trente-unième de ſon âge. Les queſteurs étoient les receveurs généraux ou les tréſoriers de la république. Le nombre en avoit été augmenté, à meſure que les revenus publics s'étoient accrus, depuis deux juſqu'à vingt, où Sylla l'avoit fixé. Ils étoient envoyés tous les ans dans les différentes provinces, chacun avec un proconſul ou un gouverneur, après lequel ils avoient la principale autorité. Les marques de leur condition étoient celles des magiſtrats; c'eſt-à-dire, des licteurs qui les précédoient avec les faiſceaux; diſtinction néanmoins qui ne leur étoit point accordée à Rome.

(*a*) Me cum quæſtorem in primis..... cunctis ſuffragiis populus romanus faciebat. *In Piſ.* 1. *Brut.* 449.

Outre le ſoin des revenus publics, ils étoient chargés auſſi des proviſions de bled & des autres grains qui étoient néceſſaires pour les armées au-dehors, & pour la conſommation domeſtique.

L'office de queſteur étoit comme le premier pas dans la carrière des honneurs. Il donnoit un droit immédiat à la qualité de ſénateur, & dès que le terme en étoit expiré, on obtenoit effectivement l'entrée du ſénat pour le reſte de ſa vie. Car s'il eſt vrai à la rigueur qu'on n'appartenoit proprement à cet auguſte corps, qu'après avoir été inſéré, le luſtre ſuivant dans le rôle des cenſeurs, il eſt auſſi certain que c'étoit une pure formalité, qu'on n'auroit eu droit de refuſer aux queſteurs que ſur quelque grave accuſation, qui auroit mis de même un ſénateur dans le danger d'être dégradé. Les queſteurs étoient donc comme le ſupplément des vides du ſénat, qui étoit alors compoſé d'environ cinq cens membres; inſtitution excellente, qui laiſſoit toujours l'entrée du premier ordre de l'état ouverte à la vertu & à l'induſtrie du plus ſimple citoyen, & qui ſervoit ainſi à maintenir la dignité d'un corps ſi reſpectable par une ſucceſſion continuelle de membres (*a*) dont le

(*a*) Quæſtura primus gradus honoris. *In Verr. Act.* 1, 4. Populum rom. cujus honoribus in ampliſſimo conſilio & in altiſſimo gradu dignitatis atque in hac omnium terrarum arce collocati ſumus. *Poſt redit. ad Sen.* 1.

Digitized by Google

mérite s'étoit déjà fait connoître (*a*) & reſpecter de leur patrie.

Les conſuls de cette année furent C. Octavius

---

Ita magiſtratus annuos creaverunt, ut concilium ſenatus reip. proponerent ſempiternum : deligerentur autem in id concilium ab univerſo populo, adituſque in illum ſummum ordinem omnium civium induſtriæ ac virtuti pateret. *Pro Sext.* 63.

(*a*) Cette manière dont ſe rempliſſoit le ſénat eſt confirmée par quantité d'autres paſſages de Cicéron. Par exemple, lorſqu'il parvint à l'édilité, qui étoit la dignité immédiatement ſupérieure à la queſture, & avant que de prendre poſſeſſion de cet office, il fit un voyage en Sicile pour y recueillir des mémoires contre Verrès, & dans le récit de ce voyage, il dit : *que tout ſénateur qu'il étoit*, il voyagea à ſes propres frais, dans une province dont il avoit été queſteur. *In Verr.* 1, 6. Dans un autre endroit il rapporte que le gouvernement de Cilicie lui étant échu, il demanda au jeune Curion, comme il avoit fait à tous les amis qu'il avoit au ſénat, de ne pas ſouffrir qu'on lui fît conſerver cet emploi plus d'un an. Pendant ſon abſence, Curion qui n'avoit encore été que queſteur fut élu tribun ; ſur quoi Cicéron prenant occaſion du compliment qu'il lui fit ſur cette nouvelle dignité, pour renouveler ſa prière, lui dit, que ce qu'il lui avoit demandé auparavant *comme à un ſénateur* de la plus noble naiſſance, & à un jeune homme du crédit le mieux établi, il le lui demandoit comme à un tribun du peuple, qui avoit le pouvoir de lui accorder ſa demande. *Ep. fam.* 2, 7.

Digitized by Google

& C. Scribonius Curio, le premier, intime ami de Cicéron, & digne de l'eſtime de tout le monde par la douceur de ſon caractère, mais cruellement tourmenté de la goutte. Cicéron le cite en exemple contre les épicuriens, pour montrer (*a*) que la douleur ne peut rendre miſérable une vie ſupportée par l'innocence. L'autre conſul étoit un orateur de profeſſion, un avocat employé au barreau, qui étoit parvenu à obtenir quelque crédit, ſans autre avantage du côté de l'art ou de la nature, qu'une certaine pureté de langage qu'il devoit à l'exemple d'un père eſtimé avant lui par ſon éloquence. Il avoit de la véhémence dans l'action, mais avec une manière ſi ridicule de ſe balancer continuellement le corps, qu'il avoit donné occaſion de dire de lui, qu'il avoit appris à déclamer dans un bateau. Ces deux magiſtrats avoient néanmoins l'eſpèce de mérite qui convenoit à l'état préſent de la république, attachés l'un & l'autre aux intérêts du ſénat & à la forme du gouvernement établie par Sylla. Comme c'étoit ce ſyſtême que les tribuns vouloient détruire, Sicinius, un des plus hardis & des plus factieux, cita les conſuls devant le peuple, pour leur faire déclarer leur opinion ſur les actes de Sylla, & ſur le rétabliſſement du pouvoir des tribuns, qui étoit alors la queſtion

(*a*) De Finib. 2, 28.

Digitized by Google

publique & l'objet de toute l'attention de Rome. Curion parla beaucoup contre le rétabliſſement, avec ſa véhemence & ſes agitations de corps ordinaires, tandis qu'Octavius tourmenté de la goutte & *couvert d'onguens & d'emplâtres*, étoit aſſis près de lui. Lorſque Curion eut fini, le tribun, dont l'eſprit étoit tourné à la raillerie, dit à Octavius, « qu'il auroit peine à reconnoître (*a*) les obliga» tions qu'il avoit à ſon collegue, parce que ſans » le ſervice qu'il venoit de lui rendre en chaſſant » les mouches par les contorſions, il auroit cou» ru le riſque d'en être dévoré ». Mais pendant que Sicinius continuoit ſes pratiques ſéditieuſes, & qu'il s'efforçoit de porter le peuple à quelque violence contre le ſénat, il fut tué par l'artifice de Curion, dans un tumulte qu'il avoit excité (*b*) lui-même.

On ne trouve aucun témoignage du tems précis où Cicéron s'engagea dans les liens du ma-

---

(*a*) Curio copia nonnulla verborum, nullo alio bono tenuit oratorum locum. *Brut.* 350. *It.* 323. Motus erat is quem C. Julius in perpetuum notavit, cùm ex eo in utramque partem toto corpore vacillante quæſivit quis loqueretur è lintre?..... Nunquam, inquit, Octavi, collegæ tuo gratias referes; qui, niſi ſe ſuo more jactaviſſet, hodiè te iſtic muſcæ comediſſent. *Ibid.* 324.

(*b*) *Vid.* Salluſt. Fragment. Hiſt. l. 3. Orat. Macri. Pigh. ann. 677.

Digitized by Google

riage; mais il y a beaucoup d'apparence que ce fut vers la fin de l'année précédente, au retour de ſes voyages, & dans ſa trentième année. On ne ſauroit placer cet événement plus tard puiſque ſa fille avoit treize ans lorſqu'elle fut mariée, l'année qui précéda celle de ſon conſulat, quoiqu'il faille ſuppoſer qu'elle naquît le premier jour d'août, qu'il marque lui-même pour le (*a*) jour de ſa naiſſance. On ne connoît pas avec plus de certitude la famille & la naiſſance de Terentia, ſa femme; mais il faut conclure de ſon nom, de ſes grandes richeſſes, & de la condition de ſa ſœur qui étoit au nombre (*b*) des veſtales, qu'elle deſcendoit d'une illuſtre origine. Cette année apporta donc bien des avantages à Cicéron; une augmentation dans ſa famille, un accroiſſement de dignité par ſon paſſage de l'ordre équeſtre au rang de ſénateur, & cet heureux eſſai de la faveur publique, qui étoit comme le préſage des honneurs auxquels il devoit être élevé par ſon mérite.

(*a*) Nonis Sextil. *Ad Att.* 4, 1.
(*b*) Aſcon. Orat. in Tog. Cand.

Digitized by Google

## LIVRE SECOND.

LA distribution des provinces entre les questeurs se faisant toujours par la voie du scrutin, ce fut la Sicile que le sort fit tomber en (*a*) partage à Cicéron. Cette île étoit le premier pays (*b*) que Rome eut soumis à son pouvoir après la réduction de l'Italie. Il étoit alors assez considérable pour avoir paru mériter d'être divisé en deux provinces, celle de Lilybée & celle de Syracuse, dont la première échut à Cicéron; car elles avoient encore chacune leur (*c*) questeur, quoiqu'elles fussent réunies sous un même préteur, qui étoit S. Poducæus. Il reçut moins cet emploi comme un don que comme un dépôt; & suivant son propre langage, il regarda la Sicile comme un théâtre où les regards du public alloient être fixés sur lui. Dans le dessein qu'il avoit conçu d'augmenter son crédit par la distinction avec laquelle il vouloit s'acquitter de ce premier rôle, il y tourna toute

(*a*) Me quæstorem Siciliensis excepit annus. *Brut.* 440.

(*b*) Prima omnium, id quod ornamentum imperii est, provincia est appellata. *In Verr.* 3, 1.

(*c*) Quæstores utriusque provinciæ, qui illo prætore fuerunt. *Ibid.* 4.

son

Digitized by Google

ſon attention, « réſolu non-ſeulement de tenir ſes » paſſions en bride, mais de ſe refuſer même (*a*) » les plaiſirs les plus ſimples & les plus néceſ- » ſaires ».

On donnoit communément à la Sicile le nom de grenier de la république (*b*), & la principale occupation du queſteur étoit de fournir à la ville de Rome le blé & les autres proviſions. Mais la diſette étant fort grande cette année, les plaintes du peuple ſe firent entendre, & ce fut pour les tribuns une occaſion de l'enflammer d'autant plus facilement (*c*), qu'ils attribuèrent les embarras publics à la ſuppreſſion de leur autorité, qui laiſſoit tout expoſé au caprice & à l'oppreſſion des grands. La néceſſité força par conſéquent Cicéron de faire partir de la Sicile des ſecours ſi conſidérables, que cette île en fut elle-même incommodée; de ſorte qu'il ſe trouva dans la double crainte de

(*a*) Ita quæſtor ſum factus, ut mihi honorem illum non ſolùm datum, ſed etiam creditum, ut me quæſturamque meam quaſi in aliquo terrarum orbis theatro verſari exiſtimarem; ut omnia ſemper quæ jucunda videntur eſſe, non modo his extraordinariis cupiditatibus, ſed etiam ipſi naturæ ac neceſſitati denegarem. *In Verr.* 5, 14.

(*b*) Ille M. Cato ſapiens, cellam penariam reip. nutricem plebis romanæ Siciliam nominavit. *In Verr.* 2, 2.

(*c*) *Vid.* Orat. Cottæ *in Fragm. Salluſt.*

ne pouvoir ſuffire aux beſoins de Rome (*a*) & de faire ſouffrir beaucoup ſes malheureux inſulaires. Cependant il ménagea ces deux intérêts avec tant de prudence & d'habileté, qu'il ſecourut Rome ſans incommoder trop ſa province ; il traita les courtiers avec tant de politeſſe, & les marchands avec de ſi ſages meſures d'équité, les habitans avec une généroſité ſi extraordinaire, les alliés avec une modération ſi rare dans ſon emploi ; enfin tous ceux qui eurent quelque relation à ſon entrepriſe, avec tant de preuves du déſir qu'il avoit de les obliger, que s'étant attiré l'eſtime & l'admiration de toute la Sicile, on lui décerna à ſon départ des honneurs (*b*) dont il n'y avoit point encore eu d'exemple. Pendant le ſéjour qu'il fit dans cette île, quelques jeunes ſeigneurs romains qui ſervoient dans l'armée, ayant bleſſé la diſcipline militaire dans un point capital, ſe refugièrent à Rome pour ſe mettre à couvert du châtiment. Ils furent arrêtés par l'ordre des magiſtrats, & ren-

(*a*) Il fait une deſcription de ſon embarras, qui donne une égale opinion de ſa bonté & de ſon zèle.

(*b*) Frumenti in ſumma caritate maximum numerum miſeram : negociatoribus comis, mercatoribus juſtus, municipibus liberalis, ſociis abſtinens, omnibus eram viſus in omni officio diligentiſſimus. Excogitati quidem erant à ſiculis honores in me inauditi. *Pro Planc.* 26.

Digitized by Google

voyés en Sicile pour y ſubir le jugement du préteur. Mais Cicéron entreprit leur défenſe, & plaida leur cauſe avec tant de ſuccès (*a*), que les ayant entièrement juſtifiés, il s'acquit des droits ſur la reconnoiſſance de pluſieurs familles des plus conſidérables de Rome.

Dans les momens qu'il pouvoit dérober aux affaires, il ne s'employoit pas moins ardemment qu'à Rome à ſes études de rhétorique, ſuivant la loi qu'il s'étoit impoſée de ne pas laiſſer paſſer un jour ſans cultiver ſon eſprit par quelque exercice; de ſorte qu'en quittant la Sicile, ſes talens (*b*) étoient dans leur plus parfaite maturité. Ce pays même, qui avoit été célèbre autrefois par ſon école d'éloquence, ſembloit l'inviter particulièrement à ne pas mettre d'interruption dans cette étude: car il nous apprend lui-même que les ſiciliens étant un peuple ingénieux & porté à la chicane, qui ſe trouva fort embarraſſé après l'expulſion de ſes tyrans, pour régler la propriété de quantité de terres dont l'héritage avoit été interrompu par des injuſtices & des uſurpations, ils furent les premiers qui formèrent un art de parler, & qui

(*a*) Plutarq. *Vie de Cicéron.*

(*b*) Jam videbatur illud in me, quidquid eſſet, eſſe perfectum, & habere maturitatem quandam ſuam. *Brut.* 440.

inventèrent des règles d'éloquence, dont (*a*) Corax & Tysias furent les premiers maîtres. Cet art effectivement doit plus que tout autre sa naissance à la liberté, & ne peut jamais être florissant que dans un état libre.

Avant la fin de sa questure, Cicéron fit le tour de la Sicile pour visiter tout ce qui méritoit sa curiosité, & particulièrement la ville de Syracuse, qui a toujours fait une figure distinguée dans l'histoire de cette île. La première demande qu'il fit aux magistrats de cette ville ayant été de lui faire voir le tombeau d'Archimède, dont le nom faisoit tant d'honneur à leur patrie, sa surprise fut extrême de leur entendre dire qu'ils ne le connoissoient point, & qu'il n'y avoit rien dans leur ville qui ressemblât à ce qu'il leur demandoit. Comme il étoit convaincu de leur erreur par le témoignage constant de tous les écrivains, & qu'il se souvenoit même de l'inscription qui devoit être sur la tombe, accompagnée d'une sphère gravée avec un cylindre, il ne se refroidit point dans la

(*a*) Cum sublatis in Sicilia tyrannis res privatæ longo intervallo judiciis repeterentur, tum primum, quod esset acuta illa gens & controversa natura, artem & præcepta siculos Coracem & Tysiam conscripsisse. *Brut.* 75. Hæc una res in omni libero populo, maximeque in pacatis tranquillisque civitatibus semper floruit, semperque dominata est. *De Orat.* 1, 8.

Digitized by Google

Digitized by Google

*Il fit connoître à ses guides que c'étoit ce qu'il cherchoit*

*Marillier, inv.* *M.me Ponce, Sculp.*

Digitized by Google

résolution de chercher ce monument. Ils le conduisirent à l'une des portes de la ville, où étoient un grand nombre de vieux tombeaux, entre lesquels il observa dans un lieu couvert de ronces & d'orties, une petite colonne, dont le sommet surpassoit fort peu les ronces, & sur la colonne, la figure d'une sphère & d'un cylindre. « Il fit connoître à ses guides que c'étoit ce qu'il cherchoit, » & donnant ordre sur le champ que le lieu fût » nettoyé, il trouva aussi l'inscription, quoique » les derniers vers en fussent effacés. Ainsi, prend-» il soin d'ajouter : Une des plus nobles villes » de la Grèce, autrefois une des plus savantes, » auroit ignoré la sépulture & le monument du » plus illustre de ses citoyens, si elle n'avoit eu » le secours d'un habitant d'Arpinum (*a*) pour le » découvrir ». Il prit congé des siciliens à la fin de son année, par un discours plein d'affection, dans lequel il leur promettoit sa protection à Rome pour toutes leurs affaires; & la fidélité qu'il eut dans la suite à remplir sa promesse, fut fort utile à cette province.

Il partit extrêmement satisfait du succès de son administration, & dans la flatteuse idée que non-seulement Rome retentissoit de ses louanges, mais qu'il obtiendroit du peuple tout ce qu'il paroîtroit

(*a*) Tusc. Quæst. 5, 3.

déſirer. Il étoit rempli de cette imagination en arrivant à Pouzzoles, qui étoit alors un des plus agréables lieux d'Italie, & continuellement fréquenté pour ſa délicieuſe ſituation, autant que pour l'utilité de ſes bains. Mais il ne fut pas peu mortifié, comme il le raconte agréablement lui-même, par le premier ami qu'il rencontra, & qui lui demanda naturellement s'il y avoit long-tems qu'il étoit parti de Rome, & ce qu'on y faiſoit à ſon départ? Il répondit qu'il venoit des provinces. D'Afrique apparemment, reprit un autre? Et Cicéron n'ayant pu s'empêcher de répondre avec quelqu'indignation : Non, j'arrive de Sicile; il s'en trouva un troiſième, qui voulant paroître mieux informé, dit aux autres; Comment? ne ſaviez-vous pas que Cicéron étoit queſteur de Syracuſe? La patience devoit lui manquer abſolument; mais faiſant réflexion que ſon reſſentiment ſeroit inutile, il ſe prêta au caractère du lieu, & ſe mit au nombre de ceux qui venoient prendre les eaux. Cette petite aventure ſervit à refroidir un peu ſon ambition, ou plutôt à la lui faire appliquer plus heureuſement. Il confeſſe qu'il en tira « plus d'utilité que de tous les complimens aux- » quels il s'étoit attendu; car elle lui fit conſi- » dérer que les citoyens romains avoient *l'oreille* » *dure & l'œil perçant*, & que ſon intérêt l'obli- » geoit de ſe tenir ſans ceſſe à leur vue, s'embar-

» raſſant moins de faire entendre des choſes à ſon » avantage, que d'en faire voir; & de ce moment » il prit la réſolution de ſe tenir ferme au forum, » de vivre perpétuellement à la vue de ſes con- » citoyens, & de ne jamais ſouffrir que ni ſon » portier ni le ſommeil leur fermaſſent (*a*) l'en- » trée de ſa maiſon ».

En arrivant à Rome il trouva le conſul L. Lucullus occupé de toutes ſes forces à repouſſer les entrepriſes d'un tribun turbulent, nommé L. Quinctius, qui avec une ſorte d'éloquence propre à échauffer (*b*) la multitude, l'employoit continuellement à perſuader au peuple d'annuller les actes de Sylla. Ils étoient odieux à tous ceux qui affectoient de ſe rendre populaires, ſpécialement aux tribuns, qui ne pouvoient s'accoutumer à ſouffrir la diminution de leur ancien pouvoir; mais il n'y avoit point de romain ſenſé qui ne déſirât de les voir affermis, comme le plus sûr fondement d'une paix durable & la règle de gouvernement la plus ſolide. Sicinius, qui les avoit attaqués le premier, avoit perdu la vie dans cette querelle; mais le feu en avoit reçu plus d'ardeur. C. Cotta, conſul mo-

(*a*) Pro Plancio, 26.

(*b*) Homo cum ſumma poteſtate præditus, tum ad inflammandos animos multitudinis accommodatus. *Pro Cluent.* 29.

Plutarq. *Vie de Lucullus.*

déré dans ſes principes & neutre entre les partis, avoit eſpéré d'adoucir la violence de tous ces mouvemens, en prenant le rôle de médiateur entre le ſénat & les tribuns, & en diminuant le joug que Sylla avoit impoſé à ceux-ci, juſqu'à leur rendre le pouvoir de poſſéder des magiſtratures ſupérieures. Mais ils n'étoient pas capables d'une compoſition qui ne les rétabliſſoit que dans une partie de leurs droits. Leurs cris ſe faiſoient entendre plus que jamais, & L. Quinctius, qui avoit pris Sicinius pour modèle, ne perdoit pas un moment pour animer la populace à ſe ſoulever contre les nobles, qu'il leur repréſentoit comme les oppreſſeurs de leurs droits & de leur liberté. Cependant la vigueur de Lucullus arrêta tous ſes deſſeins, & l'empêcha pendant le cours de cette année, de troubler (*a*) la paix publique.

C. Verrès, dont le nom reviendra ſouvent dans cette hiſtoire, étoit alors préteur de Rome, c'eſt-à-dire, adminiſtrateur ſouverain de la juſtice, avec cette étendue de pouvoir dans ſes décrets, qu'ils

(*a*) Niſi forte C. Cotta, ex factione media conſul, aliter quàm metu jura quædam tribunis pleb. reſtituit; & quanquàm L. Sicinius primus de poteſtate tribunicia loqui auſus, muſſitantibus verbis circumventus erat. Lucullus ſuperiore anno quantis animis ierit in Quinctium; vidiſtis. *Sall. Hiſt. fragm. l.* 3. *Orat. Macri Licinii.* Plutarq. *Vie de Lucullus.*

Digitized by Google

n'étoient pas reſtreints par la lettre de la loi, & qu'il n'avoit pour frein que les loix communes de l'équité. Ainſi avec toute la liberté poſſible de faire le bien, ſon emploi ne lui donnoit pas moins de facilité pour faire le mal. Et jamais l'autorité publique n'étoit tombée dans de ſi mauvaiſes mains, & n'avoit été adminiſtrée avec tant de corruption ; car, ſuivant Cicéron, il n'y avoit perſonne en Italie qui ayant un procès à Rome, ignorât que les droits & les privilèges du peuple romain (*a*) dépendoient de la volonté & des caprices de ſa maîtreſſe.

Dans le cours de cette année, on accorda une commiſſion fort extraordinaire à M. Antoine, père du triumvir. Ce fut l'inſpection & le commandement de toutes les côtes de la Méditerranée ; pouvoir immenſe, comme Cicéron (*b*) l'appelle, qui lui donnoit la facilité & l'occaſion de piller les provinces, & d'irriter les alliés de la république par toutes ſortes d'outrages. Auſſi s'empara-t-il de l'île de Crète ſans aucune déclaration de guerre, dans la ſeule vue de la ſoumettre à l'eſclavage,

---

(*a*) Ut nemo tam ruſticanus homo Romam ex ullo municipio vadimonii causâ venerit, quin ſciret jura omnia prætoris urbani nutu arbitrioque Chelidonis meretriculæ gubernari. *In Verr.* 5, 13.

(*b*) M. Antonii infinitum illud imperium. *Ibid.* 2, 3.

Digitized by Google

& ſi sûr de la victoire, qu'il portoit (*a*) avec lui moins d'armes que de chaînes. A la vérité il éprouva le ſort qu'il méritoit. Les crétois le défirent entièrement dans un combat naval, & retournèrent triomphans dans leurs ports avec les cadavres de leurs ennemis pendus à leurs mats. Antoine (*b*) mourut bientôt après cette diſgrace, déshonoré dans ſon caractère, & ne valant pas mieux que ſon fils. Mais Metellus fit payer cher leur victoire aux crétois, par la conquête entière de leur île. « Il eſt conſtant, dit Florus, que dans » cette guerre les romains furent les agreſſeurs; » & ſi leur prétexte fut de punir les crétois d'a» voir favoriſé Mithridates, leur motif réel fut » le déſir de joindre une ſi belle île à leur em» pire (*c*) ».

La guerre s'étoit renouvelée auſſi du côté de Mithridates, qui dans ſa haine implacable contre

---

(*a*) Primus invaſit inſulam Antonius; cum ingenti quidem victoriæ ſpe atque fiducia, adeo ut plures catenas in navibus quàm arma portaret. *Flor.* 3, 7.

(*b*) Antonium cum multa contra ſociorum ſalutem, multa contra utilitatem provinciarum & faceret & cogitaret, in mediis ejus injuriis & cupiditatibus, mors oppreſſit. *In Verr.* 3, 91.

(*c*) Creticum bellum, ſi vera volumus noſcere, nos fecimus ſola vincendi nobilem inſulam cupiditate. *Flor.* 2, 19.

Digitized by Google

Rome, n'avoit pas manqué de saisir l'occasion où les meilleures troupes de la république & ses plus habiles généraux, Metellus & Pompée, étoient occupés en Espagne contre Sertorius. Le gouvernement de l'Asie étant tombé à Lucullus après l'expiration de son consulat, il fut chargé aussi de réprimer l'audace du roi de Pont. Mais tandis que les armes romaines étoient ainsi employées aux différentes extrêmités de l'empire, il s'éleva d'autres troubles dans le sein de l'Italie, qui après avoir paru assez mépriſables dans leur origine, y répandirent bientôt la terreur & la consternation. Quelques gladiateurs, dont le nombre n'étoit pas d'abord au-dessus de trente, ayant forcé leur prison à Capouë, & s'étant saisis de quantité d'armes qu'ils distribuèrent à une multitude d'esclaves, se postèrent avec eux au mont Vésuve, où ils furent à la vérité presqu'aussi-tôt environnés par le préteur Clodius Glaber avec un corps de troupes régulières; mais s'étant ouvert un passage l'épée à la main, ils le forcèrent dans son camp & se rendirent maîtres de toute la Campanie. Ce succès fit croître en peu de tems leur parti jusqu'au nombre de quarante mille hommes. Ils résistèrent pendant trois mois aux légions romaines avec tant de conduite & de vigueur, qu'après avoir défait plusieurs généraux consulaires & prétoriens, l'orgueil de leurs victoires leur fit former le des-

Digitized by Google

ſein d'attaquer Rome. Enfin le préteur M. Craſſus, ayant raſſemblé toutes les forces qui étoient dans le voiſinage de la ville, réprima leur inſolence, & les pouſſa juſqu'à Rhegium, où ne trouvant point de vaiſſeaux pour ſe ſauver par la mer, ils furent taillés en pièces, avec Spartacus, leur général (*a*), qui combattit juſqu'au dernier moment avec une valeur admirable, à la tête de cette troupe déſeſpérée. On donna à cette guerre le nom de Servile, & le vainqueur n'obtint que l'honneur de l'ovation, parce qu'il parut indécent de lui accorder celui du triomphe, pour une victoire remportée contre des eſclaves : cependant en faveur d'un ſi grand ſervice, le ſénat lui permit par un décret ſpécial, de porter la couronne (*b*) de lauriers, qui étoit l'ornement propre au triomphe, comme celle de mirthe étoit pour l'ovation.

La fortune de la république fit finir preſqu'en même tems la guerre d'Eſpagne. Sertorius, qui en étoit l'auteur, avoit reçu ſon éducation militaire ſous C. Marius, qu'il avoit ſuivi dans toutes ſes campagnes avec une réputation ſingulière, non-ſeulement de courage, mais de juſtice même &

(*a*) Ibid. 3, 20.

(*b*) Plutarq. *Vie de Craſſus*..... Craſſe, quid eſt quod confecto formidoloſſimo bello coronam illam lauream tibi decerni tantopere volueris ? *In Piſon.* 24.

Digitized by Google

de clémence ; car malgré ſon attachement au parti de Marius, il condamna ſa cruauté, & ſes conſeils le portèrent toujours à faire un uſage plus modéré de ſon pouvoir. Après la mort de Cinna, il tomba entre les mains de Sylla, qui lui accorda la vie, en faveur peut-être de ſa modération : cependant ne pouvant le prendre que pour un ennemi déclaré de ſa cauſe, il l'enveloppa bientôt dans ſes proſcriptions, & le força de chercher ſa ſûreté dans les cours étrangères. Sertorius après avoir erré quelque tems dans l'Afrique & ſur les côtes de la Méditerranée, trouva le moyen de s'établir en Eſpagne, où recevant enſuite un grand nombre de romains qui ſe déroboient à la cruauté de Sylla, il en compoſa un ſénat qui donna des loix à cette province. Son crédit & ſon habileté s'y fortifièrent juſqu'à le mettre en état de ſoutenir la guerre pendant huit ans contre toute la puiſſance de la république, & de mettre en doute à qui de Rome ou de l'Eſpagne l'empire du monde étoit deſtiné. Tous les efforts de Q. Metellus ayant été inutiles pour le réduire, Pompée reçut ordre de marcher contre lui avec les meilleures troupes de l'empire. Les avantages furent balancés dans pluſieurs batailles, & Sertorius emporta plus d'une fois la balance : mais il fut lâchement aſſaſſiné dans une fête, par la trahiſon de Perpenna, ſon lieutenant, qui portoit

envie (*a*) à sa gloire, & qui voulut usurper son rang & son autorité. Perpenna étoit d'une naissance illustre. Il avoit été préteur de Rome, où il avoit pris les armes avec le consul Lepidus, pour détruire les actes de Sylla, & faire rappeller les proscrits de la faction de Marius. Après la défaite de son parti, il en avoit recueilli les restes, pour aller au secours de Sertorius; mais au lieu de tirer de la mort de ce brave homme le fruit qu'il en avoit espéré, il ruina la cause dont il s'étoit rendu le chef, & n'ayant point l'art d'inspirer la même confiance aux troupes &

(*a*) Sylla & consulem, ut prædiximus, exarmatumque Sertorium, proh! quanti mox belli facem! & multos alios dimisit incolumes. *Vall. Paterc.* 2, 25, 29. Jam Africæ, jam Balearibus insulis fortunam expertus, missusque in Oceanum, tandem Hispaniam armavit. Satis tanto hosti uno imperatore resistere resp. romana non potuit; additus Metello Cn. Pompeius. Hi copias viri diu, & ancipiti semper acie attrivêre; nec tamen prius bello quàm suorum scelere & insidiis extinctus est. *Flor.* 5, 22. Illa in tantum Sertorium armis extulit, ut per quinquennium dijudicari non potuerit, hispanis, romanisve in armis plus esset roboris, & uter alteri populus pariturus foret. *Vell. Pat.* 2, 90. A M. Perpenna & aliis conjuratis convivio interfectus est, octavo ducatus sui anno, magnus dux & adversus duos imperatores, Pompeium & Metellum, sæpè par, frequentiùs victor. *Epit. liv.* 96. Plut. *Vie de Sertorius & de Pompée. Appian. p.* 418.

aux provinces, il avança la fin d'une guerre qui ne s'étoit ſoutenue ſi long-tems, que par l'habileté du général. Son armée fut défaite, & il tomba lui-même entre les mains de ſes ennemis.

On a beaucoup loué dans cette occaſion la généroſité & la prudence de Pompée. Perpenna lui ayant offert, dans l'eſpérance de ſauver ſa vie, de lui révéler des ſecrets importans, & de lui remettre les papiers de Sertorius, où étoient les lettres d'un grand nombre des principaux ſénateurs de Rome qui le preſſoient de conduire ſon armée en Italie pour y renverſer la forme du gouvernement, il fit brûler (*a*) les papiers ſans les avoir lus, & tuer Perpenna ſans le voir. La meilleure méthode à ſon gré pour délivrer Rome des mécontentemens & des factions qui troubloient continuellement le repos public, étoit de diſſiper les craintes que le remords du paſſé pouvoit inſpirer aux coupables, plutôt que de les mettre dans la néceſſité, par des recherches trop inquiètes, de chercher leur ſûreté dans le changement des affaires & dans le renverſement de l'état. En rentrant dans l'Italie à la tête de ſon

(*a*) In tanto civium numero, magna multitudo eſt eorum qui propter metum pœnæ, peccatorum ſuorum conſcii, novos motus converſioneſque reipublicæ quærunt. *Pro Sext.* 46.

Digitized by Google

armée victorieuſe, il eut le bonheur de voir tomber entre ſes mains le reſte de ces fugitifs, qui étoient échappés à Craſſus après la mort de Spartacus leur chef, & qui s'étant raſſemblés en un corps, avoient pris leur marche du côté des Alpes. Ils étoient au nombre de cinq mille, qu'il tailla en pièces juſqu'au dernier, & rendant compte de cette rencontre au ſénat, il lui márqua que « ſi Craſſus avoit (*a*) défait les gladiateurs, il » venoit d'en arracher juſqu'à la racine ». Cicéron même, ayant quelque mécontentement particulier de Craſſus, affecta dans ſes diſcours publics d'attribuer à Pompée l'honneur d'avoir terminé cette guerre, en répétant (*b*) pluſieurs fois que le ſeul bruit de ſon approche en avoit diminué l'ardeur, & que ſa préſence avoit achevé de l'éteindre.

La victoire qu'il avoit remportée en Eſpagne lui fit obtenir pour la ſeconde fois les honneurs du triomphe, avant que de s'être élevé au-deſſus du rang équeſtre; mais le jour ſuivant, il prit poſſeſſion du conſulat qui lui avoit été accordé

(*a*) Plutarq. *ibid.*

(*b*) Quod bellum expectatione Pompeii attenuatum atque imminutum eſt, adventu ſublatum & ſepultum. *Pro Leg. Manil. XI.* Qui etiam ſervitia virtute victoriaque domuiſſet. *Pro Sext.* 31.

dans

dans ſon abſence, & comme ſi le ciel l'eût fait naître pour commander, il ne fit ſon entrée au ſénat qu'avec le droit d'y préſider. A peine étoit-il âgé de trente-ſix ans, mais la diſpenſe de l'âge lui fut accordée par un décret particulier, qui le déclaroit capable de poſſéder les plus hautes magiſtratures (*a*) avant le tems fixé par la loi pour obtenir les inférieures; & ſon autorité lui fit donner M. Craſſus pour collégue.

Le père & le frère aîné de Craſſus avoient perdu la vie dans les proſcriptions de Marius & de Cinna. Il avoit ſauvé la ſienne en ſe retirant en Eſpagne, où s'étant caché juſqu'au retour de Sylla, il l'étoit venu joindre en Italie, dans l'eſpérance de venger contre la faction oppoſée la ruine de ſa fortune & de ſa famille. L'attachement qu'il prit pour Sylla lui ayant attiré beaucoup de conſidération dans ſon parti, il employa ſon crédit à ſatisfaire ſa principale paſſion, qui étoit l'avidité des richeſſes; outre les plus riches dépouilles de l'ennemi, il eut l'adreſſe de s'ap-

(*a*) Pompeius hoc quoque triumpho, adhuc eques romanus, ante diem quam conſulatum iniret, curru urbem invectus eſt. *Vell. Paterc.* 2, 30. Quid tam ſingulare quàm ut ex S. C. legibus ſolutus conſul ante fieret quàm ullum alium magiſtratum capere licuiſſet? Quid tam incredibile quàm ut iterum eques romanus S. C. triumpharet? *Pro Leg. Man.* 21.



Digitized by Google

proprier une partie des biens confiſqués, que Cicéron (*a*) appelle ſa moiſſon, & de ſe compoſer par ces deux voies une fortune de pluſieurs millions, qui étoit le fruit des calamités publiques. Il prétendoit qu'on ne devoit paſſer pour riche, que (*b*) lorſqu'on étoit capable d'entretenir une armée à ſes propres frais. Si l'on en croit les récits de l'antiquité, le nombre de ſes eſclaves étoit égal en effet à celui d'une armée, & loin que cette multitude lui fût à charge, il la faiſoit ſervir à l'augmentation continuelle de ſon bien, en exerçant chaque eſclave dans quelque art utile, qui non-ſeulement fourniſſoit à leur entretien, mais rapportoit encore quelque profit à leur maître. Entre les différentes profeſſions auxquelles il les employoit, on rapporte qu'il avoit dans ſa famille plus de cinq cens maçons ou architectes, qui étoient occupés continuellement (*c*) à bâtir & à réparer les maiſons de Rome. Il n'avoit pas été long-tems ſans concevoir une forte jalouſie contre Pompée, qu'il voyoit plus favoriſé que lui de la nobleſſe & du peuple, & qui, pour comble de chagrin, lui déroboit l'hon-

(*a*) Illam Syllani temporis meſſem. *Parad.* 6, 2.

(*b*) Multi ex te audierunt cum diceres neminem eſſe divitem, niſi qui exercitum alere ſuis fructibus poſſet. *Ibid.* 1.

(*c*) Plutarq. *Vie de Craſſus.*

Digitized by Google

neur d'avoir fini la guerre des eſclaves. Mais ne ſe trouvant pas capable de diſputer la gloire militaire à un concurrent ſi redoutable, il prit le parti de s'engager dans la carrière des arts pacifiques & de l'éloquence, où il ſe fit en effet la réputation d'un fort bon orateur; & par l'adreſſe qui lui étoit naturelle, autant que par ſa facilité à aider tout le monde de ſa protection & de ſes richeſſes, il acquit tant d'autorité dans les affaires publiques, que Pompée ſe crut intéreſſé à l'obliger, en le demandant pour ſon collégue.

Il s'étoit écoulé près de ſix ans depuis que Cicéron avoit obtenu la queſture. C'étoit l'intervalle preſcrit par les loix avant qu'on pût paſſer à l'office de tribun ou d'édile, & l'une ou l'autre de ces deux voies étoit néceſſaire pour conduire aux dignités ſupérieures. Il réſolut de ne point penſer au tribunat, qui avoit beaucoup perdu de ſon ancienne ſplendeur depuis la dernière ordonnance de Sylla, & s'étant déterminé pour l'édilité, il commença ſes brigues dans le tems qu'Hortenſius pouſſoit les ſiennes pour s'élever au conſulat. Il avoit employé tout cet eſpace à fréquenter le barreau & à plaider (*a*) continuellement, ce qui avoit augmenté de jour en jour ſa faveur

(*a*) Cum igitur eſſem in plurimis cauſis & in principibus patronis per quinquennium fere verſatus. *Brut. p.* 440.

auprès du peuple, ſur-tout lorſqu'on eut remarqué qu'il obſervoit rigoureuſement la loi Cincia (*a*), ſur laquelle un grand nombre d'autres avocats paſſoient avec moins de ſcrupule. Il ne nous reſte rien des oraiſons qu'il compoſa dans cet intervalle ; mais Quintilien & Priſcien en nomment deux, l'une pour M. Tullius, & l'autre pour L. Varenus, qui s'étoient conſervées juſqu'à leur tems.

Quelques écrivains aſſurent qu'il avoit perfectionné ſon action par le ſecours de Roſcius & d'Eſope, les deux acteurs les plus accomplis de leur ſiècle & peut-être de tout autre tems, l'un dans la comédie & l'autre (*b*) dans la ſcène tragique. Il les eſtimoit ſingulièrement, & les témoignages qu'il rend de leur habileté marquent la haute opinion qu'il en avoit ; mais, quoiqu'il les

(*a*) Elle défendoit aux avocats de rien exiger des cliens & d'en recevoir même des préſens.

(*b*) Quis neget opus eſſe oratoris in hoc oratorio motu ſtatuque Roſcii geſtum ? tamen nemo ſuaſerit ſtudioſis dicendi adoleſcentibus in geſtu diſcendo hiſtrionum more elaborare. *De Orat.* 1, 59. *Tuſcul. Diſput.* 4, 25. Omnes autem hos motus ſubſequi debet geſtus, non hic, verba, exprimens, ſcenicus, ſed univerſam rem & ſententiam ; non demonſtratione, ſed ſignificatione declarans, laterum inflexione hac forti ac virili, non ab ſcena & hiſtrionibus. *Ibid.* 3, 59.

Digitized by Google

honorât de ſon amitié, il auroit dédaigné de les prendre pour maîtres. Il s'étoit formé ſur un plan plus noble. Les règles de ſon action avoient leur ſource dans la nature & la philoſophie; & ſa pratique, dans l'imitation des orateurs les plus parfaits qui fuſſent alors dans le monde. Son ſentiment étoit que l'école du théâtre ne convenoit point à un orateur, parce que les geſtes ſont trop détaillés, trop efféminés, & plus proportionnés à l'expreſſion des mots qu'à la nature des choſes. Il railloit quelquefois Hortenſius, de ſon action trop (*a*) badine & trop théâtrale. On l'avoit nommé par cette raiſon le comédien; de ſorte que dans la cauſe de P. Sylla, un avocat fort groſſier dans ſes railleries (*b*) l'appela *Dionyſia*, du nom d'une actrice qui étoit alors célèbre par ſon talent pour la danſe. Cependant Hortenſius étoit ſi éloigné d'avoir emprunté ſon action du théâtre, que le théâtre au contraire le prenoit pour exemple de la ſienne; & l'on rapporte que les deux acteurs Roſcius & Eſope aſſiſtoient à toutes ſes harangues, pour ſe former d'après un

(*a*) Putamus patronum tuum cerviculam jactaturum. *In Verr.* 3, 19.

(*b*) L. Torquatus ſubagreſti homo ingenio & infeſtivo, non jam hiſtrionem illum diceret, ſed geſticulariam, Dionyſiamque eum, notiſſimæ ſaltatriculæ nomine appellaret. *Aul. Gell.* 1, 3.



Digitized by Google

ſi grand modèle. Il eſt (*a*) naturel en effet que les comédiens, qui ne repréſentent que des actions feintes, s'attachent à l'imitation de ceux dont l'objet continuel eſt de repréſenter la vérité. Au reſte il n'en paroît pas moins vraiſemblable, comme Macrobe le rapporte, que Cicéron prenoit quelquefois plaiſir à s'exercer avec (*b*) Roſcius, & qu'ils eſſayoient enſemble qui étoit le plus capable d'exprimer toutes les variétés d'une paſſion, l'un par le diſcours, l'autre par des geſtes.

La vie de Cicéron étant déſormais comme dévouée aux affaires & à l'ambition, il ne négligea point les voies qui étoient en uſage pour ſe rendre agréable au peuple & faciliter ſon avancement dans la carrière des honneurs. « Pendant » que le plus vil artiſan, dit-il, ſait le nom & » l'uſage de tous ſes inſtrumens, il ſeroit étrange » qu'un homme d'état ne connût pas les hom- » mes, c'eſt-à-dire, les inſtrumens qu'il eſt obligé

(*a*) Genus hoc totum oratores, qui ſunt veritatis ipſius actores reliquerunt, imitatores autem veritatis, hiſtriones, occupaverunt.... At ſine dubio, in omni re, vincit imitationem veritas. *De Orat.* 3, 56.

(*b*) Satis conſtat contendere eum cum ipſo hiſtrione ſolitum, utrum ille ſæpius eandem ſententiam variis geſtibus efficeret, an ipſe per eloquentiæ copiam ſermone diverſo pronunciaret. *Macrob. Saturn.* 2, 2.

Digitized by Google

» de faire agir ». Auſſi ſe fit-il une étude d'apprendre le nom, la demeure & la condition de tous les citoyens diſtingués; il s'inſtruiſit de leur fortune, de leurs liaiſons, de leur voiſinage; & lorſqu'il faiſoit quelque voyage en Italie, il étoit en état de faire connoître chaque maiſon par le nom de ſon maître. Cette connoiſſance, qui a ſon utilité dans tous les gouvernemens populaires, étoit particulièrement néceſſaire à Rome, où le peuple ayant beaucoup à donner, ſouhaitoit qu'on recherchât ſa faveur avec quelque empreſſement, & où l'élévation des ſentimens étoit ſi générale, que le moindre citoyen ſe croyoit auſſi ſupérieur à ceux des autres villes, que la république romaine l'étoit à tous les états du monde. Tous les romains qui avoient quelque prétention aux honneurs, entretenoient dans leurs maiſons un ou deux eſclaves, dont l'unique occupation étoit d'apprendre les noms des citoyens & de diſtinguer leurs perſonnes à la première vue, pour avertir leur maître à l'oreille en marchant dans les rues, & le mettre en état de les ſaluer (*a*)

(*a*) Mercemur ſervum, qui dictet nomina, lævum
Qui fodiat latus, & cogat trans pondera dextram
Porrigere. Hic multum in Fabia valet, ille Velina:
Cuilibet hic faſces dabit, &c.
*Horat. Ep.* 16. Vid. *de Petit. Con.* XI.



Digitized by Google

tout d'un coup d'un air de connoiſſance, de leur ſerrer la main & de leur parler avec familiarité.

Plutarque a prétendu que l'uſage de ces nomenclateurs étoit contraire aux loix, & que cette raiſon (*a*) ayant ſuffi à Caton pour l'empêcher de s'en ſervir, il prit la peine d'acquérir les mêmes connoiſſances par ſon propre travail. Mais cette idée eſt abſolument réfutée par Cicéron dans ſon oraiſon pour Murena, où il tourne en raillerie la rigueur des principes ſtoïques de Caton, & la peine qu'il avoit à les ſoutenir conſtamment, par cette circonſtance même d'un nomenclateur qu'il avoit comme un autre à ſa ſuite. « Quelle eſt » votre vue, lui dit-il, en vous faiſant accom» pagner d'un nomenclateur? La choſe eſt une » impoſture en elle-même: car ſi vous regardez » comme un devoir d'appeler les citoyens par » leurs noms, il eſt honteux que votre eſclave » les connoiſſe mieux que vous. Que ne leur par» lez-vous avant qu'il vous ait dit un mot à l'o» reille? Ou, quand le mot eſt dit, pourquoi ne » les ſaluez-vous pas auſſi-tôt comme ſi vous les » connoiſſiez? ou du moins, quand vous l'avez » emporté dans l'élection, pourquoi perdez-vous » tout-à-fait le ſoin de les ſaluer? Cette conduite

(*a*) Plutarq. *Vie de Caton.*

» eſt fort raiſonnable, ſi on la conſidère ſuivant » les règles ordinaires de la ſociété; mais exami- » née par les principes de votre philoſophie, je » la trouve de fort mauvaiſe foi (*a*) ». A l'égard de Cicéron, quelque peine qu'il ſe fût donnée pour ſe remplir la mémoire de toutes ces connoiſſances, il paroît par pluſieurs paſſages de ſes lettres (*b*), que dans toutes les occaſions publiques il n'étoit jamais ſans un nomenclateur à ſon côté.

Il étoit alors parvenu à ſa trente-ſeptiéme année, qui étoit l'âge fixé pour l'emploi d'édile. On regardoit cet emploi comme l'entrée de la magiſtrature; car, à parler proprement, la queſture n'étoit qu'un office ou une place de confiance, qui ne donnoit aucune juriſdiction (*c*) dans la ville. Les édiles, comme tous les autres magiſtrats ſubalternes, étoient choiſis par les ſuffrages du peuple, méthode la plus libre & la plus populaire; & Cicéron eut, comme dans ſon élection à la queſture, la ſatisfaction (*d*) d'être pré-

(*a*) Pro Muræna, 36.

(*b*) Ut nemo nullius ordinis homo nomenclatori notus fuerit, qui mihi obviam non venerit. *Ad Att.* 4, 1.

(*c*) Cicéron ne laiſſe pas de lui donner ſouvent le nom de magiſtrature.

(*d*) Me, cum queſtorem imprimis, ædilem priorem cunctis ſuffragiis populus romanus faciebat. *In Piſon.* 1.

Digitized by Google

féré à tous ſes concurrens par des ſuffrages unanimes.

Dans l'origine des édiles, leur nombre ſe réduiſoit à deux, qu'on tiroit du corps du peuple, pour ſoulager les tribuns dans une partie de leur emploi, & dont le principal devoir, ſuivant la ſignification même de leur nom, conſiſtoit à prendre ſoin des édifices de la ville, à veiller ſur les marchés publics, ſur les poids & les meſures, & à régler les jeux & les fêtes qu'on célébroit en (*a*) l'honneur des dieux. Le ſénat ſaiſiſſant enſuite quelqu'occaſion où le peuple ſe trouva bien diſpoſé, en fit créer deux autres de ſon ordre, & par conſéquent d'un rang ſupérieur, qui prirent le nom d'*édiles curules*, du fauteuil d'ivoire, dans lequel ils (*b*) exerçoient leur juriſdiction. Mais les tribuns regrettant auſſi-tôt d'y avoir conſenti, forcèrent le ſénat de trouver bon que ces nouveaux édiles fuſſent choiſis indifféremment entre les patriciens (*c*) & les plébéiens. Quelque différence qu'il y eût d'abord entre les édiles plé-

(*a*) Denys d'Halic. l. 6, 411.

(*b*) ..... Dabit eripietque curule
Cui volet importunus ebur. *Horat. Ep.* 1, 6.
Signa quoque in ſella noſſem formata curili
Et totum Numidæ ſculptile gentis ebur.
*Ovid. de Pont.* 4, 9.

(*c*) Liv. l. 6, ad fin.

Digitized by Google

béiens & les curules, elle ne consista plus à la fin que dans le nom ; & peut-être seulement que les édiles curules étoient élus les premiers, puisque Cicéron le fut sous ce titre. Cette magistrature donnoit une préséance au sénat, qui consistoit à parler ou à donner sa voix immédiatement après les consuls & les préteurs. C'étoit aussi le premier degré, dans les charges publiques, qui donnoit droit de faire tirer sa figure en peinture ou en statue, & qui (*a*) annoblissoit par conséquent une famille ; car c'étoit par le nombre de ces statues de leurs ancêtres que les romains mesuroient la noblesse.

Ce fut après son élection à l'édilité, & sans avoir encore pris possession de cet emploi, que Cicéron entreprit la fameuse cause de C. Verrès, dernier préteur de Sicile, qui s'étoit rendu coupable d'une infinité de rapines, d'injustices & de cruautés pendant trois ans qu'il avoit gouverné cette île. Comme cet évènement est un des plus célèbres de son histoire, en qualité du moins d'orateur, ce n'est pas faire une excursion inutile que de nous étendre un peu sur les circonstances.

Nous parlons d'un tems où l'administration

(*a*) Antiquiorem in senatu dicendi locum, jus imaginis ad memoriam posteritatemque prodendam. *In Verr.* 5, 4.

Digitized by Google

publique étoit extrêmement corrompue dans toutes ſes parties. Les grands, épuiſés par leurs excès de luxe & de débauches, ne recevoient leurs gouvernemens que pour s'enrichir par la dépouille des provinces étrangères. Leur unique but étoit d'arracher par toutes ſortes de voies des ſommes immenſes au-dehors pour acheter à Rome de nouveaux emplois, & de piller leurs alliés pour ſe donner plus de facilité à corrompre leurs concitoyens. En vain les peuples opprimés cherchoient-ils du ſecours à Rome, où perſonne n'oſoit entreprendre d'accuſer & de pourſuivre un noble criminel; la déciſion des procès dépendoit d'une multitude de juges du même rang, qui étoient la plupart engagés dans les mêmes crimes, & qui proſtituoient ordinairement leur ſentence à la faveur ou à la brigue. Un déſordre de cette nature avoit cauſé dans toutes les provinces de l'empire un mécontentement général, qui n'avoit fait qu'augmenter par le changement de la judicature, que Sylla avoit tranſportée de l'ordre équeſtre au ſénat. Rien n'égaloit l'impatience du peuple pour voir cet établiſſement renverſé. Ainſi peu d'accuſations avoient été plus agréables au public que celles qu'on intentoit contre Verrès; & les deux effets qu'on s'en promettoit également, étoient l'humiliation de la nobleſſe & le ſoulagement de tous les ſujets de l'empire.

Digitized by Google

Toutes les villes de la Sicile s'étoient réunies contre le coupable, à la réſerve de Syracuſe & de Meſſine, qu'il avoit traitées avec plus de ménagement, parce qu'elles étoient les plus conſidérables de la province. Il avoit fait ſon ſéjour à Syracuſe, & Meſſine avoit été comme le magaſin d'où il faiſoit paſſer tous ſes vols en Italie. Quoiqu'elles n'euſſent pas toujours été exemptes de ſes violences, il avoit trouvé le moyen de ſe les concilier, en leur donnant quelquefois part au butin (*a*), ou plutôt en leur faiſant partager avec lui la haine de ſes brigandages; & moitié par crainte, moitié par faveur, il en avoit obtenu, à la fin de ſon gouvernement, d'amples témoignages qui étoient à l'honneur de ſa conduite. Cicéron ſollicité par toutes les autres villes, ſe laiſſa engager à ſoutenir leur cauſe par le ſouvenir de l'affection qu'il leur avoit marquée pendant ſa queſture, & de la promeſſe qu'il leur avoit faite de ſa protection. De l'autre part, Verrès étoit ſupporté par les plus puiſſantes maiſons de Rome, les Scipion, les Metellus, & défendu par Hortenſius, qui étoit l'orateur à la mode, & qu'on appeloit commu-

(*a*) Ergo, inquiet aliquis, donavit populo ſyracuſano hanc hæreditatem, &c. *In Verr.* 2, 18. Meſſana tuorum adjutrix ſcelerum, libidinum teſtis, prædarum ac furtorum receptrix, &c. *In Verr.* 3, 8, 11.

Digitized by Google

nément (*a*) le roi du barreau. Toutes ces difficultés, loin d'effrayer Cicéron, ne servirent qu'à l'animer, par l'espérance d'une gloire égale à la grandeur de l'entreprise.

A peine eut-il fait les premiers pas dans cette fameuse carrière, qu'il se vit naître un rival; un certain Q. Cæcilius, sicilien de naissance, qui avoit été questeur de Verrès, & qui sous prétexte d'avoir reçu de Verrès quelques injures personnelles, & d'avoir connu plus particulièrement ses crimes, demandoit d'être préféré à Cicéron dans la qualité d'accusateur, ou du moins de partager cet honneur avec lui. Mais cet adversaire prétendu n'étoit au fond qu'un ami secret de Verrès, employé secrètement pour attirer la cause entre ses mains, dans le seul dessein de la trahir. Ses prétentions devoient être jugées préliminairement par une espèce de procédure qui se nommoit *divination*, parce qu'elle étoit absolument conjecturale, dans laquelle l'office des juges étoit de deviner en quelque sorte, sans le secours d'aucun témoin, à quoi ils étoient obligés par la justice. Mais dès la première audience Cicéron déconcerta facilement son antagoniste par une raillerie ingénieuse & agréable de son caractère. « Il fit observer que

(*a*) In foro ob eloquentiam rege causarum. *Ascon. argum. in Divinat.*

Digitized by Google

» le véritable accuſateur, dans une cauſe de cette » nature, ne pouvoit être celui qui s'offroit pour » ce rôle avec une eſpèce de joie & d'ardeur; » mais que c'étoit celui qui y étoit comme forcé » à regret par le ſentiment de ſon devoir, celui » dont les parties déſiroient le ſecours, & dont » le coupable redoutoit les attaques, celui qui » étoit auſſi autoriſé à entreprendre par l'inno- » cence de ſa vie que par ſon expérience dans » les affaires de la juſtice, enfin celui que l'an- » cienne coutume de la république déſignoit, & » déclaroit propre à cette entrepriſe ».

Dans le même diſcours, après avoir expoſé les raiſons qui le portent à prendre le rôle d'accuſateur, contre ſon uſage & malgré la loi qu'il s'étoit impoſée de n'employer ſa voix qu'à la défenſe des malheureux, il ajoute : « Nos provinces » ſont ruinées, nos alliés & nos tributaires ſont » miſérablement opprimés; ils ont perdu toute » eſpérance de voir apporter du remède à leurs » maux, & ce qu'ils cherchent uniquement, c'eſt » de la conſolation dans leur infortune : ceux qui » ſouhaitent que le jugement des procès demeure » au pouvoir du ſénat, ſe plaignent qu'il n'y a » perſonne de réputation pour preſſer la pourſuite » des accuſés, & qu'il n'y a point aſſez de fer- » meté dans les juges. Le peuple romain, quoi- » que troublé par d'autres ſujets d'inquiétude, ne

Digitized by Google

» désire rien avec tant d'ardeur que le rétablisse-
» ment de l'ancienne discipline dans l'ordre des
» procédures. Le défaut de justice fait regretter
» le pouvoir des tribuns; l'abus de la justice fait
» demander un nouvel ordre de juges: la con-
» duite scandaleuse des juges fait soupirer après
» l'ancienne autorité des censeurs, qui étoit odieuse
» autrefois par sa rigueur. Dans cette licence &
» cet oubli de tous les principes, au milieu des
» plaintes du peuple romain, le désordre même
» qui règne dans la justice, & l'assoupissement
» du sénat doivent devenir la source du remède,
» en excitant ce qui reste d'habiles & d'honnêtes
» gens à se charger de la cause publique & de
» celle des loix. C'est le motif qui m'engage,
» pour l'intérêt commun de notre sûreté, à venir
» au secours de cette partie de l'administration
» dont le danger m'a paru le plus pressant ».

Ce premier article ayant été jugé en faveur de Cicéron, on lui accorda suivant la loi, cent dix jours pour recueillir les témoignages; & la néces-sité de vérifier en effet les mémoires & les ac-cusations, l'obligea de faire le voyage de Sicile. Sa crainte étoit que Verrès n'employât l'artifice pour gagner du tems, dans l'espérance de fati-guer ses accusateurs & de refroidir le ressentiment du public. Mais s'étant fait accompagner par L. Cicéron, son cousin, qui le soulagea d'une partie

du

Digitized by Google

du travail, il ne mit point à faire le tour de l'île, la moitié (*a*) du tems qu'on lui avoit accordé. Dans les voyages de cette nature les frais tomboient sur la province ou sur les villes qui avoient part à l'accusation ; mais Cicéron par indifférence pour le gain, & par un désintéressement digne de ses motifs, ne voulut engager la Sicile dans aucune dépense, & prit toujours son logement sans éclat, (*b*) chez ses amis & chez ses hôtes.

Quoiqu'il fût reçu dans toutes les parties de la Sicile avec les honneurs qui étoient dûs à sa générosité & aux services qu'il rendoit à la province, il essuya quelques désagrémens à Syracuse par l'influence du préteur Metellus, qui employa tout son pouvoir pour arrêter le cours de ses informations, & pour empêcher le peuple de l'aider dans ses recherches. Les magistrats ne l'invitèrent pas avec moins de respect à les honorer de sa présence dans leur sénat. Il leur fit des plaintes de la statue dorée qu'ils avoient élevée à Ver-

(*a*) Ego Siciliam totam quinquaginta diebus sic obii. *In Verr. Act.* 1, 2.

(*b*) In Siciliam inquirendi causâ profectus, quo in negotio ad hospites meos ac necessarios, causæ communis defensor, diverti potius quàm ad eos qui à me consilium petivissent. Nemini meus adventus labori nec sumptui, neque publicè neque privatim fuit. *In Verr.* 1, 6.

rès, & des témoignages qu'ils avoient envoyés à Rome en ſa faveur. Leur excuſe fut que ces flatteries avoient été arrachées par la force & la terreur, ou obtenues par l'adreſſe d'un petit nombre de particuliers, contre l'inclination du public. Et pour le convaincre de la ſincérité de ce diſcours, ils lui remirent un mémoire de quantité d'injuſtices & de larcins dont leur ville n'avoit pas été plus à couvert que le reſte de la province. Auſſi-tôt que Cicéron ſe fut retiré, ils accordèrent par un décret public, à Lucius ſon couſin, le titre d'ami & d'hôte de la ville, pour avoir marqué le même penchant que Cicéron à les ſervir; & par un autre décret, ils révoquèrent toutes les louanges qu'ils avoient données à Verrès. Q. Cæcilius, le même qui avoit été aux mains à Rome avec Cicéron, & qui ne ſe trouvoit point alors ſans deſſein à Syracuſe, appela de ces deux décrets au préteur; ce qui cauſa tant d'indignation à la populace, qu'il eut beaucoup de difficulté à s'échapper. Le préteur prenant droit de cet appel, congédia le ſénat, & déclara les deux actes irréguliers, ſans vouloir ſouffrir que Cicéron s'en fît donner une copie. Il s'emporta même juſqu'à lui reprocher d'avoir trahi la dignité de Rome, en s'abaiſſant juſqu'à parler (*a*) non-

(*a*) Ait indignum facinus eſſe, quod ego in ſenatu græco verba feciſſem; quod quidem apud græcos græcè

ſeulement à un ſénat étranger, mais en langue grecque. Cicéron lui répondit avec tant de vigueur, & fit valoir d'un air ſi ferme la ſainteté des loix & le châtiment auquel on s'expoſoit en les mépriſant, que le préteur fut enfin forcé de lui laiſſer prendre les mémoires & les informations (*a*) qu'il déſiroit.

Il trouva plus d'obſtination, & de zèle pour Verrès, dans la ville de Meſſine. Il n'y reçut à ſon arrivée ni complimens de la part des magiſtrats, ni les offres ordinaires de rafraîchiſſemens; & ſans marquer la moindre conſidération pour ſon rang, on lui laiſſa le ſoin de chercher ſon logement chez ſes amis; indignité, dit-il lui-même, qui étoit encore ſans exemple à l'égard d'un ſénateur romain, à qui il n'y avoit point de ville (*b*) ni de roi dans le monde, qui ne ſe fiſſent honneur d'offrir un logement. Mais il ſes

locutus eſſem, id ferri nullo modo poſſe. *In Verr.* 4, 66. Valere Maxime rapporte que les magiſtrats romains étoient ſi jaloux de la dignité de la république, qu'ils ne répondoient jamais qu'en latin aux étrangers, & que dans les pays même étrangers, ils ne ſe ſervoient que de la langue latine. Mais cet uſage étoit alors aboli. *Lib.* 2, 2.

(*a*) *In Verr. I.* 4, 62, 63, 64, 65.

(*b*) Ecquæ civitas eſt..... Rex denique ecquis eſt qui ſenatorem populi romani tecto ac domo non inviter? *Ibid.* 4, 11.

mortifia dans plus d'une occaſion, pendant le cours du procès, juſqu'à leur faire craindre qu'il ne portât ſes plaintes de leur inſolence au ſénat, comme d'un outrage qui n'attaquoit pas moins que le corps entier. Après avoir rempli toutes ſes vues en Sicile, il reprit la route d'Italie par mer, autant pour ſe garantir (*a*) des artifices de Verrès, que pour éviter une multitude de voleurs qui infeſtoient l'autre chemin, & ſon arrivée à Rome jeta la conſternation parmi ſes adverſaires qui ne s'attendoient pas ſi-tôt à ſon retour.

Il s'étoit néanmoins formé, dans ſon abſence, une cabale auſſi puiſſante qu'il s'en étoit défié, pour faire traîner l'affaire en longueur par toutes les voies (*b*) que la chicane, le crédit & les richeſſes ſont capables de mettre en uſage. L'eſpérance du coupable n'étoit pas moins que d'obtenir une victoire entière l'année ſuivante, parce qu'on avoit déſigné pour conſuls Hortenſius & Metellus, & le frere de Metellus pour préteur.

---

(*a*) Non ego à Vibone Veliam parvulo navigio inter fugitivorum prædonum ac tua tela veniſſem. Omnis illa mea feſtinatio fuit cum periculo capitis. *In Verr.* 2, 40. Vid. *Aſcon. argum. in Divinat.*

(*b*) Reperio, judices, hæc ab iſtis conſilia inita & conſtituta, ut quacumque opus eſſet ratione res ita ducereturr, ut apud M. Metellum prætorem cauſa diceretur. *In Verr. Act.* 1, 9.

Tous ſes amis l'avoient déjà ſervi ſi heureuſement, que les procédures ne pouvoient guère être pouſſées plus loin pendant le reſte de l'année courante. Cicéron qui pénétra le fond de l'artifice, ne trouva point d'autre moyen pour en prévenir l'effet, que d'abréger la méthode ordinaire, en preſſant la concluſion du procès au tribunal (*a*) de M. Glabrio préteur actuel, & de ſes aſſeſſeurs, qui avoient toute l'autorité néceſſaire pour ce jugement. Ainſi au lieu d'employer le tems à faire éclater ſon éloquence, en fortifiant ou en aggravant les accuſations, il ne penſa qu'à produire les informations & les témoins, & à demander (*b*) inſtamment qu'ils fuſſent examinés. La nouveauté de cette conduite, & la notoriété des crimes qui ſe trouvèrent prouvés tout d'un coup par les dépoſitions, confondirent Hortenſius, juſqu'à lui ôter le courage de prononcer un ſeul mot pour la défenſe de ſon client, & Verrès perdant l'eſpérance, prit le parti de prévenir ſon jugement par un exil volontaire (*c*).

(*a*) Cicero ſummo conſilii videtur in Verrem vel contradicere tempora dicendi maluiſſe, quàm in eum annum quo erat Q. Hortenſius conſul futurus incidere. *Quintil.* 6, 5.

(*b*) Mihi certum eſt non committere ut in hac cauſa prætor nobis conſiliumque mutetur. *In Verr.* 1, 18.

(*c*) Faciam hoc.... ut utar teſtibus ſtatim. *Ibid.* Sed

On conclura de ce détail, que des ſept oraiſons contre Verrès qui ſont venues juſqu'à nous, il n'y a que les deux premières qui ayent été prononcées, l'une qui porte le nom de divination, l'autre celui de première action, & qui ne ſont toutes deux que l'exorde général de toute la cauſe. Les cinq autres furent publiées dans la ſuite, & n'avoient été préparées que pour le cas où Verrès eût fait une défenſe régulière. Cicéron n'ayant point encore exercé ſon éloquence en qualité d'accuſateur, voulut laiſſer à la poſtérité un monument de ſon habileté (*a*) dans ce genre, & le modèle d'une juſte & vive accuſation, contre un magiſtrat redoutable & corrompu.

Dans ſon premier différend avec Cæcilius, il fait monter le dommage des ſiciliens (*b*) à la valeur d'un million de piſtoles; mais c'étoit une eſtimation vague, & qui n'étoit point encore fon-

tantummodo citaret teſtes, & eos Hortenſio interrogandos daret: qua arte ita eſt fatigatus Hortenſius, ut nihil contra quod diceret, inveniret: ipſe etiam Verres, deſperato patrocinio, ſua ſponte diſcederet in exilium. *Aſcon. Argum. in Act.* 1.

(*a*) In cæteris orationibus defenſor futurus, accuſationis officium his libris qui Verrinarum nomine nuncupantur, compenſare decrevit, & in una cauſa vim hujus artis & eloquentiæ demonſtrare. *Ibid.*

(*b*) Quo nomine, abs te, C. Verres, ſeſtercium millies ex lege repeto. *Divinat. in Cæcil.* 5.

dée sur d'exactes informations ; car après son voyage de Sicile ses demandes se réduisirent à la moitié de cette (*a*) somme ; & quoique la loi dans ces occasions accordât le double du dommage, il semble qu'il s'en tint à la somme simple, « ce qui l'exposa, comme Plutarque le fait » entendre, au soupçon de s'être relâché du moins » de la rigueur du devoir ». Mais s'il y eut en effet quelque diminution dans l'amende, elle put se faire du consentement de toutes les parties, en faveur peut-être de la soumission de Verrès, & comme une sorte de compensation pour les embarras & les peines qu'elle épargnoit à ses aggresseurs. Il est sûr, du moins, que cette fameuse affaire, loin de jeter la moindre tache sur le caractère de Cicéron, servit au contraire à faire éclater plus que jamais son mérite & son intégrité, & que les siciliens conservèrent une vive reconnoissance pour le service qu'il leur avoit rendu.

On croit découvrir dans divers passages des oraisons contre Verrès, que la vigueur de Cicéron à pousser cette cause, n'avoit point inspiré pour lui des dispositions favorables à la noblesse ; mais loin d'en concevoir de l'inquiétude, il déclare ouvertement « qu'il regarde les nobles

(*a*) Dicimus C. Verrem quadringenties sestertium ex Sicilia contra legem abstuliſſe. *In Verr.* 1, 18.

» comme les ennemis naturels de la vertu & de » l'induſtrie des *hommes nouveaux*, & comme » une race d'eſpèce différente, que ni les ſoins » ni les bons offices des autres ne pouvoient en- » gager à les favoriſer; que pour lui, ſuivant les » traces de ceux qui l'avoient précédé dans la » même carrière, il étoit réſolu de pourſuivre ſa » courſe, & de s'ouvrir par ſa diligence & ſes » fidelles ſervices, un chemin à la faveur du peu- » ple & aux honneurs de l'état, ſans s'embarraſ- » ſer des querelles auxquelles cette conduite pou- » voit l'expoſer; que ſi dans la cauſe qu'il s'étoit » chargé de ſoutenir, il s'appercevoit que les » juges ne répondiſſent point à l'opinion qu'il » avoit d'eux, il promettoit d'attaquer non ſeu- » lement ceux qui s'étoient déja laiſſé corrompre, » mais ceux qui auroient eu quelque connoiſſance » de la corruption: & s'il ſe trouvoit quelqu'un » qui eût l'audace de tenter les juges par l'auto- » rité ou l'artifice, & d'entreprendre de mettre » le criminel à couvert, il proteſtoit qu'il le ci- » teroit au tribunal du peuple, & qu'il le pour- » ſuivroit avec plus de chaleur (*a*) qu'il n'en avoit » marqué contre Verrès ».

(*a*) Proinde ſi qui ſunt qui in hoc reo aut potentes, aut audaces, aut artifices, ad corrumpendum judicium velint eſſe, ita ſint parati ut diſceptante pop. rom. mecum ſibi rem videant futuram. *In Verr.* 5, 71.

Digitized by Google

Mais avant que de m'éloigner de ce ſujet, il ſera utile pour la ſuite de mon ouvrage, que je m'arrête un moment à l'expoſition des principaux crimes de Verrès. On en connoîtra mieux la méthode qui étoit en uſage parmi les romains dans le gouvernement des provinces, & les ſources de ces grandes affaires ou de ces fameux procès dont j'aurai quantité d'exemples à raconter. Quoique tous les gouverneurs ne fuſſent point auſſi coupables que Verrès, il y en avoit peu qui ne méritaſſent une partie des mêmes reproches. C'eſt ce que Cicéron ne ſe laſſa point de répéter dans ſes oraiſons, en faiſant ſentir de quelle importance il étoit de le traiter ſans indulgence, pour arrêter le cours d'un déſordre ſi général, qu'il deviendroit bientôt impoſſible de le réprimer.

L'accuſation rouloit ſur quatre chefs; 1°. la corruption de Verrès dans les (*a*) jugemens; 2°. ſes rapines & ſes extorſions en levant les taxes & les revenus publics; 3°. les vols particuliers de ſtatues & de vaiſſelle d'argent, ce qui étoit proprement ſon goût; 4°. les punitions tyranniques & contraires aux loix. D'un grand nombre de faits que

(*a*) Quid igitur dicet? feciſſe alios..... ſunt quædam omnino in te ſingularia, quædam tibi cum multis communia. Ergo omittam tuos peculatus, ut ob jus dicendum pecunias acceptas.... quæ forſitan alii fecerint. *In Verr.* 3, 88.

Digitized by Google

Cicéron avoit recueillis, & qui n'étoient cependant, comme il le dit lui-même, que l'extrait d'un mémoire beaucoup plus étendu, je n'en choisirai pour exemples que deux sur chaque article.

Il n'y avoit point, dans toute la Sicile, une seule terre de quelque valeur, qui fût passée d'un possesseur à l'autre par testament ou par vente depuis l'espace de vingt ans, où Verrès n'eût des émissaires, pour découvrir quelque omission ou quelqu'autre défaut dans les titres, dont il pût prendre droit d'arracher de l'argent à l'héritier. Dion de Halèse, homme de qualité, jouissoit tranquillement d'un grand héritage, qui lui avoit été laissé par un de ses parens, à la seule condition d'élever quelques statues dans une place publique, sans quoi l'héritage étoit dévolu à Vénus l'Erycienne. Les statues furent élevées. Cependant sous quelques vains prétextes Verrès avoit suborné un sicilien pour redemander cet héritage au nom de Vénus; & lorsque la cause fut à son tribunal, il força Dion de composer avec lui pour la somme de cent mille livres, & de lui abandonner un haras des plus beaux chevaux du monde, avec tous les (*a*) meubles & toute la vaisselle de la maison du testateur.

(*a*) Hic est Dio, de quo multis primariis viris testibus satisfactum est, H. S. numeratum esse, ut eam causam in qua ne tenuissima quidem suspicio posset esse, isto

Sopater, citoyen considérable de la ville d'Halicie, avoit été accusé devant le préteur C. Sacerdos, qui avoit précédé Verrès, d'un crime capital dont il s'étoit purgé avec beaucoup d'honneur. Mais l'accusation fut renouvelée devant le nouveau préteur. Sopater se présenta à son tribunal avec confiance. Mais la cause ayant été ajournée dès la première audience, Timarchides, affranchi de Verrès & son principal agent, vint trouver l'accusé & l'avertit en ami de ne pas se fier trop à la bonté de sa cause & à sa première victoire; que ses adversaires étoient dans la résolution d'offrir de l'argent au préteur, qui aimeroit bien mieux en recevoir pour sauver un criminel que pour le perdre, & qui n'étoit pas porté d'ailleurs à casser la sentence de son prédécesseur. Sopater surpris de ce discours, promit d'y faire attention, & déclara seulement qu'il n'étoit pas en état d'avancer une grosse somme. Ayant consulté l'affaire avec ses amis, on lui conseilla de céder aux circonstances, puisqu'il y étoit forcé; de sorte que revoyant Timarchides à qui il fit valoir encore la disette où il étoit d'argent, on composa pour la somme de mille pistoles qui

---

cognoscente obtineret: præterea greges nobilissimarum equarum abactos, argenti vestisque stragulæ quod domi fuerit esse direptum. *Ibid.* 2, 7.

Digitized by Google

furent (*a*) payées sur le champ. Il crut toutes ses inquiétudes finies ; mais après une autre audience la cause fut encore ajournée, & Timarchides revint pour lui donner avis que ses adversaires avoient offert une somme beaucoup plus grosse que la sienne, & lui conseiller, sage comme il étoit, de bien considérer ce qu'il alloit faire. La patience manquant à Sopater, il ne laissa point à l'impudent Timarchides le tems de finir ; il lui déclara nettement, « que de quelque manière que la » chose pût tourner, il ne donneroit rien de plus ». Tous ses amis approuvèrent sa réponse, dans la persuasion que Verrès même, quelles que fussent ses intentions, n'auroit pas le pouvoir d'y faire entrer tous les juges de Syracuse, qui étoient les plus honnêtes gens de la ville, & qui avoient déja porté une sentence favorable à Sopater avec le dernier préteur. La troisième audience étant arrivée, Verrès donna ordre à Petilius, chevalier romain, qui étoit assis en qualité d'un des juges, d'aller entendre une cause privée, & appointée aussi pour le même jour. Petilius refusa de quitter l'audience, parce que ses assesseurs étoient retenus

(*a*) Post ad amicos retulit, qui cum ei fuissent autores redimendæ salutis, ad Timarchidem venit. Expositis suis difficultatibus hominem ad H. S. LXXX perducit, eamque ei pecuniam numerat. *Ibid.* 2, 8.

Digitized by Google

par le procès de Sopater qu'on alloit juger. Mais le préteur déclarant qu'ils pouvoient tous le suivre & qu'il ne prétendoit point les retenir, ils sortirent tous sur le champ, les uns pour juger la cause privée avec Petilius, d'autres pour servir leurs amis dans d'autres causes. Minucius, avocat de Sopater, voyant la salle déserte, ne douta point que l'affaire de son client ne fût remise à quelque autre jour, & se disposoit aussi à sortir, lorsque Verrès l'arrêta, en lui ordonnant de plaider la cause dont il étoit chargé. « Eh! devant qui, » répondit l'avocat? Devant moi, lui dit Verrès; » si vous me croyez digne de juger un misérable » sicilien. Je ne conteste point votre qualité & » votre rang, répliqua Minucius, mais je souhai» terois de voir ici vos assesseurs qui connoissent » parfaitement la justice de ma cause. Commen» cez, reprit Verrès, car ils ne peuvent se trou» ver ici. Je ne puis m'y trouver non plus, lui » dit Minucius, car Petilius m'a prié de le suivre » aussi & d'assister au jugement de l'autre procès ». En vain Verrès employa la menace pour l'arrêter; il sortit avec tous les amis de Sopater. Ce contre-tems déconcerta un peu le préteur; mais après quelques mots que Timarchides lui dit à l'oreille, il donna ordre à Sopater d'expliquer lui-même ce qu'il avoit à dire pour sa défense. Ce malheureux accusé le conjura par tous les

Digitized by Google

dieux de ne pas prononcer sa sentence avant que les juges fussent présens; mais Verrès appelant les témoins, & feignant d'en écouter un ou deux, termina le procès en un moment, par une sentence (*a*) qui condamnoit le coupable.

Entre une infinité de rapines dont on chargea Verrès, la vente des offices publics fut un des plus odieux articles. Il n'y avoit pas une magistrature, de celles même qui dépendoient le plus anciennement des suffrages libres du peuple, qu'il n'eût vendue arbitrairement à ceux qui lui en avoient offert le plus haut prix. La prêtrise de Jupiter de Syracuse étoit une des plus considérables. L'élection se faisoit par les voix de tous les citoyens, qui se réunissoient en faveur de trois personnes dont on mettoit les noms dans une urne, & celui que le sort en faisoit sortir le premier emportoit la préférence. Verrès avoit vendu cette dignité à Theomnaste, & n'eut pas de peine à le faire nommer le premier des trois qui devoient être proposés pour l'élection; mais comme le reste dépendoit du hasard, on attendoit avec beaucoup

(*a*) Tum repente iste testes citari jubet. Dicit unus & alter breviter. Nihil interrogatur. Præco dixisse pronunciat. Ille properans de sella exsiluit: hominem innocentem absolutum, indicta causa, de sententia scribæ, medici, haruspicisque condemnavit. *In Verr.* 2, 30.

Digitized by Google

de curiosité (*a*) quelle voie il prendroit pour s'assurer de ce qui n'étoit pas en son pouvoir. D'abord il tenta celle de l'autorité, en commandant que Theomnaste fût reconnu grand-prêtre sans les formalités du scrutin. Mais les syracusains lui ayant représenté que c'étoit blesser leur religion & leurs loix, il se fit montrer la loi, qui ordonnoit effectivement « qu'il y eût autant de billets que de » personnes nommées, & que la prêtrise fût à » celui dont le nom sortiroit le premier. Il leur » demanda combien ils avoient nommé de per- » sonnes. Trois, répondirent-ils. Que reste-t-il » donc, reprit-il, que de jeter les trois noms » dans l'urne & d'en tirer un ? On convint que » la loi ne demandoit rien de plus. Sur quoi il fit » faire aussi-tôt trois billets, mais qui portoient » tous trois le nom de Theompaste : il les fit jet- » ter dans l'urne, & le premier qui fut tiré ne » put manquer de déterminer l'élection en sa fa- » veur ».

La dixme du bled, dans les villes conquises de Sicile, appartenoit à la république, comme elle

(*a*) Num quid igitur opportet nisi tres sortes conjici, unam educi ? Nihil. Conjici jubet tres, in quibus omnibus scriptum esset nomen Theomnasti. Fit clamor maximus. Ita Jovis illud sacerdotium amplissimum per hanc rationem Theomnasto datur. *Ibid.* 31.

Digitized by Google

avoit autrefois appartenu à leurs rois; on la levoit en nature, & l'office des queſteurs étoit de la faire tranſporter à Rome. Mais comme elle n'étoit pas ſuffiſante pour les beſoins d'une ville ſi peuplée, on avoit aſſigné au préteur une ſomme ſur le tréſor public, pour achever les ſupplémens néceſſaires dans le cours de l'année. La manière de lever la dixme avoit été réglée par une loi du roi Hieron, le plus modéré des anciens tyrans de la Sicile: mais Verrès ne faiſant point difficulté de changer les uſages, ordonna « que les ſiciliens » payeroient (*a*) tout ce qui leur ſeroit demandé » par le collecteur, avec cette ſeule réſerve que » s'il exigeoit plus qu'il ne lui étoit dû, il en ren» droit huit fois la valeur ». Cet étrange édit livroit l'île entière à la diſcrétion de ceux qui étoient chargés de recueillir la dixme. Ils ſe ſaiſiſſoient de tout ce qu'on avoit ramaſſé dans les greniers de chaque ville; ils mettoient les villes dans la néceſſité de compoſer à prix d'argent pour s'en réſerver une partie; & s'ils y trouvoient quelque réſiſtance, ils s'emparoient des biens, ils met-

(*a*) Tota Hieronica lege rejecta & repudiata edictum, judices, audite præclarum: quantum decumanus edidiſſet aratorem ſibi decumæ dare oportere, ut tantum arator decumano dare cogeretur. *Ibid.* 3, 10.

toient

toient (*a*) les perſonnes à la torture & ne manquoient point d'arracher un conſentement. Verrès amaſſoit par cette voie non-ſeulement tout le blé qui étoit néceſſaire à Rome, mais encore une prodigieuſe quantité d'argent qu'il mettoit dans ſes (*b*) coffres. Il n'avoit pas honte de ſe vanter que ce ſeul article le rendoit aſſez riche pour ſe mettre à couvert de toutes ſortes d'accuſations; & l'on n'en pouvoit avoir aucun doute, puiſqu'il fut prouvé qu'un de ſes collecteurs (*c*) avoit gagné plus de quatre cens mille francs dans ſon emploi. Les pauvres laboureurs qui n'avoient point de ſecours à eſpérer contre cette violence, étoient forcés de renoncer à la culture des terres & d'abandonner leurs maiſons; de ſorte qu'on prouva par le dénombrement des terres labourables, dont

(*a*) Apronius venit, omne inſtrumentum diripuit, familiam abduxit, pecus abegit, hominem corripi & ſuſpendi juſſit in oleaſtro. *Ibid.* 23.

(*b*) Jam vero ab illo omnem illam ex ærario pecuniam quam his opportuit civitate frumento dari, lucrifactam videtis. *Ibid.* 73.

(*c*) Tu ex pecunia publica H. S. tredecies ſcribam tuum permiſſu tuo cum abſtuliſſe fateare, reliquam tibi ullam defenſionem putas eſſe? *Ibid.* 80. Agyrinenſis ager ducentos quinque aratores habuit primo anno præfecturæ tuæ. Quid tertio anno? Octoginta. Hoc peræque in omni agro decumano reperietis. *Ibid.* 51, 52.



Digitized by Google

chaque ville tenoit le regiſtre exact, que pendant les trois années du gouvernement de Verrès, les deux tiers des fermes avoient été déſertes, & les terres ſans culture.

Apronius, homme (*a*) d'un caractère & d'une vie infame, qui étoit le principal fermier des dixmes de Sicile, ne fit pas difficulté d'avouer, lorſqu'on lui reprocha la cruauté de ſes exactions, que le préteur avoit toujours eu la plus groſſe part au profit. Il eſſuya ce reproche dans la préſence de Verrès & des magiſtrats de Syracuſe, de la part d'un particulier nommé *Rubrius*, qui offrit en même-tems les preuves de ſon accuſation; mais Verrès trouva le moyen, ſans s'émouvoir, d'interrompre ſon diſcours & de le faire paſſer pour une querelle ſans raiſon (*b*). Elle fut renouvelée néanmoins avec le même éclat par Scandilius, qui preſſa hautement les juges d'en donner leur déciſion. Verrès n'étant point capable de le forcer au ſilence, feignit de ſe rendre, & nomma auſſi-tôt pour commiſſaire Cornelius ſon

(*a*) Eorum omnium qui decumani vocabantur princeps erat Q. ille Apronius quem videtis, de cujus improbitate ſingulari graviſſimarum legationum querimoniam audiſtis. *Ibid.* 9.

(*b*) Cum palam Syracuſis, te audiente, maximo conventu P. Rubrius Q. Apronium ſpoſione laceſſivit, ni Apronius dictitaret te ſibi in decumis eſſe ſocium. *Ibid.* 57.

Digitized by Google

médecin, Voluſius ſon devin, & Valerius ſon huiſſier. En vain Scandilius s'obſtina-t-il à demander qu'on lui donnât des magiſtrats pour juges, ou que l'affaire fût renvoyée à Rome; le préteur répondit que dans une cauſe où ſa propre réputation étoit intéreſſée, il ne pouvoit ſe fier (*a*) qu'à ſes amis, & Scandilius ayant refuſé de produire ſes preuves devant un tel tribunal, Verrès lui impoſa une amende de cinq mille écus, au profit même d'Apronius.

C. Heius, un des principaux citoyens de Meſſine, qui vivoit ſplendidement dans une des plus magnifiques maiſons de la ville, où il ſe faiſoit honneur d'accorder le droit d'hoſpitalité aux principaux magiſtrats romains, avoit une chapelle domeſtique bâtie par ſes ancêtres, & décorée de pluſieurs ouvrages de ſculpture d'une valeur ineſtimable. On y voyoit en marbre un Cupidon de Praxitele, & en cuivre un Hercule de Myron, avec un petit autel devant chaque divinité, pour

(*a*) Hic tu medicum & haruſpicem & præconem tuum recuperatores dabis? *Ibid.* 60. Iſte viros optimos recuperatores dat, eundem illum medicum Cornelium, & haruſpicem Voluſianum, & Valerium præconem. *Ibid.* 21. Scandilius poſtulare de conventu recuperatores. Tum iſte negat ſe de exiſtimatione ſua cuiquam, niſi ſuis, commiſſurum..... cogit Scandilium quinque illa millia nummûm dare atque adnumerare Apronio. *Ibid.* 60.



Digitized by Google

augmenter la sainteté du lieu. Il y avoit deux autres figures de cuivre qui représentoient deux de ces jeunes femmes, qu'on appelloit *Canephores*, avec des paniers sur leur tête, où elles portoient à la manière des athéniens les choses qui devoient servir au sacrifice, & ces deux statues étoient de Polyclete. On les regardoit (*a*) comme l'ornement, non-seulement de la maison d'Heius, mais de Messine même. Elles étoient connues à Rome, & visitées continuellement par les étrangers, à qui la maison d'Heius étoit toujours ouverte. Le cupidon avoit été emprunté par C. Claudius, pour orner le forum dans sa réception à l'édilité, il l'avoit renvoyé fidèlement à Messine. Mais Verrès se trouvant logé chez Heius, ne lui laissa point de repos qu'il n'eût enlevé de sa chapelle les dieux & les canephores; & pour couvrir ce vol, il força Heius de les inférer dans ses

(*a*) Erat apud Heium sacratium, magna cum dignitate, in ædibus, à majoribus traditum, perantiquum, in quo signa pulcherrima quatuor, summo artificio, summa nobilitate, &c. *In Verr.* 4, 2. C. Claudius, cujus ædilitatem magnificentissimam fuisse scimus, usus est hoc cupidine tamdiu dum forum diis immortalibus populoque romano habuit ornatum..... Hæc omnia, quæ dixi, signa ab Heio de sacrario Verres abstulit, &c. *Ibid.* 6..... In auctione signum æneum, non magnum, H. S. cxx. millibus venire non vidimus? *Ibid.* 7.

Digitized by Google

comptes, comme s'il les eut achetés de lui pour cent piſtoles, tandis que nouvellement, dit Cicéron, une ſimple ſtatue en cuivre, de grandeur médiocre, s'étoit vendue juſqu'à mille. Verrès avoit obſervé auſſi dans la maiſon d'Heius une tenture de tapiſſerie, de celles qui paſſoient pour les plus précieuſes en Sicile, & qu'on appeloit attaliques, à cauſe de leur richeſſe. Il réſolut (*a*) de les faire paſſer entre ſes biens, mais il falloit attendre que la poſſeſſion des ſtatues lui fût aſſurée. Auſſi-tôt qu'il eut quitté Meſſine, il pria Heius par ſes lettres de lui envoyer ſa tapiſſerie à Agrigente, pour quelque occaſion particulière dans laquelle il vouloit s'en ſervir; & lorſqu'il l'eut une fois entre ſes mains, il fut impoſſible à Heius de ſe la faire reſtituer. Meſſine étoit néanmoins la ſeule ville qui ſoutînt conſtamment les intérêts de Verrès, & qui envoyât pendant ſon procès des témoignages publics en ſa faveur par une députation de ſes plus illuſtres citoyens dont Heius étoit le chef. Mais lorſqu'il fut interrogé dans la préſence de Cicéron, il déclara naturellement que malgré l'obligation où il s'étoit cru d'exécuter la commiſſion dont ſes concitoyens l'avoient

(*a*) Quid illa attalica, tota Sicilia nominata, ab eodem Heio peripetaſmata emere oblitus es? at quomodo abſtulit? *Ibid.* 12.

chargé, il n'en avoit pas été moins dépouillé par Verrès des biens qui lui étoient venus de ſes ancêtres, & qu'il n'auroit jamais laiſſé ſortir de ſes mains s'il avoit pu les conſerver (*a*).

Verrès avoit dans ſa maiſon deux ciliciens, qui étoient frères, l'un peintre, l'autre ſculpteur, au jugement deſquels il s'en rapportoit abſolument ſur les ouvrages de peinture & de ſculpture. Ils avoient été forcés de quitter leur patrie pour avoir volé le temple d'Apollon, & le préteur de Sicile les avoit pris à ſon ſervice pour découvrir tout ce qu'il y avoit de précieux dans les lieux publics ou chez les particuliers. Ces deux frères ayant averti le préteur qu'un certain Pamphile de Lilybée poſſédoit un vaſe d'argent d'une grandeur & d'une beauté extraordinaires, qui étoit l'ouvrage de Boëthus (*b*), il ſe le fit apporter auſſi-tôt, & le rangea parmi ſa vaiſſelle. Un jour que Phamphile penſoit à ſa perte, en regrettant une pièce qui étoit le principal ornement de ſon buffet, & dont il ſe faiſoit honneur dans les fêtes, il re-

(*a*) Quid enim poterat Heius reſpondere? Primo dixit ſe illum publicè laudare, quod ſibi ita mandatum eſſet; deinde neque ſe illa habuiſſe venalia, neque ulla conditione, ſi utrum vellet, liceret, adduci unquam potuiſſe ut venderet illa, &c. *In Verr.* 47.

(*b*) Carthaginois célèbre par quantité d'ouvrages de ſculpture. *Plin. Hiſt. Nat. Lib.* 33, 12. *Lib.* 34, 8.

Digitized by Google

çut un autre meſſager qui vint lui apporter l'ordre d'envoyer au préteur deux belles coupes d'argent qu'on lui connoiſſoit auſſi, ornées d'excellentes figures en relief. La crainte de quelque accident plus fâcheux lui fit prendre le parti de porter lui-même ſes coupes à Verrès. En arrivant au palais, il apprit qu'il s'étoit retiré pour dormir, mais il trouva les deux frères (*a*) qui lui demandèrent auſſi-tôt ſes coupes. Ils en louèrent l'ouvrage. Pamphile marquant beaucoup de regret de les perdre, ils lui demandèrent ce qu'il donneroit volontiers pour les conſerver, & ne lui laiſſant point le tems de répondre, ils lui promirent de les lui laiſſer pour quarante écus. Pamphile en offrit vingt. Son bonheur voulut que Verrès ſortit du ſommeil & demanda les coupes. On les lui préſenta ; mais les deux frères qui avoient leurs eſpérances, lui firent obſerver qu'elles ne répondoient point au récit qu'on leur en avoit fait, & qu'elles ne méritoient point de tenir

(*a*) Cybiratæ ſunt fratres..... quorum alterum fingere opinor è cera ſolitum eſſe, alterum eſſe pictorem. Canes venaticos diceres, ita odorabantur omnia & perveſtigabant. *In Verr.* 4, 13. Memini Pamphylum Lilybætanum mihi narrare, cum iſte ab ſeſe hydriam, Boëthi manu factam, præclaro opere & grandi pondere, per poteſtatem abſtuliſſet, ſe ſane triſtem & conturbatum domum revertiſſe, &c. *Ibid.* 14.



Digitized by Google

place entre ſa vaiſſelle. Verrès renvoya bruſquement Pamphile, qui ſauva ainſi ſes coupes.

On honoroit, dans la ville de Tyndaris, une célèbre image de Mercure, qui avoit été enlevée aux habitans par les carthaginois, & que Scipion leur avoit rendue; & cet incident ſembloit avoir augmenté leur dévotion. Verrès, réſolu de ſe la procurer, donna ordre à Sopater, premier magiſtrat de la ville, de l'envoyer à Meſſine. Le peuple s'y étant oppoſé avec beaucoup de chaleur, Verrès n'inſiſta point dans cette conjoncture; mais il renouvela bientôt le même ordre à Sopater, avec les plus rigoureuſes menaces. Le ſénat de Tyndaris, à qui ſa demande fut expliquée, s'y étant oppoſé tout d'une voix, le préteur ſe rendit dans cette ville, fit de nouvelles inſtances à Sopater; & ſur l'objection priſe du refus du ſénat, ſans l'ordre duquel il n'oſoit le ſatisfaire: « Ne me parlez » point, lui dit-il, de votre ſénat, de votre re» ligion & de vos craintes. Il y va de votre vie; » je vous ferai expirer ſous les verges, ſi je n'ai » à ce moment la ſtatue ». Sopater eut recours encore au ſénat; mais il s'efforça inutilement de le toucher par ſes larmes. Tous les ſénateurs ſe levèrent en déſordre & le laiſſèrent ſans réponſe. Verrès, qui attendoit le retour de Sopater, aſſis ſur ſon tribunal, quoiqu'au milieu de l'hiver, dans un tems fort froid, & pendant une grande

pluie, le voyant arriver ſans la ſtatue, donna ordre ſur le champ qu'il fût dépouillé de ſes habits, & conduit nud dans la place publique; qu'il y fût lié à la ſtatue équeſtre de C. Marcellus, expoſé, dans l'état où il étoit, au froid & à la pluie, & (*a*) cruellement déchiré par une eſpèce de torture ſur un cheval de bronze. Il y auroit péri néceſſairement, ſi la compaſſion n'avoit ému le peuple juſqu'à forcer le ſénat de promettre à Verrès la ſtatue de Mercure.

Le jeune Antiochus, roi de Syrie, ayant du côté de ſa mère quelques prétentions ſur l'Egypte, paſſa dans le même tems par la Sicile en retournant dans ſes états, & s'arrêta à Syracuſe, où Verrès qui lui ſavoit beaucoup d'argent, le reçut avec toutes ſortes de politeſſes, lui offrit des rafraîchiſſemens, & le traita magnifiquement à ſouper. Ce jeune monarque, ſenſible aux honnêtetés

(*a*) Tum iſte : Quam mihi religionem narras? quam pœnam? quem ſenatum? Vivum te non relinquam, moriere virgis, niſi ſignum traditur..... Erat hiems ſumma, tempeſtas, ut ipſum Sopatrum dicere audiſtis, perfrigida, imber maximus, cum ipſe imperat lictoribus ut Sopatrum præcipitem in forum dejiciant, nudumque conſtituant..... Cum eſſet vinctus, nudus in ære, in imbri, in frigore, neque tamen finis huic injuriæ crudelitatique fiebat, donec populus atque univerſa multitudo atrocitate rei commota, ſenatum clamore coegit, ut ei ſimulacrum illud Mercurii polliceretur. *Ibid.* 39, 40.

Digitized by Google

du préteur, ne manqua point de l'inviter à ſon tour, & dans le feſtin qu'il lui donna, il prit plaiſir à faire briller ſa vaiſſelle, qui étoit d'or ou d'argent, ornée de pierres précieuſes, & parmi laquelle on admiroit particulièrement une large coupe, taillée d'une ſeule pierre, & ſoutenue par deux anſes d'or. Verrès prodigua ſes regards & ſon admiration ſur chaque pièce, tandis que le roi s'applaudiſſoit de le voir ſi content de ſa fête. Le lendemain Verrès envoya prier le roi de lui envoyer quelques-uns des plus beaux vaſes, & particulièrement la grande coupe, ſous prétexte de les faire voir à ſes artiſtes. Antiochus les lui fit porter ſans défiance. Mais outre cette vaiſſelle qui étoit pour ſon uſage domeſtique, il avoit avec lui un grand candelabre à pluſieurs branches, tout couvert de pierres les plus précieuſes, & d'une valeur ineſtimable, dont il s'étoit propoſé de faire une offrande à Jupiter capitolin. Les réparations qu'on avoit commencées au capitole n'étant point encore finies, il n'avoit pas trouvé dans le temple, de place convenable à ſon préſent; ce qui lui avoit fait prendre le parti de le remporter dans la Syrie, afin qu'il parût avec plus d'éclat lorſqu'il ſeroit expoſé pour la première fois. Le préteur avoit eu quelque connoiſſance de ce bel ouvrage. Il pria le roi de lui en accorder la vue, avec promeſſe que cette faveur ne ſeroit que

pour lui. Antiochus ne fit pas difficulté de lui envoyer le candelabre par quelques-uns de ſes gens, qui après en avoir fait admirer toutes les beautés à Verrès, s'attendoient à le remporter. Mais Verrès affectant de ne pouvoir raſſaſier ſon admiration, & d'avoir beſoin de quelque tems de plus pour ſe ſatisfaire, les obligea de le laiſſer entre ſes mains. Quelques jours ſe paſſèrent. Le roi, à qui l'on ne parloit plus de ſon candelabre, le fit redemander civilement. On le remit à quelqu'autre jour. Enfin, d'autres inſtances n'ayant pas mieux réuſſi, il fut forcé d'en parler lui-même au préteur, qui le conjura de lui en faire un préſent. Comme la ſainteté d'un vœu fait à Jupiter aux yeux de pluſieurs nations étoit une excuſe qui ne ſouffroit point de réplique, Verrès s'emporta d'abord en menaces, & les voyant auſſi impuiſſantes que ſes prières, il ordonna fièrement au roi de ſortir ſur le champ de ſa province, en lui déclarant qu'il lui connoiſſoit des liaiſons avec certains pirates, dont le deſſein étoit d'envahir la Sicile. Ce malheureux prince reconnoiſſant trop tard qu'il étoit honteuſement trompé, ſe rendit à la place publique (*a*), où les larmes aux yeux &

(*a*) Rex maximo conventu, Syracuſis, in foro, flens ac deos hominesque conteſtans, clamare cœpit candelabrum factum è gemmis quod in capitolium miſſurus eſſet,

prenant les dieux à témoins de l'injuſtice du préteur, il conſacra à Jupiter par un vœu ſolemnel, ce candelabre qu'il avoit deſtiné au capitole, & que Verrès lui arrachoit avec autant d'impiété que de violence.

S'il arrivoit en Sicile un vaiſſeau richement chargé, il étoit auſſi-tôt ſaiſi par les eſpions du préteur, ſous prétexte (*a*) qu'il venoit d'Eſpagne & qu'il avoit à bord quelques ſoldats de Sertorius. Les capitaines montroient-ils leurs paſſeports avec le mémoire de leur cargaiſon, pour donner des preuves claires qu'ils étoient d'honnêtes négocians, « les uns faiſant voir de la pourpre de Tyr, les

---

id ſibi C. Verrem abſtuliſſe. Id etſi antea mente & cogitatione ſua conſecratum eſſet, tamen ſe in illo conventu civium romanorum dare, donare, dicare, conſecrare, Jovi opt. max., &c. *Ibid.* 28, 29.

(*a*) Quæcumque navis ex Aſia veniret, ſtatim certis indicibus & cuſtodibus tenebatur : vectores omnes in latomias conjiciebantur, onera atque merces in prætoriam domum deferebantur ; eos ſertorianos milites eſſe atque à Dianio fugere dicebat. *In Verr.* 5, 56. Latomias illas ſyracuſanas omnes audiſtis. Opus eſt ingens, magnificum, regum atque tyrannorum. Totum eſt ex ſaxo mirandam in altitudinem depreſſo. Nihil tam clauſum ad exitus, nihil tam tutum ad cuſtodias, nec fieri nec cogitari poteſt. *Ibid.* 27. Carcer ille, qui eſt crudeliſſimo tyranno Dionyſio factus, quæ Latomiæ vocantur, in iſtius imperio domicilium civium romanorum fuit. *Ibid.* 55.

Digitized by Google

» autres des épices d'Arabie, ceux-ci des joyaux » & des pierres précieuſes, ceux-là des vins grecs » & des eſclaves d'Aſie » ? les témoignages même de leur innocence devenoient la cauſe de leur ruine ; car Verrès enflammé par la vue d'une ſi belle proie, déclaroit que toutes ces richeſſes n'avoient été acquiſes que par des pirateries, & s'emparant des vaiſſeaux & de toutes les cargaiſons, il faiſoit renfermer l'équipage dans les plus noirs cachots, quoique la plupart fuſſent peut-être des citoyens romains. Il y avoit à Syracuſe une fameuſe priſon, qu'on nommoit les Latomies, creuſée dans un roc, & d'une horrible profondeur, qui avoit été dans ſon origine une carrière de pierres, & que Denys le Tyran avoit changée (*a*) en cachot. C'étoit dans ce triſte lieu que Verrès retenoit un grand nombre de citoyens chargés de chaînes, après leur avoir fait aſſez d'outrages pour s'être mis dans la néceſſité de les détruire. Auſſi s'en trouvoit-il peu qui euſſent l'eſpérance de revoir la lumière. Ils étoient preſque tous étranglés par ſes ordres.

Il arriva néanmoins qu'un citoyen romain, de la petite ville de Coſa, nommé Gavius, ſe ſauva heureuſement du fond de cet affreux cachot, & gagna Meſſine, où ſe croyant ſans danger, parce

(*a*) Ubi ſuprà.

Digitized by Google

qu'il étoit près de partir pour l'Italie, il eut la hardieſſe de ſe plaindre ouvertement des injures qu'il avoit reçues du préteur, & de ſe vanter même qu'allant droit à Rome, Verrès entendroit bientôt parler de lui. Mais il n'y auroit pas eu plus d'imprudence à prendre ce ton dans le palais de Verrès, qu'à Meſſine. Il fut arrêté juſqu'à l'arrivée du préteur, qui le condamna d'abord comme un criminel fugitif, à être fouetté dans la place publique, & qui le fit clouer enſuite ſur une croix, dreſſée exprès dans le lieu le plus élevé du rivage, & tourné vers l'Italie, pour augmenter les tourmens de ce miſérable, en lui faiſant ſouffrir une mort cruelle à la vue (*a*) de ſa patrie.

Les côtes de Sicile étant infeſtées par un grand nombre de pirates, les préteurs ne manquoient point tous les ans de mettre une flotte en mer pour la ſûreté du commerce & de la navigation. C'étoient les villes maritimes qui faiſoient la dépenſe de cet armement, en fourniſſant chacune un vaiſſeau, avec le nombre d'hommes & les proviſions néceſſaires. Mais Verrès les diſpenſoit quel-

(*a*) Gravius hic quem dico, coſanus, cum in illo numero civium ab iſto in vincla conjectus eſſet, & neſcio qua ratione clam è latomiis profugiſſet, loqui Meſſanæ cœpit, & queri ſe civem romanum in vincla conjectum, ſibi recta iter eſſe Romam, Verri ſe præſto advenienti futurum, &c. *Ibid.* 61.

Digitized by Google

quefois de cette contribution, pour de groſſes ſommes dont il leur faiſoit payer cette faveur; & les matelots obtenoient auſſi la diſpenſe du ſervice, lorſqu'ils étoient en état de l'acheter. On équipoit néanmoins une flotte de ſept vaiſſeaux, mais uniquement par oſtentation; car elle étoit auſſi dépourvue de proviſions que de matelots, & jamais elle n'auroit eu la hardieſſe de ſe montrer à l'ennemi. Le commandement n'étoit point entre les mains du queſteur ou d'un lieutenant du préteur, ſuivant l'uſage établi; mais Verrès l'avoit donné à Cleomènes, ſyracuſain, dont la femme étoit (*a*) ſa maîtreſſe, & pour s'en aſſurer plus tranquillement la poſſeſſion dans l'abſence de ſon mari. Au lieu d'employer l'été, comme les autres gouverneurs, à viſiter ſa province, il ſe retiroit dans une petite île voiſine de Syracuſe, où il ſe

(*a*) Erat & Nice, facie eximia, uxor Cleomenis ſyracuſani. Iſte autem cum vir eſſet Syracuſis, uxorem ejus parum poterat animo ſoluto ac libero tot in acta dies ſecum habere. Itaque excogitat rem ſingularem. Naves quibus legatus præfuerat, Cleomeni tradit. Claſſi populi romani Cleomenem ſyracuſanum præeſſe jubet. Hoc eo facit ut non ſolum ille abeſſet à domo, nam æſtate ſumma, quo tempore cæteri prætores obire provinciam, & concurſare conſueverunt, eo tempore, ad luxuriem libidineſque ſuas, tabernacula carbaſeis intenta velis collocari juſſit in littore. *In Verr.* 5, 31.

Digitized by Google

logeoit ſous des tentes & de riches pavillons au bord de la fontaine d'Arethuſe ; & là, ne permettant à perſonne de lui parler d'affaires, il paſſoit le tems de la chaleur dans la compagnie de ſes femmes, & dans tous les plaiſirs que l'art & la luxure peuvent inventer. La flotte avoit ordre en même-tems de mettre à la voile, & ſortant de Syracuſe avec beaucoup de pompe, elle ſaluoit, en paſſant, Verrès & ſa compagnie. C'étoit un étrange ſpectacle, dit Cicéron, que de voir le préteur romain, qui avoit été long-tems comme enſéveli (*a*) dans les délices, reparoître aux yeux des matelots avec des mules pour chauſſures, couvert d'une robe de pourpre qui lui tomboit juſqu'aux talons, & nonchalamment appuyé ſur l'épaule d'une jeune fille, pour paſſer en revue cette eſcadre formidable, qui au lieu d'aller purger les mers, bornoit ſa courſe après pluſieurs jours de navigation, au port de Pachyrus. Tandis qu'elle y étoit tranquillement à l'ancre, elle y fut ſurpriſe par quelques pirates qui s'étoient cachés dans

(*a*) Ipſe autem qui viſus multis diebus non eſſet, tum ſe tamen in conſpectum nantis pauliſper dedit. Stetit ſoleatus prætor populi romani, cum pallio purpureo tuniquaque talari, muliercula nixus in littore. *Ibid.* 33. Quinſilien admire extrêmement cette deſcription, qui ſemble mettre la choſe même ſous les yeux. *L.* 8, 3.

un

un port voiſin. L'amiral Cleomènes coupa auſſi-tôt ſes cables, & s'étant ſauvé à force de voiles vers Pelore, il gagna la terre. Le reſte de ſes vaiſſeaux s'efforça de le ſuivre; mais les pirates en arrêtèrent deux, dont ils tuèrent les capitaines. Les autres furent abandonnés de leurs capitaines, qui cherchèrent leur ſûreté à terre, à l'exemple de l'amiral. Alors les pirates s'en étant ſaiſis ſans réſiſtance (*a*), y mirent le feu vers le ſoir, & le lendemain ils entrèrent hardiment dans le port de Syracuſe, qui s'étendoit juſqu'au centre de la ville. Là, ils ſatisfirent quelque tems leur curioſité, & prenant plaiſir à répandre la terreur autour d'eux, ils ne ſe retirèrent qu'à loiſir & en bon ordre, en remportant une eſpèce de triomphe ſur Verrès & ſur l'autorité de Rome.

La nouvelle d'une flotte romaine brûlée, & d'une inſulte de pirates pouſſée juſqu'au milieu de Syracuſe, fit beaucoup de bruit dans toute la Sicile. Les capitaines forcés de déclarer la vérité pour juſtifier leur conduite, apprirent au public que dans l'état où étoient leurs vaiſſeaux, ſans

(*a*) Tunc prædonum dux Heracleo repente, præter ſpem, non ſua virtute victor, claſſem pulcherrimam populi romani in littus expulſam & ejectam, cum primum adveſperaſceret, inflammari incendique juſſit, &c. *Ibid.* 35, 36.

hommes & ſans munitions, il leur avoit été impoſſible de faire face à l'ennemi. C'étoit faire tomber toute la honte ſur Verrès. Il en fut informé, & faiſant appeler tous les capitaines, il les força, après les avoir effrayés par ſes menaces, de rendre témoignage par écrit que les vaiſſeaux étoient parfaitement équipés, & qu'il ne leur avoit rien manqué pour ſe défendre. Enſuite faiſant réflexion que cette violence ne ſuffiroit pas pour étouffer le bruit qui s'étoit répandu, & qui pouvoit être porté juſqu'à Rome, il réſolut de ſe délivrer de cette crainte en mettant à mort tous les capitaines, à l'exception de Cleomènes & de ſon lieutenant, qui étoient les plus criminels. Il les fit arrêter & charger de fers quinze jours après l'action, c'eſt-à-dire, lorſqu'ils ne ſe croyoient menacés d'aucun danger. C'étoient de jeunes gens des meilleures maiſons de la Sicile, & quelques-uns même fils uniques de parens fort âgés, qui vinrent auſſi-tôt ſolliciter leur grace auprès du préteur. Mais il fut inexorable; les ayant fait renfermer dans ſon affreuſe priſon, où il ne permit pas même qu'ils fuſſent viſités par leur famille, il les condamna enfin à perdre la tête; tout le ſervice que leurs parens eurent la liberté de leur rendre, fut de faire marché avec le bourreau, pour obtenir à prix d'argent, qu'il leur ôtât la vie d'un

ſeul coup, & d'acheter auſſi de Timarchides (*a*), la permiſſion de leur donner la ſépulture.

Quelque tems néanmoins avant la ruine de la flotte, les lieutenans de Verrès s'étoient emparés d'un corſaire qu'ils avoient amené à Syracuſe, & qui avoit paſſé pour une priſe fort riche. Outre l'argent monnoyé & d'autres ſortes de richeſſes, il étoit chargé d'un grand nombre de jeunes eſclaves de la plus belle figure, entre leſquels étoit une bande de muſiciens, dont Verrès fit préſent à un de ſes amis de Rome. Le reſte de ceux qui avoient de la jeuneſſe & de la beauté, ou qui étoient inſtruits (*b*) dans quelques arts, fut diſ-

(*a*) Cleomenem & Navarchum ad ſe vocari jubet, accuſat eos, quod hujuſmodi de ſe ſermones habuerint; rogat ut id facere deſiſtant, & in ſua quiſque navi dicat ſe tantum habuiſſe nautarum quantum opportuerit. Illi ſe oſtendunt quod vellet eſſe facturos. Iſte in tabulas refert, obſignat ſignis amicorum..... Iſte hominibus miſeris innocentibuſque catenas injici jubet..... Veniunt Syracuſas parentes propinquique miſerorum adoleſcentium, &c. *In Verr.* 5, 39, 40.

(*b*) Erat ea navis plena juventutis formoſiſſimæ, plena argenti facti atque ſignati, multa cum ſtragula veſte..... ſi qui ſenes aut deformes erant, eos in hoſtium numero ducit. Qui aliquid formæ, ætatis, artificiique habebant, abducit omnes, nonnullos ſcribis ſuis, filio, cohortique diſtribuit, ſymphoniacos homines ſex cuidam amico ſuo Romam muneri miſit, &c. *Ibid.* 25.



Digitized by Google

tribué entre ſes favoris; & ceux qui étoient vieux ou difformes furent précipités dans un cachot & réſervés pour le châtiment. Le chef de ces pirates ayant été long-tems la terreur des ſiciliens, il n'y eut perſonne qui ne s'attendît à le voir punir, & qui ne brûlât d'aſſiſter à ſon exécution. Mais comme il étoit fort riche, il trouva le moyen de racheter ſa tête, & Verrès prit ſoin de le dérober à la vue du public (*a*), en le faiſant conduire dans une priſon particulière, pour en tirer encore un parti plus avantageux. Cependant le peuple impatient de voir exécuter les pirates, ſuivant l'uſage des autres préteurs, qui ne différoient jamais leur ſupplice, & n'ignorant pas qu'ils étoient en fort grand nombre, ne put être ſatisfait d'en voir périr quelques-uns des plus vieux & des plus décrépits, que Verrès abandonna volontiers au reſſentiment public. Les plaintes & les murmures étant près d'éclater, le préteur ſaiſit cette occaſion pour ſe défaire des citoyens romains qu'il retenoit dans les chaînes, & les fit conduire au ſupplice ſous le nom d'une partie des (*b*) pirates. Mais pour empêcher

(*a*) Archipiratam ipſum vidit nemo, cum omnes, ut mos eſt, concurrerent, quærerent, videre cuperent, &c. *Ibid.* 16.

(*b*) Cum maximus numerus deeſſet, tum iſte in eorum locum quos domum ſuam de piratis abduxerat, ſubſtituere cœpit cives romanos quos in carcerem antea con-

Digitized by Google

le témoignage que ces malheureux auroient pu rendre de leur condition, & pour éviter qu'ils ne fussent reconnus par d'autres citoyens qui se trouvoient à Syracuse, il leur fit couvrir la tête avec tant de précautions, qu'il fut impossible de les voir ni de les entendre, & par cette voie cruelle il arracha la vie à une multitude d'innocens.

Mais pour finir cet étrange détail, Verrès après avoir mené assez long-tems une vie misérable dans son exil, oublié & abandonné de tous ses amis, reçut, si l'on en croit (*a*) le témoignage de Sénèque, quelques secours de la générosité de Cicéron, qui adoucirent un peu son sort. Enfin, dans la proscription de Marc-Antoine, ayant refusé de lui céder (*b*) ses belles statues & sa vaisselle de Corinthe, il fut mis au nombre des proscrits, & tué lorsqu'il s'y attendoit le moins; heureux (*c*) seulement, dit Lactance, de ce qu'avant sa mort, il eut la consolation de voir la fin déplorable de Cicéron, son ancien ennemi & son accusateur.

---

jecerat. Itaque alii cives romani, ne cognoscerentur, capitibus obvolutis è carcere ad palum atque necem rapiebantur, &c. *Ibid.* 18. Quid de multitudine dicemus eorum qui capitibus involutis in piratarum captivorumque numero producebantur, ut securi ferirentur? *Ibid.* 60.

(*a*) Senec. l. 6. Suasor. 6.

(*b*) Plin. Hist. nat. l. 34, 2.

(*c*) Lactant. 2, 4.



Digitized by Google

La condamnation d'un homme ſi odieux, & les conceſſions auxquelles le ſénat s'étoit déja relâché, ne furent pas capables d'appaiſer le mécontentement du peuple. Il demanda ſi hautement la reſtauration du pouvoir des tribuns, & celle du droit de judicature dans l'ordre équeſtre, qu'après bien des mouvemens & des conteſtations, renouvelés tous les ans par les tribuns, il ſe fit rendre enfin juſtice ſur ces deux points : ſur le premier, par (*a*) Pompée, pendant ſon conſulat; & ſur l'autre, par Cotta, dans le tems de ſa préture. Les tribuns furent puiſſamment ſoutenus dans ces débats par Jules-Céſar (*b*); mais ils trouvèrent une oppoſition conſtante de la part de ceux qui ſouhaitoient ſincèrement le repos public. L'expérience avoit appris depuis long-tems qu'ils avoient toujours été non-ſeulement la principale ſource de tous les troubles domeſtiques, par l'abus qu'ils faiſoient de leur pouvoir, mais encore l'inſtrument de tous les citoyens ambitieux qui vouloient s'élever au-deſſus (*c*) des loix. Il ſuffiſoit de mettre un ou pluſieurs tribuns dans ſes intérêts

(*a*) Hoc conſulatu Pompeius tribunitiam poteſtatem reſtituit, cujus imaginem Sylla ſine re reliquerat. *Vell. Pat.* 2, 30.

(*b*) Autores reſtituendæ tribunitiæ poteſtatis enixiſſime juvit. *Sueton. Cæſ.*

(*c*) De Legib. 3, 9.

Digitized by Google

pour être sûr d'obtenir ce qu'on désiroit du peuple, ou du moins pour se mettre à couvert de tout ce qu'on avoit à craindre dans les plus téméraires entreprises. Ainsi le rétablissement de leur autorité chagrina beaucoup les honnêtes gens, & fit même soupçonner les intentions de Pompée. Ce fut pour dissiper cette défiance qu'il jura volontairement (*a*) qu'après l'expiration de son consulat, il n'accepteroit aucun gouvernement, & qu'il se réduiroit à la simple condition de sénateur.

Plutarque regarde cette transaction comme l'effet de la reconnoissance de Pompée pour les honneurs extraordinaires dont il avoit été comblé par le peuple. Mais Cicéron l'excuse beaucoup mieux, dans un tems où l'on ne pouvoit le soupçonner de flatterie, c'est-à-dire, (*b*) après sa mort. Il fait observer « qu'un homme d'état doit toujours con-» sidérer non-seulement ce qui est le plus con-» venable en soi-même, mais ce qui convient à » la nécessité des circonstances; que Pompée con-» noissoit l'impatience du peuple; que la perte du » pouvoir des tribuns ne pouvoit être supportée » plus long-tems, & qu'il étoit par conséquent » du devoir d'un bon citoyen de ne pas laisser faire

(*a*) Qui cum consul laudabiliter jurasset se in nullam provinciam ex eo magistratu iturum. *Vell. Pat.* 2, 31.

(*b*) De Legib. 3, 12.

» par quelque perſonne mal intentionnée, un chan» gement qu'il étoit comme impoſſible d'éviter ». Mais quelques intentions qu'on veuille attribuer à Pompée, & ſoit qu'il eût manqué de droiture & d'habileté, il eut ſujet dans la ſuite de regretter cette démarche, lorſque Céſar, qui avoit la tête meilleure & le cœur plus corrompu, ſut en tirer avantage pour ſa ruine; car ce fut aux tribuns qu'il dut & le pouvoir & le prétexte de renverſer la république (*a*).

A l'égard de l'autre article, on ſe perſuada qu'il n'y avoit point de meilleure voie pour abaiſſer l'inſolence des nobles, que de les ſoumettre au jugement d'un ordre inférieur, dont la jalouſie naturelle ne permettoit pas qu'ils abuſaſſent de leur rang pour continuer leur oppreſſion. Cependant cette grande affaire fut terminée à la fin par un compromis, & l'on porta, du conſentement de tous les ordres, une nouvelle loi, qui attribuoit conjointement le droit de judicature aux ſénateurs & aux chevaliers, dont on devoit (*b*) choiſir annuellement un certain nombre, pour juger toutes ſortes de cauſes avec le préteur.

---

(*a*) Appian. 2, p. 445.

(*b*) Per idem tempus Cotta judicandi munus quod C. Gracchus ereptum ſenatui ad equites, Sylla ab illis ad ſenatum tranſtulerat, æqualiter inter utrumque ordinem partitus eſt. *Vell. Pat.* 2, 32.

Digitized by Google

Mais pour apporter un remède plus infaillible à cette corruption générale qui s'étoit répandue dans tous les ordres, on rétablit auſſi cette année l'élection des cenſeurs, qui avoit été interrompue depuis le gouvernement de Sylla, pendant près de dix-ſept ans. L'ancien uſage étoit de la renouveler à chaque luſtre. Ces magiſtrats étoient chargés de l'entretien de la diſcipline & des (*a*) mœurs, & leur pouvoir s'étendoit juſqu'à punir par quelque note d'infamie, les déſordres & les vices ſcandaleux dans toutes ſortes de rangs. Les cenſeurs élus furent L. Gellius & Cn. Lentulus, tous deux amis de Cicéron, mais plus particulièrement (*b*) le dernier. Après une ſi longue interruption, ils exercèrent leurs droits avec toute la ſéverité qui convenoit au libertinage exceſſif de leur tems. Les ſénateurs mêmes furent ſi peu épargnés, qu'ils en exclurent du corps du ſénat plus de ſoixante-quatre, chargés de différens excès, & la plupart de s'être laiſſé corrompre dans le jugement des (*c*)

(*a*) Tu es præfectus moribus, magiſter veteris diſciplinæ ac ſeveritatis. *Pro Cluent.* 24.

(*b*) Nam mihi cum ambobus eſt amicitia, cum altero vero magnus uſus & ſumma neceſſitudo. *Pro Cluent.* 42.

(*c*) Quos autem duo cenſores, clariſſimi viri, furti & captarum pecuniarum nomine notaverunt; ii non modo in ſenatum redierunt, ſed etiam illarum ipſarum rerum judiciis abſoluti ſunt. *Ibid.* Vid. *Pigh. Annal. ad A. U.* 681.

Digitized by Google

causes publiques. De ce nombre fut C. Antonius, oncle du triumvir, & ses crimes étoient d'avoir pillé les alliés de la république, d'avoir refusé de paroître en justice, & d'avoir engagé une partie de ses biens avant l'âge marqué par la loi (*a*). Il ne laissa point de parvenir dans les tems reglés, aux offices d'édile & de préteur, & d'être élevé, six ans après, au consulat; ce qui confirme cette réflexion de Cicéron, « que les corrections des » censeurs étoient devenues une pure formalité, » dont l'utilité se bornoit à faire rougir (*b*) le cou- » pable ».

De la cause de Verrès, Cicéron passa aux fonctions de l'édilité. Il nous a laissé lui-même une courte peinture de ses devoirs: « On m'a fait édile, » dit-il, & je sais à quoi m'oblige cette commis- » sion. Je me trouve chargé du soin de faire cé- » lébrer avec la plus grande solennité, les fêtes » sacrées de Cerès, de Liber & de Libera. Je dois » rendre la mère Flora favorable à la ville de Rome » par la célébration des jeux publics. Je dois faire » représenter avec toute la dignité & la religion » possible à l'honneur de Jupiter, de Junon &

(*a*) Ascon. in Orat. in Tog. Cand.

(*b*) Censoris judicium nihil fere damnato affert præter ruborem. Itaque quod omnis ea judicatio versatur tantummodo in nomine, animadversio illa ignominia dicta est. *Fragment. è Lib.* 4, *de Repub. ex Nonio.*

Digitized by Google

» de Minerve, ces anciens ſpectacles qui portoient » dans leur origine le nom de romains. Je dois » veiller à la conſervation des ſaints édifices; en- » fin mes ſoins doivent s'étendre (*a*) à toute la » ville », &c.... Le peuple étoit paſſionné pour ces jeux & ces ſpectacles, & les fonds publics qui y étoient deſtinés, ſe reſſentant de la frugalité de l'ancienne république, c'eſt-à-dire, étant fort médiocres, les édiles y ſuppléoient de leur propre bien, & ſe ruinoient ſouvent par cette dépenſe. Il n'y avoit point de partie de l'empire dont on ne tirât tout ce qu'on y connoiſſoit de rare & de curieux pour en augmenter la ſplendeur. Le forum, où ils ſe repréſentoient, étoit orné de portiques qu'on élevoit exprès & qui étoient chargés des plus belles peintures & des plus excellentes ſtatues de l'Italie. Cicéron reproche à Appius d'avoir dépouillé la Grèce & les îles de tous leurs ornemens (*b*) pour ſon édilité; & Verrès avoit fourni à ſes amis Hortenſius & Metellus (*c*) toutes les belles ſtatues qu'il avoit volées dans ſa province.

Les plus grands hommes du ſiècle de Cicéron

---

(*a*) In Verr. 5, 14.

(*b*) Omnia ſigna, tabulas, ornamentorum quod ſuperfuit in fanis & communibus locis, tota è Græcia atque inſulis omnibus, honoris populi rom. cauſa deportavit. *Pro Dom. ad Pontif.* 43.

(*c*) Aſcon.

Digitized by Google

s'étoient distingués dans cette magistrature par une dépense & une magnificence extraordinaires; Lucullus, Scaurus, Lentulus, Hortensius (*a*) & C. Antonius, qui, tout nouvellement exclus qu'il étoit du sénat, avoit amusé la ville dans la même année par des jeux de théâtre, où les scènes étoient revêtues de feuilles d'argent, exemple (*b*) qu'on vit imiter ensuite à Muræna. Mais Jules-César surpassa tous ceux (*c*) qui l'avoient précédé. « Dans » les spectacles qu'il donna pour les funérailles » de son père, toutes les décorations du théâtre » furent d'argent massif, de sorte qu'on vit pour » la première fois les bêtes farouches marcher sur » ce précieux métal ». L'excès de sa dépense étoit proportionné à son ambition, car les autres n'aspiroient qu'au consulat, & l'objet de César étoit

(*a*) De Offic. 2, 16.

(*b*) Ego qui trinos ludos ædilis feceram, tamen Antonii ludis commovebar. Tibi, qui casu nullos feceras, nihil hujus istam ipsam, quam tu irrides, argenteam scenam adversatam putas? *Pro Muræn.* 20. Mox quod etiam in municipiis imitantur, C. Antonius ludos scena argentea fecit; item L. Muræna. *Plin. Hist. nat.* 33, 3.

(*c*) Cæsar qui postea dictator fuit primus, in ædilitate munere patris funebri omni apparatu arenæ argenteo usus est, feraque argenteis vasis incedere tum primum visum. *Ibid.*

Digitized by Google

l'empire. Cicéron prit un tempérament. Il obſerva la règle qu'il preſcrivit enſuite à ſon fils, de faire la dépenſe (*a*) qui convenoit à ſa ſituation, en évitant également de nuire à ſon caractère par une épargne ſordide, ou à ſa fortune par une frivole oſtentation de magnificence. L'un, diſoit-il, ôte le pouvoir de bien faire, en rendant un homme odieux; & l'autre, en le réduiſant à la pauvreté, l'expoſe à la tentation de ſe livrer au mal. Ainſi Mamercus perdit le conſulat, pour s'être diſpenſé d'être édile par des (*b*) vues d'économie; & Céſar, par ſes dépenſes exceſſives, ſe mit dans la néceſſité de ruiner ſa patrie pour réparer ſa propre ruine.

Quoique les eſpérances de Cicéron portaſſent ſur un fondement plus ſolide, qui étoit l'affection de ſes concitoyens & la reconnoiſſance dont ils ſe croyoient redevables à ſes ſervices, il crut devoir ſe conformer à l'uſage & au goût de la ville. Ses trois ſpectacles plurent au peuple; & la dépenſe qu'il y fit lui parut légère à lui-même, en la comparant à l'honneur qu'il (*c*) en recueillit. Les Siciliens lui donnèrent des preuves de leur recon-

(*a*) Quare ſi poſtulatur à populo, faciendum eſt, modo pro facultatibus; nos ipſi ut fecimus. *De Offic.* 2, 17.

(*b*) Ibid.

(*c*) Nam pro amplitudine honorum, quos cunctis ſuffragiis adepti ſumus, ſane exiguus ſumtus ædilitatis fuit. *Ibid.*

Digitized by Google

noiſſance pendant ſon édilité en lui fourniſſant toutes les proviſions qu'on pouvoit tirer de leur île, pour ſa table & pour les fêtes publiques dont il ne pouvoit ſe diſpenſer dans ſa magiſtrature. Mais loin de tirer avantage de cette libéralité, il employa tous leurs préſens au ſoulagement des pauvres, & ce ſecours répandu extraordinairement dans la ville, ſervit à faire baiſſer le prix des (*a*) vivres aux marchés.

Hortenſius étoit un des conſuls de cette année; mais il n'arriva rien de plus mémorable ſous ſon gouvernement que la conſécration du capitole par Q. Luctatius Catulus. Ce fameux édifice avoit été conſumé par le feu pendant la dictature de Sylla, qui entreprit de le rétablir; & ſa mort l'ayant empêché de voir la fin de l'ouvrage, il s'étoit plaint dans ſa dernière maladie que cette (*b*) ſatisfaction eût manqué au bonheur de ſa vie. L'honneur d'y mettre la dernière main tomba au conſul Catulus, qui le dédia avec une pompe fort éclatante, & qui fit graver ſon nom (*c*) ſur le frontiſpice. On lui

(*a*) Plutarq. *Vie de Cicéron.*

(*b*) Hoc tamen felicitati ſuæ defuiſſe confeſſus eſt, quod capitolium non dedicarit. *Plin. Hiſt. nat.* 7, 43. Curam victor Sylla ſuſcepit, neque tamen dedicavit: hoc unum felicitati negatum. *Tacit. Hiſt.* 3, 72.

(*c*) L'inſcription ſuivante fut trouvée dans les ruines du capitole, & l'on ſuppoſe que c'eſt la même qui fut placée

attribue, à l'occaſion de cette fête, l'invention d'une ſorte de luxe qui étoit encore inconnu à Rome. Il fit couvrir le lieu (*a*) où le peuple étoit aſſis, d'un voile de pourpre, pour le garantir des injures de l'air. Il fit dorer les tuiles du capitole, qui étoient de cuivre. Ainſi, ſuivant le ſort de tous les anciens édifices, ce temple célèbre ſe re-

---

par Catulus, & qui ſubſiſtoit encore, au rapport de Tacite, du tems de Vitellius.

Q. LUTATIUS Q. F.
Q. N. CATULUS COS.
SUBSTRUCTIONEM ET TABULARIUM EX S. C.
FACIUNDUM CURAV.

(*a*) Quod primus omnium invenit Q. Catulus, cum capitolium dicaret. *Plin.* 19, 1. Cùm ſua ætas varie de Catulo exiſtimaverit, quod regulas æreas capitolii inauraſſet primus. *Ibid.* Quoique Pline attribue l'invention des voiles de poupre à Catulus, Lucrèce, dont pluſieurs rapportent la mort à cette année, ou qui, ſuivant d'autres, mourut ſeize ans après, parle de cet uſage comme d'une choſe fort commune aux théâtres. Jules-Céſar en couvrit tout le *forum*, & les derniers empereurs en couvrirent les plus grands amphithéâtres. *Dio. Lib.* 43.

« Carbaſus ut quondam magnis intenta theatris.
*Lib.* 6, 108.

» Et vulgo faciunt id lutea ruſſaque vota,
» Et ferrugina, cum magnis intenta theatris,
» Per malos volgata trabeſque trementia flutant.
*Lib.* 4, 73.

Digitized by Google

leva plus riche & plus pompeux de ſes ruines; ce qui donna lieu à Cicéron, dans le procès de Verrès, d'adreſſer un compliment particulier à Catulus, qui étoit au nombre des juges. Verrès ayant enlevé au roi Antiochus le riche candelabre que ce prince deſtinoit au capitole, Cicéron, après avoir chargé le coupable, en prit occaſion d'ajouter : « C'eſt à vous que je m'adreſſe, Catulus; » car je parle de votre noble & magnifique mo- » nument. J'attens ici de vous, non-ſeulement » la ſévérité d'un juge, mais toute l'animoſité » d'un accuſateur. Votre honneur eſt inſéparable » de celui de ce temple, & par la faveur du ſénat » & du peuple romain, votre nom paſſera comme » lui à la poſtérité. C'eſt donc pour vous un de- » voir, de prendre ſoin que le capitole ſoit plus » richement orné que jamais, comme vous avez » eu celui de le faire rétablir avec une nouvelle » ſplendeur. Il faut qu'on s'apperçoive que ce n'eſt » pas pour détruire le temple de Jupiter que le » feu eſt deſcendu du ciel, mais pour nous en de- » mander un (*a*) plus magnifique & plus brillant » que le premier ».

On place dans le cours de cette année la défenſe de Fonteius & de Cæcina par Cicéron. Fonteius avoit été pendant trois ans préteur de

(*a*) In Verr. 4, 31.

la

la Gaule Narbonnoiſe. Il fut accuſé par les peuples de ſa province & par Indicomare, l'un de leurs princes, d'avoir exercé beaucoup d'injuſtices & d'exactions dans ſon gouvernement, à l'égard ſur-tout de leurs vins, ſur leſquels on le chargeoit d'avoir impoſé une taxe arbitraire. Cette cauſe fut plaidée dans deux audiences; mais il ne nous reſte qu'une des deux harangues de Cicéron, & ſi imparfaite, qu'il eſt difficile d'en connoître le mérite & le ſuccès. Cicéron confeſſe que l'accuſation qui regarde les vins eſt fort grave ſi elle eſt juſte; & la méthode qu'il ſuit dans ſa défenſe fait ſoupçonner que Fonteius n'étoit pas injuſtement chargé, puiſqu'il emploie (*a*) tout ſon art à exciter la haine contre les accuſateurs, & la compaſſion en faveur de l'accuſé. Car pour ruiner le crédit des témoins, il repréſente toute leur nation, « comme un peuple livré à l'ivro-» gnerie, impie, de mauvaiſe foi, naturellement » ennemi de toute religion, ſans reſpect pour la » ſainteté des ſermens, & ſouillant les autels de » leurs dieux par des ſacrifices humains. Quelle » droiture, dit-il, quelle piété attendrez-vous de » ceux qui croyent devoir appaiſer (*b*) les dieux » par la cruauté & par l'effuſion du ſang des » hommes » ! Enfin, pour exciter la pitié des

(*a*) Pro Fonteio, 5. (*b*) Ibid. 10.

juges, il fait valoir avec toute la force de l'éloquence, l'interceſſion & les larmes de la ſœur de Fonteius, qui étoit une des veſtales, & qui aſſiſtoit à l'audience. Il oppoſe à l'impiété & à la barbarie des gaulois, la piété & les prières d'une ſi reſpectable ſuppliante. Il avertit les juges du danger auquel ils s'expoſeroient, en rejetant les inſtances d'une femme, dont, ſi le ciel rejetoit les prières, il ne reſteroit pour (*a*) eux-mêmes aucune eſpérance de ſalut, &c. La cauſe de Cæcina regardoit un droit de ſucceſſion, qui dépendoit d'un point fort (*b*) ſubtil de la loi. L'orateur y fait éclater ſes lumières, & montre que ſes emplois & ſon caractère public ne lui faiſoient rien perdre de ſon zèle pour les exercices du barreau.

A la fin de ſon édilité la mort lui enleva ſon couſin, Lucius Cicéron, qui l'avoit accompagné dans ſon voyage de Sicile. Il déplore cette perte avec les marques d'une tendre affection dans une de ſes lettres à Atticus :

« Comme vous me connoiſſez mieux que perſonne, vous jugerez aiſément combien j'ai été » touché de la mort de L. Cicéron, mon cou-

(*a*) Ibid. 17.

(*b*) Tota mihi cauſa pro Cæcina de verbis interdicti fuit; res involutas definiendo explicavimus. *Orat.* 29.

Digitized by Google

» ſin (*a*), qui étoit d'un ſi grand ſecours &
» pour mes affaires particulières, & pour mes
» fonctions publiques. Je trouvois avec lui toute
» la douceur que l'on goûte dans le com-
» merce d'un homme poli & d'un honnête hom-
» me. Je ſuis donc perſuadé que prenant part à tout
» ce qui me regarde, vous ſerez ſenſible à cette
» perte, qui d'ailleurs nous eſt commune; car
» vous perdez un allié plein de mérite, très-offi-
» cieux, & qui avoit pris de l'amitié pour vous,
» autant de lui-même que ſur ce qu'il m'avoit
» entendu dire à votre avantage ».

Il fut d'autant plus ſenſible à la mort de Lucius, qu'il ſentoit le beſoin d'un ſecours auſſi puiſſant que le ſien, dans des circonſtances où il penſoit à la préture. Il ſe mit au rang des candidats, après l'intervalle ordinaire de deux (*b*) ans, qui s'étoient écoulés depuis ſon édilité. Mais la

(*a*) Ad Attic. 1, 5. C'eſt la première dans la traduction de M. l'abbé de Mongault, que j'ai adoptée avec les deux remarques ſuivantes: 1°. Il y a dans le texte *Fratris noſtri;* mais ce mot ſignifie ſouvent couſin germain, parce que l'on ſous-entend *Patruelis*. Cicéron dit ailleurs de ce même couſin, *frater noſter*, *cognatione patruelis*, *amore germanus*. *Hiſt. de fin.* 2°. Par fonctions publiques, il faut entendre ici celles du barreau, car Cicéron prend preſque toujours dans ce ſens le mot *forenſis*.

(*b*) Ut ſi ædilis fuiſſes, poſt biennium tuus annus eſſet. *Ep. fam.* 10, 22.

ville étoit cette année dans une agitation qui fit craindre de voir toutes les élections ſuſpendues. Il s'agiſſoit de pluſieurs loix, auxquelles le ſénat s'oppoſoit avec la dernière chaleur. La première propoſée en faveur de Pompée par A. Gabinius, un des tribuns, comme une marque de ſa reconnoiſſance & de celle de ſes collégues pour l'autorité qu'il leur avoit fait reſtituer, tendoit à lui procurer un pouvoir ſans bornes ſur toutes les côtes de la Méditerranée, ſous le prétexte d'une commiſſion pour réprimer (*a*) les pirates qui infeſtoient continuellement cette mer, à la honte de l'empire & à la ruine ſenſible du commerce. En effet, leur audace & leurs forces avoient été juſqu'à faire priſonniers pluſieurs magiſtrats & quelques ambaſſadeurs romains. Ils avoient eu la témérité de faire diverſes (*b*) deſcentes dans l'Italie

(*a*) Quis navigavit qui non ſe aut mortis aut ſervitutis periculo committeret, cum aut hieme aut referto prædonum mari navigaret? *Pro Leg. Man.* 11.

(*b*) Quid, ad nos cum ab exteris nationibus venirent, captos querat, cum legati populi romani redempti ſint? Mercatoribus tutum mare non fuiſſe dicam, cum duodecim ſecures in poteſtatem prædonum pervenerint?..... Quid ego oſtienſe incommodum, atque illam labem & ignominiam reip. querar, cum prope inſpectantibus vobis, claſſis ea cui conſul populi romani propoſitus eſſet, à prædonibus capta atque oppreſſa eſt? *Ibid.* 12.

Digitized by Google

même, & celle de brûler les navires de Rome jusques dans le port d'Ostie. Cependant une autorité d'une si grande étendue, un pouvoir si contraire aux loix, effraya Hortensius, Catulus & tous les autres chefs du sénat. Entre les mains d'un seul particulier, ils le crurent dangereux pour la liberté publique. « Ces faveurs extraor-» dinaires, disoient-ils, avoient été la cause de » toutes les misères où la république avoit été » plongée par les proscriptions de Marius & de » Sylla. Une succession perpétuelle d'emplois & » de commandemens les avoit rendus trop grands » pour regarder les loix comme un frein. Quoi-» qu'on ne dût point appréhender les mêmes » excès de Pompée, la chose n'en étoit pas moins » pernicieuse en elle-même, ni moins contraire » à la constitution de Rome. L'égalité d'une dé-» mocratie demandoit que les honneurs publics » fussent partagés entre ceux qui méritoient de » les obtenir : c'étoit le seul moyen de les exci-» ter à s'en rendre dignes, & d'avoir toujours » dans la ville un nombre de commandans sages » & expérimentés ; & s'il ne s'y trouvoit alors, » comme quelques-uns osoient le dire, que le » seul Pompée qui fût capable de commander, » c'étoit précisément parce qu'on ne vouloit point » d'autre commandant que lui ». Tous les amis

de Lucullus (*a*) marquèrent une chaleur particulière dans cette oppoſition. Ils appréhendoient que la nouvelle commiſſion de Pompée ne lui donnât trop de pouvoir dans l'Aſie, dont Lucullus étoit gouverneur, & des droits à la conduite de la guerre contre Mithridates; de ſorte que Gabinius, pour faire tourner de ce côté-là les clameurs du peuple, fit peindre ſur un étendart le plan d'un magnifique palais que Lucullus faiſoit bâtir, & le fit porter par toutes les rues, en répandant ſourdement que ces magnifiques édifices (*b*) ne ſe faiſoient qu'aux dépens de la république.

Catulus, dans un diſcours qu'il fit au peuple contre la nouvelle loi, propoſa cette queſtion : « Si » tous les intérêts publics doivent être confiés au » ſeul Pompée, quelle eſpérance reſtera-t-il, ſup» poſé (*c*) qu'on le perde par quelqu'accident ?

(*a*) Dio. liv. 36, p. 13.

(*b*) Tugurium, ut jam videtur eſſe illa villa, quam ipſe tribunus plebis pictam olim in concionibus explicabat, quo fortiſſimum ac ſummum civem in invidiam vocaret. *Pro Sext.* 43.

(*c*) Qui cum ex vobis quæreret ſi in uno Cn. Pompeio omnia poneretis, ſi quid eo factum eſſet, in quo ſpem eſſetis habituri? cepit magnum ſuæ virtutis fructum, cum omnes prope una voce in eo ipſo vos ſpem habituros eſſe dixiſtis. *Pro Leg. Man.* 20.

Digitized by Google

» Catulus reçut, dit Cicéron, la récompense de » ses vertus, car toute l'assemblée lui répondit » d'une seule voix, que les espérances publiques » reposeroient alors sur lui ». Pompée qui excelloit naturellement dans l'art de dissimuler, affecta lui-même de l'indifférence, & même du dégoût pour son emploi. Il conjura le peuple d'en charger un autre, & de lui accorder, après tant de fatigues qu'il avoit essuyées pour le service public, la liberté de vaquer à ses affaires domestiques, au lieu de l'exposer au trouble & à la haine (*a*) qui le suivroient infailliblement dans sa nouvelle commission. Mais cette apparence de refus donna occasion à ses amis de relever plus hautement sa modestie & son intégrité. Enfin sur cette nouvelle raison, que peu d'années auparavant on avoit fait une exception à la loi (*b*) en faveur de M. Antonius, qui lui étoit fort inférieur en crédit & en mérite, il l'emporta contre l'autorité réunie de toute la magistrature, par une espèce d'emportement de l'inclination & de la faveur du peuple. Et ce qui prouve encore mieux son ascendant, c'est que malgré la rareté extraordinaire des vivres & la cherté dont ils étoient alors,

(*a*) Dio. liv. 36, p. 11.

(*b*) Sed idem hoc ante biennium in M. Antonii prætura decretum. *Vell. Paterc.* 2, 31.



Digitized by Google

la confiance qu'on avoit à ſon nom en fit baiſſer auſſitôt (*a*) le prix dans tous les marchés. Mais ſi le ſénat ne put empêcher que la loi ne paſsât malgré lui, il ſe vengea de Gabinius en ne permettant point qu'il fût choiſi lieutenant de Pompée, ce qu'il déſiroit ardemment (*b*) & que Pompée même ſollicita pour lui. Il y a beaucoup d'apparence que Pompée trouva quelqu'autre moyen de le récompenſer, puiſque Cicéron remarque « qu'il étoit alors ſi pauvre & ſi abſolument » ruiné, que s'il n'eut pas fait paſſer ſa loi, il (*c*) » n'auroit point eu d'autre reſſource que de ſe » faire lui-même corſaire ». On donna à Pompée pour cette expédition une flotte de cinq cens voiles, & vingt-quatre lieutenans choiſis d'entre (*d*) les ſénateurs. Il fit un uſage ſi heureux de ſon pouvoir, qu'en moins de cinquante jours

(*a*) Quo die à vobis maritimo bello præpoſitus eſt imperator, tanta repente vilitas annonæ ex ſumma inopia & caritate rei frumentariæ conſecuta eſt, unius hominis ſpe & nomine, quantum vix ex ſumma ubertate agrorum diuturna pax efficere potuiſſet. *Pro Leg. Man.* 15.

(*b*) Ne legaretur A. Gabinius Cn. Pompeio expetenti ac poſtulanti. *Ibid.* 29.

(*c*) Niſi rogationem de piratico bello tuliſſet, profectò egeſtate ac improbitate coactus piraticam ipſe feciſſet. *Poſt red. in Senat.* 3.

(*d*) Plutarq. *Vie de Pompée.*

Digitized by Google

il chaſſa les pirates de toutes leurs retraites, & dans (*a*) l'eſpace de quatre mois il termina entièrement la guerre.

Le tribun L. Othon publia une ſeconde loi, qui aſſignoit à l'ordre équeſtre des places particulières aux théâtres. Les chevaliers romains ayant été mêlés juſqu'alors avec le peuple, on marquoit pour eux par cette loi douze bancs, près de ceux des ſénateurs; & c'étoit, ſuivant les termes (*b*) de Cicéron, pourvoir autant à leur plaiſir qu'à leur dignité. La même diſtinction n'avoit été accordée au ſénat que depuis un ſiècle, ſous le conſulat de Scipion l'afriquain; « ce qui avoit déplu au peuple, dit Tite-Live, » & n'avoit pas manqué, comme toutes les in» novations, de produire beaucoup de débats & » de murmures; car les plus ſages étoient per» ſuadés que dans un état libre toutes ces eſpèces » de diſtinctions ſont dangereuſes, & Scipion

(*a*) Ipſe autem ut à Brunduſio profectus eſt, undequinquageſimo die totam ad imperium populi romani Ciliciam adjunxit. Ita tantum bellum Cn. Pompeius extrema hieme apparavit, ineunte vere ſuſcepit, media æſtate confecit. *Pro Leg. Man.* 12.

(*b*) L. Otho vir fortis, meus neceſſarius, equeſtri ordini reſtituit non ſolum dignitatem, ſed etiam voluptatem. *Pro Mar.* 19.

Digitized by Google

» même (*a*) en marqua du repentir dans la ſuite ».
La loi d'Othon fut ſans doute encore plus offenſante pour le peuple, qui ſe voyoit reculé plus loin du lieu des ſpectacles, c'eſt-à-dire, de l'eſpèce d'amuſement pour lequel il avoit le plus de paſſion. Elle paſſa néanmoins par l'autorité d'un ſeul tribun, & les auteurs claſſiques en parlent ſouvent comme d'un acte des plus éclatans (*b*) & des plus mémorables de ce tems-là.

Un autre tribun, nommé C. Cornelius, propoſa une loi beaucoup plus grave, pour arrêter par des peines rigoureuſes les brigues qui étoient en uſage dans les élections. Cette ſévérité choqua les ſénateurs, juſqu'à les porter à des oppoſitions violentes, qui répandirent beaucoup de déſordre dans la ville. Toutes les affaires en furent inter-

---

(*a*) P. Africanus ille ſuperior, ut dicitur, non ſolum à ſapientiſſimis hominibus qui tum erant, verum etiam à ſeipſo ſæpè accuſatus eſt, quod cum conſul eſſet, paſſus eſſet tum primum à populari conſeſſu ſenatoria ſubſellia ſeparari. *Pro Cornel.* 1. *Fragm. ex Aſcon. l.* 1, 34, 54.

(*b*) Ea res avertit vulgi animum, & favorem Scipionis vehementer quaſſavit. *Val. Max.* 2, 4.

Sedilibuſque magnus in primis eques
Othone contempto ſedet. *Horat. Ep.* 4, 13.
Sit libitum vano qui nos contemſit Othoni.
*Juven.* 3, 19.

Digitized by Google

rompues, l'élection des magistrats suspendue, & les consuls forcés de prendre une garde. Enfin l'on appaisa le trouble en modérant la rigueur des peines par une autre loi que les consuls proposèrent, & qui ayant été acceptée de Cornelius, reçut la forme ordinaire sous le titre de loi *Calpurnia* (*a*) du nom de C. Calpurnius Pison, l'un des consuls. Cicéron n'en parle pas moins comme d'une loi (*b*) fort rigoureuse; car outre une amende pécuniaire, elle rendoit les criminels incapables de posséder aucun office public, & d'avoir rang au sénat. Ce Cornelius, quoique fier & emporté, avoit les qualités d'un honnête homme. Il entreprit d'établir par une autre loi, « que personne » ne pourroit être dispensé des loix communes, » excepté par l'autorité du peuple ». Quoique ce fût un article de l'ancienne constitution, le sénat s'étoit permis là-dessus des exceptions d'autant plus pernicieuses, qu'elles avoient été quelquefois clandestines. Aussi n'épargna-t-il rien pour se conserver la possession de ce privilège, jusqu'à gagner un autre tribun pour empêcher la publication de la nouvelle loi; mais Cornelius prit le livre de la main du crieur public, & publia la loi lui-même.

(*a*) Dio. 36, 18.

(*b*) Erat enim severissime scripta Calpurnia, *Pro Murœn.* 23.

Digitized by Google

Cette action étoit irrégulière, & fut condamnée comme une infraction du droit des tribuns; de sorte que Cornelius fut forcé de composer encore avec le sénat, & de modérer la rigueur de sa loi en établissant seulement que les sénateurs ne pourroient porter aucun décret de dispense (*a*), s'ils n'étoient du moins au nombre de deux cens. Cicéron tira un avantage singulier de tant de troubles, qui avoient fait suspendre deux fois les élections. Dans les trois assemblées dont les deux premières s'étoient séparées sans en avoir rien conclu, il (*b*) fut déclaré chaque fois premier préteur; témoignage extrêmement glorieux de l'affection que le peuple lui portoit.

Le préteur étoit le magistrat dont la dignité suivoit immédiatement celle des consuls. Dans l'origine, il avoit été créé pour leur servir d'aide ou de collégue dans l'administration de la justice, ou pour suppléer à cette fonction pendant leur absence. Mais les affaires de la république ayant augmenté avec l'étendue de sa domination, le nombre des préteurs étoit monté d'un jusqu'à huit. Ils étoient élus, non comme les magistrats infé-

(*a*) Ascon. Argum. pro Cornelio.

(*b*) Nam cum propter dilationem comitiorum ter prætor primus centuriis cunctis renunciatus sum. *Pro Leg. Manil.* 1.

Digitized by Google

rieurs, par les voix du peuple dans chaque tribu; mais dans leurs centuries, comme les conſuls & les cenſeurs. Suivant la première de ces deux méthodes, la majorité des voix déterminoit le ſuffrage de chaque tribu, & la majorité des tribus déterminoit l'élection, ce qui donnoit au moindre citoyen comme au plus puiſſant, la liberté de donner ſa voix. Mais ſuivant l'autre méthode, la balance du pouvoir étoit entre les mains des plus puiſſans, par une ſage diſpoſition de Servius Tullius, un de leurs premiers rois, qui avoit diviſé tout le corps des citoyens en cent quatre-vingt-dix tribus, ſuivant le *cenſus* ou l'évaluation de leurs biens, & qui avoit réduit ces centuries en ſix claſſes ſuivant la même règle, ayant accordé à la première ou à la plus riche de ces (*a*) claſſes, quatre-vingt-ſept centuries, qui faiſoient la majorité ſur tout le nombre; de ſorte que ſi les centuries de la première claſſe s'accordoient, l'affaire étoit conclue, & le reſte des voix devenoit inutile.

La fonction particulière des préteurs étoit de préſider au jugement de toutes ſortes de cauſes,

(*a*) C'eſt de cette diviſion de claſſes qu'eſt venu le nom de claſſique qu'on donne aux anciens auteurs du premier rang, car il ſignifioit autrefois des perſonnes de la première claſſe. Tout le reſte étoit *infra claſſem. Aul. Gell.* 7. 13.

Digitized by Google

mais ſpécialement des cauſes criminelles, & leurs différentes juriſdictions (*a*) dépendoient du ſort. Il arriva plus d'une fois à Cicéron de juger des cauſes d'extorſion & de rapine, intentées (*b*) contre des magiſtrats & des gouverneurs de province, dans leſquelles (*c*) il rapporte lui-même qu'il fit ſucceſſivement le rôle d'accuſateur, de juge & de préteur. Sa réputation d'intégrité reçut un nouvel éclat dans cet office, par la condamnation de Licinius Macer, homme prétorien, d'une éloquence diſtinguée, qui auroit fait une figure conſidérable au barreau, ſi ſes talens n'euſſent été ſouillés par l'infamie (*d*) de ſa conduite. Plutarque rapporte, « que dans la confiance que Licinius avoit à ſon propre crédit, & à la protection de Craſſus, il ſe croyoit ſi ſûr d'être abſous, que ſans attendre ſa ſentence, il ſe rendit chez lui pour s'habiller; & comme ſi le jugement lui eût été favorable, il revint à la cour en robe blanche. Mais ayant rencontré Craſſus, de qui il apprit qu'il venoit d'être condamné, il fut ſi frappé d'étonnement qu'il

(*a*) In Verr. 1, 8.

(*b*) Poſtulatur apud me prætorem, primum de pecuniis repetundis. *Pro Cornel.* 1, *fragm.*

(*c*) Accuſavi de pecuniis repetundis, judex ſedi, prætor quæſivi, &c. *Pro Rabir.* 4.

(*d*) Brut. 332.

Digitized by Google

» fut obligé de ſe faire porter au lit, où il mou-
» rut preſqu'auſſi-tôt ». D'autres écrivains racon-
tent différemment cette hiſtoire. « Macer, diſent-
» ils, étoit préſent à l'audience, pour attendre
» le jugement de ſon procès. Mais remarquant que
» Cicéron alloit prononcer contre lui, il lui fit
» dire qu'il étoit mort; & ſe coupant en effet
» l'haleine avec un mouchoir, il expira ſur le
» champ. Cicéron n'ayant point procédé à la
» ſentence, le bien de Macer fut conſervé fort
» heureuſement à ſon fils (*a*) Licinius Calvus,
» qui devint enſuite un orateur du premier mé-
» rite ». Cependant nous apprenons de Cicéron
même, « qu'ayant examiné (*b*) Macer avec beau-
» coup de candeur & d'équité, il porta contre lui ſa
» ſentence, qui fut univerſellement approuvée du
» peuple, & qui lui rapporta plus d'utilité &
» d'honneur qu'il n'en pouvoit eſpérer, dit-il, de
» l'amitié & du crédit de Macer, s'il l'eut dé-
» chargé de l'accuſation ».

Manilius, un des nouveaux tribuns, n'eut pas

---

(*a*) Plutarq. *Vie de Cicéron. Val. Max.* 9, 12.

(*b*) Nos incredibili ac ſingulari populi voluntate de C. Macro tranſegimus; qui cum æqui fuiſſemus, tamen multo majorem fructum ex populi exiſtimatione, illo damnato, cepimus, quàm ex ipſius, ſi abſolutus eſſet, gratia cepiſſemus. *Ad Attic.* 1, 4.

Digitized by Google

plutôt pris poſſeſſion de ſon emploi, qu'il fit renaître les troubles par la publication d'une loi, qui donnoit aux affranchis le droit de ſuffrage dans leurs tribus. Le ſcandale fut ſi éclatant, & l'oppoſition du ſénat ſi vigoureuſe, qu'il fut obligé de renoncer à ſon entrepriſe; mais les tribuns étant toujours une race venale (*a*) & comme le jouet des gens riches & puiſſans, il s'efforça pour rétablir ſon crédit auprès du peuple, & s'inſinuer dans la faveur de Pompée, de faire goûter une ſeconde loi, par laquelle Pompée qui achevoit d'exterminer les pirates en Cilicie, devoit joindre à ſa commiſſion le gouvernement de l'Aſie, avec le commandement de la guerre contre Mithridates, & celui (*b*) de toutes les armées romaines qui étoient dans cette partie de l'empire. Il y avoit huit ans que Lucullus étoit chargé de cette guerre, & ſes exploits continuels lui avoient fait une réputation de courage & de conduite qui n'étoit inférieure à celle d'aucun général. Il avoit chaſſé Mithridates de ſon

(*a*) Semper venalis, & alienæ miniſter potentiæ, legem tulit ut bellum mithridaticum per Cn. Pompeium adminiſtraretur. *Vell. Paterc.* 2, 33.

(*b*) Poſt exercitu L. Luculli ſollicitato per nefandum ſcelus, fugit illinc. *De Aruſp. Reſp.* 20. Plutarq. *Vie de Lucullus.*

royaume

Digitized by Google

royaume de Pont, après l'avoir vaincu dans plusieurs batailles, malgré le secours de Tigranes, le plus puissant prince de l'Asie ; mais son armée fatiguée par des mouvemens continuels, & débauchée par des officiers factieux, entre lesquels le jeune Clodius son beau-frère (*a*) affectoit de se distinguer, commençoit à souffrir impatiemment la discipline, & demandoit ouvertement d'être congédiée. Ce mécontentement fut encore augmenté par la défaite de Triarius un de ses lieutenans, qui dans un engagement téméraire avec Mitrhidates, perdit son camp & ses meilleures troupes ; de sorte que sur la nouvelle que Glabrion, consul de l'année précédente, étoit nommé pour lui succéder, & devoit arriver incessamment en Asie, toute l'armée se mutina jusqu'à refuser de le suivre, en déclarant qu'elle ne se croyoit plus engagée au service public. Mais Glabrion, dégoûté du commandement par le bruit de ce désordre, s'arrêta dans la Bithinie, sans (*b*) vouloir exposer son autorité à la licence d'une armée rebelle.

Cet esprit de sédition, répandu dans les troupes de Lucullus, & le risque de cette autorité que Glabrion étoit peu capable de soutenir, furent un prétexte raisonnable à Manilius pour

(*a*) Pro Leg. Manil. 2, 9. (*b*) Plut. ibid. Dio. 36, 7.

propoſer ſa loi. Les avantages que Pompée avoit remportés ſur les pirates, & celui qu'il avoit de ſe trouver ſur les lieux, étoient un motif encore plus plauſible. Auſſi les diſputes, qui furent extrêmement vives, & l'oppoſition de la plus ſaine & de la plus nombreuſe partie du ſénat, ne l'empêchèrent-elles point de faire confirmer ſa loi par le peuple. Cicéron le ſeconda de toute ſon éloquence, dans un diſcours prononcé ſur la tribune aux harangues, où il montoit dans cette occaſion pour la première fois. En y déployant le caractère de Pompée, il y peint avec toute la force & toutes les beautés de l'art, le modèle d'un général conſommé. Il étoit alors au milieu de la carrière de ſa fortune, & comme à la vue du conſulat, qui lui paroiſſoit le terme de ſon ambition. Cette réflexion, qui ne pouvoit échapper à perſonne, le fit ſoupçonner de n'avoir penſé qu'à ſon avancement dans les louanges qu'il avoit prodiguées à Pompée. Mais les raiſons qu'on a lues juſqu'ici, & la modeſtie qui faiſoit le caractère de Pompée, joint à la ſupériorité de ſa réputation dans l'art militaire, pouvoient perſuader à un citoyen raiſonnable qu'il étoit non-ſeulement utile, mais néceſſaire dans les circonſtances, de lui abandonner le ſoin d'une guerre qu'il étoit ſeul capable de finir, avec une étendue de pouvoir qui ne pouvoit guère être confiée qu'à

Digitized by Google

lui. C'eſt ce qu'il aſſure ſolennellement dans la péroraiſon de cette harangue : « J'appelle à té-
» moins les dieux, dit-il, particulièrement ceux
» qui préſident à ce temple, & qui ont l'inſpec-
» tion des eſprits humains à qui l'adminiſtration
» des affaires publiques eſt confiée, que je ne
» parle ici ni pour ſatisfaire aux déſirs de per-
» ſonne, ni pour gagner la faveur de Pompée,
» ni pour me procurer de la part des grands,
» ou du ſecours dans les dangers, ou de la pro-
» tection dans la recherche des honneurs : car
» pour ce qui regarde les dangers, je n'ai pas
» beſoin d'autre ſecours que ma fermeté & mon
» innocence ; & quant aux honneurs, je me pro-
» mets de les obtenir, non de la protection d'un
» particulier, ni du rang que j'occupe, mais de
» la perſévérance de mon travail & de la conti-
» nuation de votre faveur. Tout ce que j'ai donc
» apporté de ſoin & de zèle à cette cauſe, n'a
» été, je vous aſſure, que pour le bien de la répu-
» blique ; & loin de m'être propoſé quelque
» vue d'intérêt propre, j'ai penſé que j'allois me
» faire une multitude d'ennemis ſecrets ou décla-
» rés. Mais ce qui ne peut tourner à mon avan-
» tage deviendra peut-être de quelqu'utilité pour
» vous ; car après tant de faveurs dont vous m'a-
» vez comblé, après l'honneur que vous m'avez
» fait de m'élever au rang où je ſuis, je me ſuis



Digitized by Google

» fait une loi, chers concitoyens, de préférer » l'exécution de vos désirs, la dignité de cette » république (*a*) & la sûreté des provinces, à » tous les intérêts & à tous les biens qui ne tou- » chent que moi ».

Jules César ne fut pas un des moins ardens à soutenir l'établissement de cette loi ; mais ses motifs n'étoient ni l'amour de la république, ni son affection pour Pompée. Il pensoit à se rendre agréable au peuple, dont il prévoyoit que la faveur lui seroit plus utile que celle du sénat, & à susciter contre Pompée une nouvelle envie, dont les circonstances pouvoient l'exposer tôt ou tard à ressentir les effets. Mais sa principale vue étoit d'augmenter son crédit auprès du peuple, pour en faire quelque jour l'usage (*b*) qui lui conviendroit, de quelque manière que Pompée tirât parti du sien. En effet, tel est l'effet ordinaire de l'infraction des loix. La confiance qu'on prend au mérite & à l'habileté d'un particulier n'étant plus modérée par ce frein, on ne manque point, dans les occasions pressantes, de le revêtir d'un pouvoir extraordinaire pour la défense & l'avantage de la société : & quoique cet aveugle abandon soit quelquefois utile ou nécessaire, l'exemple n'en est pas moins dangereux; parce

(*a*) Pro Leg. Manil. 24. (*b*) Dio. liv. 36, 21.

Digitized by Google

qu'il fournit un prétexte aux ambitieux mal-intentionnés, pour aſpirer dans d'autres tems aux prérogatives qu'on s'eſt cru obligé d'accorder à des citoyens vertueux, & que le même pouvoir qui ſauve la patrie dans les mains d'un honnête homme, la conduit à ſa perte dans celles d'un ſcélérat.

Quoique les fonctions de la préture & le ſoin des affaires publiques laiſſaſſent à Cicéron peu de momens libres, il en trouvoit toujours pour exercer ſa profeſſion d'avocat, & ne ſe bornant point à juger les cauſes qui ſe préſentoient à ſon propre tribunal, il plaidoit quelquefois à celui des autres préteurs. Il entreprit dans cet intervalle la défenſe de Cluentius, chevalier romain d'une naiſſance illuſtre & d'une fortune conſidérable, accuſé devant le préteur Q. Naſo, d'avoir empoiſonné Oppianicus ſon beau-père, qui avoit été banni lui-même deux ans auparavant pour avoir tenté d'empoiſonner Cluentius.

Le plaidoyer de Cicéron, qui ſubſiſte encore, préſente une ſcène ſi monſtrueuſe, de poiſons, de meurtres, d'inceſtes, de ſubornation de témoins & de corruption de juges, que les fictions poétiques n'approchent point de toutes ces horreurs. Tout étoit l'ouvrage de la mère de Cluentius, pour attaquer la vie & la fortune de ſon fils. « Mais quelle mère ! s'écrie l'orateur, qui ſe laiſſe

» entraîner aveuglément par les plus cruelles & » les plus brutales passions, qui ne connoît ni » honte ni pudeur, qui, par la dépravation de » son caractère, tourne les meilleures loix aux fins » les plus détestables, qui se conduit avec tant » de folie, qu'on ne la prendroit point pour une » créature humaine; avec tant de violence, qu'on » ne sauroit la prendre pour une femme; avec » tant de cruauté, qu'on ne peut lui donner le » nom de mère; un monstre qui a confondu non- » seulement les noms & les droits de la nature, » mais jusqu'à ses dépendances; l'épouse de son » gendre, la belle-mère de son fils, l'opprobre » du lit de sa fille, enfin (*a*) à qui il ne reste » rien d'humain que la figure ».

On ne doute point qu'il n'ait défendu d'autres criminels dans le cours de la même année, & particulièrement M. Fundanius, quoique toutes ces harangues n'ayent pas résisté au pouvoir du tems. Mais ce qui mérite d'être remarqué, après quelques anciens écrivains, c'est que pendant sa préture même il fréquentoit l'école de Gnipho, célèbre (*b*) rhétoricien. Comme on ne peut pas

(*a*) Pro Cluent. 70.

(*b*) Scholam ejus claros viros frequentasse aiunt; in his M. Ciceronem, etiam cum prætura fungeretur. *Sueton. de Clar. Grammat. T. Macrob.* 3, 12.

Digitized by Google

ſuppoſer qu'il lui reſtât quelque nouvelle inſtruction à recevoir, il faut s'imaginer que ſon deſſein étoit de ſe confirmer dans la perfection où il étoit parvenu, & de prévenir toutes ſortes d'affoibliſſemens, en s'exerçant ſous les yeux d'un ſi bon maître. Peut-être auſſi n'avoit-il en vue que de faire honneur à Gnipho, & à l'art dont il faiſoit profeſſion, ou d'inſpirer de l'émulation à la jeune nobleſſe, par la préſence d'un des premiers magiſtrats de Rome.

A la fin de ſa préture, Manilius, dont le tribunat avoit fini peu de jours auparavant, fut accuſé devant lui de rapine & de concuſſion; &, contre la loi qui accordoit dix jours à l'accuſé pour préparer ſa défenſe, Cicéron marqua l'audience au jour ſuivant. Cette conduite cauſa autant de mécontentement que de ſurpriſe aux citoyens, dont l'inclination étoit généralement pour Manilius, & qui attribuoient l'accuſation qu'on intentoit contre lui à l'ancien reſſentiment du ſénat. Les tribuns ne manquèrent point de citer Cicéron devant le peuple. Il répondit pour ſa défenſe, « que ſon uſage n'étoit point de traiter les » criminels avec dureté; qu'au contraire, ſi le » délai qu'il avoit accordé à Manilius avoit été ſi » court, c'étoit uniquement parce que l'exercice » de ſon emploi ne devoit pas durer plus long-

» tems, & qu'il ne concevoit pas (*a*) comment » ceux qui prenoient intérêt au bien de Manilius, » avoient pu lui ſouhaiter un autre juge ». Ce diſcours, auquel on ne s'attendoit point, produiſit un changement ſi étrange dans toute l'aſſemblée, qu'on le pria, après beaucoup d'applaudiſſemens, de ſe charger lui-même de la défenſe de Manilius. Il y conſentit, & remontant auſſi-tôt ſur la tribune aux harangues, il expliqua toutes les circonſtances de ſon affaire, auxquelles il joignit pluſieurs réflexions fort vives contre les ennemis (*b*) de Pompée. Cependant le procès s'évanouit, à l'occaſion de quelques nouveaux troubles qui furent cauſés par des incidens plus conſidérables.

L'élection des conſuls s'étant faite en été, P. Autronius Pœtus, & P. Cornelius Sylla furent élevés à ce rang; mais à peine fut-elle publiée qu'ils ſe virent accuſés de brigue & de corruption en vertu de la loi Calpurnia, & s'étant trouvés coupables, leur dignité fut conférée à L. Manlius Torquatus & à L. Aurelius Cotta, leurs accuſateurs & leurs concurrens. D'un autre côté

(*a*) Plutarq. *Vie de Cicéron.*

(*b*) Qui tibi, cum L. Volcatius conſul in conſilio fuiſſet, ne petendi quidem poteſtatem eſſe voluerunt. *Orat. in Tog. Cand.*

Digitized by Google

Catilina, qui étoit paſſé de la préture au gouvernement d'Afrique, vint cette année à Rome, pour ſe mettre au rang des candidats dans l'élection conſulaire; mais ayant été accuſé de rapine & (*a*) de violence dans ſon gouvernement, on ne lui permit pas de pourſuivre ſes prétentions. Une confuſion de cette nature, cauſée ſans ménagement à des gens de cette importance, les engagea dans une conſpiration contre l'état, dont le fond conſiſtoit dans le deſſein de tuer les nouveaux conſuls, & de partager entr'eux le gouvernement. Mais elle fut arrêtée dans ſa ſource, ſur quelques informations qu'on eut d'un projet trop précipité pour être conduit à ſon exécution. On comptoit entre les conjurés (*b*) Cn. Piſo, jeune romain, pauvre & audacieux, & ſi l'on en croit Suétone, M. Craſſus & Jules Céſar. Le premier devoit être créé dictateur, & le ſecond, général de la cavalerie. Mais le repentir ou la crainte ayant fait changer de réſolution à Craſſus, il ne ſe trouva point au rendez-vous dans le tems dont

(*a*) Catilina pecuniarum repetendarum reus, prohibitus erat petere conſulatum. *Salluſt.* 18.

(*b*) Cn. Piſo, adoleſcens nobilis, ſummæ audaciæ, egens, factioſus.... cum hoc Catilina & Antonius.... Conſilio communicato, parabant in capitolio L. Cottam & L. Torquatum conſules interficere. Ea re cognita, rurſus in non. februar. conſilium cædis tranſtulerunt. *Ibid.*

Digitized by Google

on étoit convenu, de sorte que César ne voulut point donner le signal (*a*), qui devoit être de laisser tomber sa robe. Le sénat appréhendoit particulièrement Pison, & souhaitant de lui inspirer des sentimens plus favorables à sa patrie, en rendant sa fortune plus douce, ou de lui ôter l'occasion de s'engager dans de nouvelles cabales, il lui donna le gouvernement de l'Espagne à la sollicitation de Crassus, qui le soutenoit de son crédit, comme un ennemi déclaré de Pompée. Mais on prétend qu'avant son départ, il fit un traité particulier avec César, par lequel l'un s'engageoit à faire naître des troubles au-dehors, tandis que l'autre (*b*) enflammeroit la ville & l'Italie. Mais ce complot s'évanouit aussi par la mort imprévue de Pison, qui fut assassiné en Espagne, les uns disent pour sa cruauté, ou, comme d'autres le pré-

(*a*) Ut principio anni senatum adorirentur, & trucidatis quos placitum esset, dictaturam Crassus invaderet, ipse ab eo magister equitum diceretur. Crassum pœnitentia vel metu diem cædi destinatum non obiisse; idcirco, ne Cæsarem quidem signum quod ab eo dari convenerat, dedisse. *Sueton. in J. Cæs. 9.*

(*b*) Pactumque est ut simul foris ille, ipse Romæ ad res novas consurgerent. *Ibid.* Sunt qui dicant imperia ejus injusta barbaros nequivisse pati; alii autem equites illos, Cn. Pompeii veteres clientes, voluntate ejus, Pisonem aggressos. *Sallust. 19.*

Digitized by Google

tendent, par les partisans de Pompée, & à l'instigation de Pompée même.

Cicéron ne voulut point accepter de gouvernement après sa préture, quoique (*a*) ce fût la récompense ordinaire & le principal fruit qu'on se proposoit dans cet emploi. N'ayant point de passion pour les richesses ni de goût pour les armes, la seule gloire qui piquoit son ambition étoit de s'attirer de la considération dans la ville, comme le protecteur des loix, & d'inspirer aux magistrats autant de zèle pour les faire observer que d'obéissance aux citoyens pour s'y soumettre. Il aspiroit d'ailleurs au consulat, c'étoit le grand objet de toutes ses espérances, & l'ardeur de ses soins se tournoit d'avance à l'obtenir dans le tems ordinaire, sans essuyer aucun refus. L'intervalle entre la préture & le consulat devoit être de deux années, dont on employoit la première à dresser sourdement ses batteries & à faire des sollicitations privées; mais dans l'autre on se mettoit ouvertement au nombre des candidats, avec l'habit qui convenoit à cette qualité. Après avoir vu la ville si déclarée pour lui dans la première partie de sa carrière, il se flattoit justement que la faveur

(*a*) Tu in provinciam ire noluisti; non possum id in te reprehendere, quod in me ipso prætor probavi. *Pro Muræn.* 20.

Digitized by Google

publique ne lui manqueroit pas pour arriver au terme de ſa courſe. Cependant il n'étoit pas ſans crainte du côté de la nobleſſe, qui regardoit les hautes dignités de l'état comme ſon partage, & qui ne ſe les verroit pas arracher tranquillement par (*a*) un *homme nouveau*. Il falloit ſe mettre au-deſſus de ſes atteintes, en fortifiant par de nouveaux ſoins les ſentimens qu'il avoit inſpirés pour lui aux citoyens. Il choiſit dans cette vue le jour de l'élection des tribuns, où toute la ville étoit aſſemblée au champ de mars. Il ſe mêla dans la foule, il diſtribua ſes civilités & ſes careſſes, il ſalua tout le monde par ſon nom. Enſuite aux premières vacations du barreau, qui arrivoient ordinairement dans le mois d'août, il ſe propoſa (*b*) de faire un voyage dans la Gaule Ciſalpine en qualité de lieutenant de Piſon, qui en étoit gouverneur, pour viſiter les villes & les colonies de cette province, dont les ſuffrages étoient conſidérables par le nombre, & de retourner à Rome au mois de janvier ſuivant. Plutarque rapporte de lui un mot fort agréable,

(*a*) Non idem mihi licet quod iis qui nobili genere nati ſunt, quibus omnia populi romani beneficia dormientibus deferuntur. *In Verr.* 5, 70.

(*b*) Quoniam videtur in ſuffragiis multum poſſe Gallia, cum Romæ à judiciis forum refrixerit, excurrimus menſe ſeptembri legati ad Piſonem. *Ad. Att.* 1, 1.

Digitized by Google

qu'il place dans le tems de ſes ſollicitations pour le conſulat. Le cenſeur L. Cotta paſſoit pour aimer le vin. Un jour que Cicéron fatigué de ſes courſes, avoit demandé un verre d'eau pour ſe rafraîchir, ſes amis l'environnoient tandis qu'il étoit à le boire : « Vous faites bien, leur dit-il, » de me cacher, de peur que Cotta ne me cen- » ſure pour avoir bu de l'eau ».

Il écrivit dans le même tems à Atticus, pour le prier de mettre dans ſes intérêts tous les amis de Pompée qui ſervoient ſous lui dans la guerre contre Mithridates. A l'égard de Pompée, ajoute-t-il en badinant, je le diſpenſe de venir en perſonne à mon (*a*) élection. Atticus ayant choiſi depuis long-tems Athènes pour ſa demeure, Cicéron en prit occaſion de ſe procurer par ſon entremiſe un grand nombre de ſtatues pour l'ornement de ſes maiſons de campagne, principalement pour celle (*b*) de Tuſculum, qu'il préféroit à toutes les autres par les agrémens de ſa ſituation dans le voiſinage de Rome, & par la

(*a*) Illam manum tu mihi cura ut præſtes, Pompeii noſtri amici. Nega me ei iratum fore ſi ad mea comitia non venerit. *Ibid.*

(*b*) Quæ tibi mandavi & quæ tu convenire intelliges notro Tuſculo, velim, ut ſcribis, cures. Nos ex omnibus moleſtiis & laboribus uno illo in loco conquieſcimus. *Ibid.* 5.

Digitized by Google

facilité qu'il avoit d'aller ſouvent s'y délaſſer du tumulte & des fatigues de la ville. Il y avoit fait conſtruire des ſalles & des galleries à l'imitation des écoles & des portiques d'Athènes. Il leur avoit donné les noms antiques de *Gymnaſium* & d'académie, & leur uſage étoit de même pour ſes conférences philoſophiques avec ſes ſavans amis. Atticus avoit reçu de lui en général la commiſſion de lui acheter toutes les pièces grecques de peinture ou de ſculpture, qu'il jugeroit propres à meubler ſon académie. Il lui rendit ce ſervice avec beaucoup de ſoins. On voit par leurs lettres (*a*) qu'il lui envoya dans pluſieurs occaſions un grand nombre de ſtatues, qui arrivèrent heureuſement au port de Caiete, d'où ſa maiſon de Formies n'étoit pas éloignée, & qu'elles lui furent ſi agréables par le choix & par le prix, que chaque fois qu'il en recevoit quelques-unes, il en demandoit auſſi-tôt de nouvelles. « J'ai payé, lui » écrit-il, deux cens piſtoles à Cincius votre » agent, pour les ſtatues de Mégare. Les Mer» cures de marbre Pentelicien, à têtes de bronze, » que vous m'annoncez, me cauſent déja beau-

(*a*) Quidquid ejuſdem generis habebis dignum academia quod tibi videbitur, ne dubitaveris mittere, & arcæ noſtræ confidito. *Ad Att.* I. 9, 5, 6, 10. Signa, quæ curaſti, ea ſunt ad Caietam expoſita. *Ibid.* 3, 8.

Digitized by Google

» coup de plaiſir, & vous ne ſauriez m'en en-
» voyer un trop grand nombre ni avec trop de
» diligence, avec toute autre ſorte de ſtatues &
» d'ornemens qui vous paroîtront de mon goût
» & qui ſatisferont le vôtre. Choiſiſſez ce que
» vous trouverez de plus convenable à ma maiſon,
» & ſur-tout au lieu d'exercices & au portique;
» car j'ai conçu tant de paſſion pour ces raretés,
» qu'au riſque d'en être blâmé par les autres,
» je vous demande votre ſecours pour me ſatis-
» faire ».

De toutes les pièces qu'il reçut d'Atticus, il ſemble qu'il n'en trouva point de plus agréable qu'une ſorte de figure emblématique & compoſée, qui repréſentoit Mercure & Minerve, ou Mercure & Hercules ſur une même baſe. On appeloit ces ouvrages de ſculpture (*a*) *Hermathènes*

(*a*) Hermathena tua valde me delectat. *Ibid.* 1. Quod ad me de Hermathena ſcribis, per mihi gratum eſt..... quod & Hermes commune omnium & Minerva ſingulare eſt inſigne ejus gymnaſii. *Ibid.* 4. Signa noſtra & Hermeracles, cum commodiſſime poteſtis, velim imponas. *Ibid.* 10. Les ſavans croient ſans exception que ces Hermathènes n'étoient qu'un grand piédeſtal quarré, de pierre, qui étoit l'emblême de Mercure, avec la tête d'une autre divinité telle que Minerve ou Hercule. On en voit de pluſieurs ſortes dans les antiquités de Montfaucon. Je ſuis même porté à croire que les têtes de ces deux divinités étoient

Digitized by Google

ou *Hermeracles ;* & Minerve étant proprement la divinité qui préſidoit à l'académie, comme Hercule aux gymnaſes ou lieux d'exercices, & Mercure à tous les deux, leurs ſtatues convenoient exactement aux vues de Cicéron. Mais ſon ardeur pour l'embelliſſement de Tuſculum alla juſqu'à lui faire envoyer à ſon ami le plan de ſes plafonds, qui étoient de ſtuc, pour y faire ajouter dans les compartimens, des ornemens de ſculpture & de peinture. Il lui envoya auſſi (*a*) le deſſin des ſommets de ſes puits, ou de ſes

---

quelquefois jointes enſemble ſur le même piédeſtal, regardant l'une d'un côté, l'autre d'un autre, comme on le voit dans ces anciennes figures qu'on appelle aujourd'hui Janus.

A l'égard des *Mercures de marbre Pentelicien*, on leur donnoit ce nom, ſelon Suidas, parce que ce marbre étoit de cinq couleurs différentes. *A têtes de bronze.* Les anciens faiſoient ſouvent des ſtatues, dont la tête ſe détachoit du reſte du corps, quoique l'un & l'autre fuſſent d'une même matière. Pour faire une nouvelle ſtatue, ils ſe contentoient quelquefois d'en changer la tête ; & nous voyons dans Suétone qu'au lieu de briſer les ſtatues des empereurs dont la mémoire étoit odieuſe, on en ôtoit les têtes, à la place deſquelles on mettoit ſans doute celle du nouvel empereur. De-là vient en partie qu'on a trouvé depuis tant de têtes antiques ſans corps.

(*a*) Præterea typos tibi mando quos in tectorio atrioli poſſim includere, & putealia ſigillata duo. *Ibid.*

fontaines,

Digitized by Google

fontaines, qui étoient ornés, ſuivant l'uſage de ce tems-là, de figures en relief, & compoſés ſur les meilleurs modèles.

Les ſoins d'Atticus ne lui furent pas moins utiles pour recueillir les livres grecs, & pour former ſa bibliothéque. Cet illuſtre ami ayant la même paſſion, profitoit du libre accès qu'il avoit dans toutes les bibliothéques d'Athènes, pour faire copier les ouvrages des meilleurs écrivains par ſes eſclaves, car ſa maiſon étoit compoſée de domeſtiques ſavans, & le moindre de ſes gens (*a*) étoit capable de lire ou d'écrire pour ſon ſervice. Il étoit parvenu à ſe faire une collection fort nombreuſe des livres les plus curieux, dans le deſſein à la vérité de les vendre, & l'on voit par une de ſes lettres qu'il s'ouvrit là-deſſus à Cicéron; mais il lui faiſoit entendre qu'il en eſpéroit une plus groſſe ſomme que celle qu'il pouvoit attendre de lui; ce qui donna occaſion à Cicéron de le prier dans pluſieurs lettres de les réſerver tous pour lui, juſqu'à ce qu'il fût en état d'en payer la valeur. « Je vous demande en grace, » lui écrit-il, de (*b*) me conſerver vos livres, &

(*a*) In ea erant pueri litteratiſſimi, anagnoſtæ optimi, & plurimi librarii, ut ne pediſſequus quidem quiſquam eſſet qui non utrumque horum pulchre facere poſſet. *Cornel. Nep. in vit. Att.* 13.

(*b*) Libros tuos conſerva & noli deſperare eos me meos

» de ne pas déſeſpérer que je ſois quelque jour en » état de les prendre : ſi j'y réuſſis, je me croirai » plus riche que Craſſus, & je mépriſerai les plus » belles maiſons de campagne & les plus déli- » cieux jardins ». Dans un autre endroit : « Gar- » dez-vous bien, lui dit-il, de vous défaire (*a*) » de votre bibliothéque, avec quelque empreſſe- » ment qu'on veuille l'acheter, car je mets à part » tout ce que je puis épargner de mon revenu, » pour me procurer cette conſolation dans ma » vieilleſſe ». Dans une troiſième lettre, il aſ- ſure (*b*) que toutes ſes eſpérances de plaiſir & de conſolation lorſqu'il aura renoncé aux affaires, ſont dans les livres qu'Atticus conſerve pour lui.

Mais pour revenir aux affaires de la ville, Cicéron ſe trouvoit engagé dans cet intervalle à défendre C. Cornelius, accuſé devant le préteur Q. Gallius, d'avoir attenté au repos de la république pendant ſon dernier tribunat. Cette cauſe fut une des plus importantes dont il eût encore

---

facere poſſe : quod ſi aſſequor, ſupero Craſſum divitiis, atque omnium vicos & prata contemno. *Ad Att.* 1, 4.

(*a*) Bibliothecam tuam cave cuiquam deſpondeas, quamvis acrem amatorem inveneris. *Ibid.* 10.

(*b*) Velim cogites id quod mihi pollicitus es, quemadmodum bibliothecam nobis conficere poſſis. Omnem ſpem delectationis noſtræ, quam, cum in otium venerimus, habere volumus, in tua humanitate poſitam habemus. *Ib.* 7.

Digitized by Google

été chargé. Elle fut plaidée l'espace de quatre jours. Les deux consuls y présidèrent, & les témoins contre le criminel furent (*a*) Q. Catulus, L. Lentulus, Hortensius, &c. & d'autres personnes de la même considération. Cicéron le défendit, suivant le langage de Quintilien, non-seulement *avec de fortes armes, mais avec des armes* (*b*) *brillantes*, c'est-à-dire, avec une éloquence qui lui attira les acclamations du peuple. Il publia sur cette cause deux plaidoyers, dont la perte est un malheur pour la république des lettres, puisqu'ils étoient regardés comme ses chef-d'œuvres. Il en avoit lui-même (*c*) cette idée, & les anciens critiques en ont cité plusieurs traits, comme des modèles de cette véritable éloquence, qui arrache les applaudissemens, & qui excite l'admiration.

C. Papius, un des tribuns, renouvela cette année la loi que Pennus avoit portée long-tems auparavant, pour obliger les étrangers de quitter la ville. La raison qui les y avoit engagés tous deux, étoit la multitude & l'insolence des étrangers, qui usurpoient les droits des citoyens, en

(*a*) Ascon. Argum.

(*b*) Nec fortibus modo, sed etiam fulgentibus armis præliatus est Cicero in causa Cornelii. *Quint.* 8, 3.

(*c*) Orat. 67, 70.



Digitized by Google

ſe déguiſant ſous l'habit romain. Mais Cicéron traite ces loix de cruelles, & de contraires non-ſeulement à l'hoſpitalité (*a*), mais aux principes de la nature & de l'humanité.

Catiſina ſe voyoit enfin cité au tribunal de la juſtice, pour juſtifier ſes oppreſſions dans le gouvernement d'Afrique. Cicéron avoit été ſollicité d'entreprendre ſa défenſe, & ſi ſon inclination ne s'y portoit pas, il ne laiſſoit pas de s'y trouver comme déterminé par le déſir d'obliger les nobles, particulièrement Craſſus & Céſar, ou, comme il le marque à Atticus, par l'eſpérance de ſe faire un ami de Catilina. « Je me » flatte, lui écrivoit-il, que s'il eſt abſous, il en » aura plus d'ardeur à me ſeconder dans nos pré- » tentions communes; & s'il en arrive autrement, » je ſupporterai l'évènement avec patience. Il eſt » pour moi de la dernière importance que vous » vous rendiez promptement ici; car tout le mon- » de eſt perſuadé (*b*) que j'aurai pour adverſaires » quelques nobles de vos amis, & vous pourriez » m'être extrêmement utile en les diſpoſant mieux » en ma faveur ». Mais il changea de ſentiment, & perdit tout-à-fait l'envie d'entreprendre cette

(*a*) Uſu vero urbis prohibere peregrinos ſane inhumanum eſt. *De Offic.* 3, 12.

(*b*) Ad Att. 1, 2.

cauſe, ſur quelque certitude qu'il eut peut-être des noires pratiques & des pernicieux deſſeins de Catilina; car c'eſt à cette conjoncture qu'il fait alluſion, lorſque faiſant la peinture de ſon caractère & de ſa diſſimulation, il confeſſe « qu'il » y avoit été trompé, juſqu'à l'avoir pris autre» fois (*a*) pour un excellent citoyen, pour un » ami des honnêtes gens, pour un ami ferme & » fidelle », &c. D'ailleurs il n'eſt pas ſurprenant qu'un homme qui aſpiroit au conſulat, & dont l'ambition étoit au milieu de ſa carrière, penſât à défendre un romain du premier rang, & ſi accrédité à Rome, que les ſénateurs conſulaires & le conſul Torquatus même parurent avec lui à l'audience, pour le ſoutenir par leur témoignage. Cicéron juſtifia auſſi cette démarche, dont on leur fit dans la ſuite un reproche, en faiſant obſerver qu'ils n'avoient alors aucune défiance de ſes perfidies, & qu'un ſimple ſentiment d'humanité & de compaſſion (*b*) les avoit portés à défendre un ami malheureux dans le danger qui menaçoit ſon honneur & ſa vie.

(*a*) Me ipſum, me, inquam, quondam ille penè decepit, cum & civis mihi bonus, & optimi cujuſque cupidus, & firmus amicus & fidelis videretur. *Pro Cæl. 6.*

(*b*) Accuſati ſunt uno nomine conſulares..... affuerunt Catilinæ, eumque laudarunt. Nulla tum patebat, nulla cognita erat conjuratio, &c. *Pro Syll. 29.*



Digitized by Google

Son aggreſſeur fut P. Clodius, jeune homme dont les principes & les mœurs n'étoient pas plus reglés, de ſorte qu'il ne fut pas difficile à Catilina de ſe défendre contre un accuſateur qui ſe laiſſa corrompre à la fin pour une ſomme d'argent, & (*a*) qui trahit honteuſement ſa cauſe. Cicéron dans un diſcours qu'il fit contre lui, lorſqu'ils briguèrent enſemble le conſulat, lui rappelle l'étrange manière dont il étoit échappé (*b*) à la juſtice : « Miſérable ! s'écria-t-il, de ne pas ſentir » que tu n'as été rien moins qu'abſous, & que » tu dois t'attendre à un jugement plus ſévère & » à un plus rude ſupplice ». Ce fut dans le cours de cette année, ſous le conſulat de Cotta & de Torquatus, qu'on vit arriver cette multitude de prodiges qui furent regardés comme les préſages d'une infinité de complots & de dangers dont la république étoit menacée. Le tonnerre renverſa les tours du capitole, les ſtatues des dieux, la figure de bronze doré qui repréſentoit Romulus (*c*) enfant, allaité par une louve, &c.

---

(*a*) A Catilina pecuniam accepit ut turpiſſime prævaricaretur. *De Haruſp. Reſp.* 20.

(*b*) O miſer qui non ſentias illo judicio te non abſolutum, verum ad aliquod ſeverius judicium ac majus ſupplicium reſervatum. *Orat. in Tog. Cand.*

(*c*) Tactus eſt ille etiam qui hanc urbem condidit, Romulus, quem inauratum in capitolio, parvum atque lac-

Digitized by Google

Cicéron étoit alors âgé de quarante-trois ans, âge avant lequel (*a*) les loix ne permettoient point de briguer le conſulat. En ſe mettant au nombre des candidats, il s'étoit trouvé ſix compétiteurs, P. Sulpicius Galba, L. Sergius Catilina, C. Antonius, L. Caſſius Longinus, Q. Cornificius, &

---

tantem, uberibus lupinis inhiantem fuiſſe meminiſtis. *In Catil.* 3, 8.

On croit que c'eſt la même figure qu'on montre encore au capitole, avec la marque du tonnerre ſur une des pattes de la louve. Cicéron nous a laiſſé en vers la relation du prodige.

Hic ſylveſtris erat romani nominis altrix
Martia, quæ parvos Mavortis ſemine natos
Uberibus gravidis vitali rore rigabat,
Quæ tum, cum pueris, flammato fulminis ictu
Concidit, atque avulſa pedum veſtigia liquit.
*De Divinat.* 1, 12.

Il y a beaucoup d'apparence que c'étoit de la même figure que Virgile avoit tiré cette élégante deſcription:

..... Geminos huic ubera circum
Ludere pendentes pueros, & lambere matrem
Impavidos; illam tereti cervice reflexam
Mulcere alternos, & corpora lambere lingua.
*Æneid.* 8, 631.

(*a*) Nonne tertio & trigeſimo anno mortem obiit; quæ eſt ætas, noſtris legibus, decem annis minor quàm conſularis. *Philip.* 3, 17.



Digitized by Google

C. Licinius Sacerdos. Les deux premiers étoient patriciens ; les deux ſuivans, plébéiens, mais d'une maiſon noble, & les deux autres, fils de pères qui avoient commencé à faire entrer les honneurs publics dans leurs familles. Ainſi la naiſſance de Cicéron n'étant qu'équeſtre, il étoit le ſeul *homme nouveau* entre (*a*) les candidats. « Galba & » Cornificius avoient une haute réputation de mé- » rite & de vertu. On ne reprochoit aucune tache » à Sacerdos. Caſſius étoit foible & pareſſeux, mais » on ne lui connoiſſoit point encore la méchan- » ceté qu'il fit éclater dans la ſuite. Antonius & » Catilina, quoique déshonorés par leur caractère » & leur conduite, avoient une faction puiſſante » dans la ville, & joignirent toutes leurs forces

(*a*) Il n'eſt pas inutile de faire obſerver que le titre de patriciens n'appartenoit proprement qu'à ces anciennes familles, dont le ſénat étoit compoſé dans les premiers tems, ſoit des rois, ſoit des premiers conſuls, avant que les *communes* fuſſent admiſes aux honneurs. Toutes les autres familles étoient plébéienes. Ainſi les noms des patriciens & de plébéiens ſont oppoſés : mais celui de noble leur eſt commun, parce que la nobleſſe venoit, comme on l'a déjà fait remarquer, des magiſtratures curules, & que les plus nobles étoient ceux qui en prouvoient un plus grand nombre dans leurs familles. Il ſe trouvoit donc des plébéiens qui ſurpaſſoient les patriciens en nobleſſe.

Digitized by Google

» contre (*a*) Cicéron, le plus redoutable de leurs » concurrens ». Ils employèrent ſi ouvertement la brigue & la corruption, que le ſénat ſe crut obligé d'arrêter ce ſcandale par une loi plus rigoureuſe que toutes les précédentes ; mais au moment de la publication, L. Mucius Oreſtinus tribun du peuple, entreprit de s'y oppoſer. Il avoit été défendu par Cicéron dans une accuſation de pillage & de vol. Enſuite s'étant vendu à ſes ennemis, il en étoit devenu lui-même un des plus dangereux par le ridicule qu'il jetoit, dans toutes ſes harangues, ſur la naiſſance & le caractère de ſon bienfaiteur. Cicéron, piqué de ſe voir en tête une cabale ſi déſeſpérée, prit la parole dans les conteſtations qui s'élevèrent au ſénat ſur la nouvelle loi, & s'étant ſatisfait d'abord par quelques railleries & quelques reproches adreſſés à Mucius, il ſe livra enſuite aux invectives les plus amères contre les pratiques & les mœurs infâmes de ces deux compétiteurs, dans une harangue, qu'on a nommée *in Toga Candida*, parce qu'il étoit vêtu d'une robe blanche, qui étoit l'habit propre aux *candidats*, & (*b*) l'origine même de leur nom.

---

(*a*) Catilina & Antonius, quanquam omnibus maxime infamis eorum vita eſſet, tamen multum poterant. Coierant enim ambo ut Ciceronem conſulatu dejicerent, adjutoribus uſi firmiſſimis M. Craſſo & C. Cæſare. *Aſcon. argum. in Tog. Cand.*

(*b*) *Ibid.*

Digitized by Google

Quoiqu'il eût assez d'affaires pour remplir toute son intention, elle fut partagée par les soins qu'il ne refusa point d'apporter à la défense de Q. Gallius, préteur de la dernière année, qui fut accusé de s'être élevé à cet emploi par des voies corrompues. Il semble que Gallius avoit déplu au peuple dans son édilité, en se dispensant de donner des combats de bêtes farouches, & que pour réparer pendant sa préture le tort qu'il s'étoit fait par son économie, il prit prétexte de la mort de son père & des honneurs (*a*) qu'il vouloit rendre à sa mémoire, pour donner un combat magnifique de gladiateurs. En effet, ce fut de ce crime qu'il fut accusé par M. Callidius, au père duquel il avoit autrefois suscité lui-même un procès. Callidius étoit un des plus célèbres & des plus habiles orateurs de son tems. Son style étoit aisé, abondant, toujours agréable, & la seule qualité qui lui manquât pour la perfection de l'éloquence, étoit un peu plus de chaleur dans l'action. Outre le crime public dont il chargeoit Gallius, il l'accusoit d'avoir eu dessein de l'empoisonner, & ses preuves consistoient non-seulement dans les dépositions de plusieurs témoins, mais dans des lettres mêmes de la main de Gallius. Cependant il exposa les faits avec tant de froideur & d'indolence, que Cicé-

(*a*) Ascon. not. *Ibid.*

Digitized by Google

ron tira de cet air de tranquillité, dans une cause si intéressante où il étoit question de sa vie, un argument pour détruire la vérité de ses allégations. « Comment, seroit-il possible, lui dit-il, qu'on » vous vît tant d'indolence & de lenteur, si vous » n'étiez persuadé vous-même que votre accusa- » tion n'est qu'une imposture? Comment seriez- » vous si froid dans votre propre cause, vous dont » l'éloquence est si forte dans les dangers d'autrui? » Où est cette douleur, ce feu, qui devroient arra- » cher des cris & des larmes aux plus insensibles? » Nous ne voyons ni émotion dans votre ame, » ni chaleur dans votre action. Votre tête est im- » mobile, vos bras sont languissans, on n'entend » point le mouvement de vos pieds; & loin de » nous sentir (*a*) enflammés, à peine pouvons-nous » nous empêcher de dormir ». La harangue de Cicéron est perdue; mais Gallius fut absous, car on trouve dans la suite qu'il prit la même voie pour se venger de Callidius, en l'accusant de brigue (*b*) dans la poursuite du consulat.

Jules-César étoit cette année un des juges assistans du préteur, & sa commission regardoit les *sicaires*, c'est-à-dire, ceux qui étoient accusés d'avoir ôté la vie à quelqu'un, ou de porter un poignard dans cette intention. Il profita de cette occa-

(*a*) Brut. p. 402, 3. (*b*) Epist. fam. 8, 4.

Digitized by Google

ſion pour citer à ſon tribunal & pour condamner à titre d'aſſaſſins ceux qui avoient été employés dans la proſcription de Sylla, & qui avoient reçu de l'argent pour tuer un citoyen proſcrit. Caton les avoit forcés auſſi, pendant ſa queſture, c'eſt-à-dire, l'année d'auparavant, de reſtituer (*a*) cet argent au tréſor public. Mais la vue de Céſar étoit de mortifier le ſénat, & de ſe faire un mérite auprès du peuple, de ſon attachement pour le parti de Marius, qui avoit toujours eu la faveur populaire, & dont il étoit naturellement le chef par ſon alliance avec le vieux Marius. Il porta la hardieſſe juſqu'à faire replacer au capitole les ſtatues & les trophées de Marius, que Sylla avoit fait abattre (*b*) & mettre en pièces. Dans le tems néanmoins qu'il pourſuivoit ſi rigoureuſement les miniſtres des cruautés de Sylla, il favoriſoit Catilina, qui avoit été plus ardent que tout autre à répandre le ſang des proſcrits, & qui ayant maſſacré barbarement de ſa propre main C. Marius Gratidianus, favori du peuple & proche parent de Marius & de Cicéron, avoit porté ſa tête comme en triomphe dans les rues de (*c*) Rome

(*a*) Plutarq. *Vie de Cicéron.* Sueton. dans *Jules-Céſar*, 11.

(*b*) Quorum autoritatem ut quibus poſſet modis diminueret, trophæa C. Marii à Sylla olim disjecta reſtituit. *Sueton. ibid.*

(*c*) Quid hominem cariſſimum populo romano, omni

pour la préſenter lui-même à Sylla. Mais ces inégalités dans le zèle de Céſar excitèrent L. Paullus à citer auſſi Catilina en juſtice; il prit le tems qu'il fut rejeté du conſulat pour l'accuſer en forme d'avoir tué pluſieurs citoyens dans la proſcription de Sylla; vengeance (*a*) inutile, car malgré la notoriété du crime & contre l'attente du public, il fut renvoyé abſous. Comme il s'étoit familiariſé avec tous les crimes, il fut chargé dans le même tems d'une accuſation beaucoup plus odieuſe. On lui reprocha d'entretenir un commerce inceſtueux avec une veſtale, nommée Fabia, qui étoit ſœur de la femme de Cicéron, & cette plainte ſe répandit dans Rome avec tant de ſcandale, que Fabia fut appelée en juſtice. Mais ſoit qu'elle fût innocente, ou qu'elle eût été ſoutenue par le crédit de ſon beau-frère, elle eut le bonheur d'échapper à la rigueur des loix: ce qui donna lieu à Cicéron de reprocher enſuite à Catilina, « qu'il » n'y avoit point de lieu ſi ſacré où ſes viſites ne » portaſſent la corruption, & ne laiſſaſſent du

---

cruciatu vivum laceravit; ſtanti collum gladio ſua dextera ſecuerit, cum ſiniſtra capillum ejus à vertice teneret, &c. *De Petit. Conſulat.* 3. Quod caput etiam tum plenum animæ & ſpiritus, ad Syllam, uſque à Janiculo ad ædem Apollinis, manibus ipſe ſuis detulit. *In Tog. Candid.*

(*a*) Bis abſolutum Catilinam. *Ad Attic.* 1, 16. *Salluſt.* 31. *Dio. lib.* 56, *pag.* 34.

Digitized by Google

» moins le ſoupçon (*a*) de quelque crime à l'é-» gard des perſonnes les plus innocentes ».

L'élection des conſuls étant fort proche, l'intérêt de Cicéron parut fort ſupérieur à celui de ſes concurrens ; & les nobles mêmes, qui n'avoient juſqu'alors cherché qu'à l'abaiſſer, ne pouvant plus ſe déguiſer les dangers preſſans dont la ville étoit menacée de toutes parts, commencèrent à le regarder comme le ſeul citoyen dont la fermeté & la prudence fuſſent capables de diſſiper toutes les factions & de ſauver la république. « C'eſt ainſi, pour me ſervir des termes » de Salluſte, que dans les conjonctures diffi-» ciles (*b*) l'envie & l'orgueil s'abaiſſent natu-» rellement, & cèdent le rang à l'honneur & » à la vertu ». La méthode en uſage dans l'élection des conſuls n'étoit point celle des ſuffrages ouverts. On écrivoit à part ſur de petits morceaux de bois, les noms des candidats, & ces marques étoient diſtribuées à tous les citoyens. Mais dans l'élection de Cicéron, les romains ne s'en tinrent point à cette manière ſecrète de ſatisfaire leur inclination. Avant qu'on en fût

(*a*) Cum ita vixiſti ut non eſſet locus tam ſanctus, quo non adventus tuus, etiam cum culpa nulla ſubeſſet, crimen afferret. *In Tog. Cand.* Vid. *Aſcon. in loc.*

(*b*) Sed ubi periculum advenit, invidia atque ſuperbia poſt-fuere. *Salluſt.* 23.

Digitized by Google

venu au ſcrutin, ils le proclamèrent hautement & d'une ſeule voix, premier conſul. De ſorte que dans la première occaſion qu'il eut de remercier le public, il s'applaudit « de n'avoir point » été choiſi par les ſuffrages particuliers des ci- » toyens, mais par l'acclamation commune de » toute la ville, & de n'avoir point été déclaré » conſul par la voix du crieur (*a*) public, mais » par celle de tout le peuple romain ». Il étoit le ſeul exemple d'un *homme nouveau* qui eût obtenu cette glorieuſe dignité; ou, comme il s'exprime lui-même, « qui eût forcé la nobleſſe » dans les retranchemens dont elle n'étoit pas » ſortie depuis le premier conſulat de Marius, » c'eſt-à-dire, pendant quarante ans, & le ſeul » auſſi (*b*) qui eût jamais obtenu le même hon-

(*a*) Sed tamen magnificentius eſſe illo nihil poteſt, quod meis comitiis non tabellam vindicem tacitæ libertatis, ſed vocem vivam præ vobis indicem veſtrarum erga me voluntatum tuliſtis.... Itaque me non extrema tribus ſuffragiorum, ſed primi illi veſtri concurſus; neque ſingulæ voces præconum, ſed una voce univerſus populus roman. conſulem declaravit. *De Leg. Agrar. contr. Rull.* 2, 2. *In Piſon.* 1.

(*b*) Eum locum quem nobilitas præſidiis firmatum atque omni ratione obvallatum tenebat, me duce, reſcidiſti.... Me eſſe unum, ex omnibus novis hominibus de quibus meminiſſe poſſumus, qui conſulatum petierim, cum primum

Digitized by Google

» neur à l'âge marqué par la loi, ou ſans avoir » eſſuyé de refus ». C. Antonius fut choiſi pour ſon collegue, à la pluralité de quelques centuries qui lui firent emporter l'avantage ſur Catilina : & l'on ne douta point que ce ne fut par les intrigues de Cicéron, qui le croyoit, des deux, le plus traitable & le moins dangereux.

La mort lui enleva ſon père le 24 novembre (*a*) de cette année, dans un âge fort avancé, qui lui avoit procuré la conſolation de voir un fils ſi cher, élevé, par tous les degrés de l'honneur, juſqu'à la première dignité de la république, & ſans qu'il lui manquât rien pour le parfait bonheur de ſa vie que l'addition d'une année, qui l'auroit rendu témoin de la gloire de ſon conſulat. Suivant des conjectures aſſez juſtes, quoiqu'oppoſées à l'opinion de quelques critiques, ce fut auſſi dans le cours de cette année que Cicéron maria ſa fille (*b*) Tullia à C. Piſon

licitum ſit; conſul factus ſim, cum primum petierim. *De Leg. Agrar. ibid.*

(*a*) Pater nobis deceſſit ad diem VIII. kalend. decemb. *Ad Attic.* 1, 6.

(*b*) Tulliolam C. Piſoni L. F. Frugi deſpondimus. *Ibid.* 3. Caſaubon, plutôt que d'abandonner une hypothèſe qu'il avoit formée ſur la date de cette lettre, a mieux aimé ſoutenir que Tullia n'étoit point alors en âge d'être mariée, quoique Cicéron diſe lui-même le contraire. *Vid. not. Var. in locum.*

Frugi,

Digitized by Google

Frugi, jeune romain d'une grande eſpérance & d'une illuſtre maiſon. Il eſt conſtant du moins que la naiſſance de ſon fils arriva cette année, ſous le conſulat, dit-il (*a*) lui-même, de L. J. Céſar & de C. Marcius Figulus. Ainſi pendant que la fortune le combloit de ſes plus hautes faveurs, il recevoit de la nature, celle qui fait la principale douceur de la vie privée, par la naiſſance d'un héritier de ſon nom & de ſes richeſſes.

---

(*a*) L. Julio Cæſare, & C. Marcio Figulo coſſ. filiolo me auctum ſcito, ſalva Terentia. *Ad Att.* 1, 2.



Digitized by Google

# LIVRE TROISIÈME.

CICÉRON ſe voyoit enfin parvenu au plus haut degré d'honneur qu'il pût eſpérer de la faveur du peuple, & où l'ambition d'un honnête citoyen pût prétendre. Les offices qu'il avoit exercés juſqu'alors n'avoient que des juriſdictions limitées, qui étoient comme autant de branches du gouvernement. Mais les conſuls tenoient les rênes, & dirigeoient tout le mouvement de la machine, avec une autorité qui n'avoit pas d'autres bornes (*a*) que l'immenſe étendue de l'empire. Les magiſtratures ſubordonnées n'étant donc que les degrés qui conduiſoient à cette dignité ſuprême, n'avoient tant de prix en elles-mêmes, que parce qu'elles approchoient les candidats du principal objet de leurs eſpérances. En marchant dans la carrière de l'ambition, ils étoient bien moins attentifs au ſervice du public (*b*), qu'à ſe rendre agréables aux citoyens,

(*a*) Omnes enim in conſulis jure & imperio debent eſſe provinciæ. *Philip.* 4, 4. Tu ſummum imperium, gubernacula reip. orbis terrarum imperium à populo rom. petebas. *Pro Muræn.* 35.

(*b*) Jam urbanam multitudinem & eorum ſtudia qui con-

à ménager les petits & les grands, à former leur conduite sur les principes de politique qui étoient à la mode ; enfin l'emploi de leurs talens n'étoit qu'à se faire des amis. Mais le consulat les délivroit de cette servitude, & ne leur donnoit pas moins d'empire sur eux-mêmes que sur toutes les parties de l'état ; de sorte que l'unique soin qui leur restât, consistoit à gouverner avec autant de dignité que de prudence, & à faire usage de leur autorité pour la gloire & l'utilité de leur patrie.

Ce n'est donc plus comme un ambitieux courtisan qu'il faut considérer Cicéron, pour se former une juste idée de son caractère, mais comme un homme d'état qui entreprend l'administration d'un vaste empire. Rome n'avoit jamais eu tant de besoin que cette année, de la vigilance & de l'habileté d'un vertueux consul. Outre les cabales & les conspirations de ceux qui cherchoient la ruine de la république, les nouveaux tribuns s'exerçoient actuellement à troubler son repos. Les uns publioient des loix pour achever de détruire tous les restes de la forme établie par Sylla, & pour rétablir les enfans des proscrits dans leurs biens & dans

---

ciones tenent adeptus es, in Pompeio ornando, Manilii causa recipienda, Cornelio defendendo..... nec tamen in petendo respublica capessenda est, neque in senatu, neque in concione : sed hæc tibi retinenda, &c. *De Petit. Consulat.* 13.



Digitized by Google

leurs honneurs; d'autres en publioient pour révoquer la ſentence qui avoit condamné P. Sylla & Autronius, & pour les rétablir dans leur (*a*) rang au ſénat; d'autres vouloient qu'on éteignît toutes les dettes; d'autres enfin que les terres publiques fuſſent diſtribuées aux pauvres citoyens: de ſorte que ſuivant (*b*) la plainte que Cicéron en faiſoit au peuple & au ſénat, « on avoit livré la répu» blique entre ſes mains, remplie de terreurs & » d'alarmes, troublée par des loix pernicieuſes & » par de ſéditieuſes harangues, déchirée par des » maux inteſtins & par les noires pratiques d'un » grand nombre de mauvais citoyens; en un mot, » il n'y avoit point de malheurs redoutables pour » un état que les honnêtes gens ne duſſent (*c*) » appréhender, & que les méchans n'euſſent rai» ſon de ſe promettre ».

Rien ne relevoit tant l'audace des ennemis domeſtiques de l'état, que l'élévation de C. Antonius au conſulat. Ils lui connoiſſoient les mêmes principes, ils n'ignoroient pas qu'il avoit formé les mêmes deſſeins, & ſon autorité leur donnoit l'eſpérance de les exécuter ſans obſtacles. Cicéron ne fut pas long-tems à ſentir la néceſſité où il étoit de ſe tenir continuellement en garde. Il prévoyoit

(*a*) Pro Syll. 22, 23. (*b*) Dio. liv. 37, p. 41.
(*c*) De Leg. Agrar. 1, 8, 9; 2, 3.

Digitized by Google

ce qu'il avoit à craindre d'un rival qui l'égaloit en pouvoir, & dont les vues étoient si opposées aux siennes, qu'elles entraînoient nécessairement la ruine de tout ce qu'il méditoit pour le service public. Dans cette inquiétude il prit le parti d'essayer d'abord par ses civilités & ses confidences de se rendre le maître de l'esprit d'Antonius, & de lui faire rompre tous les anciens engagemens qu'il avoit formés contre son devoir. L'argument qu'il employa n'est guère sans effet sur les gens de ce caractère : il lui offrit du pouvoir, pour satisfaire son ambition, & de l'argent pour fournir à ses plaisirs. Il le prit en effet, avec deux amorces si séduisantes ; & le premier article de leur traité, fut qu'à la fin de l'année C. Antonius auroit le choix de la meilleure des provinces qui leur seroient (*a*) assignées. La coutume du sénat étoit de désigner chaque année les provinces particulières qui devoient être distribuées entre les magistrats. Ceux-ci les tiroient ensuite au sort, c'est-à-dire, que les préteurs tiroient les prétoriennes, & les consuls celles qui portoient le titre de consulaires. Ainsi la Macédoine, qui passoit pour une des plus considérables de l'empire pour la grandeur du revenu autant que pour l'étendue du

(*a*) Collegam suum Antonium pactione provinciæ pepulerat ne contra rempub. dissentiret. *Sall. Bell. Catil.* 28.

gouvernement, étant tombée en partage à Cicéron, il la céda auſſi-tôt à ſon collégue pour la Gaule Ciſalpine, qu'il réſigna bientôt auſſi en faveur de Q. Metellus. Il avoit expliqué ſes intentions dès qu'il avoit été nommé conſul : c'étoit d'adminiſtrer ſon emploi avec tant d'honneur & d'intégrité, « qu'il ne fût au pouvoir de perſonne » de le détourner de ſon devoir par des offres ou » des menaces, parce qu'il ne déſiroit rien qui » ne pût s'accorder avec cet objet invariable de » tous ſes travaux; ſeul moyen, ajoute-t-il, de » remplir une dignité de cette nature avec autant » de liberté que de décence, & de ſe mettre en » droit non-ſeulement de châtier les tribuns qui » cherchoient à nuire à la république, mais encore » de mépriſer ceux (*a*) qui étoient mal diſpoſés » pour lui-même » : ſentimens d'une nobleſſe admirable, & dignes de ſervir d'exemple dans la poſtérité à tous les magiſtrats des états libres. Il réuſſit par cette voie à faire entrer C. Antonius dans toutes ſes meſures, il (*b*) le trouva toujours

(*a*) Cum mihi deliberatum & conſtitutum ſit ita gerere conſulatum, quo uno modo geri graviter & libere poteſt, ut neque provinciam, neque honorem, neque ornamentum aliquod aut commodum appeturus ſim.... ſic me geram ut poſſim tribunum plebis, reip. iratum coercere, mihi iratum contemnere. *De Leg. Agrar.* 1, 8.

(*b*) Plutarq. *Vie de Cicéron.*

Digitized by Google

docile à ſes impreſſions, ou, comme il s'exprime lui-même, il ſut l'adoucir & le calmer par ſa patience & ſa complaiſance, malgré l'avidité qu'il conſervoit pour une bonne province, & malgré les deſſeins qu'il méditoit ſecrètement (*a*) contre l'état. L'établiſſement de cette bonne intelligence entre les deux conſuls étoit une choſe ſi importante pour le repos public, que Cicéron en informa le peuple dans le premier diſcours qu'il prononça de la tribune aux harangues, en félicitant Rome d'un événement qui étoit capable d'étouffer les factions dans leur naiſſance, de relever le courage des honnêtes gens, & d'arrêter tous (*b*) les maux dont la république étoit menacée.

Ce n'étoit pas le ſeul projet qu'il eût particulièrement à cœur, & dont il fit un point capital de ſon adminiſtration. Il ſe propoſoit de réunir l'ordre équeſtre avec le ſénat, c'eſt-à-dire, de les faire entrer dans des principes & des intérêts communs. Après les ſénateurs, les chevaliers compoſoient les plus riches & les plus puiſſantes maiſons de Rome. L'abondance qui règnoit dans leur corps

(*a*) In Piſon. 2.

(*b*) Quod ego & concordia, quam mihi conſtitui cum collega, invitiſſimis iis hominibus quos in conſulatu inimicos eſſe & animis & corporis actibus providi, omnibus proſpexi ſane, &c. *De Leg. Agr.* 2, 37.



Digitized by Google

les disposoit à souhaiter que la république fût tranquille, & se trouvant constamment les fermiers généraux des revenus de l'empire, ils avoient dans leur dépendance une grande partie des citoyens inférieurs. Cicéron se persuada que le poids réuni de ces deux ordres emporteroit nécessairement la balance sur tout autre pouvoir de l'état, & deviendroit une barrière ferme contre (*a*) tous les attentats de l'ambition & de la faveur populaire. Personne n'étoit plus propre que lui à faire réussir ce projet. Il se trouvoit à la tête du sénat; & il n'en étoit pas moins l'idole des chevaliers, qui le considéroient comme l'ornement & l'honneur de leur ordre, tandis que pour se confirmer dans leur affection, il ne laissoit point échapper une occasion publique de se vanter de son extraction, & de se donner la qualité d'*équestrien*, se faisant d'ailleurs une étude de les protéger dans leurs affaires, & d'augmenter de jour en jour leur autorité & leur crédit, jusqu'à les faire enfin regarder comme un troisième corps (*b*) établi & distingué dans l'état. Cette po-

(*a*) Ut multitudinem cum principibus, equestrem ordinem cum senatu conjunxerim. *In Pison.* 3. Neque ulla vis tanta reperietur, quæ conjunctionem vestram, equitumque romanorum, tantamque conspirationem bonorum omnium, perfringere possit. *In Catil.* 4, 10.

(*b*) Cum demum stabilivit equestre nomen in consulatu suo, ei senatum concilians, ex eo ordine se profectum ce-

litique étoit excellente. La république en tira cette année de grands avantages, parce que le consul avoit de toutes parts les chevaliers dévoués à ses ordres, & toujours prêts à le servir de gardes, avec son cher Atticus (*a*) qui étoit à leur tête. Il est fort probable que si ses successeurs eussent adopté les mêmes maximes, ils auroient conservé la liberté de la république, ou prolongé du moins plus longtems sa durée.

Après avoir jeté les fondemens de son administration par tous ces soins préliminaires, il prit possession de sa dignité, suivant l'usage, au premier jour de janvier. Peu de jours auparavant P. Servillius-Rullus, un des nouveaux tribuns, qui entroient le dix décembre dans l'exercice de leur emploi, avoit alarmé le sénat par la publication de la loi Agraria. Ces loix manquoient rarement d'être goûtées de la populace, & c'étoit ordinairement ce qui les faisoit proposer par les magistrats

---

lebrans & ejus vices peculiari popularitate quærens. Ab illo tempore plane hoc tertium corpus in republica factum est, cœpitque adjici senatui populoque romano equester ordo. *Plin. Hist. Nat.* 33, 2.

(*a*) Vos, equites romani, videte: scitis me ortum è vobis, omnia semper sensisse pro vobis, &c. *Pro Rabir.* 6. Nunc vero cum equitatus ille, quem ego in divo capitolino, te signifero ac principe, collocarem, senatum deseruerit. *Ad Att.* 2.

Digitized by Google

factieux, lorſqu'ils avoient beſoin de l'approbation de la multitude pour faire paſſer quelqu'autre point qui bleſſoit le bien public. Mais rien n'étoit ſi mal conçu que la loi Agraria, quoiqu'en flattant le peuple par l'eſpérance de pluſieurs avantages qu'il n'avoit pas, elle faillît d'être acceptée. L'intention du tribun étoit de faire créer un decemvirat, ou dix commiſſionnaires, avec un pouvoir abſolu pendant cinq ans ſur tous les revenus de la république, pour les diſtribuer aux citoyens ſuivant leur volonté ou leur caprice, pour vendre ou acheter, comme ils le jugeroient à propos, pour régler les droits de ceux qui les poſſédoient, pour faire rendre compte à tous les généraux, dont on n'exceptoit que Pompée, de tout le butin qu'ils avoient fait dans les guerres étrangères, pour établir des colonies dans tous les lieux qu'ils croiroient propres à ces établiſſemens, & particulièrement à Capoue, enfin pour régler abſolument tout ce qui appartenoit aux revenus & aux forces de l'empire.

Une loi qui conféroit un pouvoir ſi exceſſif cauſa de juſtes alarmes aux ſincères partiſans du repos public, & leur crainte devint ſi vive, qu'il parut néceſſaire à Cicéron de la calmer avant que de s'attacher efficacement à ruiner les intrigues des tribuns. Auſſi-tôt qu'il fut inveſti de ſa nouvelle dignité, il raffermit le courage des ſénateurs, en

Digitized by Google

les assurant qu'il étoit résolu de s'opposer de toutes ses forces à la loi, d'en réprimer les auteurs, & de ne pas souffrir, pendant son administration, que le bien & les libertés de l'état reçussent la moindre atteinte. Du sénat il poursuivit les tribuns jusques dans leur propre domaine, c'est-à-dire, au forum, où dans un discours aussi adroit qu'élégant, il se rendit si heureusement maître de l'esprit & de l'inclination du peuple, qu'il lui fit rejeter sans exception (*a*) la loi Agraria.

Il commença par des témoignages éclatans de la reconnoissance qu'il leur devoit pour l'avoir favorisé de leurs suffrages dans sa concurrence avec les nobles. Il se déclara leur créature & celle de tous ceux qui étoient affectionnés à leurs intérêts. Il les pria de le regarder comme un magistrat populaire, suivant la profession qu'il avoit faite lui-même au sénat (*b*) d'être le consul du peuple. De cet exorde il tomba sur les louanges des Gracchus, dont le nom étoit extrêmement cher aux communes. Il protesta que son dessein n'étoit pas de combattre la loi Agraria, sur-tout lorsqu'il se rappelloit que ces deux excellens hommes, ces zélés amateurs du peuple romain, avoient divisé

(*a*) Quis unquam tam secunda concione legem Agrariam suasit, quàm ego dissuasi? *Contra Rull.* 2, 37.

(*b*) Ibid. 3.

Digitized by Google

aux citoyens les terres publiques; qu'il n'étoit pas un de ces conſuls qui ſe faiſoient un ſcrupule de louer les Gracchus, & qu'au contraire il reconnoiſſoit volontiers qu'une partie du gouvernement préſent (*a*) étoit fondée ſur leurs loix : qu'il n'en vouloit donc qu'à la loi nouvelle, à cette loi, qui loin d'être populaire & favorable aux intérêts des citoyens, n'étoit en effet que l'établiſſement d'une tyrannie, ou la création de dix rois avec tous les droits du pouvoir arbitraire. Il donne beaucoup de force & d'étendue (*b*) à cette idée; d'où il paſſe adroitement à leur inſinuer qu'on en veut, ſuivant les apparences, à Pompée leur favori, & qu'on penſe à détruire ou à borner ſon autorité. « Par-» donnez, citoyens, leur dit-il, s'il m'arrive ſi » ſouvent de répéter ce grand nom. Souvenez-» vous que dans ma préture vous m'impoſâtes vous-» mêmes l'obligation de me joindre à vous pour » défendre ſa dignité. Je l'ai fait juſqu'aujourd'hui » de tout mon pouvoir, ſans avoir fait entrer dans » mes motifs ni mon amitié pour ce grand homme, » ni le déſir des honneurs, ni l'eſpérance même » de cette ſuprême dignité que j'ai obtenue de » vous, avec ſon approbation, mais ſans ſon aſſiſ-» tance. Manquerai-je donc de réſiſter à ceux (*c*)

(*a*) Ibid. 9.
(*b*) Ibid. 6, 11, 13, 14.
(*c*) Ibid. 18.

Digitized by Google

» qui entreprennent de ruiner ſon pouvoir », &c. Là-deſſus il fait voir que ſi la loi diſpenſe Pompée de rendre compte au décemvirat, elle l'exclut en revanche d'être jamais reçu dans le nombre des décemvirs, en limitant le choix à ceux qui ſe trouvoient préſens à Rome. Elle ſoumettoit d'ailleurs à leur juridiction les pays qu'il venoit de conquérir, malgré l'uſage qui avoit toujours laiſſé ces diſpoſitions (*a*) au général. Cicéron prit occaſion de cette remarque, pour repréſenter, par une ſuppoſition fort plaiſante, le tribun Rullus arrivant dans le royaume de Mithridates, avec (*b*) ſes officiers, ſes licteurs, ſes gardes, ſes appariteurs, & donnant ordre à Pompée de le venir joindre, par une lettre dans ce ſtyle : « P. Servilius Rullus, tribun » du peuple, décemvir, à Cnæus Pompée, fils de » Cnæus, ſalut. (Il ſe gardera bien, remarque Cicéron, de lui donner le titre de grand, après s'être efforcé (*c*) de le lui ôter par ſa loi.) » Je vous » fais ſavoir que vous ayez à vous rendre inceſſam- » ment à Synope, & à m'amener avec vous une » garde ſuffiſante, pendant que je vendrai, en vertu » de ma loi, les terres que vous avez conquiſes par » votre valeur. Il obſerve que la raiſon qu'ils ont » eue d'excepter Pompée, n'eſt pas le reſpect qu'ils » lui portent, mais la crainte qu'il n'eût refuſé de

(*a*) Ibid. 19. (*b*) Ibid. 13. (*c*) Ibid. 20.

Digitized by Google

» ſe ſoumettre à l'indignité de dépendre d'eux.
» Cependant, ajoute-t-il, du caractère dont nous
» connoiſſons Pompée, il ſe feroit un devoir de
» ſouffrir le joug que vous lui auriez impoſé; mais
» ſi l'on vous en impoſe un que vous ne deviez
» pas ſupporter vous-même, il prendra ſoin qu'on
» ne vous force pas long-tems à le porter malgré
» vous. Il s'étend enſuite ſur les dangers, dont la
» liberté publique eſt menacée par cette loi. Au
» lieu d'être de quelque utilité pour les citoyens,
» elle ne tend qu'à l'établiſſement d'un pouvoir
» capable de les opprimer, & ſous prétexte de
» planter des colonies en Italie & dans les pro-
» vinces, elle ne peut ſervir qu'à faire des créatu-
» res & des eſclaves aux décemvirs, comme au-
» tant de garniſons dans les meilleurs poſtes de
» l'empire, qui ſeront toujours prêtes à ſoutenir
» leur tyrannie. S'ils choiſiſſoient Capoue pour y
» former leur principal établiſſement, c'eſt que
» cette ville, comme on ne l'ignoroit pas, étoit
» la plus fière, la plus mal-intentionnée & la plus
» dangereuſe de toutes les provinces romaines.
» Tandis que leurs ancêtres n'y avoient pas vou-
» lu laiſſer une ombre de pouvoir ni les moindres
» reſtes de magiſtrature, on vouloit la traiter avec
» prédilection, & la rendre bientôt (*a*) l'émule

(*a*) Ibid. 28, 32.

Vie de Ciceron. Tom. I. pag. 239.

*Il invita plus d'une fois les Tribuns à monter sur la Tribune pour y discuter l'affaire avec lui.*

Maridier del. Lalas Sculp.

Digitized by Google

» de Rome, dans la vue ſans doute de vendre ou » d'aliéner les terres de la Campanie, c'eſt-à-dire, » les plus fertiles de l'Italie, le plus ſolide reve- » nu de la république & ſa plus conſtante reſ- » ſource lorſque toutes les autres venoient à man- » quer ; ce que ni les Gracchus, dont le zèle étoit » ſi connu pour l'intérêt du peuple, ni Sylla même » qui donnoit tout avec ſi peu de ſcrupule, n'a- » voient jamais eu la hardieſſe (*a*) d'entreprendre. » En finiſſant, il s'applaudit de l'approbation & » de la faveur avec laquelle ils ont paru l'écou- » ter, il en tire un heureux augure pour le réta- » bliſſement de la paix & pour la confirmation de » leur proſpérité, & n'oubliant pas de leur appren- » dre, comme une nouvelle extrêmement agréa- » ble, que la concorde eſt bien établie entre ſon » collégue & lui, il ſe rend le garant de la ſûreté » & du repos de la république, pourvu qu'ils per- » ſévèrent dans les favorables diſpoſitions qu'ils vien- » nent de lui marquer », &c.

Dans la chaleur de cette harangue il invita plus d'une fois les tribuns à monter ſur la tribune, pour y diſcuter l'affaire avec lui (*b*) dans la préſence

(*a*) Ibid. 29.

(*b*) Si veſtrum commodum ſpectat, veniat, & coram mecum de agri Campani diviſione diſputet. *De Leg. Agrar.* 2, 28. Commodius feciſſent tribuni plebis, quirites, ſi

du peuple. Mais ils jugèrent qu'il étoit plus prudent de ne pas répondre à ce défi, & d'attaquer le consul par des fictions & des calomnies qu'ils s'efforcèrent de répandre dans la foule. Ils insinuèrent particulièrement que l'opposition qu'il apportoit à la loi, venoit moins de son zèle pour le public que de son attachement au parti de Sylla, & du désir de conserver la possession des terres à ceux qui les avoient reçues du dictateur; qu'il cherchoit à faire sa cour aux sept tyrans, (on donnoit ce nom à sept des principaux sénateurs, Lucullus, Crassus, Catulus, Hortensius, Metellus, & Philippus), tous connus pour zélés partisans de Sylla, & pour avoir beaucoup gagné dans cette faction. Cicéron ne s'appercevant que trop de l'effet de ces insinuations, se crut obligé de faire au peuple une seconde apologie de sa conduite: « Il déclara (*a*) » nettement qu'il regardoit la loi par laquelle on » avoit ratifié les actes de Sylla comme la plus » pernicieuse de toutes les loix, & qu'il la trou- » voit d'autant moins digne du nom de loi, » qu'elle établissoit dans Rome une véritable ty- » rannie. Mais que les conjonctures présentes fai- » soient peut-être une nécessité de la supporter,

quæ apud vos de me deferunt, ea coram potius me præsente dixissent. *Ibid.* 3, 1.

(*a*) Ibid.

sur-tout

» ſur-tout pour lui qui étoit réſolu pendant l'an-
» née de ſon conſulat (*a*), de ne rien entreprendre
» qui fût propre à troubler la paix. Mais que Rul-
» lus n'avoit pu ſans une impudence extrême l'ac-
» cuſer de ſacrifier l'intérêt public aux amis de
» Sylla, lorſque la loi même qu'il vouloit établir,
» ne tendoit qu'à les confirmer dans les poſſeſſions
» contre leſquelles il ſe récrioit, & lorſqu'il pa-
» roiſſoit clairement qu'elle lui avoit été dictée
» par Valgius, ſon gendre, qui, poſſédant un plus
» grand nombre de ces terres qu'aucun autre ci-
» toyen, cherchoit avec le ſecours de la nouvelle
» loi à ſe les aſſurer, ſoit par la (*b*) confirmation
» des décemvirs, ſoit en les achetant d'eux à vil
» prix ». Il apporte pour preuve les termes mêmes de la loi, dont il n'avoit pas voulu, dit-il, faire ſentir toute la malignité dans ſon premier diſcours, par la ſeule crainte de (*c*) donner naiſſance à de nouveaux troubles. « Ainſi Rullus qui l'accuſoit de
» ſoutenir les actes de Sylla, en étoit le plus im-
» pudent défenſeur : car perſonne n'avoit jamais
» prétendu qu'ils fuſſent bons & utiles, & l'on
» n'alléguoit en leur faveur que la poſſeſſion, &
» leur liaiſon préſente avec le repos public ; au lieu
» que par la loi de Rullus, la poſſeſſion des terres
» qui venoient de Sylla, alloit être fondée ſur de

(*a*) Ibid. 3, 2. (*b*) Ibid. 3, 1, 4. (*c*) Ibid. 3, 2.

» meilleurs titres que tous les autres biens ». Il finit en renouvelant le défi qu'il avoit fait aux tribuns ; mais après quantité d'autres efforts, ſentant qu'ils n'étoient pas capables de ſe meſurer avec lui, ils furent obligés d'abandonner leur entrepriſe.

On étoit à peine délivré de ces troubles, qu'il s'en éleva un autre, dont le repos public auroit encore eu beaucoup à ſouffrir, s'il n'avoit été diſſipé preſque en naiſſant par l'autorité de Cicéron. La loi d'Othon, qui aſſignoit à l'ordre équeſtre un banc diſtingué aux ſpectacles, avoit paru offenſante au peuple. Othon entrant un jour au théâtre fut reçu avec de longs ſifflemens de la populace, & fort applaudi au contraire par les chevaliers. Les clameurs redoublèrent des deux côtés comme à l'envi, & du bruit, l'on ſe diſpoſoit à paſſer aux coups, lorſque Cicéron informé du tumulte, ſe hâta de ſe rendre au théâtre, & commanda au peuple de le ſuivre au temple de Bellone. Là, il mortifia ſi vivement l'aſſemblée par la force de ſon éloquence, il lui inſpira tant de honte de ſa folie & de ſon emportement, qu'étant retournée au lieu du ſpectacle, elle changea ſes ſifflemens en témoignagnes de reſpect (*a*) pour Othon. La harangue du conſul fut publiée, & quoiqu'elle eût

(*a*) Plutarq. *Vie de Cicéron.*

été compoſée ſur le champ pour l'occaſion, elle fut conſervée & lue avec admiration pendant pluſieurs ſiècles, comme un exemple de l'empire de l'éloquence ſur les paſſions. Divers commentateurs ſe ſont imaginés (*a*) que Virgile avoit eu cet évènement (*b*) en vue dans une de ſes plus belles comparaiſons; & Macrobe nous apprend (*c*) qu'entre divers reproches que Cicéron fit au peuple, il lui fit honte d'avoir manqué de jugement & de goût en cauſant du bruit pendant que Roſcius étoit dans l'action.

On vit preſque dans le même tems un autre exemple du talent merveilleux de Cicéron pour perſuader. Entre les loix de Sylla, il y en avoit une qui excluoit les enfans des proſcrits, des honneurs publics & de l'entrée du ſénat; acte violent ſans doute, & qui appartenoit plutôt à la tyrannie (*d*) qu'au gouvernement d'un état libre. Les

(*a*) Sebaſt. Corrad. Queſtur. p. 139. Quintil. liv. 12, 2.

(*b*) Ac veluti magno in populo cum ſæpe coorta eſt
Seditio, ſævitque animis ignobile vulgus:
Jamque faces & ſaxa volant, furor armâ miniſtrat.
Tum pietate gravem & meritis ſi forte virum quem
Conſpexêre, ſilent, arrectiſque auribus aſtant.
Ille regit dictis animos & pectora mulcet.
*Æneid.* 1, 152.

(*c*) Macrob. 2, 10.

(*d*) Excluſique paternis opibus liberi, etiam petendorum honorum jure prohiberentur. *Vell. Pat.* 1, 28.

malheureux qui étoient tenus dans l'humiliation par cette ordonnance, n'épargnoient rien pour la faire révoquer, & l'équité naturelle sembloit parler en leur faveur; mais dans des conjonctures aussi fâcheuses que celles de la république, il étoit à craindre que le rétablissement d'un parti opprimé ne causât de nouvelles factions, parce que le premier usage qu'il penseroit peut-être à faire de son pouvoir, seroit pour satisfaire sa vengeance. Cicéron entreprit de persuader à ces infortunés, que leur intérêt les obligeoit de supporter patiemment leur disgrace; & que les nécessités présentes demandoient si absolument, qu'on ne se hâtât point de rien changer aux actes de Sylla, que la république même ne pouvoit entreprendre ce changement sans danger. Il régloit sa conduite sur les principes qu'il nous a laissés dans son *Traité des Offices*. « Il y a des choses bonnes & justes en » elles-mêmes, auxquelles les circonstances peu» vent faire changer (*a*) de nature »; & pour confirmer sa doctrine par ses propres exemples, il nous apprend dans une oraison prononcée longtems après, qu'il avoit exclu des honneurs, pendant son consulat, plusieurs jeunes gens dont le courage & l'honneur étoient sans tache, mais qui

(*a*) Sic multa quæ honesta natura videntur esse, temporibus sunt non honesta. *De Off.* 3, 13.

ſe trouvoient dans une ſi malheureuſe ſituation, qu'ils auroient (*a*) employé probablement leur pouvoir à la ruine de la république. C'eſt après avoir rapporté les trois traits ſur leſquels on vient de s'étendre, que Pline ſe livre avec une eſpèce de tranſport à l'admiration d'un orateur « qui » faiſoit ſacrifier par le peuple romain, ſon pain, » ſon plaiſir (*b*) & ſa haine, aux charmes de ſon » éloquence ».

La première cauſe d'importance dans laquelle Cicéron s'engagea bientôt, fut la défenſe de C. Rabbirius, ſénateur âgé, qui étoit accuſé par T. Labienus, un des tribuns, de trahiſon & de révolte, pour avoir tué, quatre ans auparavant, un autre tribun nommé L. Saturninus, qui avoit excité dans la ville une ſédition dangereuſe. Le fait, quand il auroit été certain, n'auroit pu attirer que des éloges à Rabbirius, car il étoit conforme à un décret du ſénat, qui avoit alors ordonné aux citoyens de prendre les armes pour la défenſe des conſuls C. Marius & L. Flaccus.

Mais ce n'étoit point à Rabbirius qu'on vou-

(*a*) Ego adoleſcentes fortes & bonos, ſed uſos ea conditione fortunæ ut ſi eſſent magiſtratus adepti, reip. ſtatum convulſum viderentur, comitiorum ratione privavi. *In Piſon.* 2.

(*b*) Quo te, M. Tulli, piaculo taceam, &c. *Plin. Hiſt.* 7, 30.

loit nuire, & la vie d'un homme de ſon âge importoit peu au repos de la ville. Le deſſein des accuſateurs étoit d'attaquer une des principales prérogatives du ſénat, qui conſiſtoit dans le pouvoir de faire armer en un moment la ville, lorſqu'il lui plaiſoit de recommander ſeulement aux conſuls « de prendre garde que la républi- » que ne reçût aucun mal ». Cette réſolution du ſénat avoit la force de juſtifier tout ce qui ſe faiſoit en conſéquence, & ſouvent il avoit employé cette voie dans les ſéditions, pour ſe défaire de quelques magiſtrats factieux, ſans avoir recours aux formalités de la juſtice. Les tribuns en avoient fait plus d'une fois des plaintes, &, quoique l'uſage en fût très-ancien, ils l'avoient repréſenté comme une infraction des loix établies, qui donnoit aux ſénateurs un pouvoir arbitraire ſur la vie des citoyens. Mais la véritable cauſe de leur chagrin étoit d'y trouver un frein continuel qui arrêtoit les entrepriſes de leur ambition, & qui les expoſoit quelquefois à des punitions promptes & ſévères. Ils pouvoient tromper la multitude par de vains prétextes & de faux raiſonnemens; mais il n'étoit pas ſi aiſé d'en impoſer au ſénat : & dans peu d'inſtans, un mot d'avis donné aux conſuls, pouvoit ruiner l'effet des plus longues intrigues & rendre la faveur du peuple inutile.

Ainſi les factieux de toutes ſortes de rangs ſe

Digitized by Google

trouvèrent intéreſſés au procès de Rabbirius & à ſa ruine. J. Céſar engagea Labienus à prendre la qualité d'accuſateur, & ſe fit nommer lui-même *Duumvir*, c'eſt-à-dire, l'un des deux juges qui aſſiſtoient le préteur (*a*) dans les jugemens de trahiſon. Ce fut Hortenſius qui plaida la cauſe. Il prouva par les dépoſitions de pluſieurs témoins, que l'accuſation n'étoit qu'une calomnie, & que Saturnins avoit été tué par la main d'un eſclave, qui avoit obtenu la liberté pour prix de cette (*b*) action. Le malheureux vieillard n'en fut pas moins condamné par Jules-Céſar; mais il appela de cette ſentence au peuple, & Suétone remarque que rien ne lui fut plus avantageux à ce nouveau tribunal que la (*c*) ſévérité de ſon premier juge. Les tribuns néanmoins n'épargnèrent rien pour ſa perte, & Labienus demanda rigoureuſement qu'il ne fût pas permis à Cicéron d'employer plus d'une demi-heure à ſa (*d*) défenſe. Il s'efforça même d'enflammer l'indignation du peuple, en expoſant ſur la tribune un portrait de Saturninus, qu'il repréſenta comme un martyr de la liberté publique.

---

(*a*) Sueton. *Vit. J. Cæſ.* 12. Dio. p. 42.

(*b*) Pro Rabbir. 6, 11.

(*c*) Ut ad populum provocanti nihil æque ac judicis acerbitas profuerit. *Sueton. ibid.* 12.

(*d*) Pro Rabbir. 2.



Digitized by Google

Cicéron ouvrit une autre ſcène, en déclarant d'abord, avec beaucoup de gravité, « qu'il n'y » avoit point d'exemple d'une cauſe ſi importante, » ou entrepriſe par un tribun, ou défendue par » un conſul; qu'il n'étoit queſtion de rien moins » que de ſtatuer pour l'avenir, ſi la république » ſeroit ſans ſénat ou ſans conſeil public, ſans » aucun accord des honnêtes gens, pour ſe mettre à couvert de la rage & de la témérité des » méchans, ſans reſſource & ſans eſpérance dans les » extrêmités du danger. Il implore (*a*) la protection » de tous les dieux, dont il reconnoît que la provi» dence a plus de part au gouvernement de Rome » que toutes les lumières de la prudence humaine, & » il les conjure d'être favorables en ce jour à l'état, » à la vie, & à la fortune d'un homme innocent ».

Après un exorde ſi majeſtueux, qui parut frapper toute l'aſſemblée d'une religieuſe vénération, il paſſe hardiment à ſouhaiter qu'il lui eût été permis de reconnoître que Saturninus avoit été tué par la main de Rabbirius, & qu'Hortenſius n'eut pas prouvé le contraire avec tant d'évidence. Loin d'appréhender quelque châtiment pour l'accuſé, il l'auroit loué de ce meurtre comme d'une action qui méritoit des récompenſes. Dans cet endroit il fut interrompu par les clameurs de la

(*a*) Ibid.

Digitized by Google

faction oppoſée : mais loin de ſe déconcerter, il fit obſerver que c'étoit le foible effort d'une petite partie de l'aſſemblée, & que le corps du peuple, à qui il voyoit garder le ſilence, ne l'auroit pas choiſi pour conſul, s'il l'eut cru capable d'être troublé par une inſulte ſi mépriſable : qu'il conſeilloit par conſéquent aux auteurs du tumulte, de faire (*a*) ceſſer un bruit qui ne ſervoit qu'à faire éclater leur folie & l'infériorité de leur nombre. Ayant continué de parler avec la même fermeté, il ſe fit écouter ſi favorablement, que toutes les apparences du jugement étoient à l'avantage de Rabbirius; mais ſur diverſes raiſons qu'on eut d'appréhender de la violence & quelque noire pratique de la part des tribuns, Metellus, augure, & préteur de l'année, trouva le moyen de rompre l'aſſemblée avant (*b*) qu'on en vînt aux ſuffrages; & les grandes affaires qui occupèrent bientôt la ville, empêchèrent que celle-ci ne fût rappelée.

Mais Céſar réuſſit plus heureuſement dans la recherche de la dignité de grand-prêtre, un des premiers poſtes de la république, qui ſe trouvoit vacante par la mort de Metellus Pius. Il employa encore le miniſtère de Labienus, à qui il fit publier une nouvelle loi qui transféroit le droit

(*a*) Ibid. 6. (*b*) Ibid. 9.

Digitized by Google

d'élection, du collège des prêtres au peuple. Ses eſpérances portoient ſur la faveur de la populace, qu'il avoit gagnée par des prodigalités ſans bornes. Auſſi l'emporta-t-il, ſans avoir encore été préteur, ſur le crédit de Q. Catulus & de P. Servillius l'Iſaurique, deux concurrens conſulaires, & de la plus haute conſidération dans la république. Outre l'honneur du conſulat, l'un avoit été cenſeur, & portoit alors le titre de prince du ſénat; l'autre avoit été honoré d'un triomphe, après une victoire qui lui avoit acquis un ſurnom fort glorieux. Céſar ne laiſſa point de ſe procurer plus de ſuffrages dans leur propre tribu, qu'ils n'en (*a*) obtinrent enſemble dans le nombre de tous les citoyens.

Catilina commençoit à renouveler ſes prétentions au conſulat. Perſonne n'auroit eu droit de les condamner, s'il n'eut bientôt employé ſi ſcandaleuſement la corruption & les plus infames méthodes, que la ſévérité incorruptible de Cicéron ne put les ſupporter tranquillement. Il en prit occaſion de publier contre cette odieuſe eſpèce de brigues, une nouvelle loi par laquelle il ajoutoit aux anciennes punitions dix ans d'exil. Il dé-

(*a*) Ita potentiſſimos duos competitores multumque & ætate & dignitate antecedentes, ſuperavit, ut plura in eorum tribubus ſuffragia, quàm uterque in omnibus tulerit. *Suet. in Cæſ.* 13. Vid. *Pigh. Annal.*

Digitized by Google

fendit auſſi à ceux qui auroient aſpiré à quelque magiſtrature de donner des jeux de gladiateurs avant le terme de deux ans, à moins que ce ne fût pour exécuter les dernières volontés de quelque mort dont ils fuſſent les héritiers, & que le jour n'en eût été fixé dans le teſtament. Catilina ne pouvant douter que cette loi ne fût faite pour lui, forma le deſſein, avec quelques autres chefs du ſénat, de tuer Cicéron (*a*) le jour de l'élection. Elle étoit fixée au 20 d'octobre. La fortune veilla ſi heureuſement à la ſûreté du conſul, qu'ayant été informé de cette conſpiration le 19, il eut le tems d'en donner avis au ſénat; & dans un trouble ſi preſſant, la première réſolution fut de différer l'élection, pour ſe donner le tems de délibérer ſur une affaire de cette importance. Le jour ſuivant, il fit citer Catilina dans une aſſemblée de tous les ſénateurs, & lui reprochant ouvertement ſon crime, il lui demanda ce qu'il avoit médité pour ſa juſtification. Ce fier romain, loin de répondre par un déſaveu ou par des excuſes, déclara audacieuſement « qu'il y avoit deux (*b*) corps dans la ré-

(*a*) Dio. 37, 42.

(*b*) Tum enim dixit duo corpora eſſe reip. unum debile, infirmo capite, alterum firmum ſine capite: huic cum ita deſe meritum eſſet, caput ſe vivo non defuturum. *Pro Muræn.* 25.

Digitized by Google

» publique, l'un foible, avec une tête qui n'étoit » pas plus forte; l'autre ferme & robuſte, mais » ſans tête; & qu'il avoit tant d'obligations au » dernier, qu'il lui ſerviroit de tête auſſi long- » tems qu'il vivroit ». Peu de jours auparavant il avoit fait dans le même lieu une réponſe encore plus déſeſpérée à Caton, qui le menaçoit de le citer en juſtice : « Si l'on excite, avoit-il dit, » quelque flamme contre moi, (*a*) je l'éteindrai, » non avec l'eau, mais par la ruine générale de » l'état ».

Des déclarations ſi emportées causèrent autant d'alarmes que de ſurpriſe au ſénat. Il étoit clair, non-ſeulement qu'il n'y avoit qu'une affreuſe conſpiration qui pût faire monter à cet excès l'inſolence d'un particulier, mais qu'elle ne devoit pas être éloignée de l'exécution. On eut recours au remède, qui étoit comme la dernière reſſource des ſénateurs dans ces extrêmes dangers : *l'ordre* (*b*) *fut donné aux conſuls de prendre garde que la république ne ſouffrît aucun mal.* Cicéron, autoriſé par le ſénat, doubla auſſi-tôt ſa garde,

(*a*) Cum idem ille, paucis ante diebus, Catoni fortiſſimo viro, judicium minitanti ac denuntianti, reſpondiſſet; ſi quod eſſet in ſuas fortunas incendium excitatum, id ſe non aqua, ſed ruina extincturum. *Pro Muræn.* 25.

(*b*) Salluſt. *Bell. Catil.* 29. Plutarq. *Vie de Cicéron.*

Digitized by Google

& fit entrer quelques troupes dans la ville. Le jour auquel on avoit remis l'élection étant arrivé, il se présenta d'un air ferme au public ; mais pour rendre l'impression du péril plus puissante, il découvrit son estomac à la vue du peuple, & fit appercevoir (*a*) une cuirasse dont il s'étoit armé. « Cette précaution, comme il le déclara publiquement dans la suite à Catilina, étoit pour » garantir sa vie contre un scélérat si déterminé ». L'élection se fit sans trouble, & les nouveaux consuls furent D. Junius Silanus & L. Licinius (*b*) Murena.

Catilina rejeté pour la seconde fois, & ne respirant que la vengeance, attendoit impatiemment l'heure marquée pour l'exécution de ses horribles projets ; d'ailleurs il ne lui restoit plus d'autre ressource. Son plan étoit dévoilé par la pénétration du consul. Il se voyoit déja fui & detesté de tous les honnêtes gens, & les délais pouvant lui devenir encore plus funestes, il résolut de ne plus différer une entreprise qui devoit

(*a*) Descendi in campum cum illa lata insignique lorica, ut omnes boni animadverterent, & cum in metu & periculo consulem viderent, id quod factum est, ad opem præsidiumque meum concurrerent. *Pro Muræn.* 26.

(*b*) Cum proximis comitiis consularibus me consulem in campo & competitores tuos interficere voluisti, compressi conatus tuos nefarios amicorum præsidio. *In Cat.* 7, 5.

Digitized by Google

entraîner la ruine de ſon pays ou la ſienne. L'art & la nature s'étoient comme accordés à le former pour ſervir de chef à une conjuration déſeſpérée. Sa naiſſance étoit illuſtre, il étoit ſans biens, ſans principes de morale, d'un courage indomptable, & d'une adreſſe extraordinaire, d'une juſteſſe dans le raiſonnement qui le rendoit capable de donner de la vraiſemblance aux plus étranges attentats; en (*a*) un mot, « il n'y avoit rien que » ſa langue ne fît trouver plauſible, & rien que » ſa main n'ôsât exécuter. » Cicéron nous a laiſſé la peinture de ſon caractère dans pluſieurs endroits de ſes ouvrages, mais (*b*) celle-ci me paroît la plus vive :

« Catilina, dit-il, avoit divers traits, & comme » l'eſquiſſe des plus grandes vertus; mais il n'en » avoit pas une dont il n'eût défiguré miſérable- » ment l'image. Il étoit lié avec tout ce qu'il y » avoit de ſcélérats, & ſon admiration néanmoins » paroiſſoit être pour les honnêtes gens. Sa maiſon » étoit remplie de tous les objets qui ſervent à » nourrir la débauche, mais ils y étoient accom- » pagnés de tout ce qui peut ſervir d'aiguillon au » travail & à l'induſtrie : c'étoit un théâtre de plai-

(*a*) Erat ei conſilium ad facinus aptum; conſilio autem, neque lingua, neque manus deerat. *In Cat.* 3, 7.

(*b*) Pro Cœl. 5, 6.

Digitized by Google

» ſirs vicieux, & une école d'exercices militaires.
» Jamais monſtre ne réunit tant de parties oppo-
» ſées, & tant de ces qualités & de ces paſſions
» qui ſemblent mutuellement s'exclure. Qui eut
» jamais l'art de ſe rendre plus agréable aux
» meilleurs citoyens, & d'entretenir en même-
» tems une liaiſon plus étroite avec les mauvais ?
» Qui marqua jamais plus de goût pour les bons
» principes, & qui en ſuivit jamais de plus déteſ-
» tables ? Qui fut plus outré dans la débauche,
» & plus capable de patience dans le travail ?
» Qui eut plus d'avidité pour le pillage, & plus
» de profuſion dans ſa dépenſe ? On ne vit jamais
» tant de facilité à faire des amis, & à ſe les
» attacher ſolidement. Il partageoit avec eux tout
» ce qu'il poſſédoit, ſon argent, ſon crédit, ſes
» maîtreſſes, & les plus noires actions ne lui coû-
» toient rien pour obliger ceux qui vouloient
» être gagnés par de tels ſervices. Son caractère
» prenoit toujours la teinture de ſes projets, & ſe
» formoit dans toutes les occaſions ſur ſes préten-
» tions & ſes déſirs. Avec les gens d'une humeur
» triſte, l'air chagrin lui devenoit comme natu-
» rel. Avec les gens gais, il paroiſſoit fait pour
» la gaïeté & l'enjoument. Il étoit grave avec les
» vieillards, vif & léger avec les jeunes gens ;
» audacieux avec les caractères hardis, voluptueux
» avec les débauchés. Cette mobilité & cette va-

Digitized by Google

» riété continuelle avoit non-seulement attiré » autour de lui tout ce qu'il y avoit de gens sans » principes & sans mœurs en Italie & dans les » provinces de l'empire, mais elle lui avoit pro- » curé un grand nombre d'amis parmi les plus » honnêtes gens de la république, qui s'en étoit » laissé imposer par l'apparence de ses vertus ».

Avec des talens de cette distinction, s'il eut obtenu le consulat & le commandement des provinces ou des armées de l'empire, on ne sauroit douter qu'à l'exemple de Cinna il n'eût aspiré à l'autorité souveraine par la ruine de la liberté publique. Mais le désespoir & l'impatience le précipitèrent dans les plus furieuses résolutions, & ce qu'il n'avoit pu se procurer par ses artifices, il prit le parti de l'emporter par la force. Cependant il ne s'abbandonna point tout-à-fait au hasard, & diverses raisons pouvoient lui faire croire que les circonstances étoient assez favorables. Il voyoit l'Italie sans troupes régulières, & Pompée dans des pays éloignés, avec la meilleure armée de l'empire. Le consul C. Antonius, son ancien (*a*) ami, sur le secours duquel il faisoit toujours le même fond, étoit nommé pour commander les forces qui restoient. Mais sa principale confiance étoit

(*a*) Inflatum tum spe militum, tum collegæ mei, ut ipse dicebat, promissis. *Pro Muræn.* 23.

dans

dans les vétérans de Sylla, dont il avoit toujours épousé la cause, & parmi lesquels il avoit été élevé. Leur nombre ne montoit pas à moins de cent mille, qui se trouvoient dispersés dans tous les cantons de l'Italie, jouissant des terres que Sylla leur avoit assignées, mais déja si dérangés dans leur fortune par l'excès de leurs vices & de leurs débauches, qu'ils soupiroient après une nouvelle guerre civile pour réparer le désordre de leurs affaires. Catilina n'avoit pas manqué de leur faire des propositions flatteuses pour les engager dans son parti. Il en avoit déja formé un corps considérable dans l'Etrurie, sous les ordres de Manlius, centurion d'une expérience égale à son courage, qui n'attendoit que le signal de son chef, pour se mettre en campagne (*a*) avec cette petite armée. Ajoutons le mécontentement de tous les ordres de la ville, & sur-tout les murmures continuels du peuple, qui pressé de dettes, & réduit à mener une vie fort dure, ne désiroit peut-être qu'un changement dans l'état. Les historiens les plus judicieux ont paru persuadés que si Catilina eut remporté le moindre avantage dans la première bataille, ou si le succès eut été seu-

(*a*) Castra sunt in Italia contra remp. in Etruria faucibus collocata. *In Catil.* 1, 2. *It.* 2, 6.

lement partagé, il falloit (*a*) s'attendre à voir toute l'Italie déclarée en ſa faveur.

Il aſſembla ſes principaux complices, pour mettre la dernière main à leur entrepriſe en diſtribuant entr'eux les emplois, & pour fixer abſolument le jour de l'exécution. Ils étoient au nombre de trente-ſix, dont les noms nous ont été tranſmis dans l'hiſtoire, partie du ſénat ou de l'ordre équeſtre, partie des plus nobles & des plus puiſſantes maiſons de toutes les villes d'Italie. Les ſénateurs étoient P. Cornelius Lentulus, C. Cethegus, P. Autronius, L. Caſſius Longinus, P. Sylla, Serv. Sylla, L. Vargunteius, P. Curius, Q. Annius, M. Percius Lecca, L. Beſtia.

Lentulus étoit deſcendu d'une branche patricienne de la maiſon des Corneliens, une des plus nombreuſes & des plus conſidérables de Rome. Son grand-père avoit été honoré du titre de prince du ſénat, & s'étoit diſtingué par ſon zèle contre les attentats de C. Cracchus, juſqu'à s'être attiré une dangereuſe bleſſure dans ce tems de troubles & de convulſions (*b*) publiques. Le petit-

(*a*) Sed omnino cuncta plebs novarum rerum ſtudio Catilinæ incœpta probabat... Quod ſi primo prælio Catilina ſuperior aut æqua manu diſceſſiſſet, profecto magna clades, &c. *Sallut.* 27, 29.

(*b*) Salluſt. 17.

Digitized by Google

fils, soutenu par l'avantage d'une si noble origine, avoit obtenu le consulat huit ans auparavant; mais l'infamie de sa conduite l'avoit fait chasser enfin du sénat par les censeurs; & c'étoit par de nouvelles intrigues, que s'étant élevé pour la seconde fois à la dignité de préteur (*a*), il se trouvoit rétabli dans son rang au sénat. Ses qualités naturelles étoient médiocres, mais les graces de sa figure, celles de son action, l'étendue & la douceur de sa voix (*b*) lui avoient acquis quelque réputation d'éloquence. Il étoit d'ailleurs livré à la paresse, voluptueux, méchant par le fond du caractère, & si présomptueux néanmoins qu'après la ruine du gouvernement, il se flattoit de devenir le premier homme de la république. Les flatteries de quelques devins avoient achevé de l'enivrer d'orgueil, en l'assurant d'après les livres sybillins, que trois Cornelius étoient destinés à règner dans Rome, & que Cinna & Sylla ayant déjà vérifié une partie de cette prédiction, le reste devoit être accom-

---

(*a*) Lentulus quoque tum maxime prætor, &c. *Flor.* 4, 1. *Dio.* 43. Plutarq. *Vie de Cicéron.*

(*b*) P. Lentulus, cujus & excogitandi & loquendi tarditatem tegebat formæ dignitas, corporis motus plenus & artis & venustatis, vocis & suavitas & magnitudo. *Brut.* 350.

pli (*a*) dans sa personne. Avec ces espérances il s'engagea joyeusement dans la conjuration, se fiant du succès à la vigueur de Catilina, & se flattant en secret d'en recueillir le principal fruit.

L'extraction de Cethegus n'étoit pas moins noble; mais son caractère étoit la fierté & la témérité, soutenues d'une impétuosité qui alloit souvent jusqu'à la fureur. Il s'étoit engagé avec beaucoup de chaleur dans la faction de Marius, avec qui il avoit été chassé de Rome. Mais les prospérités de Sylla le firent changer de parti, & s'étant jeté aux pieds du vainqueur avec de grandes promesses d'attachement & de zèle, il en obtint la liberté de (*b*) rentrer dans sa patrie. Après la mort de Sylla, ses intrigues & ses factions lui donnèrent tant de crédit, que pendant l'absence de Pompée le gouvernement sembloit être entre ses mains. Il fit obtenir à M. Antonius le commandement général des côtes de la Méditerranée, il procura la conduite de la guerre con-

(*a*) Lentulum autem sibi confirmasse ex fatis sybillinis haruspicumque responsis se esse tertium illum Cornelium, ad quem regnum hujus urbis atque imperium pervenire esset necesse, &c. *In Catil.* 3, 4. *It.* 4, 6.

(*b*) Quid Catalina tuis natalibus atque
Inveniet quisquam sublimius Cethegi.
*Juven. Sat.* 8.

Digitized by Google

tre Mithridates (*a*) à Lucullus, & dans cet excès de pouvoir, ayant fait le voyage d'Eſpagne pour y lever des contributions, il ſe reſſentit avec tant de hauteur de quelques oppoſitions qu'il y trouva de la part du proconſul Q. Metellus Pius (*b*), qu'il porta la hardieſſe juſqu'à lui faire inſulte & même à le bleſſer. Mais ſes inſolentes entrepriſes, jointes au dérèglement de ſes mœurs, ayant diminué inſenſiblement ſon crédit, le chagrin qu'il eut d'avoir eſſuyé quelques réprimandes des magiſtrats, & de ſe voir comme à découvert ſous un conſul auſſi vigilant que Cicéron, le fit entrer avec ardeur dans le complot de Catilina. Il ſe chargea même du rôle le plus odieux & le plus ſanglant, qui étoit de maſſacrer tous les ennemis de leur faction dans la ville.

Les autres conjurés étoient auſſi diſtingués par leur naiſſance. Les deux Sylla étoient neveux du dictateur de leur nom (*c*). Antonius avoit été con-

---

(*a*) Hic eſt M. Antonius qui gratia Cottæ conſulis & Cethegi factione in ſenatu curationem infinitam nactus, &c. *Aſcon. in Verr.* 2, 3. Plutarq. *Vie de Lucullus.*

(*b*) Quis de Cethego atque ejus in Hiſpaniam profuſione, ac de vulnere Q. Metelli Pii cogitat, cui non ad illius pœnam carcer ædificatus eſſe videatur? *Pro Syll.* 25.

(*c*) Curii, Pompeii, Syllæ, Cethegi, Antonii, Varguntеii, atque Longini, quæ familiæ? quæ ſenatus inſignia? *Flor. liv.* 4, 1.

ſul, quoiqu'il eût été dépoſſédé ſur une accuſation de brigue, & Caſſius avoit été compétiteur de Cicéron pour la même dignité. En un mot, ils ſe reſſembloient tous par le caractère autant que par la participation du même deſſein : gens que le déréglement de leur conduite & la ruine de leur fortune avoit diſpoſés par degrés aux plus pernicieuſes entrepriſes, & dont toutes les eſpérances dépendoient de l'infortune d'autrui & du renverſement de la république.

Dans leur aſſemblée il fut réſolu que le ſoulèvement ſe feroit tout d'un coup dans les différentes parties de l'Italie, & le ſoin de régler tant de mouvemens pour les faire éclater de concert, fut confié à différens chefs. Catilina ſe deſtina lui-même à prendre la conduite des troupes qu'il avoit dans l'Etrurie. Les autres devoient mettre le feu tout à la fois à tous les quartiers de Rome, faire main baſſe ſur le ſénat, & maſſacrer tous leurs ennemis, ſans autre exception que le fils de Pompée, qu'on ſe propoſoit de garder en ôtage, pour ſe réconcilier plus facilement avec ſon père. Dans la conſternation du maſſacre & des flammes, Catilina s'engageoit à paroître aux portes de Rome avec ſon armée, pour ſe rendre maître (*a*) de la

(*a*) Cum Catilina egrederetur ad exercitum, Lentulus in urbe relinqueretur, Caſſius incendiis, Cethegus cædi præponeretur. *Pro Syll.* 19. Plutarq. *Vie de Cicéron.*

Digitized by Google

ville au milieu de cette confusion. Mais la vigilance de Cicéron leur paroissant un dangereux obstacle, Catilina fut d'avis de s'en défaire avant que de quitter Rome. Deux chevaliers romains, du nombre des conjurés, entreprirent de le tuer dans son lit, le matin du jour suivant, en lui rendant visite (*a*) de fort bonne heure sous prétexte d'affaires. Ils étoient tous deux de sa connoissance, ils fréquentoient même sa maison, & c'étoit à titre d'amis qu'ils espéroient d'être reçus librement.

Aussi-tôt que l'assemblée fut finie, Cicéron fut informé de tout ce qui s'y étoit passé. Il avoit employé les intrigues d'une femme galante, nommée Fulvia, pour gagner Curius son amant, qui étant de la conspiration, lui fit savoir immédiatement toutes les délibérations de ses complices. Les chefs de la ville s'étant rendus chez lui le soir du même jour, il leur rendit compte de tout ce qu'il avoit appris, en leur expliquant, non-seulement le dessein des conjurés, mais le nom même de ceux qui

(*a*) Dixisti paululum tibi esse moræ quod ego viverem, reperti sunt duo equites romani, qui te ista cura liberarent: & sese illa ipsa nocte ante lucem me meo in lectulo interfecturos pollicerentur. *In Cat.* 1, 4. *Sallust.* 28. Tunc tuus pater, id quod tandem aliquando confitetur, illam sibi provinciam depoposcit. *Pro Syll.* 18.

avoient été nommés pour l'exécution, & juſqu'à l'heure à laquelle ils devoient être à ſa porte. L'effet répondit aux informations : les deux chevaliers ſe préſentèrent dès la pointe du jour ; mais ils trouvèrent une garde à la porte (*a*), & l'entrée leur fut refuſée.

Catilina vit manquer, avant ſon départ de Rome, un autre deſſein dont il ne déſiroit pas moins le ſuccès. Il s'étoit promis de ſurprendre Preneſte, ville des plus fortes d'Italie, à la diſtance d'environ vingt milles de Rome, pour en faire le centre de ſes forces, & ſa retraite dans la ſuppoſition de quelque fâcheux événement : mais la pénétration du conſul lui avoit déjà fait prendre des précautions de ce côté-là. Preneſte ſe trouva ſi bien gardée, lorſque les conjurés s'en approchèrent (*b*) la nuit pour la prendre d'aſſaut, qu'ils ſe retirèrent ſans avoir oſé tenter l'entrepriſe.

Tel étoit l'état de la conſpiration, lorſque Cicéron prononça le premier des quatre diſcours

---

(*a*) Domum meam majoribus præſidiis munivi. Excluſi eos quos tu mane ad me ſalutatum miſeras, cum illi ipſi veniſſent quos ego jam multis ac ſummis viris ad me id temporis venturos eſſe prædixeram. *In Catil.* 1, 4.

(*b*) Quid? cum tu Præneſte kalendis ipſis novembris occupaturum nocturno præſidio confideres, ſenſiſti ne illam coloniam meo juſſu, meis præſidiis eſſe munitam? *Ibid.* 1, 3. Præneſte natura munitum. *Vell. Pat.* 2, 26.

Digitized by Google

que nous avons de lui sur cette grande affaire. L'assemblée des ennemis de l'état s'étoit tenue le six de novembre, & dès le huit il fit avertir le sénat de se rendre au capitole, dans le temple même de Jupiter, où l'on ne s'assembloit que dans les tems d'alarmes. On n'avoit point attendu ce jour pour délibérer sur les trahisons de Catilina, & sur le dessein qu'il avoit d'ôter la vie au consul. Le sénat avoit déjà promis par un décret public à celui qui découvriroit le complot, mille pistoles, & la liberté, si c'étoit un esclave; ou, si c'étoit un citoyen (*a*), son pardon & le double de cette somme. Mais la dissimulation de Catilina fut si artificieuse & si constante, qu'il sût encore en imposer par ses protestations d'innocence à quantité de personnes de tous les rangs. Il fit passer tous les crimes dont il étoit accusé pour autant de fictions du consul. Il offrit une caution pour sa conduite, ou de se livrer à la garde de celui que le sénat voudroit nommer; à celle de M. Lepidus, à celle du préteur Metellus, à celle de Cicéron même. Personne n'ayant consenti à se charger de cette commission, Cicéron lui répondit nettement que, pour ce qui le regardoit lui-même, il

(*a*) Si quis indicasset de conjuratione, quæ contra rempub. facta erat, præmium servo libertatem & sestercia centum, liberto impunitatem & sestertia cc. *Sallust.* 30.

« étoit bien éloigné de s'exposer à vivre avec lui dans » une même maison, puisqu'il ne croyoit point (*a*) » qu'il y eût de sûreté à vivre avec lui dans la » même ville ». Des reproches si sanglans ne furent point capables de lui faire jeter le masque. Il eut l'impudence de se rendre à l'assemblée du capitole; ce qui parut si choquant à tous les sénateurs, que ses amis les plus familiers n'osèrent le saluer, & que les sénateurs consulaires (*b*) quittèrent le banc sur lequel il prit place, pour s'éloigner de lui. Cicéron ne put contenir son indignation. Il oublia le dessein dans lequel il étoit venu, de proposer l'affaire au sénat, & s'adressant directement au coupable, il s'emporta contre lui avec toute la chaleur & toute la force de son éloquence.

Il lui rappela que sa vie dépendoit déjà de lui, puisqu'elle lui (*c*) avoit été abandonnée par un décret public, & que son devoir, depuis longtems, auroit peut-être été de la lui ôter. Combien

(*a*) Cum à me responsum tulisses me nullo modo posse iisdem parietibus tuto esse tecum, qui magno in periculo essem quod iisdem mœnibus continemur. *Ibid.* 1, 8.

(*b*) Quis te ex hac tanta frequentia, tot ex tuis amicis ac necessariis salutavit? Quid quod adventu tuo ista subsellia vacua facta sunt? *Ibid.* 1, 7.

(*c*) Habemus senatus consultum in te, Catilina, vehemens & grave. *In Catil.* 1, 1.

Digitized by Google

de citoyens, moins criminels & plus dignes que lui d'être épargnés, avoient été mis à mort par la même autorité, & sur le simple soupçon de penser à la ruine de leur patrie? Il pouvoit donc le faire tuer sur-le-champ, & craindre bien moins qu'on ne lui reprochât de la cruauté que de la lenteur. Mais il étoit retenu par une seule raison. Tu mourras, lui dit-il, lorsqu'il n'y aura pas un citoyen, quelque méchant qu'il soit, quelque désespéré, quelque semblable à toi qu'il puisse être, qui ne soit forcé de confesser que tu mérites le supplice. Aussi long-tems qu'il se trouvera quelqu'un qui ose entreprendre ta défense, tu vivras; mais tu vivras dans l'état où tu es, environné des surveillans que j'ai placés autour de toi, qui t'observeront dans les momens où la défiance t'abandonne, & qui ne te verront pas faire un pas dont je ne sois informé. Il lui fit ensuite le détail de toutes les résolutions qui avoient été formées entre lui & ses complices, dans leurs différentes assemblées, pour lui faire connoître qu'il n'ignoroit pas la moindre circonstance de ses desseins; & jetant de côté & d'autre la vue sur tous les sénateurs, il déclara qu'il en voyoit plusieurs qui avoient assisté à ces détestables conseils. Ensuite revenant à Catilina, il le pressa de quitter la ville, puisque tous les complots étoient éventés, de renoncer à ses projets de flammes & de carnage,

Digitized by Google

de profiter de la liberté qu'on lui laiſſoit de ſortir, ſûr que les portes lui ſeroient ouvertes, & que perſonne n'auroit ordre de l'arrêter. Après s'être étendu ici ſur ſes honteux déréglemens & ſur ſes noires pratiques, il le preſſa encore, & lui commanda de partir; &, s'il vouloit ſuivre ſon conſeil, de ſe condamner lui-même à un exil volontaire, qui mettroit les citoyens à couvert de toutes leurs craintes. Quoiqu'il ne propoſât point aux ſénateurs de l'exiler, il vouloit lui faire connoître, par un exemple, l'opinion que toute l'aſſemblée avoit de ſa perſonne: qu'il eût parlé d'exil pour quelque ſénateur eſtimé, tel que P. Sextius ou M. Marcellus, tout le monde ſe ſeroit ſoulevé unanimement contre le conſul; mais lorſqu'il étoit queſtion de lui, le ſilence général étoit une approbation, un conſentement, un décret auquel il ne manquoit que l'exécution. Il répondoit des mêmes ſentimens dans les chevaliers, qui étoient à garder les avenues du ſénat, & qui ſe faiſoient violence pour retenir leur indignation. Il étoit donc libre de partir. Tous les amis du public l'accompagneroient juſqu'aux portes.

Cependant il prévoyoit, continua-t-il, quelle tempête l'envie alloit former contre lui, ſi Catilina, ſuivant ſes ordres, prenoit le parti de s'exiler volontairement. Mais cette conſidération étoit trop foible pour arrêter le zèle & la juſtice d'un

Digitized by Google

conſul. Il s'eſtimeroit trop heureux de pouvoir détourner à ſes propres riſques les dangers qui menaçoient la république. Quelle eſpérance néanmoins qu'un homme du caractère de Catilina, voulût céder aux néceſſités de l'état, & qu'il pût être rappelé à la vertu & à la raiſon, ſoit par la honte ou par la crainte, ſoit par le remords de ſes crimes, & par un reſte de tendreſſe pour ſa patrie? Il l'exhortoit donc, s'il refuſoit le parti de l'exil, à ſe rendre promptement au camp de Manlius, où il étoit attendu, & à commencer ouvertement la guerre. Il le conjuroit ſeulement de s'y faire ſuivre de tous ſes ſatellites, afin qu'il pût s'y livrer librement à ſes débauches ordinaires, avec la ſatisfaction de ne pas voir un honnête homme autour de lui, &c.

La chaleur & la force de l'orateur n'ayant fait qu'augmenter par degrés juſqu'à la fin de cette harangue, Catilina fut ſi frappé & ſi confondu, que ſon eſprit lui fournit peu de choſe pour ſa défenſe. Cependant ayant baiſſé les yeux & prenant le ton d'un ſuppliant, il conjura les pères de ne pas s'en rapporter trop vîte aux accuſations d'un ennemi; ſa naiſſance, leur dit-il, & toute ſa vie paſſée ne lui offroit que des ſujets d'eſpérance, car perſonne ne ſe perſuaderoit jamais qu'un patricien, qui, à l'exemple de ſes ancêtres, avoit donné des témoignages éclatans de ſon affection

Digitized by Google

pour le peuple romain, eût formé le deſſein de renverſer la république, tandis que Cicéron, c'eſt-à-dire, un étranger, un nouvel habitant de Rome, marquoit tant de zèle pour la conſerver. Mais, comme il ſe diſpoſoit à pourſuivre, & dans des termes moins meſurés, il fut interrompu par un cri général du ſénat, qui le traita de traître & de parricide. Cette déclaration de mépris & de haine l'ayant rendu furieux, il eut la témérité de répéter à haute voix ce qu'il avoit déjà dit à Caton, que, puiſqu'il étoit pouſſé à bout par ſes ennemis, il éteindroit par la ruine commune, les flammes qu'on allumoit contre lui; & ſe tournant du même air, il ſortit bruſquement de (*a*) l'aſſemblée.

Sa hardieſſe qui ne connoiſſoit point de bornes, le fit retourner droit à ſa maiſon. Mais ayant fait réflexion ſur ce qui venoit de ſe paſſer au ſénat, & ne voyant plus que du péril dans le parti de la diſſimulation, il prit enfin celui d'agir à force ouverte, avant que les troupes de la république fuſſent raſſemblées. Il ne ſe donna que le tems de confirmer, dans une courte conférence avec Lentulus, Cethegus, & le reſte de ſes compli-

(*a*) Tum ille furibundus: quoniam quidem circumventus, inquit, ab inimicis præceps agor, incendium meum ruina reſtinguam. *Salluſt.* 31.

ces, les résolutions de leur dernier conseil. Il leur renouvela ses ordres, & l'assurance de le revoir bientôt aux portes de Rome, à la tête d'une puissante armée; & sortant la nuit suivante avec une suite peu nombreuse (*a*), il prit le chemin de l'Etrurie.

Ses amis publièrent après son départ qu'il étoit allé volontairement en exil à Marseille, & ce bruit qui se répandit dès le lendemain dans toute la ville, fut accompagné de réflexions odieuses contre le consul. Il étoit sans exemple, disoient les partisans de Catilina, qu'on eût forcé un (*b*) citoyen au bannissement, avant que d'avoir prouvé son crime. Mais Cicéron étoit trop bien informé de tous ses mouvemens pour douter qu'il fût au camp de Manlius, & déjà dans l'acte ouvert de la révolte. Il savoit que l'ennemi public avoit fait transporter dans l'Etrurie une grande quantité d'armes, avec des enseignes militaires, & cette aigle d'argent qu'il conservoit avec beaucoup de superstition (*c*), parce qu'elle avoit servi à C. Marius dans son expédition contre les cimbres. Cependant pour arrê-

(*a*) Ibid. 32.

(*b*) At enim sunt, quirites, qui dicunt à me in exilium ejectum esse Catilinam.... Ego vehemens ille consul, qui verbo cives in exilium ejicio, &c. *In Catilin.* 2, 6.

(*c*) Cum fasces, cum tubas; cum signa militaria, cum aquilam illam argenteam, cui ille etiam sacrarium scelerum domi suæ fecerat, scirem esse præmissam. *Sallust.* 59.

Digitized by Google

ter les dangereux effets de l'impoſture, il convoqua le peuple au forum, ſous prétexte de l'informer de ce qui s'étoit paſſé la veille au ſénat, & de lui apprendre le départ de Catilina.

Il commença par féliciter les citoyens de ſa fuite, qu'il leur repréſenta comme une victoire certaine, puiſque c'étoit le vaincre en effet, que de l'avoir arraché à ſes pratiques ſecrètes & de lui avoir fait prendre le parti d'une révolte ouverte. Il fit obſerver que Catilina même avoit cette opinion de ſon départ, & que ſon regret en s'éloignant n'étoit point de quitter Rome, mais d'en ſortir avant ſa ruine. Si quelqu'un, continua-t-il, me trouve blâmable de n'avoir pas plutôt fait ſaiſir un ennemi ſi dangereux que de l'avoir mis dans la néceſſité de ſe retirer, je répons, citoyens, que c'eſt la faute des conjonctures. Catilina mérite depuis long-tems le dernier ſupplice. L'uſage de nos ancêtres, la diſcipline de l'empire, & l'intérêt de la république demandoient ſa punition. Mais combien de gens auroient eu peine à ſe perſuader de la vérité de mes accuſations? Combien de gens auroient douté de ſes crimes par foibleſſe, ou ſe ſeroient efforcés de le défendre par méchanceté? Il ajouta qu'en faiſant ôter la vie à Catilina, il ſe ſeroit rendu ſi odieux, qu'il lui ſeroit devenu impoſſible de pourſuivre ſes complices & d'extirper les reſtes de la conſpiration; mais que, loin de le craindre

Digitized by Google

craindre déſormais, il regrettoit ſeulement qu'il n'eût point emmené plus de perſonnes à ſa ſuite; que ſes forces, comparées à celles de la république, étoient mépriſables, compoſées de miſérables, & d'indigens, qui avoient diſſipé leurs biens, violé tous les engagemens de la ſociété, & qui prendroient la fuite, non-ſeulement à la vue des troupes de la république, mais à la publication de l'édit d'un préteur: que ceux qui étoient demeurés à Rome étoient bien plus redoutables que ſon armée, parce que la révélation de tous leurs deſſeins ne paroiſſoit pas capable de les effrayer, & que ce qui avoit découragé leur chef juſqu'à lui faire prendre la fuite, n'avoit point eu la force de les émouvoir: qu'il ne pénétroit point quelles étoient leurs eſpérances, mais qu'ils ſe trompoient beaucoup s'ils s'attendoient à lui trouver toujours la même douceur: qu'après avoir fait connoître au public que la conſpiration n'étoit point une chimère, il étoit tems d'employer la ſévérité: qu'il ne lui reſtoit qu'une faveur à leur accorder; c'étoit la liberté de ſortir de la ville & de marcher inceſſamment ſur les traces de Catilina; qu'il vouloit même leur apprendre que le chemin qu'ils avoient à ſuivre étoit la voie aurelienne, & qu'avec un peu de diligence, ils pouvoient rejoindre leur chef avant la nuit.

Après d'autres obſervations, il affecta de tour-

ner en raillerie les bruits qu'on s'étoit efforcé de répandre; & se croyant trop bien fondé à croire Catilina perfide & rebelle, il assura qu'avant trois jours on apprendroit qu'il étoit à la tête d'une armée. Ceux, dit-il encore, qui publient son départ pour Marseille, seroient trop fâchés que cette nouvelle fût vraie, & souhaitent bien plus de le voir au camp de Manlius. Enfin il exhorte les citoyens à veiller seulement à la sûreté de leurs propres maisons, parce qu'ils peuvent se reposer avec confiance sur les mesures qu'il a prises pour la sûreté du public. Il leur apprend qu'il a donné avis de la retraite de Catilina aux colonies & à toutes les grosses villes, pour les prévenir sur la nécessité de pourvoir à leur défense; qu'à l'égard des gladiateurs, que les conjurés regardoient comme leur plus ferme appui, il avoit donné (*a*) des ordres qui lui répondoient de leur soumission; quoiqu'à parler naturellement, il s'en trouvât beaucoup parmi eux qui étoient plus affectionnés à la république qu'un grand nombre de patriciens; qu'il avoit envoyé dans la Gaule & dans le canton de Picenum Q. Metellus pour s'opposer de ce côté-là aux mouvemens de l'ennemi, & que pour

(*a*) Decrevere ut familiæ gladiatoriæ Capuam & in cætera municipia distribuerentur, pro cujusque opibus. *Sallust.* 30.

Digitized by Google

achever de rétablir la tranquillité dans la ville, il venoit de convoquer le sénat, qui s'assembloit actuellement. Tout le reste de cette harangue contient les plus vives protestations de zèle & de constance à soutenir l'état contre les entreprises ouvertes & cachées d'une troupe de citoyens désespérés.

On ignore quelles furent ce jour-là les discussions dans l'assemblée des sénateurs. Mais Catilina, suivant la prédiction du consul, après avoir employé peu de jours à soulever le pays sur sa route, & dans tous les lieux où ses agens avoient disposé les esprits en sa faveur, se rendit au camp de Manlius, en faisant porter devant lui les faisceaux, les enseignes & toutes les marques du commandement militaire. Le sénat informé aussitôt d'une révolte si éclatante, le déclara, lui & Manlius, ennemis de la république, avec une offre de pardon pour tous ceux d'entre ses partisans qui n'avoient point reçu de sentence capitale & qui seroient rentrés dans le devoir un certain jour. L'ordre fut donné ensuite aux consuls de hâter les nouvelles levées, & le commandement de l'armée fut confié à Antoine, tandis (*a*) que Cicéron demeureroit au gouvernail pour veiller constamment à la sûreté de la ville.

On s'est étonné qu'après avoir vérifié la cons-

(*a*) Sallust. 36.

piration de Catilina, Cicéron, à qui il auroit été ſi facile de le faire arrêter, eût non-ſeulement ſouffert qu'il échappât de ſes mains, mais l'eût comme forcé de commencer la guerre. Mais quand il n'auroit pas pris ſoin de juſtifier ſa conduite, on concevroit qu'ayant dans la nobleſſe un grand nombre d'ennemis, dont la plupart étoient amis ſecrets de Catilina, & ne pouvant encore donner publiquement aux preuves de la conſpiration, toute la force qu'elles avoient à ſes propres yeux, ſurtout, lorſque l'adroit Catilina ſe retranchoit toujours dans ſes proteſtations d'innocence, il ne pouvoit le faire arrêter bruſquement ſans exciter des plaintes & des cris qui auroient repréſenté ſon adminiſtration comme une tyrannie, & le complot, comme une fiction pour établir plus ſolidement ſon autorité. Au lieu qu'en forçant les conjurés de faire éclater eux-mêmes leurs pernicieux deſſeins, il prouvoit manifeſtement la réalité du danger; & la connoiſſance qu'il avoit de leur foibleſſe, dans un tems où tous leurs projets n'avoient point encore leur maturité, ne lui laiſſoit aucun doute que les forces de la république ne fuſſent capables de les écraſer. Il étoit perſuadé d'ailleurs que Catilina étant une fois ſorti de Rome & ſéparé de ſes complices, qui n'étoient qu'une troupe de pareſſeux & d'ivrognes, ils ſerviroient à leur propre ruine par l'imprudence de leurs réſolutions, &

Digitized by Google

par la facilité qu'on auroit à les faire tomber dans toutes sortes de pièges. Le succès justifia si parfaitement cette conduite, que soit qu'on considère les démarches des conjurés ou les siennes, on est obligé de reconnoître que la prudence humaine ne pouvoit raisonner plus juste, ni assurer par des voies plus sages sa conservation & celle de la république.

Au milieu de ce trouble, & presqu'immédiatement après la fuite de Catilina, Cicéron sut trouver assez de loisir dans la multitude d'affaires qui l'accabloient, pour défendre L. Muræna, l'un des consuls élus, contre une accusation de brigue & de corruption. Caton avoit déclaré au sénat qu'il vouloit éprouver sur un candidat consulaire, la force de la dernière loi de Cicéron (*a*); & Catilina, contre lequel il avoit pensé à tourner son attaque, étant, si l'on ose parler ainsi, hors de sa portée, il prit la résolution de tomber sur Muræna. Ses coups portèrent indirectement (*b*) sur Silanus, second consul, qui avoit épousé sa sœur, quoiqu'il ne fût pas moins coupable que son collégue. Il fut secondé

(*a*) Dixi in senatu me nomen consularis candidati delaturum. *Pro Mur.* 30. Quod atrociter in senatu dixisti, aut non dixisset aut sepositisset. *Ibid.* 31.

(*b*) Plutarq. *Vie de Caton.*



Digitized by Google

par S. Sulpicius, sénateur d'un mérite & d'une réputation distingués dans la connoissance des loix, en faveur (*a*) & sur les instances duquel Cicéron avoit publié particulièrement la sienne.

Muræna avoit été élevé dans le métier des armes, & s'étoit signalé (*b*) sous Lucullus dans la guerre contre Mithridates. Crassus, Hortensius & Cicéron, les trois plus fameux orateurs de Rome, avoient entrepris sa défense. Il y avoit peu d'exemples d'une cause aussi considérable, par la dignité & la réputation des parties. Quoique le caractère des accusateurs semble porter à croire qu'il y avoit des preuves formelles de quelques pratiques condamnées par la loi, il paroît néanmoins par les fragmens qui nous restent du plaidoyer de Cicéron, que si à la rigueur elles étoient irrégulieres, l'usage les justifioit dans quelque mesure, & que ce qui passoit pour criminel aux yeux de Caton, étoit toléré par les magistrats & désiré même par le peuple. L'accusation se réduisoit à trois chefs : le scandale des mœurs de Muræna, le défaut de dignité dans son caractère & dans sa naissance, & ses

(*a*) Legem ambitus flagitasti..... gestus est mos & voluntati & dignitati tuæ. *Pro Muræn.* 25.

(*b*) Legatus L. Lucullo fuit quâ in legatione duxit exercitum..... magnas copias hostium fudit, urbes partim vi, partim obsidione cepit. *Pro Muræn.* 9.

Digitized by Google

brigues dans la dernière élection. Il fut absous sans aucune délibération par un jugement unanime, & Cicéron nous assure que malgré la considération des aggresseurs, les juges refusèrent de prêter l'oreille à leurs accusations. Il est vrai qu'il en apporte (*a*) un motif, qu'il avoit touché avec beaucoup de force dans sa harangue ; c'étoit la guerre de Catilina, qui mettoit l'état dans la nécessité d'avoir deux consuls.

Ces démêlés au barreau n'empêchoient point ordinairement que les grands hommes de la république ne vécussent dans une étroite liaison. Cicéron étoit ami intime de Sulpicius, & l'avoit même aidé de tout son crédit dans la poursuite du même consulat qui avoit donné naissance à cette contestation. Quoiqu'il ne fût pas moins lié avec Caton, & qu'il eût la plus haute estime pour son intégrité, non-seulement il s'étoit chargé contr'eux de la défense de Muræna, mais pour diminuer le préjugé de leur autorité, il s'étoit efforcé de jeter sur eux quelque ridicule. Il avoit traité la profession de Sulpicius, de frivole & de mépriſable, & les principes de Caton,

(*a*) Defendi consul L. Murænam..... Nemo illorum judicum, clarissimis viris accusantibus, audiendum sibi de ambitu curavit, cum bellum jam gerente Catilina, omnes, me auctore, duos consules kalend. jan. scirent esse oportere. *Ibid.*

d'abſurdes & d'impoſſibles, mais avec tant de fineſſe & d'enjoûment, qu'il avoit fait rire toute l'aſſemblée, & forcé Caton même de s'écrier en ſouriant : *Nous avons là un facétieux conſul* (*a*). Leur amitié n'en dura pas avec moins de conſtance pendant tout le reſte de leur vie; & Cicéron, qui leur ſurvécut à tous deux, marqua la vénération ſincère qu'il avoit pour leur mémoire, en procurant des jeux publics à l'honneur de l'un, & en compoſant la vie & l'éloge de l'autre. Muræna même, que cette affaire avoit expoſé à quelque danger, en conſerva ſi peu de reſſentiment, que pendant le cours de ſon conſulat il marqua une déférence extraordinaire pour les conſeils de Caton, & qu'il employa tout ſon pouvoir pour le ſoutenir contre la violence de Metellus, ſon collégue au tribunat. Rien n'eſt peut-être plus glorieux pour le caractère des romains; que cette ſupériorité ſur les évènemens qui cauſent toutes les agitations des ames ordinaires, & cette conſtance perpétuelle à rendre juſtice au mérite & à la vertu, malgré les oppoſitions de parti & d'intérêt. Il faut attribuer auſſi une partie de l'honneur à l'ancienne diſcipline de la république, & à la ſageſſe des premiers légiſla-

(*a*) Plutarq. *Vie de Caton.*

teurs « qui avoient (*a*) fait un devoir à leurs ſu-» jets de défendre leurs concitoyens dans le dan-» ger, ſans aucun égard pour les liens de l'ami-» t é ni pour d'autres engagemens ». Les exemples de cette nature ſeront plus ou moins fréquens dans les états, à meſure que le bien public y ſera la règle dominante ; car un lien ſi puiſſant n'eſt point aiſément rompu par de petits démêlés. Mais où l'ambition particulière & le zèle de parti prennent l'aſcendant, là les moindres oppoſitions doivent produire néceſſairement beaucoup d'animoſité, parce qu'elles ſont regardées comme un obſtacle au bien qu'on ſe propoſe, & qu'on ne veut partager avec perſonne.

Avant la cauſe de Muræna, Cicéron en avoit plaidé une autre de la même nature pour la défenſe de C. Piſon, qui avoit poſſédé, quatre ans auparavant, la dignité de conſul, & qui l'avoit exercée avec honneur. Mais il ne nous reſte rien de ſon plaidoyer, ni d'autre trace de cette affaire dans ſes écrits (*b*) « qu'un témoignage » que Piſon fut abſous, en faveur de la conduite » qu'il avoit tenue dans ſon conſulat ». Nous ap-

(*a*) Hanc nobis à majoribus eſſe traditam diſciplinam, ut nullius amicitia ad propulſanda civium pericula impediretur. *Pro Syll.* 17.

(*b*) Pro Flacco. 39.

Digitized by Google

prenons néanmoins de Salluſte qu'il fut accuſé (*a*) d'oppreſſion & de rapine dans ſon gouvernement, & que cet embarras lui fut ſuſcité par J. César, qui cherchoit à venger un de ſes cliens ou de ſes amis que Piſon avoit fait punir arbitrairement dans la Gaule Ciſalpine.

Si la conjuration de Catilina n'avoit pas fait perdre aux conſuls l'attention qu'ils devoient aux autres affaires, elles étoient bien moins capables de rallentir l'ardeur des complices qui étoient demeurés dans Rome, & qui s'y agitoient encore ſous le maſque. Lentulus & tous les autres étoient plus occupés que jamais des préparatifs de leur grand deſſein. Ils ſollicitoient dans tous les rangs de l'état ceux à qui ils croyoient quelque penchant pour leur cauſe, ou dont ils avoient à tirer quelqu'utilité. Ils s'attachèrent à ſéduire juſqu'aux ambaſſadeurs des allobroges, nation guerrière, mais mutine & infidelle, qui habitoit des pays qu'on nomme aujourd'hui la Savoie & le Dauphiné, & qui portant peu d'affection à la république romaine, n'attendoit que l'occaſion de s'engager dans quelque révolte. A leur caractère naturel, ces ambaſſadeurs joignoient divers ſujets de plainte contre le ſénat, qui les laiſſoit partir de Rome ſans avoir apporté de remède aux maux qu'ils

(*a*) Salluſt. 49.

étoient venus lui représenter. Ils reçurent avidement les propositions des conjurés, & s'engagèrent à leur obtenir de leur nation (*a*) un secours considérable de cavalerie, ce qui étoit leur principal besoin. Mais réfléchissant avec moins de chaleur aux difficultés d'exécuter cette promesse, & au péril dans lequel (*b*) ils alloient précipiter leur pays, ils prirent le parti de révéler tout ce qu'ils avoient entendu à Q. Fabius Sanga, patron de leur ville, qui en avertit aussitôt les consuls.

Cicéron voulut que les ambassadeurs employassent la feinte, & continuassent de promettre les mêmes secours aux conjurés, pour (*c*) tirer d'eux par degrés les circonstances & les preuves de leur complot. Ils y consentirent, & dans leur première conférence ils demandèrent quelque témoignage qui pût être présenté à leur nation, sans lequel ils firent craindre beaucoup de difficultés à l'enga-

(*a*) Ut equitatum in Italiam quamprimum mitterent. *In Catil.* 3, 4.

(*b*) Allobroges diu incertum habuere quidnam consilii caperent.... Itaque Q. Fabio Sangæ rem omnem, ut cognoverunt, aperiunt. *Sall.* 41.

(*c*) Cicero legatis præcepit ut studium conjurationis vehementer simulent, cæteros adeant, bene polliceantur, denique operam ut eos quam maxime manifestos habeant. *Ibid.*

Digitized by Google

ger dans une entrepriſe ſi haſardeuſe. Cette propoſition parut ſi raiſonnable, que Vulturcius fut chargé de les conduire à Catilina, de qui ils pouvoient recevoir toutes les aſſurances qu'ils déſiroient. Lentulus profita de cette occaſion pour lui envoyer une lettre, qui étoit écrite de ſa main & ſcellée de ſon ſceau, mais qui ne portoit pas ſon nom. Cicéron informé de ce détail, convint avec les ambaſſadeurs du tems qu'ils prendroient pour quitter la ville. Ils choiſirent la nuit. De concert ils devoient être arrêtés au pont Milvien, par les préteurs L. Flaccus & C. Pontinius, qui avoient ordre de les y attendre à la tête d'une forte garde, & de ſe ſaiſir d'eux & de tous leurs papiers. Ce plan fut exécuté ſans réſiſtance, & dès la pointe du jour les ambaſſadeurs furent conduits chez (*a*) Cicéron avec toute leur ſuite.

Ses amis que le bruit d'un incident ſi étrange avoit raſſemblés en fort grand nombre, « lui » conſeillèrent d'ouvrir les lettres avant que de les » produire au ſénat, dans la crainte que ſi elles » ne contenoient rien d'important, on ne lui fît » un reproche d'avoir répandu trop légèrement

(*a*) L. Flaccum, & C. Pontinium prætores ad me vocavi, rem expoſui, quid fieri placeret oſtendi.... occulte ad pontem Milvium pervenerunt.... Ipſi comprehenſi, ad me, cum jam diluceſceret, deducuntur. *In Catil.* 3, 2.

Digitized by Google

» l'alarme dans toute la ville ». Mais étant trop bien informé pour appréhender de s'y méprendre, il répondit que dans un danger public il ſe croyoit obligé (*a*) de rapporter toute l'affaire au conſeil. Ayant convoqué ſur le champ l'aſſemblée du ſénat, il fit avertir en même-tems Gabinius, Statilius, Cethegus & Lentulus de le venir joindre à ſa maiſon, ce qu'ils firent immédiatement dans la confiance où ils étoient encore, qu'on n'avoit rien découvert; & ſachant d'ailleurs que Cethegus avoit chez lui un magaſin d'armes qu'il tenoit prêtes pour ſes complices, il donna ordre de s'y rendre (*b*) à Sulpicius, un des préteurs, qui y trouva effectivement un grand nombre d'épées, de poignards, & d'autres armes.

Après ces préparations, il ſe mit en chemin pour aller au ſénat, qu'il avoit fait aſſembler au

---

(*a*) Cum ſummis & clariſſimis hujus civitatis viris, qui audita re frequentes ad me convenerant, litteras à me prius aperiri quàm ad ſenatum referrem, placeret, ne ſi nihil inventum eſſet, temere à me tantus tumultus injectus civitati videretur, me negavi eſſe facturum, ut de periculo publico non ad publicum concilium rem integram deferrem. *Ibid.* 3, 3.

(*b*) Admonitu allobrogum.... C. Sulpicium miſi, qui ex ædibus Cethegi, ſi quid telorum eſſet, efferret: ex quibus ille maximum ſicarum numerum & gladiorum extulit. *Ibid.* Plutarq. *Vie de Cicéron.*

Digitized by Google

temple de la Concorde. Une foule de citoyens compoſoient ſon cortège. Les ambaſſadeurs & les quatre conjurés étoient conduits après lui par des gardes. En arrivant dans l'aſſemblée il expoſa (*a*) toutes les circonſtances de l'affaire. Vulturcius fut appelé en particulier pour être examiné ſéparément; & par l'ordre du ſénat, Cicéron lui offrit ſa grace s'il vouloit la mériter par une confeſſion libre & ſincère. Après avoir héſité quelques momens, Vulturcius avoua « qu'il avoit été » chargé des lettres & des inſtructions de Lentulus, pour preſſer Catilina d'accepter le ſecours » des allobroges, & de s'avancer promptement » vers Rome avec ſon armée, afin que dans le » maſſacre & l'incendie il pût être à portée d'ar- » rêter ceux qui ſe ſauveroient de la ville, & de » joindre ſes amis ſi ſon aſſiſtance leur devenoit » néceſſaire ».

Enſuite l'on examina les ambaſſadeurs. « Ils » déclarèrent qu'ils avoient reçu de Lentulus, de » Cethegus & de Statilius, des lettres pour leur » nation; que L. Caſſius s'étoit joint à ces trois » ſénateurs, pour les exhorter à faire paſſer promp- » tement en Italie un corps de cavalerie, en leur » déclarant qu'ils n'avoient pas beſoin de troupes » de pied; que Lentulus leur avoit aſſuré, d'après

(*a*) In Catilin. 3, 4. & ſequent.

» le livre des Sybilles & les réponſes des devins,
» qu'il étoit le troiſième Cornelius, deſtiné à
» l'empire de Rome ; que l'année fatale étoit ar-
» rivée pour la république ; qu'il y avoit néan-
» moins quelques difficultés entre Cethegus &
» leurs autres aſſociés, ſur le tems qu'on devoit
» choiſir pour l'incendie de Rome, ceux-ci vou-
» lant que l'exécution de ce grand deſſein fût
» différée juſqu'aux fêtes ſaturnales, qui tomboient
» au milieu de décembre, & Cethegus trouvant
» ce délai beaucoup trop long ».

On produiſit alors les lettres. Elles furent ouvertes à la vue de toute l'aſſemblée. La première étoit de Cethegus, qui ne la déſavoua point lorſqu'on lui eut fait reconnoître ſon ſceau. Elle étoit de ſa main ; & l'adreſſe au ſénat & au peuple des allobroges. « Il leur promettoit de tenir
» la parole qu'il avoit donnée à leurs ambaſſa-
» deurs, en les priant auſſi d'exécuter ce que leurs
» ambaſſadeurs avoient promis en leur nom ». On venoit de l'interroger ſur le magaſin d'armes qui s'étoit trouvé dans ſa maiſon, & ſa réponſe avoit été, qu'ayant une paſſion ſingulière pour les armes, il n'en avoit un ſi grand nombre chez lui que pour ſatisfaire ſon goût. Mais après la lecture de ſa lettre, il fut ſi confondu, que la hardieſſe lui manqua pour répondre. Statilius parut enſuite & reconnut auſſi ſon écriture & ſon ſceau. Les

Digitized by Google

termes de sa lettre se rapportoient à ceux de Cethegus, & il confessa de même qu'elle étoit de lui. Enfin l'on fit avancer Lentulus, qui ne désavoua pas non plus son sceau; mais Cicéron remarquant que c'étoit la tête de son ayeul, ne put s'empêcher de lui faire un reproche amer, en se plaignant de ce que l'image d'un héros de son sang, qui avoit eu tant d'amour pour sa patrie, ne lui avoit pas inspiré quelque remords de ses affreux desseins. Sa lettre n'étoit pas différente de celles de ses complices; mais ayant obtenu la liberté de parler pour sa défense, « il nia d'abord la vérité de toute l'accusation, & se tournant vers Vulturcius & les ambassadeurs, il leur demanda fièrement s'il avoit jamais eu quelque chose à démêler avec eux, & dans quelle occasion ils prétendoient avoir été chez lui. Leurs réponses furent claires & précises. Ils lui rappelèrent & le tems auquel ils l'avoient vu dans sa maison, & combien de fois ils y avoient été, & par qui ils y avoient été introduits. Ensuite l'interrogeant à leur tour, ils lui demandèrent s'il ne se souvenoit pas non plus de leur avoir parlé des oracles sybillins? Cette question le confondit; ou plutôt, troublé par le remords de son crime, il fit voir, dit Cicéron, un exemple remarquable de la force de la conscience; car non-seulement son éloquence ordinaire, mais

» mais ſon impudence même, qui étoit exceſ-
» ſive, l'abandonnèrent tout-à-fait, & toute l'aſ-
» ſemblée fut ſurpriſe de lui entendre confeſſer
» ſon crime ». Alors Vulturcius demanda que la lettre de Lentulus à Catilina, dont il avoit été chargé, fut ouverte & lue publiquement. Elle étoit ſans nom, mais Lentulus malgré ſon trouble y reconnut encore ſa main & ſon ſceau. On nous en a conſervé les termes : « Vous ſaurez qui
» je ſuis, de la perſonne que je vous envoie. Son-
» gez qu'il faut montrer de la vigueur, & ne pas
» perdre de vue la ſituation où vous êtes. Conſi-
» dérez bien tout ce qui vous eſt néceſſaire dans
» les circonſtances : employez tous les ſecours
» poſſibles, & ne dédaignez pas même les plus
» vils ». Il reſtoit à introduire Gabinius, qui répondit d'abord avec beaucoup d'impudence ; mais il reconnut enfin la vérité dans l'accuſation des ambaſſadeurs.

Les coupables & les témoins ayant été renvoyés à l'écart, on s'agita beaucoup dans l'aſſemblée pour trouver du remède à des maux ſi preſſans, & l'on s'arrêta enfin aux réſolutions ſuivantes : « Qu'on décerneroit des marques éclatantes
» de la reconnoiſſance publique à Cicéron, dont
» la vertu, l'habileté & la prudence avoient ſauvé
» l'état du dernier danger ; que les préteurs Flac-
» cus & Pontinius ſeroient remerciés auſſi de



Digitized by Google

» l'exactitude & de la vigueur avec laquelle ils » avoient exécuté les ordres du conſul ; qu'Anto- » nius, ſecond conſul, recevroit des éloges pu- » blics, pour avoir éloigné de ſon conſeil ceux » qui étoient mêlés dans la conſpiration ; que Len- » tulus abdiqueroit la préture, ſe dépouilleroit » lui-même des marques de ſa dignité, & ſeroit » gardé dans une priſon sûre avec Cethegus, » Statilius, & Gabinius ; que Caſſius, Cæparius, » Furius, Chilon & Umbrenus leurs amis & leurs » complices, ſeroient arrêtés inceſſamment, pour » être gardés avec le même ſoin : qu'on rendroit » aux dieux protecteurs de Rome des actions de » graces ſolemnelles au nom de Cicéron, pour » avoir préſervé la ville de l'incendie, les citoyens » du maſſacre, & l'Italie d'une pernicieuſe » guerre (*a*) ».

Après avoir congédié l'aſſemblée, Cicéron ſe rendit immédiatement à la tribune aux harangues, d'où il rendit compte au peuple de tout ce qui s'étoit paſſé au ſénat. Il ne manqua point de faire obſerver, « que les actions de graces qui » venoient d'être décernées en ſon nom étoient » les premières qui l'euſſent jamais été au nom » d'un homme de robe, & que toutes les autres » l'avoient été pour quelque ſervice particulier

(*a*) In Catil. 3, 6.

» rendu à la république, au lieu que celles-ci
» l'étoient en ſa faveur pour avoir ſauvé la ré-
» publique (*a*) de ſa ruine : qu'en s'aſſurant des
» conjurés qui étoient à Rome, il avoit renverſé
» d'un ſeul coup toutes les eſpérances de Catilina ;
» car en mettant ce furieux dans la néceſſité de
» quitter la ville, il avoit prévu qu'après ſa fuite,
» il ne reſteroit rien à craindre de l'indolence
» de Lentulus, de l'énorme groſſeur de Caſſius,
» & de la témérité imprudente de Cethegus : que
» Catilina étoit la vie & l'ame de la conſpira-
» tion ; ennemi terrible, qui ne croyoit jamais
» une choſe exécutée lorſqu'il n'avoit fait que l'or-
» donner ; mais qui la ſuivoit, qui la preſſoit,
» & qui n'étoit tranquille qu'après en avoir vu
» l'exécution de ſes propres yeux ; que Catilina
» n'auroit jamais fixé de ſi loin le jour de l'in-
» cendie & de la deſtruction de Rome ; qu'il
» n'auroit point abandonné ſon écriture & ſon
» ſceau pour ſervir de témoignage contre lui ; &
» que dans ſon abſence tout avoit été découvert
» avec tant de clarté & de certitude, qu'un vo-
» leur ne pouvoit pas être mieux obſervé ni ſaiſi

(*a*) Quod mihi primum poſt hanc urbem conditam togato contigit.... quæ ſupplicatio, ſi cum cœteris conferatur, quirites, hoc intereſt, quod cæteræ bene geſtâ, hæc una conſervatâ republicâ conſtituta eſt. *Ibid. 6.*



Digitized by Google

» plus ſûrement dans une maiſon particulière ».
Paſſant enſuite à ce qu'il croyoit capable de faire les plus puiſſantes impreſſions ſur l'eſprit du peuple, il lui fit tourner ſa reconnoiſſance vers le ciel, à qui il n'avoit ſervi que d'inſtrument, & de qui le ſalut de la république étoit viſiblement l'ouvrage. « Car ſans parler des traits de » flammes qui avoient paru du côté de l'occident, » des tremblemens de terre, &c. il ne pouvoit » oublier ce qui étoit arrivé deux ans auparavant, » lorſque la foudre avoit abattu les tours du ca» pitole. Les devins, appelés d'Etrurie, avoient » déclaré que c'étoit un préſage de feux, de maſ» ſacres, du renverſement des loix, de guerres » civiles, & de ruine pour la ville, ſi l'on ne » trouvoit quelque moyen d'appaiſer les dieux; » & leur ſentiment avoit été qu'il falloit élever » une nouvelle ſtatue à Jupiter, mais beaucoup » plus grande que la précédente, & la placer » d'une manière oppoſée à l'autre, c'eſt-à-dire, » le viſage tourné vers l'orient; avec une reli» gieuſe certitude que lorſqu'elle regarderoit ainſi » le forum & la ſalle du ſénat vers le ſoleil » levant, tous les complots qui attaqueroient l'état, » ſeroient découverts avec la dernière évidence. » Malgré l'intention des conſuls, qui avoient or» donné que cette ſtatue fût faite auſſi-tôt, la » lenteur de l'ouvrage en avoit retardé l'exécution

» depuis deux ans jusqu'à ce jour même, où, » par une spéciale influence de Jupiter, tandis » que les conjurés & les témoins qui avoient dé- » posé contr'eux étoient conduits par le forum » au temple de la Concorde, la statue avoit été » fixée au même moment dans sa place, & n'avoit » pas manqué en jetant ses regards sur le sénat » & sur le peuple, de leur donner toutes les lu- » mières qu'ils pouvoient désirer sur la conspira- » tion. Où est l'homme, s'écria l'éloquent consul, » assez ennemi de la vérité, assez téméraire, assez » insensé, pour ne pas reconnoître que toutes les » choses du monde, & particulièrement les af- » faires de cette ville, sont gouvernées par la sa- » gesse & le pouvoir des dieux »? Enfin ne les exhortant pas moins à renouveler leur zèle & leur intention pour la sûreté publique, il leur promit qu'il n'épargneroit rien pour les délivrer bientôt de ce soin.

Pendant que les prisonniers étoient dans la salle du sénat, Cicéron avoit prié quelques sénateurs, qui savoient écrire en abréviations, de recueillir tout ce qui se diroit dans l'assemblée; & son premier soin, après les fatigues d'une journée si laborieuse, fut d'en faire tirer un grand nombre de copies (*a*) qu'il fit distribuer à Rome

(*a*) Constitui senatores, qui omnium judicum dicta, interrogata, responsa, perscriberent; describi ab omnibus



Digitized by Google

& dans toutes les parties de l'empire. Il vouloit prévenir toutes les interprétations que la malignité ou l'ignorance pourroient donner à des faits ſi bien atteſtés, & répandre une juſte horreur pour des coupables qui n'étoient point encore ſans amis & ſans partiſans. On adoucit quelque choſe à la rigueur du décret, puiſqu'au rapport de Salluſte (*a*), ils furent livrés ſéparément à la garde de divers ſénateurs, qui paroiſſent même avoir été de leurs parens ou de leurs amis. Ce fameux évènement arriva le troiſième jour de décembre; & ſi ce fut un des plus glorieux de la vie de Cicéron, on a dû concevoir par la grandeur de ſes inquiétudes & de ſes agitations, qu'il en fut ſans doute un des plus pénibles. La nuit ſuivante, Terentia, ſa femme, devoit célébrer, ſuivant l'uſage annuel, les myſtères de la bonne déeſſe, avec les veſtales & les principales dames de Rome. Cette ſolennité s'obſervant avec tant de ſcrupule, qu'un mari étoit exclus de ſa propre maiſon pendant toute la durée des cérémonies, Cicéron fut obligé de ſe retirer chez un de ſes voiſins, où il étoit à délibérer avec ſes plus fidèles amis ſur les meſures qui lui reſtoient

ſtatim librariis, dividi paſſim & pervulgari atque edi populo romano imperavi..... diviſi toti Italiæ, emiſi in totas provincias. *Pro Syll.* 14, 15.

(*a*) Salluſt. 47.

Digitized by Google

à prendre pour la punition des traîtres, lorſque ſa femme vint l'informer avec beaucoup d'empreſſement d'un prodige qui venoit d'arriver (*a*) dans ſon aſſemblée. Après le ſacrifice, & lorſque tous les feux paroiſſoient éteints ſur l'autel, il s'étoit élevé ſubitement du milieu des cendres une flamme brillante qui avoit frappé toute la compagnie d'étonnement. Les veſtales pénétrant l'intention des dieux, avoient envoyé auſſitôt Terentia vers ſon mari, pour l'avertir qu'il devoit exécuter la penſée qui lui occupoit l'eſprit dans le même moment, parce que la bonne déeſſe lui annonçoit par ce ſigne beaucoup de gloire & de ſûreté dans ſon entrepriſe.

Il eſt fort naturel de s'imaginer que ce prétendu prodige avoit été concerté entre Cicéron & Terentia, dont la ſœur étoit du nombre des veſtales, & pouvoit facilement abuſer d'une cérémonie dont elle avoit la direction. C'étoit l'art ſuprême du conſul d'inſpirer aux citoyens la plus forte appréhenſion du danger, pour les trouver plus diſpoſés à goûter les réſolutions qu'il avoit formées: & celle de dévouer les conjurés au ſupplice, étoit déjà bien établie dans ſon cœur.

Le jour ſuivant il parut un décret du ſénat qui aſſignoit des récompenſes aux ambaſſadeurs des

(*a*) Plutarq. *Vie de Cicéron.*



Digitized by Google

allobroges & à Vulturcius, pour le ſervice (*a*) qu'ils avoient rendu au public. La ville fut alarmée dans le même tems par (*b*) quelques entrepriſes des cliens & des eſclaves de Lentulus & de Cethegus, qui avoient formé le deſſein de rendre la liberté à leurs maîtres. Cicéron ſe vit forcé de redoubler ſa garde : & pour prévenir tous les attentats de cette nature, autant que pour ſuivre le plan qu'il avoit déjà conçu, il réſolut de ne pas remettre plus long-tems à propoſer au ſénat la punition des coupables.

L'aſſemblée ayant été convoquée le lendemain, les débats répondirent à l'importance de cette entrepriſe. Il étoit queſtion d'ôter la vie à des citoyens du premier rang. Les punitions capitales avoient toujours été fort rares & fort odieuſes à Rome. Il n'y avoit point de loix moins ſanguinaires que celles de la république, & le baniſſement ou la confiſcation des biens étoit le châtiment ordinaire pour les plus grands crimes. A la vérité, dans un tumulte ſubit & dangereux, le

(*a*) Præmia legatis allobrogum Titoque Vulturcio dediſtis ampliſſima. *In Cat.* 4, 3.

(*b*) Liberti & pauci ex clientibus Lentuli, opifices atque ſervitia in vicis ad eum eripiendum ſollicitabant. Cethegus autem per nuncios familiam atque libertos ſuos, lectos & exercitatos in audaciam, orabat ut grege facto cum telis ad ſe irrumperent. *Salluſt.* 30.

Digitized by Google

ſénat, comme on l'a fait remarquer, s'attribuoit le droit de punir de mort les chefs d'une faction, par l'autorité de ſon ſeul décret. Mais cette prérogative étoit regardée quelquefois comme un excès de pouvoir, & le peuple s'en étoit plaint comme d'une infraction de ſes propres privilèges, qui ne pouvoit être excuſée que par la néceſſité des conjonctures, & par l'extrêmité du danger; car par une loi fort ancienne du tribun Porcius (*a*) Lecca, tout criminel condamné au ſupplice capital avoit la liberté d'en appeler au peuple; & plus récemment C. Gracchus en avoit porté une qui défendoit d'ôter la vie à un citoyen ſans que ſa cauſe eût été plaidée devant le peuple. Auſſi pluſieurs ſénateurs, qui étoient entrés juſqu'alors dans les intentions du conſul, prirent-ils le parti de ſe retirer, pour faire connoître ſans ménagement qu'ils prévoyoient la cataſtrophe de cette ſcène, & qu'ils ne vouloient point avoir à ſe (*b*) reprocher la mort d'un citoyen romain par un décret du ſénat. Les ennemis de Cicéron

(*a*) Porcia lex virgas ab omnium civium romanorum corpore abegit..... Libertatem civium lictori eripuit..... C. Gracchus legem tulit ne de capite civium romanorum, injuſſu veſtro, dijudicaretur. *Pro Rabbir.* 4.

(*b*) Video de iſtis qui ſe populares haberi volunt, abeſſe non neminem, ne de capite videlicet civis romani ſententiam ferat. *In Catil.* 4, 5.

Digitized by Google

ſe promettoient de ne pas l'épargner, ſi l'on prenoit les voies de la rigueur. Il ſentoit lui-même que ſi le bien public demandoit le plus ſévère châtiment, ſon intérêt particulier devoit le porter à l'indulgence. Cependant il étoit venu au ſénat dans la réſolution de faire le ſacrifice de ſon repos à l'utilité réelle de l'état.

Lorſqu'il eut propoſé en queſtion quel parti l'on devoit prendre à l'égard des conſpirateurs, Silanus, élu nouvellement conſul, étant invité à porter le premier ſon avis, demanda la mort de ceux qui étoient actuellement (*a*) arrêtés, & de tous ceux dont on pourroit ſe ſaiſir dans la ſuite. Tous les ſénateurs qui parlèrent après lui furent du même ſentiment, juſqu'à ce que J. Céſar, qui venoit d'être élu préteur, ſe leva d'un air fort bruſque, & traita cette opinion, « non » de cruelle, dit-il, puiſque la mort ne laiſſant » aucun ſentiment ni du bien ni du mal, étoit » moins une punition qu'un ſoulagement pour les » miſérables; mais de nouvelle, d'illégitime, & » de contraire à la conſtitution de la république. » Et quoique la rigueur parût juſtifiée par l'énormité » du crime, l'exemple n'en étoit pas moins dan- » gereux dans un état libre. Si l'uſage du pouvoir » arbitraire avoit produit d'excellens effets dans de

(*a*) Salluſt. 50.

» bonnes mains, il avoit causé les plus affreux » malheurs quand il avoit été mal employé ». Il ne lui fut pas difficile d'en apporter beaucoup d'exemples, pris de Rome autant que des autres états. « Ce n'étoit pas, ajouta-t-il, dans les circonf- » tances préfentes, ni fous un conſul tel que Cicé- » ron, qu'il falloit trembler; mais il étoit im- » poſſible que les tems fuſſent toujours les mêmes, » il falloit s'attendre à voir d'autres conſuls, & » lorſqu'une fois le glaive ſeroit tiré par un dé- » cret du ſénat, on ne pouvoit répondre des » maux qu'il ſeroit capable de cauſer avant qu'il » fût remis au fourreau. Son avis étoit donc que » tous les biens des conjurés fuſſent confiſqués, » qu'ils fuſſent étroitement renfermés dans une » ville forte d'Italie, & qu'il fût défendu ſous » des peines ſévères, de ſolliciter le ſénat ou » le peuple pour leur faire accorder plus de fa- » veur (*a*) ».

Ces deux opinions commençant à partager l'aſ- ſemblée, il en réſultoit cette queſtion; laquelle devoit être préférée? Celle de Céſar avoit fait tant d'impreſſion, que Silanus même (*b*), paroiſſant in-

(*a*) *Ibid.* 51.

(*b*) Ut Silanum, conſulem deſignatum, non piguerit ſententiam ſuam, quia mutare turpe erat, interpretatione lenire. *Suet. Gal. Cæſ.* 14.

Digitized by Google

certain, commençoit à modérer la ſévérité de la ſienne; & les amis de Cicéron étoient d'autant plus portés à l'embraſſer, qu'elle paroiſſoit la plus convenable à ſa tranquillité, pour laquelle ils n'étoient pas ſans inquiétude (*a*), lorſque ſe levant lui-même, après avoir ainſi pénétré les inclinations, il prononça le quatrième diſcours qui nous reſte ſur cette matière, dans lequel il expliqua ſes ſentimens avec toute l'habileté d'un excellent orateur & d'un grand homme d'état. En affectant de garder une exacte neutralité, & de peſer également l'une & l'autre opinion, il laiſſe voir que ſon but étoit de faire pencher adroitement la balance en faveur de la première opinion de Silanus, qu'il conſidéroit comme un exemple de ſévérité néceſſaire dans les circonſtances.

Il déclara, que malgré la ſatisfaction qu'il reſſentoit d'obſerver l'inquiétude & l'air d'intérêt que le ſénat faiſoit éclater en ſa faveur, il prioit néanmoins tous les ſénateurs de ne s'y pas livrer ſans meſure, & de conſidérer ce qu'ils ſe devoient à eux-mêmes & ce qu'ils devoient à leurs familles; qu'il n'y avoit point de perſécution qu'il ne ſouffrît volontiers, s'il pouvoit acheter au prix de ſes peines leur ſûreté & leur dignité; que ſa

(*a*) Plutarq. *Vie de Cicéron*.

vie avoit été attaquée plus d'une fois au forum, au champ de Mars, au sénat, dans sa propre maison, & jusques dans son lit; que par zèle pour leur repos il avoit dévoré quantité de chagrins qui n'avoient jamais éclaté; mais que si les dieux lui accordoient à la fin de son consulat le bonheur de les sauver du massacre, de garantir Rome de l'incendie, & l'Italie des horreurs d'une guerre civile, il abandonnoit au ciel la disposition de son propre sort. Il les pressa par conséquent de tourner toute leur inquiétude sur l'état. Ce n'est point un Gracchus, ni un Saturninus, qui attend d'eux sa sentence; ce sont des traîtres, qui sont résolus de détruire la ville par le feu, le sénat & & le peuple par le massacre; qui ont sollicité les Gaulois, & jusqu'à des esclaves, d'entrer dans leurs perfides desseins, & dont le crime est avéré par leurs propres lettres, par leur écriture, par leurs sceaux, par leur confession. Ne sont-ils pas déja condamnés par toute la conduite du sénat, par les actions de graces qui ont été décernées publiquement, par la déposition de Lentulus; par la perte de leur liberté, par les récompenses accordées aux témoins? Mais si l'assemblée croit n'avoir décidé de rien, il veut lui proposer de nouveau le crime & le châtiment, & quelque résolution qu'elle puisse prendre, il la conjure de se déterminer avant la nuit: car le mal a déjà

Digitized by Google

gagné plus loin qu'on ne ſe l'imagine; il n'a pas ſeulement infecté l'Italie, il eſt paſſé au-delà des Alpes, il s'eſt répandu dans les provinces; & ce n'eſt point par des délais & des irréſolutions, c'eſt par la promptitude & la vigueur qu'il faut l'arrêter.

Il leur remit donc devant les yeux les deux opinions: celle de Silanus, qui condamnoit à mort les coupables; & celle de Céſar qui admettoit toute autre ſorte de rigueur, excepté la mort. L'un & l'autre conſidérant ſa propre dignité & l'importance de la cauſe, demandoit un châtiment de la dernière ſévérité. L'un jugeoit que celui qui avoit voulu leur ôter à tous la vie, & détruire juſqu'au nom de Rome, ne méritoit pas de vivre un moment; il avoit prouvé d'ailleurs que ce ne ſeroit pas la première fois qu'on auroit condamné au ſupplice des citoyens ſéditieux. L'autre s'imaginoit que la mort n'étoit pas un châtiment, mais le ſimple remède de toutes les misères humaines, de ſorte que le ſage ne la reçoit jamais malgré lui, & que le brave la cherche quelquefois volontairement; mais il étoit perſuadé que les chaînes & ſur-tout les priſons perpétuelles, ſont la juſte punition des plus déteſtables crimes, & dans cette idée il demandoit ce ſupplice pour les coupables, dans quelque ville d'Italie. On pouvoit néanmoins, dit l'orateur, trouver quelqu'injuſtice dans cette

Digitized by Google

propoſition, ſi le ſénat faiſoit une loi aux villes de ſe charger d'un tel fardeau; ou quelque difficulté, s'il témoignoit ſeulement le déſirer. Mais s'il jugeoit à propos de l'ordonner par un décret, Céſar prendroit ſur ſoi ſans doute de diſpoſer quelques villes à s'y ſoumettre par affection pour le bien public; il y joindroit des peines pour celles qui laiſſeroient échapper leurs priſonniers, & par cette horrible captivité, qui mettoit les coupables dans l'impoſſibilité abſolue d'en ſortir, il leur raviroit l'eſpérance, unique ſoulagement des malheureux. Il vouloit encore que leurs biens fuſſent confiſqués & qu'il ne leur reſtât enfin que la vie; parce qu'en la leur ôtant, on les guériroit de toutes les peines de l'eſprit & du corps. Apparemment que ſuivant ſes princes, les châtimens de l'enfer étoient une invention des anciens, pour inſpirer dans cette vie de la crainte aux méchans (*a*), que la mort même n'auroit point été capable d'arrêter ſans ce frein.

Cicéron ajouta qu'il voyoit aſſez lui-même combien ſon propre intérêt devoit lui faire ſou-

(*a*) Itaque ut aliqua in vita formido improbis eſſet poſita, apud inferos ejuſmodi quædam illi antiqui ſupplicia impiis conſtituta eſſe voluerunt, quod videlicet intelligebant, his remotis, non eſſe mortem ipſam pertimeſcendam. *Ibid.* 4.

Digitized by Google

haiter que toute l'assemblée prît parti pour l'opinion de César, qui avoit toujours cherché la faveur du peuple, & qui ne pensoit peut-être qu'à l'obliger en le dérobant à l'envie populaire; au lieu que si le sentiment de Silanus étoit suivi, il ne savoit point de combien de nouveaux troubles il étoit peut-être menacé; mais qu'après tout, le service de la république devoit l'emporter sur toutes sortes de considérations; & qu'au reste, César leur avoit donné par sa proposition un témoignage ineffaçable de son affection pour l'état; qu'il leur avoit fait voir la différence qu'il falloit mettre réellement entre les déclamateurs qui se faisoient entendre tous les jours, & un esprit véritablement populaire, qui ne se proposoit que le solide intérêt du peuple; qu'il ne pouvoit s'empêcher d'observer qu'un des sénateurs qui se faisoient un mérite d'être populaires, s'étoit absenté du sénat pour éviter l'occasion d'opiner à la mort d'un citoyen, quoiqu'au fond, en recourant avec les autres à tous les actes précédens, il eût déjà porté son jugement sur le mérite de la cause: qu'à l'égard de la loi de Gracchus, qu'on tournoit en objection, il répondoit que les ennemis du public ne devoient pas porter la qualité de citoyens, & que Gracchus même, l'auteur de la loi, avoit souffert la mort par l'ordre du peuple: que si l'on préféroit l'avis de Silanus, il n'étoit pas difficile d'en écarter l'imputation

putation de cruauté, & qu'il se croyoit capable de prouver que c'étoit en effet la plus douce des deux opinions : enfin que s'il paroissoit pencher lui-même pour celle-ci, il ne falloit point l'attribuer à des principes de rigueur & de dureté dont son caractère étoit fort éloigné, mais au contraire à de véritables sentimens d'humanité & de clémence. En effet, après avoir présenté la plus horrible image de la ville réduite en cendres, après avoir peint les citoyens nageant dans le sang l'un de l'autre, les cris des mères & des enfans, il en prend droit de conclure que la cruauté seroit, à traiter avec douceur les auteurs d'un si cruel dessein, &c. Tout l'art de cette harangue consiste ainsi dans le soin que l'orateur a toujours de faire regarder la mort des conjurés comme nécessaire à toutes sortes de titres ; & ce qui demande un si violent remède, étant sans doute le plus grand des maux, il passe ensuite aisément à se féliciter lui-même d'en avoir délivré la république. On sait que l'éloquence de Cicéron ne se refroidit point quand il tombe sur ses propres louanges. « Il espère désormais que son nom trouvera » place entre les Scipion, les Paulus, les Ma» rius, les Pompée ; à moins qu'on n'attache plus » de mérite & de gloire à conquérir de nouvelles » provinces, qu'à conserver aux conquérans leurs » propres foyers. Les suites néanmoins d'une vic-

» toire étrangère ſont bien moins pénibles que » celles d'une victoire domeſtique ; parce que l'en- » nemi étranger devient l'eſclave ou l'ami de ſon » vainqueur ; au lieu que des citoyens rebelles, » dont les perfides deſſeins ſont renverſés, ne peu- » vent guère être forcés au repos par la violence, » & s'y laiſſent encore moins engager par les fa- » veurs. Il avoit entrepris par conſéquent une guerre » éternelle contre de perfides citoyens ; mais auſſi » long-tems que la mémoire de ſes ſervices vivroit » dans le cœur des romains, ſa confiance étoit » qu'il n'avoit à craindre aucun danger. Au lieu » du commandement des armées & des provinces, » qu'il avoit refuſé d'accepter, au lieu du triom- » phe & des autres honneurs qu'il n'avoit pas vou- » lu recevoir, il ne leur demandoit que de con- » ſerver un éternel ſouvenir de ſon conſulat, & » tant que cette heureuſe année leur ſeroit pré- » ſente à l'eſprit, il ſe croyoit invincible. Mais » s'il arrivoit cependant que la violence des fac- » tions ruinât ſes eſpérances, il leur recomman- » doit ſon fils, qui n'étoit qu'un enfant ; dans » l'opinion du moins, que ce ſeroit une garde » ſuffiſante pour ſa ſûreté & ſa dignité, que la qua- » lité de fils d'un conſul, qui leur avoit ſauvé à » tous la vie au riſque de la ſienne », &c.

Ce diſcours produiſit tout l'effet que Cicéron s'étoit propoſé. En découvrant ſon inclination, il

avoit fait tourner à ſon avantage celle du ſénat; lorſque Caton, nouvellement élu au tribunat, ſe eva pour parler. Après avoir élevé le conſul juſqu'au ciel, & fait ſentir à toute l'aſſemblée l'autorité de ſon jugement & de ſon exemple, il déclara ſuivant ſon propre caractère & ſes (*a*) propres principes, « qu'il étoit ſurpris de voir quel-» qu'oppoſition de ſentiment ſur la punition de » ceux qui avoient commencé une guerre actuelle » contre leur patrie : que l'objet préſent du ſénat » devoit être plutôt de ſe défendre d'eux, que » de délibérer ſur la manière de les punir; que » les autres crimes pouvoient être punis après » leur commiſſion, mais que ſi celui-ci eut été » commis, il auroit été trop tard pour parler du » châtiment : que le débat de l'aſſemblée ne rou-» loit point ſur les revenus publics ou ſur l'oppreſ-» ſion des alliés, mais ſur la vie & la liberté de » tous les citoyens; qu'il ne s'agiſſoit pas d'un » point de diſcipline & de mœurs, ſur leſquelles » il leur avoit quelquefois expliqué ſes ſentimens, » ni de la grandeur & de la proſperité de l'em-» pire, mais qui d'eux ou de leurs ennemis de-» voient poſſéder l'empire; & que dans un cas ſi

(*a*) Quæ omnia quia Cato laudibus extulerat in cœlum, ita conſulis virtutem amplificavit, ut univerſus ſenatus in ejus ſententiam tranſiret. *Vell. Paterc.* 2, 35. *Epiſt. ad Att.* 12, 21.

» preſſant, il n'y avoit lieu ni à la pitié ni à l'in-
» dulgence : que depuis long-tems on confondoit
» les véritables noms des choſes; donner l'argent
» d'autrui paſſoit pour généroſité, & former des
» attentats criminels étoit appellé courage. Si l'on
» vouloit être généreux, c'étoit aux dépens de l'en-
» nemi qu'il falloit l'être; ſi l'on vouloit exercer
» de l'indulgence, c'étoit à l'égard de ceux qui
» s'enrichiſſoient du butin militaire; mais pour-
» quoi devenir prodigue du ſang des citoyens, &
» détruire tous les gens de bien pour épargner un
» petit nombre de méchans ? qu'en vérité Céſar
» avoit parlé fort gravement de la vie & de la
» mort, prenant les châtimens de l'enfer pour une
» fiction, d'où il avoit conclu que les coupables
» devoient être renfermés dans les villes d'Italie;
» comme s'ils n'étoient pas plus redoutables dans
» ces villes qu'au milieu même de Rome; comme
» ſi les attentats d'une troupe de déſeſpérés n'é-
» toient pas plus dangereux dans les lieux où l'on
» avoit moins de réſiſtance à leur oppoſer... que
» la délibération ne rouloit pas ſeulement ſur le
» ſort des priſonniers, mais ſur toute l'armée de
» Catilina, dont le courage ou l'abattement ré-
» pondroit à la vigueur ou à la molleſſe des décrets
» du ſénat : que c'étoit moins aux armes de leurs
» ancêtres qu'il falloit attribuer la grandeur de
» Rome, qu'à leur diſcipline & à leurs mœurs,

» que la longueur du tems avoit malheureuſement
» dépravées : qu'il étoit honteux dans l'extremité
» du danger, de voir au ſénat tant d'indolence &
» d'irréſolution, chacun paroiſſant craindre de
» s'expliquer le premier, & ſe fiant, comme au-
» tant de femmes, à l'aſſiſtance des dieux, ſans
» oſer rien entreprendre pour leur propre ſalut ;
» que le ſecours du ciel ne s'obtenoit point par
» des vœux frivoles & par des ſupplications oiſi-
» ves ; que le ſuccès des grandes entrepriſes étoit
» réſervé à la vigilance, à l'activité, à la prudence,
» & que la pareſſe & la lenteur offenſoient les
» dieux ; que l'affreux déſordre de la vie des cou-
» pables répondoit à toutes les objections de la
» miſéricorde : que Catilina errant aux environs
» de Rome avec ſon armée, & la moitié de ſes
» complices étant encore dans les murs de la ville,
» il ne falloit point eſpérer que les délibérations
» du ſénat puſſent être ſecrètes ; qu'il étoit néceſ-
» ſaire par conſéquent de ne les point prolonger.
» Ainſi ſon opinion étoit que les coupables, ayant
» été convaincus par des témoignages certains &
» par leur propre confeſſion, d'une trahiſon dé-
» teſtable contre la république, devoient être pu-
» nis de mort, ſuivant (*a*) la coutume de leurs
» ancêtres ».

(*a*) Salluſt. 52.



Digitized by Google

L'autorité de Caton, joint à l'impreſſion qui reſtoit du diſcours de Cicéron, termina les incertitudes de l'aſſemblée, & le parti de la rigueur fut embraſſé ſi univerſellement, qu'on ne penſa (*a*) plus qu'à dreſſer le décret. Quoique Silanus eût ouvert le premier cet avis, & qu'il eût été ſuivi par tous les ſénateurs conſulaires, le (*b*) décret fut conçu dans les termes de Caton, parce qu'il s'étoit expliqué avec plus de force & de netteté. Auſſitôt que cette réſolution fut confirmée, Cicéron craignant que la nuit n'y apportât de nouveaux obſtacles, prit le parti de n'en pas différer un moment l'exécution. Il ſortit du ſénat ſuivi d'un nombreux cortège d'amis & de citoyens, & s'étant rendu directement chez Lentulus Spinther, qui avoit Lentulus ſous ſa garde, il le lui demanda au nom de la république, & le conduiſit lui-même au travers du forum, juſqu'à la priſon commune, où il le livra aux exécuteurs de la juſtice, qui l'étranglèrent ſur le champ. Les autres conjurés, Cethegus, Statilius & Gabinius, furent conduits de même au ſupplice par les préteurs, avec Ceparius (*c*), le ſeul de leurs complices qui

(*a*) *Ibid.* 53.

(*b*) Idcirco in ejus ſententiam eſt facta diſceſſio. *Ad Attic.* 12, 21.

(*c*) Salluſt. 55.

Digitized by Google

fut pris après l'interrogation. L'exécution étant finie, « Cicéron fut conduit à ſa maiſon comme » en triomphe (*a*), par tout le corps du ſénat » & par celui des chevaliers. Les rues de Rome » étoient illuminées, les femmes & les enfans » aux fenêtres où ſur le toit des maiſons, pour le » voir paſſer au milieu des acclamations du peu- » ple, qui lui donnoit le nom de ſon ſauveur & » de ſon libérateur ».

On étoit au cinq de décembre, nones fameuſes, que Cicéron rappelle ſi ſouvent comme le plus grand jour de ſa vie. Il eſt certain qu'il avoit délivré Rome du plus horrible danger dont elle eût été menacée depuis ſa fondation, & qu'il n'y avoit peut-être que la vigilance & la ſagacité d'un conſul tel que lui, dont elle pût attendre un ſi important ſervice. Depuis les premiers ſoupçons qu'il avoit eus du complot, il n'avoit pris (*b*) aucun repos la nuit & le jour juſqu'au moment où le fond de la conſpiration fut découvert; & ſe faiſant enſuite un jeu de tous les projets des conjurés, il les conduiſit avec autant d'adreſſe que de ſûreté pour le public, au point de ſe trahir

(*a*) Plutarq. *Vie de Cicéron.*

(*b*) In eo omnes dies noctesque conſumſi, ut quid agerent, quid molirentur, ſentirem ac viderem. *In Catil.* 3, 1.



Digitized by Google

eux-mêmes, & de précipiter leur propre ruine. Mais ſa principale gloire eſt d'avoir chaſſé Catilina de Rome, en l'excitant à la révolte avant que ſes deſſeins fuſſent parvenus à leur maturité; dans l'eſpérance que traînant après lui ſes complices, il en délivreroit tout d'un coup la ville, ou que les laiſſant derrière lui ſans le ſecours de ſes conſeils, il les expoſeroit à ſe perdre par leur propre imprudence. La confiance de Catilina étoit bien moins dans les forces ouvertes qu'il avoit en campagne, que dans le ſuccès des intrigues qu'il entretenoit à Rome. S'il s'étoit rendu maître de la ville, le premier effet de ce terrible événement auroit ſans doute été d'engager la meilleure partie de l'Italie à ſe déclarer pour lui. Auſſi le ſénat ne fut-il pas plutôt revenu de cette crainte par le châtiment de ſes principaux complices, qu'il ſe crut à la fin du danger; il ne penſa plus qu'à des actions de graces, regardant l'armée de Catilina comme une troupe de fugitifs & de brigands, que les forces de la république détruiroient à la première rencontre.

Cependant cet audacieux citoyen leur préparoit une réſiſtance plus vigoureuſe qu'on ne ſe l'imaginoit. Il avoit groſſi ſes troupes juſqu'au nombre de douze mille hommes, dont les trois quarts, à la vérité, n'avoient pour armes que ce que le haſard avoit offert à leur fureur, des dards, des lances,

Digitized by Google

des bâtons brûlés par le bout; mais le reſte étoit parfaitement armé. Il refuſa d'abord de prendre des eſclaves à ſon ſervice, quoiqu'il s'en préſentât chaque jour un grand nombre. Il ſe fioit à la force de ſes intrigues, & ce n'étoit point de ſoldats qu'il craignoit (*a*) de manquer, ſi ſes amis le ſecondoient heureuſement à Rome. Ainſi lorſque le conſul Antonius s'approcha de lui avec ſon armée, il changea de quartiers, il fit différentes marches dans les montagnes, tournant aujourd'hui vers la Gaule, & le lendemain vers Rome, pour éviter un engagement juſqu'à l'arrivée des nouvelles qu'il attendoit des complices. Mais auſſi-tôt que ſes troupes eurent appris la mort de Lentulus & des autres conjurés, il s'y fit une révolution ſurprenante. Le courage parut manquer aux plus hardis, & ce fatal dénouement lui fit perdre par la déſertion, tous ceux que l'eſpérance de la victoire & du pillage avoit attirés ſous ſes enſeignes. Sa reſſource fut donc de traverſer les Apennins, pour gagner les Gaules par des routes détournées. Mais Q. Metellus, que Cicéron avoit envoyé du même côté, s'étoit déjà ſaiſi de tous les paſſages, & s'étoit poſté ſi avantageuſement avec trois légions, qu'il paroiſ-

(*a*) Sperabat propediem magnas copias ſe habiturum, ſi Romæ ſocii incœpta patraviſſent...., interea ſervitia repudiabat. *Salluſt.* 56.

Digitized by Google

ſoit impoſſible de le forcer. D'un autre côté le conſul Antonius venoit à la queue des rebelles avec des forces beaucoup plus conſidérables, & les tenoit comme (*a*) bloqués dans les montagnes. Ce n'eſt pas qu'il eût beaucoup d'ardeur pour attaquer Catilina, & peut-être lui auroit-il ménagé l'occaſion de s'échapper, ſi Sextius, ſon queſteur, qui étoit dévoué à Cicéron, & Petreius, ſon lieutenant général, ne l'euſſent preſſé malgré lui de forcer les rebelles (*b*) à une bataille; mais dans le déſeſpoir de ſes affaires, Catilina même, qui ne voyoit plus devant lui que la victoire ou la mort, aima mieux riſquer ſa fortune contre Antonius, malgré la ſupériorité de ſes forces, que contre Metellus. Il ſe fioit encore à leur ancienne liaiſon, & peut-être (*c*) ſe flattoit-il que l'amitié feroit quelque choſe en ſa faveur. Cependant, le jour

(*a*) Ibid. 57.

(*b*) Hoc breve dicam: ſi M. Petreii non excellens animo & amore reip. virtus, non ſumma auctoritas apud milites, non mirificus uſus in re militari extitiſſet, neque adjutor ei P. Sextius ad excitandum Antonium, cohortandum ac impellendum fuiſſet datus, in illo bello eſſet hiemi locus, &c. Sextius cum ſuo exercitu, ſumma celeritate, eſt Antonium conſecutus. Hic ego quid prædicem quibus rebus conſulem ad rem gerendam excitarit, quot ſtimulos admoverit, &c. *Pro Sext.* 3.

(*c*) Dio. liv. 37, p. 47.

Digitized by Google

même de l'action, Antonius fut saisi d'un accès de goutte, ou feignit du moins cette maladie pour se dispenser de combattre contre son ami. Le commandement tomboit à Petreius, qui, après un combat si opiniâtre qu'il y perdit la moitié de son armée, tailla en pièces (*a*) Catilina & tous ses gens, jusqu'au dernier. Salluste fait une description admirable de leur valeur & de leur constance. Ils périrent tous dans le rang où leur chef les avoit placés, comme s'ils eussent été possédés du même esprit, & que pensant moins à vaincre qu'à faire acheter leur vie bien cher, ils se fussent efforcés, suivant la menace de Catilina, de mêler le malheur public à leur ruine.

Telle fut la fin de cette célèbre conspiration. Les plus grands hommes de la république ne se sauvèrent pas du soupçon d'y avoir eu quelque part secrète, sur-tout Crassus & César, dont les motifs n'étoient pas fort différens de ceux des conjurés, & qui avoient peut-être de plus qu'eux l'espérance de profiter de la confusion, pour s'élever par la faveur du peuple au pouvoir absolu. Crassus, qui avoit toujours été l'ennemi de Cicéron, sembla se trahir lui-même par l'excès de zèle avec lequel il affecta (*b*) de lui porter des lettres &

(*a*) Sallust. 39.

(*b*) Plutarq. *Vie de Ciceron.*

Digitized by Google

des avis pendant l'alarme; comme s'il eut cherché à détourner les regards d'un conſul ſi éclairé, de pluſieurs démarches que ſa conſcience lui reprochoit. Pour Céſar, toute l'hiſtoire de ſa vie porte à croire qu'il n'y eut point de conſpiration dans laquelle il ne fût mêlé; & le ſoupçon fut ſi général dans celle-ci, ſur-tout depuis le diſcours qu'il avoit tenu en faveur des conjurés, qu'il n'échappa qu'à peine à la fureur (*a*) des chevaliers qui gardoient les avenues du ſénat, & qu'il n'y oſa reparoître qu'en commençant, avec la nouvelle année, l'exercice de ſa préture.

Craſſus étoit actuellement accuſé par un chevalier romain qui ſe nommoit Tarquinius, & qui ayant été arrêté lorſqu'il ſe rendoit au camp de Catilina, s'étoit laiſſé engager par l'eſpoir du pardon à déceler tout ce qu'il ſavoit du complot. Après avoir confirmé ce qui étoit déjà connu par la dépoſition des autres témoins, il avoit ajouté que Craſſus l'avoit dépêché vers Catilina pour l'exhorter à ne pas s'alarmer trop du malheur de ſes

(*a*) Ut nonnulli equites romani, qui præſidii cauſa cum telis erant circum ædem concordiæ, egredienti ex ſenatu Cæſari gladio minitarentur. *Sall.* 49. Vix pauci complexu, togaque objecta protexerint. Tunc plane deterritus non modo ceſſit, ſed etiam in reliquum anni tempus curia abſtinuit. *Suet. I. Cæſ.* 14.

Digitized by Google

complices, & à précipiter au contraire ſa marche vers Rome, avec l'eſpérance de rendre la liberté aux priſonniers, & la certitude de réveiller par ſa préſence le courage de tous ſes autres amis. Au nom de Craſſus, le ſénat fut ſi choqué, qu'il interrompit l'accuſateur. Cicéron fut appelé pour recueillir les avis de l'aſſemblée. Ils s'accordèrent à rejeter le témoignage de Tarquinius comme une impoſture, & à le faire charger de chaînes, juſqu'à ce qu'il eût confeſſé par qui il s'étoit laiſſé (*a*) ſuborner. Salluſte raconte qu'il avoit entendu dans la ſuite aſſurer par Craſſus, que (*b*) c'étoit Cicéron qui lui avoit fait cette inſulte. Mais une imputation de cette nature eſt d'autant moins probable, que la maxime conſtante de Cicéron étoit « d'employer les voies de la douceur pour rappeler au devoir des gens de conſidération, plutôt » que de les porter au déſeſpoir par un excès de » ſévérité ». Il en donna même une preuve éclatante, lorſque Céſar ſe trouvant auſſi chargé dans quelques informations, il prit le parti de les étouffer entièrement, ſans ſe laiſſer vaincre par les ſollicitations (*c*) de Piſon & de Catulus, qui étoient ſes ennemis.

(*a*) Salluſt. 48.

(*b*) Ipſum Craſſum ego poſtea prædicantem audivi, tantam illam contumeliam ſibi à Cicerone impoſitam. *Ibid.*

(*c*) Appian. Bell. civ. liv. 2, p. 430. Salluſt. 49.

Digitized by Google

Dans la première chaleur de la reconnoiſſance des romains, Cicéron en reçut des témoignages qui comblèrent ſes déſirs, & de la nature qu'il les aimoit, par les applaudiſſemens extraordinaires de tous les ordres de la ville. Outre les honneurs qu'on a rapportés, L. Gellius, qui avoit été conſul & cenſeur, déclara dans un diſcours public, que l'état lui devoit la couronne (*a*) civique pour l'avoir ſauvé de ſa ruine. Catulus lui donna (*b*) le titre de père de la patrie dans une aſſemblée du ſénat; & Caton l'ayant honoré du même nom, à la tribune aux harangues, le peuple (*c*) répondit par des acclamations redoublées. Pline, joignant ſa voix à celle du peuple romain, s'écrioit dans un tems éloigné : « Je vous ſalue, » vous qui avez obtenu le premier (*d*) le nom de » père de la patrie ». Ce titre, le plus glorieux auquel un mortel puiſſe aſpirer, fut enſuite uſurpé par les empereurs, c'eſt-à-dire, par ceux de tous les mortels à qui il convenoit le moins, mais qui ſe croyoient fort honorés de recevoir de leurs flat-

(*a*) L. Gellius, his audientibus, civicam coronam deberi à republica dixit. *In Piſon.* 3. *Aul. Gell.* 5, 6.

(*b*) Me Q. Catulus, princeps hujus ordinis, frequentiſſimo ſenatu, parentem patriæ nominavit. *In Piſon.* 3.

(*c*) Plutarq. *Vie de Cicéron. Appian.* p. 431.

(*d*) Salve, primus omnium parens patriæ appellate. *Plin. Hiſt. Nat.* 7, 30.

Digitized by Google

teurs & de leurs eſclaves un nom que Cicéron devoit aux ſuffrages libres du ſénat (*a*) & du peuple de Rome. Toutes les villes d'Italie ſuivirent l'exemple de la capitale, en lui décernant des honneurs extraordinaires; & Capoue l'ayant (*b*) choiſi particulièrement pour ſon patron, lui fit élever une ſtatue dorée.

Salluſte, qui n'a pu lui refuſer le caractère d'un excellent conſul, ne rapporte rien de ces honneurs, & ne lui donne point d'autres louanges que celles qu'un hiſtorien ne peut diſſimuler. On apporte deux raiſons fort naturelles de cette froideur: la première, une inimitié perſonnelle qui ſubſiſta toujours entr'eux; l'autre, que l'hiſtoire de Salluſte fut publiée ſous le règne d'Auguſte, c'eſt-à-dire, dans un tems où le nom de Cicéron n'étoit point encore à couvert de l'envie. Antonius, ſon collegue au conſulat, eut peu de part aux remercîmens & aux honneurs que le public lui décerna dans cette occaſion. Perſonne n'ignoroit qu'il avoit été engagé dans la cauſe de Catilina. On le regardoit encore comme un citoyen foible & ſuſpect, à qui ſon col-

---

(*a*) Me inaurata ſtatua donarunt, me patronum unum adſciverant. *In Piſon.* 11.

(*b*) ..... Roma parentem,
Roma patrem patriæ Ciceronem libera dixit.
*Juven.* 8.

Digitized by Google

legue ſervoit de tuteur, & qui expioit en quelque ſorte par cette ſoumiſſion ſes offenſes paſſées. Auſſi la reconnoiſſance du ſénat ſe borna-t-elle à lui faire un léger compliment, ſur la ſageſſe qu'il avoit eue d'ôter ſa familiarité & ſa confiance aux anciens (*a*) compagnons de ſes débauches.

Cicéron porta deux loix nouvelles pendant l'année de ſon conſulat; l'une, qu'on a déjà fait remarquer, contre la brigue dans les élections : l'autre, pour réprimer l'abus d'un privilège qui ſe nommoit *legatio libera*, c'eſt-à-dire, *légation* ou ambaſſade honoraire.. C'étoit une faveur que le ſénat s'attribuoit le droit d'accorder aux ſénateurs qui entreprenoient quelque voyage pour leurs propres affaires, dans la ſeule vue de leur procurer plus d'honneurs & de diſtinctions, avec un caractère public, qui les faiſoit traiter comme des ambaſſadeurs ou des magiſtrats. Des hôtes de cette conſidération ſe rendant quelquefois auſſi à charge par leur inſolence que par leur grandeur, aux villes qui ſe trouvoient ſur leur paſſage, l'intention de Cicéron étoit d'abolir cet uſage. Mais les oppoſitions qu'il (*b*)

(*a*) Atque etiam collegæ meo laus impertitur, quod eos qui hujus conjurationis participes fuiſſent, à ſuis & reipub. conſiliis removiſſet. *In Cat.* 3, 6.

(*b*) Jam illud apertum eſt nihil eſſe turpius quàm quemquam legari niſi reip. cauſa; quod quidem genus legatio-

trouva

trouva de la part d'un tribun du peuple, l'obligèrent de se contenter d'une modification ; & la faveur du sénat, qui avoit été jusqu'alors illimitée, fut restreinte au terme d'un an.

Lorsqu'il avoit pris possession du consulat, L. Lucullus sollicitoit vivement l'honneur du triomphe, pour les victoires qu'il avoit remportées contre Mithridates ; & plusieurs magistrats qui faisoient leur cour à Pompée, s'étant opposés successivement (*a*) à sa demande, il avoit le chagrin depuis trois ans de voir ses sollicitations inutiles. Comme l'usage de la république ne permettoit point aux généraux qui étoient chargés d'un commandement actuel, d'entrer dans la ville, & que la violation de cette loi entraînoit non-seulement la perte de leur commission, mais celle de leurs prétentions au triomphe ; Lucullus avoit été obligé de fixer sa demeure dans un faubourg de Rome jusqu'à la décision de cette affaire. Tous les sénateurs lui étoient favorables, jusqu'à s'être rendus eux-mêmes ses solliciteurs. Cependant les oppositions des tribuns continuèrent avec tant de violence, que Cicéron,

---

nis ego consul, quanquam ad commodum senatus pertinere videatur, tamen adprobante senatu frequentissimo, nisi mihi levis tribunus plebis tum intercessisset, sustulissem. Minui tamen tempus, & quod erat infinitum, annuum feci. *De Legib.* 3, 8.

(*a*) Plutarq. *Vie de Lucullus.*

qui cherchoit à lui faire quelque réparation pour le tort qu'il avoit reçu de la loi Manilia, par laquelle il avoit été privé de ſon gouvernement, eut beſoin de faire valoir en ſa faveur toute l'autorité que lui donnoit ſon emploi. Il rend témoignage « qu'il » ſervit preſque lui-même (*a*) à introduire dans la » ville le char triomphal de ce grand homme ». Lucullus, après ſon triomphe, donna une fête ſomptueuſe au peuple romain, & reçut des careſſes extraordinaires de la nobleſſe, qui regardoit ſon autorité comme une barrière pour l'ambition & le pouvoir de Pompée. Mais il avoit obtenu dans le cours de ſa vie tous les honneurs qu'il pouvoit raiſonnablement eſpérer. Sa propre ambition étoit ſatisfaite. Les troubles de Rome ne lui préſentant qu'une perſpective rebutante, il prit bientôt le parti d'abandonner les affaires publiques, pour paſſer le reſte de ſa vie dans (*b*) une retraite où ſes richeſſes & l'excellence de ſon goût lui faiſoient enviſager plus de douceur. Il étoit un des plus généreux protecteurs des ſciences dans un ſiècle où tous les ſeigneurs romains aſpiroient à cette gloire; ſavant lui-même, & ſi attaché à cette

(*a*) Cum victor à Mithridatico bello revertiſſet, inimicorum calumnia triennio tardius quàm debuerat triumphavit. Nos enim conſules introduximus pœne in urbem currum clariſſimi viri. *Academ. l.* 2, 1.

(*b*) Plutarq. *Vie de Lucullus.*

Digitized by Google

noble occupation, que sa maison étoit comme le centre de tout ce qu'il y avoit de gens d'esprit à Rome & dans la Grèce. Il y avoit une bibliothèque excellente, avec des portiques & des galleries, pour la commodité des promenades, & des conférences littéraires, auxquelles il assistoit souvent. Enfin l'exemple de sa vie seroit un modèle de noblesse & d'élégance, si elle n'avoit point été souillée par une teinture trop forte de la mollesse asiatique & de la volupté épicurienne.

Après avoir rendu justice à Lucullus, Cicéron eut avant la fin de son consulat, l'occasion de satisfaire son amitié pour Pompée, en contribuant beaucoup à sa gloire. Ce fameux romain avoit terminé glorieusement, depuis son absence, deux guerres qui avoient causé de longues inquiétudes à la république; celle des pirates, dont on a déjà vu le succès, & celle d'Asie, qu'il venoit de finir par la ruine & la mort de Mithridates. A l'arrivée de cette nouvelle, le sénat, sur la demande de Cicéron (*a*), décerna dix jours d'actions de graces publiques au nom de Pompée; ce qui étoit le double de l'usage, dont on ne s'étoit pas même écarté pour Marius après sa victoire contre les cimbres.

(*a*) Quo consule referente, primum decem dierum supplicatio decreta Cn. Pompeio, Mithridate interfecto; cujus sententia primum duplicata est supplicatio consularis. *De Provinc. Consul.* 11.



Digitized by Google

On met au rang des plus mémorables évènemens de cette année, la naiſſance d'Octave, ſurnommé Auguſte, qui arriva le 23 de ſeptembre. (*a*) Velleius l'appelle un ſurcroît de gloire au conſulat de Cicéron. Mais elle excite peut-être à d'autres réflexions ſur la profondeur impénétrable des deſſeins de la providence, & ſur les bornes de la ſageſſe humaine. N'eſt-il pas étrange qu'au moment que Rome ſe voyoit ſauvée de ſa ruine, & croyoit les fondemens de ſa liberté ſi bien raffermis, il naquît un enfant qui devoit exécuter dans l'eſpace de vingt ans ce que Catilina venoit de tenter ſans ſuccès, & détruire tout à la fois Cicéron & la république ? Si Rome avoit pu ſe ſoutenir par les conſeils de la prudence humaine, l'habileté de Cicéron étoit capable de la conſerver. Mais ſon deſtin approchoit ; car les grands états, ſemblables au corps humain, ont, avec les principes de vie & de force, des ſemences de corruption & de ruine mêlées dans leur conſtitution, qui, à la fin d'un certain période, commencent à ſe développer, & produiſent par degrés la diſſolution totale de la machine. Ces fatales ſemences avoient fermenté long-tems dans

(*a*) Conſulatui Ciceronis non mediocre adjecit decus natus eo anno divus Auguſtus. *Vell. Pat.* 2, 36. *Suet.* c. 5. *Dio.* p. 520.

Digitized by Google

le ſein de la république, lorſqu'Octave naquit, avec toutes les qualités propres à précipiter leur action, pour la faire enfin parvenir à ſa maturité.

Il ne reſtoit à Cicéron pour achever ſa carrière ſuivant l'uſage, que de réſigner le conſulat dans une aſſemblée du peuple, & de proteſter avec le ſerment ordinaire, qu'il avoit rempli fidellement ſes devoirs. Cette cérémonie étoit accompagnée d'une harangue du conſul, & l'on devoit s'attendre qu'après une telle année & de la part d'un orateur tel que Cicéron, le diſcours répondroit à la grandeur de ces deux objets. Mais Metellus, un des nouveaux tribuns, par l'affectation commune à tous les magiſtrats du même rang, de donner à l'entrée de leur office quelque témoignage remarquable du plan auquel ils vouloient paroître attachés, entreprit de troubler l'orateur & l'aſſemblée. Cicéron étoit déjà ſur la tribune aux harangues, lorſque le tribun déclara qu'il ne lui permettroit point de haranguer le peuple, ni de prononcer autre choſe que la formule ordinaire du ſerment; & la raiſon qu'il en apporta, fut que Cicéron ayant fait mettre à mort des citoyens romains ſans les avoir entendus, il n'étoit pas juſte qu'il eût la liberté de parler pour lui-même. L'orateur, que rien n'étoit capable de déconcerter, leva auſſitôt la voix pour prononcer le ſerment; mais au lieu d'employer la formule commune, il jura, avec

Digitized by Google

assez de force pour se faire entendre de toute la multitude, qu'il avoit sauvé Rome & la république de leur ruine. L'assemblée reçut ce serment avec des acclamations renouvelées plusieurs fois, & répondit d'une seule voix que ce qu'il avoit juré étoit une vérité constante. Ainsi, par sa présence d'esprit, l'insulte que le tribun lui avoit préparée ne tourna qu'à l'augmentation de sa gloire. Il fut conduit du forum à sa maison par une (*a*) foule de citoyens, qui firent retentir toute la ville de leurs applaudissemens.

---

(*a*) Ego cum in concione, abiens magistratu, dicere à tribuno plebis prohiberer, quæ constitueram, cumque is mihi tantummodo ut jurarem permitteret, sine ulla dubitatione juravi remp. atque hanc urbem mea unius opera esse salvam. Mihi populus roman. universus non unius diei gratulationem, sed æternitatem immortalitatemque donavit, cum meum jusjurandum, tale atque tantum, juratus ipse una voce & consensu approbavit. Quo quidem tempore is meus in domum fuit è foro reditus, ut nemo, nisi qui mecum esset, civium esse in numero videretur. *In Pison.* 3. Cum ille mihi nihil nisi ut jurarem permitteret, magna voce juravi verissimum pulcherrimumque jusjurandum, quod populus item magna voce me vere juravisse juravit. *Epist. fam.* 3, 2. Etenim paulo ante in concione dixerat, ei qui in alios animadvertisset indicta causa, dicendi ipsi potestatem fieri non oportere. *Ibid.*

*Fin du Tome premier.*

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google